



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 147 • NUMÉRO 227 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mardi 9 juin 2015

Présidence de l'honorable Andrew Scheer

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 9 juin 2015

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

• (1005)

[Traduction]

LA COMMISSAIRE AU LOBBYING

Le Président: J'ai l'honneur, conformément à l'article 11 de la Loi sur le lobbying, de déposer le rapport de la commissaire au lobbying pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015.

* * *

[Français]

LE COMMISSAIRE À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le rapport du commissaire à la protection de la vie privée concernant l'application de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques pour l'année 2014.

[Traduction]

Conformément à l'alinéa 108(3)h) du Règlement, ce document est renvoyé d'office au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique.

* * *

LA COMMISSAIRE AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS ET À L'ÉTHIQUE

Le Président: J'ai le devoir, conformément à l'alinéa 90(1)a) de la Loi sur le Parlement du Canada, de présenter à la Chambre le rapport annuel de la commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique ayant trait au Code régissant les conflits d'intérêts des députés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015.

[Français]

Conformément à l'alinéa 108(3)a) du Règlement, ce document est réputé renvoyé en permanence au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

[Traduction]

Il est de mon devoir, conformément à l'alinéa 90(1)b) de la Loi sur le Parlement du Canada, de présenter à la Chambre le rapport annuel de la commissaire aux conflits d'intérêt et à l'éthique ayant trait à la Loi sur les conflits d'intérêt pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015.

[Français]

Conformément à l'alinéa 108(3)h) du Règlement, ce document est réputé renvoyé en permanence au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique.

* * *

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 24 pétitions.

* * *

LOI SUR LA PROTECTION CONTRE LA DISCRIMINATION GÉNÉTIQUE

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC) demande à présenter le projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne, la Loi sur la protection des renseignements personnels et la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

M. Blake Richards (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 10^e rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord relatif à son étude intitulée « Accès aux capitaux ».

[Traduction]

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale à ce rapport.

PATRIMOINE CANADIEN

M. Gordon Brown (Leeds—Grenville, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le 14^e rapport du Comité permanent du patrimoine canadien, intitulé « Examen de l'industrie canadienne du long métrage ». Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale à ce rapport.

Affaires courantes

Je tiens à remercier la greffière, les analystes, les témoins et les membres du comité qui ont travaillé d'arrache-pied pour réaliser cette étude.

* * *

LOI SUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES AU MARCHÉ DU TRAVAIL

M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD) demande à présenter le projet de loi C-687, Loi concernant l'élaboration d'une stratégie nationale sur l'intégration des personnes handicapées au marché du travail.

— Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur d'intervenir à la Chambre pour présenter un projet de loi de loi d'initiative parlementaire, avec l'appui de la députée de Newton—Delta-Nord. Le projet de loi découle du concours « Crée ton Canada », qui s'est tenu dans ma circonscription. Il est le fruit de l'imagination et du travail acharné d'une jeune élève de Vancouver Kingsway, Harriet Crossfield, qui fréquente l'école secondaire Sir Charles Tupper.

L'idée de Harriet, qui s'est concrétisée dans le projet de loi, prévoit l'élaboration d'une stratégie nationale d'emploi pour les personnes handicapées. La mesure législative exigerait que le ministre de l'Emploi et du Développement social élabore un plan visant à améliorer la participation des personnes handicapées à l'économie, partout au Canada. Ce plan comprendrait des mesures destinées à sensibiliser les employeurs du secteur privé au fait que les personnes handicapées peuvent constituer un excellent atout au sein de leurs effectifs, à favoriser des pratiques d'embauche plus inclusives et à réduire la stigmatisation dont les personnes handicapées font l'objet. L'idée proposée par Harriet permettrait de lutter contre l'exclusion sociale injuste dont sont victimes beaucoup trop de personnes handicapées au Canada et de créer une nouvelle main-d'oeuvre plus dynamique et plus inclusive.

Je tiens à féliciter Harriet de sa contribution au Parlement et à notre pays et à remercier ses enseignants ainsi que tous les élèves de l'école secondaire Sir Charles Tupper qui ont participé à ce concours.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LOI SUR L'ALLÈGEMENT DES DETTES D'ÉTUDES

M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD) demande à présenter le projet de loi C-688, Loi concernant l'élaboration d'une stratégie nationale sur les dettes d'études.

— Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui pour présenter un projet de loi d'initiative parlementaire, et je remercie ma comotionnaire, la députée de Newton—Delta-Nord.

Ce projet de loi présente un intérêt particulier parce qu'il doit son existence à la créativité et à l'excellent travail de deux jeunes, Triana Segovia et Kira Bennett, qui fréquentent l'école secondaire Windermere, dans la circonscription que je représente, Vancouver Kingsway. Ces deux élèves ont remporté le concours « Crée ton Canada » dans ma circonscription. Il s'agit d'un concours qui donne aux jeunes du secondaire l'occasion d'élaborer et de présenter leurs idées sur la façon de faire du Canada et de la planète un endroit où il fait meilleur vivre.

L'idée de Triana et de Kira est à l'origine de ce projet de loi, qui propose une stratégie nationale visant à réduire les dettes d'études. Elle est d'actualité, car elle fait ressortir le sentiment de plus en plus

vif chez de nombreux jeunes Canadiens qu'il existe une iniquité entre les générations. Au Canada, la dette d'études moyenne d'un diplômé de l'université est aujourd'hui supérieure à 25 000 \$, et son fardeau est particulièrement lourd pour les étudiants provenant de familles à revenu faible et moyen. Nous pouvons faire davantage pour aider les jeunes Canadiens à financer leurs études et faire du Canada un endroit plus juste pour eux. Ce projet de loi nous y aidera.

Je félicite Kira et Triana pour la contribution qu'elles ont apportée au travail du Parlement et à leur pays. Je remercie leurs enseignants et tous les élèves de l'école secondaire Windermere, à Vancouver, qui ont participé au concours.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1010)

LOI SUR LA RESPONSABILISATION MONDIALE POUR LES VIOLATIONS DES DROITS DE LA PERSONNE

L'hon. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-689, Loi édictant la Loi sur la responsabilisation mondiale pour les violations des droits de la personne et apportant des modifications connexes à la Loi sur les mesures économiques spéciales et à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

— Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter la Loi de Magnitsky sur la responsabilisation mondiale pour les violations des droits de la personne, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord. Cette mesure législative nous permettrait de punir ceux qui violent des droits de la personne en leur imposant des interdictions de séjour ou en gelant leurs avoirs. En mars, la Chambre a adopté ces mesures à l'unanimité. Par conséquent, il est très décevant de constater que le gouvernement n'est toujours pas allé de l'avant dans ce dossier en proposant une mesure législative en ce sens.

Les sanctions de Magnitsky, qui ont été recommandées par les diverses législatures partout en Europe et ont été mises en oeuvre par les États-Unis, portent le nom d'un avocat de Moscou, Sergei Magnitsky. Ce dernier a mis au jour la plus importante fraude fiscale de l'histoire de la Russie, qui mettait en cause des entreprises. Il a été détenu, torturé et assassiné en prison en 2009. Les fonctionnaires russes n'ont pas seulement été complices en veillant à ce que les criminels échappent aux sanctions; en fait, bon nombre d'entre eux ont été récompensés par le régime de Vladimir Poutine.

Il incombe donc au Canada et à d'autres membres de la communauté internationale d'imposer des conséquences tangibles aux contrevenants et à ceux qui violent les droits de la personne en les empêchant de voyager et de blanchir de l'argent partout dans le monde. J'exhorte le gouvernement à reprendre mon projet de loi ou à adopter une mesure législative similaire, non seulement pour respecter la volonté de la Chambre, mais aussi pour faire preuve de solidarité envers les victimes des violations des droits de la personne et les personnes qui ont lutté vaillamment pour elles, que ce soit en Russie ou ailleurs dans le monde.

Affaires courantes

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Joe Preston (Elgin—Middlesex—London, PCC): Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je propose que le 38^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre sur le Code de conduite pour les députés: harcèlement sexuel, présenté à la Chambre hier, soit adopté.

Le Président: Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD) propose que le quatrième rapport du Comité permanent de la défense nationale, présenté le jeudi 12 juin 2014, soit agréé.

— Monsieur le Président, je suis heureux de soulever cette question à la Chambre aujourd'hui. Il s'agit du quatrième rapport du Comité permanent de la défense nationale qui a été publié il y a un an et qui porte sur la situation qui perdure relativement aux soins et traitements offerts aux militaires malades ou blessés et à leurs familles.

Le rapport est le résultat de deux années d'études sur la situation des anciens combattants et des militaires qui ont servi le pays. Le nombre de blessures graves a monté en flèche au cours de la période pendant laquelle les militaires ont servi en Afghanistan. Le Canada a participé pendant 12 ans à la guerre en Afghanistan, un nombre d'années sans précédent pour les militaires canadiens. Il y a eu de nombreux déploiements, et les militaires canadiens se sont retrouvés dans une situation très dangereuse.

C'est une expérience hors du commun. Je ne crois pas que nous étions prêts à assumer les conséquences d'envoyer des militaires aussi loin et pendant aussi longtemps ou les répercussions que ce déploiement aurait sur les militaires eux-mêmes.

Dans son rapport, le comité a tiré de nombreuses conclusions, dont une qui, à mon avis, nous rend tous très heureux. Je parle du fait que la réponse du personnel médical militaire aux blessures physiques et aux traumatismes — même s'il s'agissait évidemment d'une situation grave et tragique pour les personnes concernées — a été très rapide et de haut niveau. Le personnel médical militaire a non seulement été reconnu pour son professionnalisme, mais aussi pour sa capacité supérieure à traiter les traumatismes, qui ont malheureusement été très nombreux.

Il y a eu un haut degré de réceptivité à l'aide fournie aux personnes blessées durant le conflit en Afghanistan. En fait, les efforts de l'équipe médicale des Forces canadiennes ont été reconnus et loués à l'échelle internationale, ce qui a valu à celle-ci d'être maintes fois décorée.

La plus grande préoccupation des membres du comité, ainsi que des soldats rentrant au pays et de leur famille était les conséquences des blessures mentales subies par ces militaires, qui sont maintenant

reconnues universellement comme étant un trouble de stress post-traumatique, ou TSPT.

Dans les années 1990, j'ai représenté un grand nombre de personnes qui avaient été victimes d'agressions sexuelles durant leur enfance. Je me rappelle avoir appris beaucoup de choses sur le TSPT, mais je me rappelle aussi qu'un psychiatre militaire m'avait dit que ce trouble n'existait pas. Il ne faisait pas partie des personnes qui croyaient en son existence.

J'ai trouvé cela assez surprenant, mais il convient de souligner que l'acceptation du trouble de stress post-traumatique est relativement récente, surtout dans le milieu militaire.

Au Canada, il nous a fallu du temps pour reconnaître l'étendue et la réalité de la situation. Nous disposons de très peu de statistiques sur ce trouble. Les études réalisées au sein des Forces canadiennes concernant les besoins des professionnels de la santé mentale et de la santé étaient fondées sur des projections tirées de l'étude réalisée en 2002 par Statistique Canada. Nous nous fions à ces chiffres.

Statistique Canada a réalisé une autre étude en 2013, mais les résultats n'avaient pas encore été rendus publics au moment de préparer notre rapport. Nous avons utilisé les données disponibles à l'époque. Nous savions que les Forces armées canadiennes disposaient de très peu de soutien pour réaliser des recherches indépendantes, mais des recherches internes ont été réalisées. Contrairement notamment aux forces étatsuniennes et britanniques, les Forces canadiennes ne disposaient pas d'un appui généralisé pour mener des recherches sur la santé, les blessures et le traitement des militaires et des anciens combattants. La situation a changé, mais seulement au cours des dernières années.

● (1015)

Je vois certains de mes collègues du comité de la défense en face. Nous avons entendu le témoignage de Mme Alice Aiken de l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans qui a récemment été mis sur pied à l'Université Queen's avec l'appui de quelque 25 universités canadiennes. L'ICRSMV est un institut indépendant regroupant 25 universités canadiennes qui mènent des recherches sur les besoins du personnel militaire canadien, des anciens combattants et des familles de militaires.

Mme Aiken a dit au comité qu'il n'y avait aucun financement pour assurer la viabilité de la recherche indépendante. La situation a changé. Notre comité a recommandé dans son rapport dissident que le Canada contribue à un vaste fonds pour la recherche indépendante qui permettrait à l'ICRSMV, par l'entremise de ses institutions partenaires, de réaliser de façon autonome des recherches sur les problèmes de santé qui touchent le personnel des FAC, les anciens combattants et leur famille, ce qui a été fait. Le comité avait recommandé de verser — pas dans le présent budget, mais bien dans le précédent budget — 5 millions de dollars à l'ICRSMV, et cette somme a été égalée par la True Patriot Love Foundation. Il y a maintenant un fonds important disponible pour réaliser des recherches partout au pays.

En fait, la semaine dernière, j'ai assisté à un séminaire à l'Université Memorial, dans ma circonscription, St. John's-Est. Des chercheurs et ceux qui s'intéressent à la santé des militaires et des anciens combattants étaient regroupés pour discuter d'idées de projets de recherche qui sont nécessaires en vue d'atténuer les problèmes de santé que vivent les militaires et les anciens combattants canadiens.

Affaires courantes

Nous avons discuté du TSPT et de la nécessité d'avoir plus de professionnels pour s'en occuper. Durant son étude, le comité s'est penché sur la question des familles de militaires qui sont également touchées par le TSPT de leur proche, parce que même si nous avons un programme et que les soins de santé des militaires relèvent directement de l'armée, la question des familles relève des provinces. Il a été très clairement précisé que les soins de santé pour les familles de militaires ne relèvent pas de l'armée et du gouvernement fédéral pour des raisons constitutionnelles; la santé est une compétence provinciale.

La famille du militaire qui rentrait chez lui, au pays, pour retourner vivre dans son milieu, avec sa conjointe ou son conjoint et le reste de sa famille, et qui souffrait de TSPT, ignorait les conséquences de ce trouble, mais devait quand même les subir. D'ailleurs, une quantité considérable de données démontrent que les conjointes ou conjoints souffraient eux-mêmes de TSPT parce que le militaire en souffrait. Les témoins que le comité a entendus, les membres des familles de militaire et les soldats avec lesquels j'ai pu discuter dans les commerces autour de Petawawa, par exemple, parlent tous du phénomène du TSPT parmi les conjointes ou conjoints. Certaines de ces personnes nous ont indiqué que, même après beaucoup d'efforts, il était très difficile pour les conjointes ou conjoints d'avoir accès à des traitements, à du soutien psychologique ou même simplement à une certaine formation leur permettant de comprendre ce qui arrivait à leur soldat.

● (1020)

C'était très débilitant. Les familles subissaient les conséquences sérieuses de ce trouble, qui minait gravement la vie conjugale. Les personnes souffrant de TSPT n'étaient pas capables de trouver de l'aide pour résoudre leurs problèmes.

Nous avons pu faire également une autre constatation concernant l'aide pour les familles dans ce domaine, où personne n'est directement responsable de répondre aux besoins des familles en matière de santé. Les militaires déménagent à divers endroits au pays. Nous connaissons leur situation. Ils peuvent avoir une nouvelle affectation tous les deux ans et se retrouver dans divers milieux. Ils ont des enfants. Les familles des membres des Forces canadiennes comptent beaucoup de jeunes enfants. La semaine dernière, on m'a indiqué qu'au total, les militaires canadiens avaient environ 68 000 enfants. Ces familles ayant des enfants déménagent d'un bout à l'autre du pays. Dès qu'elles arrivent à un nouvel endroit, elles doivent se trouver un médecin de famille. C'est essentiel pour la santé et le bien-être des gens.

Or, dans ces situations, en particulier dans certaines régions rurales ou éloignées où se trouvent des bases militaires canadiennes, il arrive que le système médical de l'endroit subisse de fortes pressions. Il est difficile d'avoir accès rapidement à un médecin de famille, en particulier lorsque la famille compte des enfants ayant des besoins spéciaux, notamment des difficultés d'apprentissage et d'autres types de besoins devant être évalués. Les listes d'attente sont longues. Les problèmes se multiplient au fil des déménagements de la famille.

Une question absolument fondamentale n'a pas encore été résolue: la manière dont on répond aux besoins en matière de santé des familles des militaires qui déménagent à l'autre bout du pays. Souvent, dans le cas du trouble de stress post-traumatique, elles doivent composer avec des répercussions qui touchent non seulement le soldat lui-même, mais bien la famille entière. Comment peut-on le faire sans empiéter sur les champs de compétence?

Il y a des moyens de répondre à ces besoins. C'est possible. Lorsque les Forces armées font déménager des familles, la présence des militaires se reflète souvent dans les infrastructures d'une ville, d'un village, d'un lieu. C'est la réalité. Il y a des besoins au chapitre de la congestion routière, des transports, des ponts, du logement et ainsi de suite, et les Forces armées peuvent influencer sur les décisions de cet ordre. Elles peuvent aussi fournir de l'aide aux cliniques. Lorsque les Forces armées sont présentes dans une région, des fonds pourraient être affectés à la rendre attrayante pour le personnel médical de manière à ce que les militaires qui s'y installent aient éventuellement accès à une clinique existante qui répondrait aux besoins de leur famille et des résidents des environs. On pourrait prévoir des mesures incitatives. Les Forces armées et le ministère de la Défense nationale pourraient faire preuve d'initiative afin que les familles des militaires aient accès à des soins de santé sur place.

Je sais que le ministère a instauré des programmes qui s'adressent aux conjoints, notamment les Centres d'entraide aux familles des militaires. Conscient que la santé des soldats dépend de celle de leur famille, le ministère est en mesure d'offrir plus de services, comme des consultations. Nous aimerions que le gouvernement fasse le point là-dessus.

Je sais qu'il faut plus de recherches dans ce domaine. Une foule de professionnels y participent, qu'il s'agisse de professionnels de la santé, de travailleurs sociaux ou de chercheurs oeuvrant dans diverses disciplines. Je tiens à saluer le travail de Mme Aiken, qui a accompli beaucoup de progrès en très peu de temps en vue de promouvoir la notion de recherches indépendantes partout au pays. Tout ce travail a été réalisé, en gros, au cours des cinq dernières années. C'est grâce aux efforts considérables déployés par Mme Aiken et son équipe, avec l'aide de la fondation True Patriot Love, qui travaille en étroite collaboration avec l'institut pour rallier des appuis dans l'ensemble du pays.

● (1025)

Je sais que des députés de tous des partis ont prôné cette idée. D'ailleurs, le travail effectué par l'institut a suscité mon intérêt au plus haut point, tout comme celui de ma collègue, la députée de Vancouver-Est, qui était alors notre porte-parole en matière de santé. Nous appuyons sans réserve ce travail. C'est un domaine dont nous aimerions entendre parler plus souvent.

Il y a un autre thème qui est revenu sans cesse: la transition des militaires, en particulier de ceux qui étaient sur le point d'être libérés pour des raisons médicales, mais qui se voyaient forcés de quitter l'armée avant d'avoir accumulé 10 ans de service, ce qui aurait garanti leur admissibilité à une pension. Nous avons entendu des témoignages déchirants à ce sujet.

Je me souviens en particulier du caporal Glen Kirkland, du Manitoba, qui a comparu devant le comité. Il a dit qu'il était libéré pour des raisons médicales, mais qu'il n'était pas prêt à quitter les Forces armées canadiennes. Cette question a fait l'objet d'un long débat à la Chambre. En fait, le ministre de la Défense de l'époque lui avait dit que cette situation ne lui arriverait pas. Il n'a pas accepté cette réponse parce qu'il jugeait qu'on faisait une exception pour lui. La règle s'appliquerait toujours, et certaines personnes seraient relevées de leurs fonctions avant qu'elles aient pu obtenir une pension et la sécurité qui va de pair.

L'armée cherchait des moyens de trier les gens dont la situation ne répondait pas aux exigences en matière d'universalité du service et qui allaient être relevés de leurs fonctions avant d'avoir droit à une pleine pension et à la sécurité du revenu. Et ce dilemme a donné lieu à toute une série de recommandations.

Affaires courantes

Bien des gens hésitent même à déclarer leur trouble de stress post-traumatique et à réclamer un traitement, de peur que cet acte mette fin à leur carrière et les prive de la sécurité du revenu. Ils n'auraient plus été en mesure de rester au sein des forces. Leur situation n'aurait plus répondu aux exigences en matière d'universalité du service. Ils auraient vu leur carrière militaire prendre fin sans qu'ils aient d'autres perspectives d'avenir. Cette situation était très courante. Elle a aussi empêché des gens d'obtenir le traitement dont ils avaient besoin pour surmonter le trouble de stress post-traumatique dont ils souffraient.

Ce sont là quelques-uns des problèmes sur lesquels le comité a eu à se pencher. Nous avons présenté plusieurs recommandations sérieuses. L'une d'elles faisait suite à des observations de l'ancien ombudsman, Pierre Daigle, qui avait parlé de l'universalité du service.

L'universalité du service suppose que tous les militaires doivent pouvoir être intégrés en tout temps à des opérations expéditionnaires relevant des Forces armées canadiennes. Il a dit qu'il fallait moderniser et modifier cette règle pour permettre aux personnes atteintes d'une invalidité — que ce soit un trouble de stress post-traumatique ou une incapacité physique — de réintégrer la force. Nous avons des exemples très frappants de ce par quoi se traduit l'application de cette règle. Il devrait y avoir des modifications pour permettre aux gens de rester dans l'armée même s'ils risquent de ne pas pouvoir être envoyés au front.

Ce sont là certains des problèmes. Il y a beaucoup de travail dans ce rapport et un grand nombre de recommandations. Je pense qu'il est temps que nous ayons un rapport sur la façon dont ces recommandations ont été suivies, sur les progrès réalisés et sur les mesures à prendre, notamment en ce qui concerne l'universalité du service et pour permettre aux gens de passer de membre en service à ancien combattant en répondant à leurs besoins en santé.

• (1030)

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, n'étant pas membre de ce comité, j'ai trouvé les observations du député fort intéressantes.

Je m'inquiète surtout du nombre d'anciens combattants atteints d'un trouble de stress post-traumatique qui m'ont dit ne pas pouvoir obtenir certains services qui pourraient les aider grandement, à leur avis. Sans vouloir trop m'écartier des observations du député, j'aimerais savoir s'il est possible pour eux d'avoir des chiens d'assistance, car, d'après ce que m'ont dit un grand nombre d'anciens combattants atteints d'un trouble de stress post-traumatique, cette approche a donné des résultats remarquables.

M. Jack Harris: Monsieur le Président, lors des audiences du comité, certains témoins se sont présentés avec des chiens d'assistance. J'ai aussi vu des anciens combattants et des militaires actifs dans des lieux publics avec leur chien. Ils m'ont dit que, grâce à cet animal, ils peuvent sortir en public et qu'ils ne quitteraient pas leur domicile sans lui. Les formes les plus graves des troubles de stress post-traumatique entraînent un niveau élevé d'anxiété qu'on appelle parfois hyper-vigilance qui découle des traumatismes qu'a subis la personne ou des explosions dont elle a été témoin dans une zone de guerre. Cela peut entraîner des retours en arrière et tout ce qui accompagne cet état. Je n'essaie pas d'établir le diagnostic de qui que ce soit, mais ce sont certains des symptômes que les gens présentent et dont ils parlent. Les chiens d'assistance peuvent servir d'animal de compagnie, mais les gens ne sont pas censés les flatter. Ils portent souvent un avis qui dit: « Prière de ne pas flatter cet animal, il travaille. » Le chien d'assistance est une présence auprès de

l'individu, qu'il peut aider considérablement à vivre une vie plus normale.

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, le débat d'aujourd'hui est extrêmement important. Rien n'est plus important, en fait, que la manière dont nous prenons soin des militaires blessés ou malades. Comme le savent les députés, il s'agit d'une façon de leur signifier que leur pays leur est reconnaissant et de les remercier de leur bravoure.

Il y a cependant une chose qui m'a fait tiquer en lisant le rapport. Après avoir consulté des témoins durant deux ans, il semble qu'à peine une heure ait été consacrée à l'adoption du rapport lui-même. Les conclusions qui figurent dans le rapport produit par la majorité conservatrice ne vont pas aussi loin que les 23 recommandations formulées par le NPD dans son rapport dissident.

J'aimerais que mon collègue de St. John's-Est réponde à la question qui suit: si on fait abstraction de quelques recommandations valables, comment le gouvernement peut-il ne consacrer qu'une heure ou deux à l'adoption d'un rapport qui est le fruit de deux ans de labeur? Sur quelles bases repose le rapport dissident du NPD et que propose-t-il pour soutenir efficacement les militaires blessés ou malades et leurs proches?

• (1035)

M. Jack Harris: Monsieur le Président, nous avons de nombreuses réserves au sujet du rapport, surtout quand on sait que les travaux qui ont mené à sa rédaction ont duré environ deux ans. Il n'est pas rare que le comité de la défense consacre beaucoup de temps à ses rapports. Nous avons entendu beaucoup de témoins, qui nous ont transmis énormément d'information, qui devait être intégrée au rapport. Il arrive aussi qu'un rapport ne soit pas suffisamment étoffé, et c'est dans ce contexte-là que sont produits les rapports dissidents, comme celui auquel mon collègue, le leader de l'opposition à la Chambre, faisait allusion. Nous avons présenté un rapport de 10 pages comptant 23 recommandations supplémentaires, car nous estimons que, pour arriver à des résultats tangibles, définitifs et ciblés, il faut prendre des mesures concrètes. Nous sommes toutefois déçus de ne pas avoir pu en discuter à la Chambre. Les rapports des comités sont parfois le fruit d'un consensus, mais pas toujours. Celui-ci a été rédigé en juin 2014, c'est-à-dire juste avant que la Chambre ne s'interrompe pour l'été. Nous en avons terminé un autre pas plus tard qu'hier soir sur la défense en Amérique du Nord et, faute de temps, il ne sera pas davantage débattu, ce qui est bien dommage.

Il y a encore des problèmes. Au bout du compte, lorsqu'un rapport n'est pas débattu à la Chambre et que ses recommandations ne sont pas entendues, le gouvernement fait ni plus ni moins la sourde oreille à l'égard de certains des problèmes qui ont pourtant été cernés, comme ceux qui entourent la transition de la vie militaire à celle d'ancien combattant. Je songe au cas du sergent Nanson, un vétéran des Forces armées canadiennes qui compte 18 ans de service et qui a été handicapé de façon permanente par un engin explosif improvisé, en Afghanistan, et qui doit désormais se déplacer en fauteuil roulant. Sa libération pour des raisons médicales entrera en vigueur le 30 juin, mais sa maison ne sera pas prête, parce qu'il y a eu un retard dans l'aménagement de l'accès pour son fauteuil. Il sera néanmoins expulsé de son logement militaire le 30 juin, quoi qu'il arrive. Nous constatons donc que malgré la formulation de recommandations et la manifestation de bonnes intentions, ces problèmes ne sont ni pris en compte ni débattus à la Chambre, et qu'on n'y apporte pas les solutions qui pourraient sauver des vies et empêcher les gens comme le sergent Nanson d'être laissés pour compte.

Affaires courantes

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que la question du trouble de stress post-traumatique préoccupe de nombreux Canadiens. Le caucus libéral a soulevé cette question à l'occasion de périodes des questions et d'autres débats. Nous estimons que le gouvernement n'a pas fourni le soutien nécessaire aux anciens combattants.

Je m'étonne que le leader parlementaire du NPD ait mentionné que rien n'est plus important que de tenir ce débat. Je suis un peu surpris du temps qu'il faut pour adopter ce rapport. Il a été déposé il y a près d'un an, peut-être même plus d'un an. Il ne s'agit pas de détourner l'attention de la question que le comité a examinée. Le comité a reconnu qu'il existe de graves lacunes.

J'aimerais que le député nous dise ce que nous devrions faire aujourd'hui, selon lui, pour améliorer la situation des militaires souffrant du trouble de stress post-traumatique, qui détruit des vies et des familles?

Nous parlons des chiens d'assistance, qui jouent certes un rôle très important. Des études l'ont clairement démontré. Cependant, je pense que nous devons nous montrer plus créatifs et nous assurer que les ressources nécessaires sont en place pour aider les personnes qui souffrent de ce trouble. Le député voudrait-il nous en dire davantage à ce sujet?

● (1040)

M. Jack Harris: Monsieur le Président, nous avons découvert des problèmes importants au cours de l'étude, mais ce qui a retenu notre attention, ce sont notamment la décision et la recommandation du ministère de la Défense nationale, datant de 2002, qui établissaient comme objectif l'embauche de 447 employés en santé mentale. Cet objectif n'a toujours pas été atteint. Il était fondé sur les statistiques de 2002, et non sur l'étude de 2012, dont le rapport n'a pas été publié.

Chaque fois que ce problème est soulevé à la Chambre, on répond par des commentaires sur l'ampleur des dépenses consacrées à ce dossier. L'argent seul n'est pas nécessairement suffisant si les besoins sont plus grands que les dépenses. Le gouvernement ne nous donne toujours pas une idée générale des efforts qu'il a déployés pour donner suite aux recommandations faites à l'interne à la suite d'une étude objective.

Nous sommes profondément troublés de constater que nous sommes encore obligés de nous plaindre à propos de la nécessité d'accroître les services et de veiller à ce que personne ne passe entre les mailles du filet. Encore une fois, malgré les bonnes intentions concernant la transition entre la vie de soldat et celle d'ancien combattant, nous voyons que le gouvernement ne répond toujours pas aux besoins.

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Convoquez les députés.

● (1120)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 434)

POUR

	Députés
Ablonczy	Adler
Aglukkaq	Albas
Albrecht	Alexander
Allen (Tobique—Mactaquac)	Allison
Ambler	Ambrose
Anders	Anderson
Armstrong	Ashfield
Aspin	Barlow
Bateman	Benoit
Bergen	Bernier
Blaney	Block
Boughen	Braid
Breitkreuz	Brown (Leeds—Grenville)
Brown (Newmarket—Aurora)	Butt
Calandra	Calkins
Cannan	Carmichael
Carrie	Chisu
Chong	Clarke
Crockatt	Daniel
Davidson	Dechert
Dreeshen	Duncan (Vancouver Island North)
Dykstra	Eglinski
Falk	Fast
Findlay (Delta—Richmond East)	Finley (Haldimand—Norfolk)
Galipeau	Gallant
Gill	Goguen
Goldring	Goodyear
Gosal	Gourde
Harris (Cariboo—Prince George)	Hawn
Hayes	Hillyer
Hoback	Holder
James	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kent
Kerr	Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lake
Lauzon	Leef
Leitch	Lemieux
Leung	Lobb
Lukiwski	Lunney
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Maguire	Mayes
McColeman	McLeod
Menegakis	Miller
Moore (Fundy Royal)	Nicholson
Norlock	Obhrai
Oliver	O'Neill Gordon
O'Toole	Payne
Perkins	Poillievre
Preston	Raitt
Rajotte	Reid
Rempel	Richards
Ritz	Saxton

Initiatives ministérielles

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LA TOLÉRANCE ZÉRO FACE AUX PRATIQUES CULTURELLES BARBARES

PROJET DE LOI S-7 — MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC) propose:

Que, relativement au projet de loi S-7, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur le mariage civil, le Code criminel et d'autres lois en conséquence, au plus un jour de séance supplémentaire soit accordé aux délibérations à l'étape du rapport et un jour de séance soit accordé aux délibérations à l'étape de la troisième lecture;

Que, 15 minutes avant la fin de la période prévue pour les initiatives ministérielles au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape du rapport et au cours du jour de séance attribué pour l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À l'ordre, s'il vous plaît. Conformément au paragraphe 67(1) du Règlement, il y aura maintenant une période de questions de 30 minutes. J'invite les députés qui souhaitent poser des questions à se lever pour que la présidence ait une idée du nombre de personnes qui désirent participer à cette période de questions.

Nous passons aux questions et observations. La députée de Pierrefonds—Dollard a la parole.

[Français]

Mme Lysane Blanchette-Lamothe (Pierrefonds—Dollard, NPD): Monsieur le Président, nous en sommes maintenant à la 99^e motion d'attribution de temps de ce gouvernement, et cette fois, pour un projet de loi du Sénat. C'est honteux! Le gouvernement n'a même pas daigné présenter ce projet de loi lui-même, alors il ne doit pas être une grande priorité.

Pire encore, nous avons devant nous un projet de loi très controversé. Selon plusieurs experts qui ont témoigné, autant au Sénat qu'à un comité de la Chambre des communes, ce projet de loi peut vulnérabiliser davantage les victimes qu'on dit tenter d'aider.

Alors, plutôt que de restreindre le débat et de porter atteinte au processus démocratique de cette Chambre, j'ai un petit conseil pour le gouvernement. Il pourrait peut-être prendre un petit peu de temps, pendant que nous débattons, pour consulter et s'asseoir avec les gens qui nous ont parlé. Il pourrait s'asseoir avec la présidente du Conseil du statut de la femme, qui dit que le titre même du projet de loi pourrait nous mettre à dos des communautés avec lesquelles nous avons besoin de travailler.

Il pourrait parler aussi avec le South Asian Legal Clinic of Ontario, ou encore avec Southall Black Sisters, qui disent que les propositions qui touchent à la criminalisation du mariage forcé vont vulnérabiliser davantage les victimes et même faire en sorte que moins de personnes vont dénoncer des crimes.

Schellenberger
Shea
Shory
Sopuck
Strahl
Tilson
Trost
Truppe
Valcourt
Van Loan
Warawa
Watson
Sky Country)
Wilks
Wong
Yelich
Young (Vancouver South)

Seeback
Shiple
Smith
Stanton
Sweet
Toet
Trottier
Uppal
Van Kesteren
Wallace
Warkentin
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to
Williamson
Woodworth
Young (Oakville)
Yurdiga— 136

CONTRE

Députés

Allen (Welland)
Ashton
Aubin
Bélangier
Bennett
Blanchette
Boivin
Boulerice
Brahmi
Brosseau
Caron
Cash
Chicoine
Choquette
Cleary
Côté
Crowder
Davies (Vancouver Kingsway)
Day
Dion
Donnelly
Dubé
Duncan (Edmonton—Strathcona)
Easter
Foote
Garneau
Genest-Jourdain
Goodale
Grogulé
Harris (St. John's East)
Hughes
Kellway
Latendresse
LeBlanc (Beauséjour)
Leslie
MacAulay
Marston
Mathysen
McCallum
McKay (Scarborough—Guildwood)
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Murray
Nunez-Melo
Péclet
Plamondon
Rafferty
Ravignat
Sandhu
Scott
Sgro
Sims (Newton—North Delta)
St-Denis
Sullivan
Tremblay
Vaughan— 111

Angus
Atamanenko
Ayala
Bellavance
Bevington
Blanchette-Lamothe
Borg
Boutin-Sweet
Brisson
Byrne
Casey
Charlton
Chisholm
Christopherson
Comartin
Cotler
Cuzner
Davies (Vancouver East)
Dewar
Dionne Labelle
Doré Lefebvre
Duncan (Etobicoke North)
Dusseault
Eyking
Freeman
Garrison
Godin
Gravelle
Harris (Scarborough Southwest)
Hsu
Julian
Lamoureux
Laverdière
LeBlanc (LaSalle—Émard)
Liu
Mai
Martin
May
McGuinty
Moore (Abitibi—Témiscamingue)
Morin (Laurentides—Labelle)
Mourani
Nash
Papillon
Pilon
Quach
Rankin
Regan
Scarpaleggia
Sellah
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-
Sitsabaiesan
Stoffer
Toone
Valerioté

PAIRÉS

Aucun

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Je déclare la motion adoptée.

Initiatives ministérielles

Les conservateurs peuvent parler aussi à des avocats ou à des professeurs d'université, qui nous disent que les mesures sur la polygamie vont en fait mettre à risque des femmes et des enfants, qui pourraient être déportés parce qu'ils ont été victimes de polygamie.

Peut-être que les conservateurs pourraient prendre tout cela en considération et nous laisser le temps de débattre pendant qu'ils prennent le temps de faire leurs devoirs.

• (1125)

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, les propos de l'honorable députée d'en face démontrent l'urgence d'aller de l'avant avec ce projet de loi. Depuis le début du débat sur le projet de loi S-7, le NPD conseille une seule et unique chose: l'inaction face aux mariages précoces, aux mariages forcés et à la polygamie. Ce sont des problèmes courants vécus par des centaines de millions de femmes et de jeunes filles partout dans le monde et dont le Canada n'est pas à l'abri.

Si l'honorable députée avait bien voulu prêté attention aux 25 témoins en comité et aux 17 députés de la Chambre des communes qui se sont exprimés et qui ont majoritairement appuyé ce projet de loi, elle aurait compris que cela n'est pas seulement nécessaire, mais urgent.

Il est inacceptable que le Canada continue sans un âge de mariage minimal tel qu'on le connaît déjà au Québec. Le NPD est en train de dire que les filles de 11 ou 12 ans ont le droit de se marier légalement au Canada. C'est complètement inacceptable. Le NPD est incapable d'appuyer une seule mesure pour protéger les femmes et les filles et empêche celles qui sont dans un mariage polygame d'être admises au Canada par l'entremise de nos programmes d'immigration ou n'importe quel autre moyen. Le temps est arrivé d'adopter ce projet de loi.

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Je le mets au défi de m'expliquer pourquoi le gouvernement réformiste-conservateur continue d'avoir recours à l'attribution du temps pour faire adopter ses mesures législatives, et ce, plus que tout autre gouvernement dans l'histoire du Canada. Cela en dit long sur l'attitude de l'actuel gouvernement majoritaire. Les Canadiens en sont conscients et profiteront des élections qui auront lieu dans quelques mois pour faire changer les choses, selon moi.

Si le leader du gouvernement à la Chambre choisit de ne pas répondre à ma question, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration prendra probablement la parole. Si c'est le cas, voici la question que je lui adresse. Pourquoi n'avons-nous pas comme priorité d'accélérer la réunification des gens qui se sont mariés légitimement dans un autre pays? Je pense particulièrement à la région du Panjab, en Inde. Le traitement des demandes liées à un mariage connaît souvent des délais inacceptables, plus de 18 mois même, une situation très pénible pour les familles qui sont séparées. C'est tout simplement inacceptable. Cette situation suscite la colère d'un grand nombre de mes concitoyens et, je crois, de Canadiens de partout au pays.

Pourquoi le gouvernement attache-t-il aussi peu d'importance à la réunification rapide des gens mariés à l'étranger?

L'hon. Chris Alexander: Monsieur le Président, cette question nous apprend tout ce qu'il faut savoir quant à la position des libéraux sur le mariage forcé, la polygamie et les crimes d'honneur.

Les libéraux prétendent qu'ils appuient le projet de loi, mais, en fait, ils ne veulent pas le voir adopté avant la fin de la session. Pour eux, obtenir un avantage politique est plus important que de protéger les femmes et les filles que, soit dit en passant, on peut encore marier en toute légalité au pays — sauf au Québec — à l'âge de 12 ou 13 ans.

Le député pose une question au sujet des temps de traitement des dossiers de conjoints légitimes. Le projet de loi ne porte pas sur ce genre de dossiers; il vise plutôt à protéger les femmes et les filles forcées à contracter un mariage de convenance et victimes d'intimidation et de violence conjugale. Il s'agit aussi de gens impliqués dans des relations polygames, que l'on fait passer pour des tantes, des oncles, des cousines et des soeurs, que l'on fait venir au pays pour leur faire subir une vie de violence et de mauvais traitements.

Le projet de loi à l'étude contribuera à protéger de ces pratiques barbares les femmes et les filles, qu'elles soient nouvelles arrivantes ou nées au Canada. Il faut faire progresser le projet de loi et c'est ce que nous allons faire, que le Parti libéral campe ou non sur sa position. N'oublions pas que le chef libéral a hésité à utiliser le terme « barbare », même pour parler de la mutilation d'organes génitaux féminins.

De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes prêts à désigner ces pratiques et ces formes de violence comme il se doit. Il est temps que le projet de loi soit adopté par la Chambre et qu'il entre en vigueur. Il n'y a pas de problème plus urgent à régler que celui de la violence familiale subie par les femmes et les filles, et nous le ferons, en partenariat avec nos amis et nos alliés internationaux.

• (1130)

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach (Beauharnois—Salaberry, NPD): Monsieur le Président, je suis vraiment désolée de constater qu'encore aujourd'hui, ce gouvernement nous impose un bâillon — c'est la 99^e fois — sur un projet de loi très controversé, duquel des conséquences graves non désirées pourraient ressortir.

De plus, ce projet de loi vient du Sénat. Il a été mal ficelé par des gens non élus, et il pourrait avoir des conséquences graves sur les personnes que nous voudrions protéger.

En effet, si des personnes sont reconnues coupables de violence perpétrée sur leur femme ou leurs enfants, cela pourrait faire en sorte que toute la famille, y compris les victimes, pourrait être déportée dans un autre pays. Cela pourrait aussi séparer des familles, ce que les victimes ne désirent pas.

Il manque vraiment beaucoup de consultations faites auprès d'experts. Le NPD a voulu apporter une foule d'amendements. Toutefois, les conservateurs les ont balayés du revers de la main, même s'ils savaient que les experts avaient demandé qu'on ajoute ces amendements en vue d'améliorer le projet de loi S-7 qui est devant nous.

En plus de toutes ces lacunes, ce projet de loi manque d'éléments sur le logement abordable, par exemple, et sur tout ce qui touche l'aide aux familles pour faire de la prévention. Ces familles sont souvent déjà traumatisées par ce qu'elles vivent, et maintenant, on leur enlèverait toutes ces ressources.

Initiatives ministérielles

En vérité, ce projet de loi ne leur offre même pas ces ressources; il lui manque cet aspect crucial, et les conservateurs décident quand même d'imposer un bâillon et d'adopter ce projet de loi à toute vitesse, à toute vapeur. Ce projet de loi n'a ni queue ni tête parce que les conséquences graves qu'il pourrait entraîner feraient souffrir des familles déjà traumatisées par de la violence.

Cela n'a donc aucun sens d'aller dans cette direction à toute vapeur. Il faudrait prendre le temps de revoir plusieurs éléments de ce projet de loi pour qu'il soit équilibré et sain pour les victimes.

Je ne comprends pas que les conservateurs ne le considèrent pas et qu'ils continuent à donner l'impression qu'ils s'occupent des gens victimes de violence.

L'hon. Chris Alexander: Monsieur le Président, écoutons ce que l'honorable députée vient de dire: elle préférerait, et je pense que c'est la position du NPD, que les femmes et les filles victimes de mariage précoce soient acceptées au Canada et qu'elles aient la possibilité d'y rester et de continuer dans des relations polygames sans aucune conséquence ni peine. Elle préférerait que l'âge minimal pour se marier, dans les neuf provinces du Canada et les trois territoires hors Québec, soit indéfini et qu'il ne soit pas de 16 ans. Elle préférerait que les victimes de violence causée par les mariages forcés, et ceux qui facilitent les mariages forcés, ne soient pas imputables ou tenus criminellement responsables pour leurs actions. Le NPD a tort encore une fois cette fois-ci.

Ce projet de loi jouit d'une popularité énorme, non seulement chez les femmes et les filles, mais chez tous les Canadiens et Canadiennes. Les Canadiens veulent que nous agissions pour garder le Canada à l'écart et le protéger de ces pratiques barbares. Ils veulent que nous protégions les femmes et les filles contre le mariage précoce forcé, la polygamie et les crimes d'honneur. Ils veulent absolument que nous empêchions ce genre de pratiques barbares au Canada. Le but de ce projet de loi est la prévention.

Pourquoi le NPD n'a-t-il pas compris que c'est le but et l'inspiration de ce projet de loi? En s'opposant à toute cette gamme de mesures favorisant la prévention des pratiques barbares et des mariages forcés dans ce pays, le NPD ne fait preuve d'aucune empathie ni de sympathie en ce qui concerne les vraies priorités des Canadiens.

● (1135)

[Traduction]

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, les députés savent que lorsque nous aurons eu recours à l'attribution de temps pour la 99^e fois, nous aurons atteint un creux historique pour la démocratie au Parlement. Les droits des députés des petits partis sont plus brimés que ceux des autres députés, car nous avons moins l'occasion de participer au débat en raison de l'attribution de temps.

Je sais que le leader du gouvernement ne répond pas aux questions au sujet de l'abus du processus, alors je vais adresser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ma question sur ce projet de loi absurde, la Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares. Le ministre est très indigné par la violence faite aux femmes, mais comment se fait-il que lorsque l'on réclame une enquête sur les femmes autochtones portées disparues ou assassinées, le gouvernement actuel nous dise: « Ne vous inquiétez pas, c'est une affaire criminelle déjà visée par la loi; nous n'avons pas besoin d'une enquête »? Or, lorsqu'il est question de pratiques déjà illégales comme les crimes d'honneur et la polygamie, nous avons besoin d'une nouvelle mesure législative, ce qui nuira aux défenses constitutionnelles et utiles telles que la défense de provocation, qui

ne pourrait jamais être utilisée dans le cas d'un crime d'honneur. On nous dit qu'il faut une nouvelle loi spéciale, ce qui tient davantage de la propagande électorale que de la politique publique.

Comment le ministre concilie-t-il la réponse de son gouvernement à la crise des disparitions et des assassinats des femmes autochtones avec les cas, beaucoup plus rares, de polygamie forcée présumée?

L'hon. Chris Alexander: Monsieur le Président, la députée d'en face a encore omis de faire ses devoirs. On s'est servi de la défense fondée sur la provocation dans des causes de meurtre. Elle a permis de réduire, dans une affaire attendue, une accusation de meurtre à homicide volontaire coupable, et on a invoqué cette défense à plusieurs reprises pour remettre en question les actions des auteurs de meurtre et pour indiquer que le langage utilisé qui a provoqué cette action constituait en fait une forme de défense.

Je ne peux pas croire que la députée réclamerait la prise de mesures, à juste titre, à l'égard des disparitions et des assassinats des femmes autochtones. Nous sommes favorables à de telles mesures, et nous en prenons plus dans ce dossier que tout autre gouvernement dans l'histoire du Canada. Nous sommes le seul parti dans cette enceinte qui soit déterminé à mettre l'accent sur l'action et non sur la réalisation d'autres études. Pourtant, la députée refuse de prendre les mesures nécessaires pour protéger les femmes et les filles des mariages forcés ou précoces, des usages qui ont encore largement cours dans le monde et, dans une certaine mesure, au Canada.

Les initiatives que nous prenons à ces égards ont l'appui des Canadiens. Elles ont l'appui des femmes et des filles. Elles ont l'appui des nouveaux arrivants, car la polygamie existe encore au Canada. En l'absence des règles en question, il y a encore des gens en relations polygames susceptibles d'user de la fraude et de fausses représentations pour venir au Canada. Seules les mesures comprises dans le projet de loi nous permettront de réaliser des progrès.

Il ne s'agit pas d'une question marginale. Il est franchement offensant d'entendre la députée affirmer que nous faisons de la propagande électorale le jour même où Human Rights Watch publie un rapport qui nous rappelle que 29 % des filles au Bangladesh sont mariées avant l'âge de 15 ans et que 2 % d'entre elles sont mariées avant l'âge de 11 ans. Il n'y a toujours pas d'âge minimal pour le mariage au Canada. Nous le fixons à 16 ans, l'âge minimal en vigueur au Québec mais pas dans les autres provinces et territoires.

La députée va devoir se rendre à l'évidence. Elle s'oppose à des normes de base protégeant la dignité humaine des femmes et des filles du Canada entier, et elle devrait avoir honte de la question qu'elle vient de poser et de la position carrément indéfendable qu'elle a prise dans le dossier.

● (1140)

M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, de se porter à la défense de cette question.

Plus tôt cette année, j'ai eu le privilège de visiter la Zambie. J'étais à Lusaka, où un groupe de membres du YMCA, et beaucoup d'autres jeunes qui s'étaient joints à lui, cherchaient à lutter contre les mariages forcés et précoces. J'ai rencontré une jeune fille qu'on avait aidée à échapper à un mariage forcé précoce. J'ai entendu son histoire et compris les ravages qu'elle avait subis sur les plans éducatif, social et même physique.

Initiatives ministérielles

J'ai eu un aperçu assez limité des effets dévastateurs de ces pratiques sur la vie des jeunes femmes et des filles en Zambie, mais j'aimerais donner à mon collègue un peu plus de temps pour nous en dire davantage là-dessus.

L'hon. Chris Alexander: Monsieur le Président, dans le contexte d'un autre débat, nous pourrions assurément parler de la Zambie, du Tchad, de la République centrafricaine, du Niger et du Bangladesh, qui affichent des taux de mariages forcés parmi plus les élevés au monde. C'est grâce aux efforts du député et à l'appui de nos collègues de ce côté-ci de la Chambre que le Canada peut jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne la dénonciation des mariages forcés et fournir les ressources nécessaires pour mettre fin à cette pratique partout dans le monde. Il est évident que l'honorable John Baird a joué un rôle primordial dans ce dossier quand il était ministre des Affaires étrangères. Toutefois, ce problème n'est pas propre au reste du monde: il y a des victimes de ces pratiques ici même, dans nos quartiers et dans nos circonscriptions.

Les députés de l'opposition qui estiment que ce n'est pas important n'ont jamais eu de contacts directs avec des Canadiennes qui ont été victimes de ces pratiques barbares. Samra Zafar, une résidente de la région du Grand Toronto, s'est récemment adressée aux gens de ma circonscription. Elle a été forcée de se marier à 16 ans. Les mauvais traitements qu'elle a subis pendant des années lui ont causé beaucoup de souffrance. Elle a connu des problèmes de santé et a vécu une grande détresse psychologique. Samra Zafar était victime de violence chaque fois qu'elle rentrait à la maison; elle vivait dans un climat de violence constante. Elle a fini par quitter son époux et, maintenant, elle parle de ce qu'elle a vécu avec beaucoup de courage. Elle a un nouveau conjoint qu'elle a choisi et avec qui elle est heureuse. Elle est une ardente défenseuse des intérêts des victimes.

Kamal Dhillon, une des personnes ayant témoigné devant le comité, s'est fait fracturer la mâchoire par l'homme qu'elle avait été obligée d'épouser.

Nasira Fazli, une immigrante afghane et résidente d'Ajax, en Ontario, a été assassinée en juillet 2013. Son jeune fils, Yasin Wafa, avait 18 mois lors du décès de sa mère. Le seul suspect dans cette affaire, qui se trouve toujours devant les tribunaux, est l'homme qui était son mari à l'époque. Mme Fazli avait parrainé son mari pour qu'il puisse émigrer de l'Afghanistan au Canada. Il n'était au pays que depuis trois ans. Il fait maintenant face à des accusations de meurtre.

En raison des mariages forcés et précoces, des Canadiennes vivent de véritables catastrophes et sont victimes de violence. Il nous incombe, en tant que députés, d'éviter de faire de la petite politique avec ces questions et d'invoquer des motifs procéduraux absurdes pour poursuivre ce débat ad vitam aeternam. Il est de notre devoir envers les femmes et les jeunes filles du Canada et du monde entier de prendre des mesures pour éliminer ces pratiques barbares. Le Canada ne doit jamais être un pays où des gens peuvent s'adonner à ces pratiques en toute impunité.

J'ai honte de ce que les partis en face aient un point de vue complètement différent et du fait qu'ils voudraient que nous épuisions tout le temps qu'il nous reste durant cette session pour ne plus jamais revenir à cette question, dans un pays où, sauf pour le Québec, il n'y a toujours pas d'âge minimal pour se marier. Le Parti vert et le NPD feraient bien de revoir leur position, car elle est indéfendable aux yeux des femmes et des filles et aux yeux de tous les Canadiens.

Mme Jinny Jogindera Sims (Newton—Delta-Nord, NPD): Monsieur le Président, on vient de me rappeler l'objet du débat. Nous

ne sommes pas sensés débattre le projet de loi. Le ministre doit répondre à la question débattue, à savoir une autre motion d'attribution de temps présentée par le leader à la Chambre. Je remarque en passant que le leader à la Chambre n'est pas ici pour répondre aux...

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À l'ordre, s'il vous plaît. La députée sait qu'il n'est pas permis de mentionner qui est ou n'est pas à la Chambre.

La députée de Newton—North Delta a la parole.

Mme Jinny Jogindera Sims: Je m'excuse, monsieur le Président.

Je vais me concentrer davantage sur l'attribution de temps afin d'obtenir une réponse du ministre à ce sujet.

Nous en sommes à la 99^e motion d'attribution de temps et à une seulement de la 100^e, comme on dit au cricket. Il est troublant que le débat soit encore une fois limité et écourté dans une démocratie parlementaire où il devrait être vigoureux et où on devrait le souhaiter.

Le projet de loi dont le débat fait l'objet d'une motion d'attribution de temps a été maintes fois mentionné par le ministre. Je suis cependant étonnée, car il me semble que notre pays a déjà des lois qui condamnent la polygamie. La polygamie est interdite dans le Canada dans lequel je vis depuis un certain nombre d'années. Je pense également qu'aucun crime ne peut être motivé par l'honneur. Si je ne m'abuse, nous avons des lois pour les cas où un crime est prétendument motivé par l'honneur. Nous avons également des lois pour les cas de violence familiale.

J'exhorte le ministre à s'employer avant tout à corriger un système d'immigration très déficient, qui empêche la réunion des familles, au lieu de présenter un projet de loi dont la plupart des éléments se retrouvent déjà dans les dispositions législatives actuelles du pays et, par surcroît, d'en limiter maintenant le débat.

Le gouvernement conservateur pourrait investir énormément dans la lutte contre la violence familiale; par ailleurs, il a catégoriquement refusé d'instituer une enquête sur les femmes autochtones portées disparues ou assassinées, malgré la demande des communautés des Premières Nations et, semble-t-il, des Canadiens de tous les coins du pays. Pourquoi le ministre ne se penche-t-il pas sur ces questions au lieu de faire de l'électorisme aujourd'hui?

● (1145)

L'hon. Chris Alexander: Monsieur le Président, encore une fois, le NPD montre qu'il se fiche éperdument des intérêts réels des femmes et des filles et qu'il n'est pas du tout déterminé à les protéger véritablement.

La députée d'en face vient tout juste de prouver qu'elle est fort peu renseignée sur ce qui se passe dans sa province.

La polygamie existe au Canada. Elle existe à Bountiful, en Colombie-Britannique. Nous sommes fiers que les premières poursuites visant ceux ayant commis ce crime à Bountiful aient été intentées sous le gouvernement actuel. Il n'y a pas encore eu de condamnations dans ce dossier, mais nous espérons qu'il y en aura.

La députée est bien naïve si elle croit que les personnes qui entretiennent des relations polygames ne font pas de fausses déclarations pour entrer au pays et ne profitent pas des faiblesses de notre système d'immigration. D'ailleurs, elle voudrait affaiblir encore plus ce système.

Initiatives ministérielles

La députée n'a pas lu l'histoire de la famille Shafia, qui a quitté l'Afghanistan en 1992. Mohammad Shafia était marié à Rona Mohammad, qui ne pouvait pas avoir d'enfants. En 1980, il a épousé une deuxième femme, Tooba Yahya, devenant ainsi polygame. Lorsque la famille a immigré au Canada, elle a déclaré que Rona était une tante.

Si la députée d'en face croit que c'est un cas isolé et que de telles situations n'existent toujours pas aujourd'hui, étant donné que la pratique de la polygamie ne fait pas partie des critères d'interdiction de territoire prévus dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, elle a tout à fait tort.

Tooba, la seconde épouse, aurait dit ceci à Rona: « Tu es une esclave. Tu es une servante. » Elle a prononcé ces paroles, non pas en Afghanistan, ni aux Émirats arabes unis, ni au Pakistan, mais bien au Canada. Puis, le 30 juin 2009, les soeurs Zainab, Sahar et Geeti Shafia, ainsi que leur belle-mère Rona Amir, ont été retrouvées noyées à l'intérieur d'une voiture submergée dans l'écluse de Kingston Mills, dans l'Est de l'Ontario.

Dans cette affaire et dans toute autre affaire de meurtre au Canada, l'auteur d'un crime peut encore aujourd'hui invoquer la légitime défense devant un tribunal et déclarer « j'étais en droit d'agir ainsi parce que mon épouse m'insultait » ou « j'étais en droit d'agir ainsi parce que mon épouse m'a désobéi », ou encore « j'étais en droit d'agir ainsi parce que les repas que préparait mon épouse n'étaient pas acceptables ». C'est un argument légitime d'une défense fondée sur la provocation dans ce pays. C'est ainsi, et les députés de l'autre côté le nient. Ils ne savent pas de quoi ils parlent.

Selon le projet de loi, pour invoquer la provocation, il faudrait que cette provocation elle-même constitue un acte criminel passible d'un emprisonnement de cinq ans ou plus.

Nous allons mettre fin à ces absurdités. Nous allons mettre fin aux pratiques barbares, n'en déplaise au NPD ou au Parti vert, dont la naïveté est flagrante aujourd'hui.

● (1150)

[Français]

Mme Anne-Marie Day (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, NPD): Monsieur le Président, je n'utiliserai pas le mot « hypocrite », car il est peut-être non parlementaire. Toutefois, je vais utiliser le mot « contradictoire ». Je suis vraiment étonnée, sidérée même, par ce que j'entends.

J'ai fait une demande à quelques reprises déjà. En effet, deux fois, j'ai envoyé une lettre au ministre pour qu'il protège une jeune femme immigrante chez nous qui sera renvoyée dans son pays d'origine, le Togo, où elle sera victime d'un mariage forcé. Je ne veux pas identifier le dossier, parce qu'il est confidentiel. Néanmoins, il y a des limites à tenir ce genre de double discours. Il faut protéger les femmes. Il ne faut pas les renvoyer dans leur pays d'origine lorsqu'elles risquent d'être victime d'un mariage forcé.

Nous en sommes rendus à la 99^e motion d'attribution de temps. Nous avons déjà battu tous les records. C'est totalement inacceptable que nous ne puissions pas nous prononcer sur des dossiers aussi importants et sur le travail que le NPD fait dans ce dossier.

L'hon. Chris Alexander: Monsieur le Président, malheureusement, l'honorable députée a utilisé un mot qu'elle devrait appliquer à elle-même. Ce n'est pas en mettant de côté ce projet de loi que nous allons protéger une femme qui fait face à un renvoi au Togo où elle va être victime d'un mariage forcé. La protection pour une telle femme, et prenons un exemple abstrait pour le moment, serait renforcée par ce projet de loi, parce que tous ceux et celles qui

facilitent un mariage forcé feraient face aux conséquences et aux peines criminelles. Ce n'est pas le cas présentement. Le cas dont parle l'honorable députée va être décidé de façon indépendante par un système d'immigration généreux mais intègre. Toutefois, le NPD est en train de dire que nous devrions laisser la porte ouverte et laisser les femmes et les filles être vulnérables au renvoi forcé vers des pays lointains où elles vont être victimes de mariages forcés ou même de mariages précoces. Le contenu le plus important de ce projet de loi traite des mariages forcés.

L'honorable députée est en train de démontrer à quel point elle n'a pas compris le projet de loi. Elle ne l'a pas étudié, elle n'a pas compris la vraie situation au Canada, où il n'y a pas d'âge minimal pour le mariage en dehors du Québec. Pourquoi cette honorable députée veut-elle qu'il y ait un seuil de 16 ans au Québec mais pas en Ontario, ma province natale? Les contradictions de l'autre côté de la Chambre sont tellement nombreuses et tellement impossibles à comprendre que je pense que les Canadiens et les Canadiennes sont encore plus nombreux à nous encourager et à nous exhorter à passer à l'action pour faire en sorte que ce projet de loi devienne une loi canadienne le plus vite possible.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Il est de mon devoir d'interrompre maintenant les délibérations et de mettre aux voix la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

[Traduction]

Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les oui l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Convoquez les députés.

● (1230)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 435)

POUR

Députés

Ablonczy	Adler
Aglukkaq	Albas
Albrecht	Alexander
Allen (Tobique—Mactaquac)	Allison
Ambler	Ambrose
Anders	Anderson
Armstrong	Ashfield
Aspin	Barlow
Bateman	Benoit

Initiatives ministérielles

Bergen	Bernier	Foote	Freeman
Blaney	Block	Gameau	Garrison
Boughen	Braid	Genest	Genest-Jourdain
Breitkreuz	Brown (Leeds—Grenville)	Godin	Goodale
Brown (Newmarket—Aurora)	Butt	Gravelle	Groguhé
Calandra	Calkins	Harris (Scarborough Southwest)	Harris (St. John's East)
Cannan	Carmichael	Hsu	Hughes
Carrie	Chisu	Julian	Kellway
Chong	Clarke	Lamoureux	Latendresse
Crockatt	Daniel	Laverdière	LeBlanc (Beauséjour)
Davidson	Dechert	LeBlanc (LaSalle—Énard)	Leslie
Devolin	Dreeshen	Liu	MacAulay
Duncan (Vancouver Island North)	Dykstra	Mai	Marston
Eglinski	Falk	Martin	Mathysen
Fast	Findlay (Delta—Richmond East)	May	McCallum
Finley (Haldimand—Norfolk)	Fletcher	McGuinty	McKay (Scarborough—Guildwood)
Galipeau	Gallant	Michaud	Moore (Abitibi—Témiscamingue)
Gill	Goguen	Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
Goldring	Goodyear	Morin (Laurentides—Labelle)	Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Gosal	Gourde	Mourani	Murray
Harris (Cariboo—Prince George)	Hawn	Nash	Nunez-Melo
Hayes	Hillyer	Pacetti	Papillon
Hoback	Holder	Patry	Péclet
James	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Pilon	Plamondon
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kent	Quach	Rafferty
Kerr	Komarnicki	Rankin	Ravignat
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lake	Regan	Sandhu
Lauzon	Leef	Scarpaleggia	Scott
Leitch	Lemieux	Sellah	Sgro
Leung	Lobb	Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)	
Lukiwski	Lunney	Sims (Newton—North Delta)	
MacKenzie	Maguire	Sitsabaiesan	St-Denis
Mayes	McColeman	Stoffer	Sullivan
McLeod	Menegakis	Toone	Tremblay
Miller	Moore (Fundy Royal)	Valeriotte	Vaughan— 116
Nicholson	Norlock		
Obhrai	O'Connor		
Oliver	O'Neill Gordon		
O'Toole	Payne		
Perkins	Poilievre		
Preston	Raït		
Rajotte	Reid		
Rempel	Richards		
Ritz	Saxton		
Schellenberger	Seeback		
Shea	Shiple		
Shory	Smith		
Sopuck	Stanton		
Strahl	Sweet		
Tilson	Toet		
Trost	Trottier		
Truppe	Uppal		
Valcourt	Van Kesteren		
Van Loan	Wallace		
Warawa	Warkentin		
Watson	Wilks		
Williamson	Wong		
Woodworth	Yelich		
Young (Oakville)	Young (Vancouver South)		
Yurdiga	Zimmer— 138		

CONTRE

Députés

Allen (Welland)	Andrews
Angus	Ashton
Atamanenko	Aubin
Ayala	Bélangier
Bellavance	Bennett
Bevington	Blanchette
Blanchette-Lamothe	Boivin
Borg	Boulerice
Boutin-Sweet	Brahmi
Brousseau	Byrne
Caron	Casey
Cash	Charlton
Chicoine	Chisholm
Choquette	Christopherson
Cleary	Comartin
Côté	Cotler
Crowder	Cuzner
Davies (Vancouver Kingsway)	Davies (Vancouver East)
Day	Dewar
Dion	Dionne Labelle
Donnelly	Doré Lefebvre
Dubé	Duncan (Etobicoke North)
Duncan (Edmonton—Strathcona)	Dusseault
Easter	Eyking

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

LOI SUR L'INCORPORATION PAR RENVOI DANS LES RÈGLEMENTS

La Chambre passe à l'étude du projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les textes réglementaires et le Règlement sur les textes réglementaires en conséquence, dont le comité a fait rapport sans proposition d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Deux motions d'amendement figurent au *Feuilleton des avis* pour l'étude à l'étape du rapport du projet de loi S-2. Il a été porté à l'attention de la présidence que la députée de La Pointe-de-l'Île ne procédera pas avec la motion n° 1. Par conséquent, la motion n° 2 sera débattue et mise aux voix.

[Français]

Je vais maintenant soumettre la motion n° 2 à la Chambre.

MOTION D'AMENDEMENT

Mme Ève Péclet (La Pointe-de-l'Île, NPD) propose:

Motion n° 2

Que le projet de loi S-2 soit modifié par suppression de l'article 2.

— Monsieur le Président, je suis extrêmement contente de pouvoir m'adresser à la Chambre aujourd'hui par rapport au projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les textes réglementaires et le Règlement sur les textes réglementaires en conséquence, car je pense qu'il est très important.

Ce projet de loi peut paraître très technique. Cependant, comme ma collègue de Gatineau le dit si souvent, le diable est dans les détails, et c'est exactement ce que nous trouvons dans ce projet de loi qui nous inquiète particulièrement. Dans mon discours, je vais justement expliquer pourquoi nous voulons supprimer l'article 2.

Premièrement, l'article 2 dit:

Ne peut être incorporé par renvoi tout ou partie d'un document établi par l'autorité réglementaire, seule ou conjointement avec une personne ou un organisme qui appartiennent à l'administration publique fédérale, sauf si le document ou la partie en cause, selon le cas [...]

Plusieurs critères sont ensuite énumérés tels que: « contient [...] des éléments accessoires aux règles [...] » ou encore:

[...] issu de la reproduction ou de la traduction de tout ou partie d'un document établi par une personne ou un organisme autre que l'autorité réglementaire, compte tenu des adaptations quant à la forme et aux renvois destinées à en faciliter l'incorporation [...]

Déjà là, cela pose problème. Qu'est-ce qu'une personne ou un organisme autre que l'autorité réglementaire? Ici, nous parlons de règlements pouvant être adoptés par le gouvernement, n'ayant donc pas nécessairement besoin d'être débattus à la Chambre.

Nous nous demandons qui peut être une personne ou un organisme autre que l'autorité réglementaire. Il n'y a aucune définition de cela. Le problème est vraiment de savoir à quoi nous pouvons nous attendre de ce gouvernement. Voilà toute la question. Pourquoi les conservateurs veulent-ils adopter un projet de loi qui deviendrait une loi habilitante à toute autorité d'adopter des règlements?

Cette question des règlements est très problématique. Par exemple, lorsque les conservateurs ont adopté le changement fait à l'assurance-emploi, tout a été fait par règlements. Ce fut la même chose avec le projet de loi C-51 sur les normes de sécurité. Tout cela sera donc adopté par le biais de règlements. La base de la loi, ce sont les règlements.

Pour preuve, il y a des centaines de pages de règlements. Par exemple, à l'échelle fédérale, on parle de 3 000 règlements et de 30 000 pages. Toutefois, la législation ne compte que 450 lois et 13 000 pages. Il existe donc deux fois plus de pages de réglementation, des règlements qui seront soustraits à l'étude du Parlement, et je vais expliquer pourquoi.

Lorsque nous en avons fait l'étude au Comité permanent de la justice et des droits de la personne, j'ai posé une question au sujet d'un règlement qui serait adopté par incorporation, mais qui se trouverait dans un autre pays, par exemple, un pays avec lequel nous avons signé un traité de libre-échange ou avec lequel nous avons conclu une entente quelconque, peu importe les critères de l'entente.

Le Parlement international étranger adopte des règlements, mais le Parlement du Canada n'est pas nécessairement au courant des modifications apportées dans cet autre Parlement. Ici, nous gérons les affaires du Canada. Par contre, nous ne savons pas ce qui se fera, par exemple, aux États-Unis, en France ou au Brésil.

Ainsi, si nous incorporons, par règlement, un loi qui est sous la juridiction d'un autre Parlement, et qu'il est entendu que ces modifications subséquentes feront partie de la loi canadienne, nous sommes en train de dire, ici, que la réglementation assujettie à l'examen du Parlement canadien pourrait être changée par un autre

Initiatives ministérielles

Parlement, sans que les députés en soient mis au courant. Cela fera donc partie de la loi sans même que les Canadiens ne soient au courant. C'est vraiment ridicule.

Le dernier article de ce projet de loi, l'article 18.7 va comme suit:

Est confirmée la validité de toute incorporation par renvoi conforme à l'article 18.1 qui a été effectuée avant l'entrée en vigueur de cet article.

• (1235)

Cela ne rappelle-t-il pas quelque chose à la Chambre? En ce moment le gouvernement essaie d'adopter une législation pour empêcher que la GRC soit coupable d'avoir violé la Loi sur l'accès à l'information. Le gouvernement essaie d'adopter une loi rendant valides toutes les incorporations par renvoi, sans même qu'elles soient soumises à l'étude des parlementaires. C'est ridicule. Une tendance commence à se dessiner: les conservateurs essaient de retourner en arrière pour rendre légal ou réglementaire ce qu'ils avaient fait sans respecter la réglementation en place à l'époque. C'est aberrant. C'est pour cela que nous ne pouvons pas mettre en avant ce projet de loi sous sa forme actuelle.

Il est question d'un autre organisme que l'autorité réglementaire dans le projet de loi. Toutefois, il n'y a pas de définition. Il s'agit donc d'une autorité, d'un organisme ou d'une personne autre, comme je l'ai déjà mentionné. Ce terme revient à plusieurs reprises dans le projet de loi. Celui qui lit ce projet de loi va se demander ce que cela veut dire, une personne ou un organisme autre que l'autorité réglementaire. Au fond, puisque c'est un loi habilitante, elle permet d'adopter des règlements par renvoi sans passer par l'examen du gouvernement.

Le projet de loi aborde aussi la question de l'accessibilité:

18.3 (1) L'autorité réglementaire veille à ce que le document, l'indice, le taux ou le nombre incorporé par renvoi soit accessible.

Toutefois, nous n'avons pas de définition du mot « accessible ». J'ai proposé des modifications au Parlement mais, malheureusement, les conservateurs ont voté contre celles-ci. En effet, il semble que, pour eux, « accessible » soit un terme clair qui n'a pas besoin d'être défini. Si ce terme est aussi clair qu'ils le prétendent, pourquoi n'est-il pas défini dans la loi? Pour l'instant, les témoins s'entendent pour dire qu'il faut définir ce terme. On ne peut pas utiliser un terme légal dans un projet de loi sans y inclure sa définition. C'est ridicule.

J'ai posé une question au sujet de l'accessibilité au directeur général du Conseil canadien des normes. On impose un critère d'accessibilité à toutes les autorités législatives et ministérielles, sauf qu'il n'y a aucune définition de ce terme. Même si un ministère ou une autorité réglementaire a l'obligation de le publier si une réglementation est incorporée par renvoi dynamique ou non, ne pourrait-il pas, par exemple, exiger des frais? Nous ne le savons pas. Un Canadien ou une Canadienne pourrait devoir payer pour avoir accès à un règlement. Comment peut-on exiger des frais pour l'accès à ce qui fait partie de notre législation? C'est ridicule. S'il faut plaider un cas devant les tribunaux, par exemple, il faut bien avoir accès à la réglementation.

Le projet de loi comporte d'autres problèmes, notamment sur le plan de la traduction. Tous les règlements incorporés par renvoi vont-ils être traduits en français et en anglais? Les États-Unis ne sont pas obligés de traduire toutes leurs réglementations par incorporation. Le pays n'a pas l'obligation constitutionnelle de traduire ses règlements. Comment fait-on donc pour s'assurer que tout ce qui est incorporé par renvoi est assujéti à l'obligation de bilinguisme, surtout si le Parlement ne peut pas examiner ces règlements? C'est un autre problème.

Initiatives ministérielles

Je veux simplement dire que cette situation est très problématique. Nous adoptons un projet de loi qui rend valide toutes les incorporations qui ont été faites au cours des 30 dernières années, donc avant l'adoption de ce projet de loi, et ce, même si elles ne respectaient pas les critères. C'est le premier problème qui nous empêche d'appuyer ce projet de loi. Le deuxième problème, c'est que les règlements ne seraient plus assujettis à l'examen du Parlement parce qu'il s'agit d'une adoption par renvoi. C'est vraiment problématique. On va adopter des règlements, des taux et des indices, et les députés, les Canadiens et les Canadiennes ne seront jamais au courant de ceux-ci et ne pourront jamais se prononcer sur ces derniers.

• (1240)

En somme, il est extrêmement fondamental que ce projet de loi soit rejeté par tous les députés de cette Chambre et qu'on l'examine à nouveau pour adopter quelque chose qui a du sens et qui ne va pas soustraire nos règlements à l'examen des parlementaires du Canada.

• (1245)

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, je travaille avec cette députée au Comité permanent de la justice et des droits de la personne et nous avons étudié ce projet de loi.

J'aurais une question concernant l'accessibilité. Dans le projet de loi, il n'y a pas de définition de ce qu'est l'accessibilité. Est-ce que cela représente un problème pour la députée? On voit qu'il y a la possibilité qu'une sanction soit imposée à quelqu'un qui a fait quelque chose contre un aspect de la loi qui a été incorporé en vertu d'un renvoi, mais qui n'est pas vraiment accessible de la manière habituelle.

Mme Ève Pécelet: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Charlottetown de sa question. C'est vraiment quelque chose que nous avons soulevé en comité. Par exemple, j'aimerais lire un extrait de la lettre qui a été envoyée par le Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation:

Lorsque des normes produites par des tiers indépendants sont incorporées par renvoi, il n'y a aucune raison que l'autorité réglementante n'assume pas la responsabilité de prendre les dispositions utiles pour obtenir l'autorisation de mettre ces normes à la disposition du public gratuitement.

Ainsi, lorsqu'on parle d'accessibilité, on parle de la traduction dans les deux langues, soit en français et en anglais, pour que tous les Canadiens et les Canadiennes puissent lire le texte dans la langue de leur choix. Toutefois, on parle aussi d'accessibilité et donc de gratuité. La loi doit être accessible à tous parce que tout le monde doit pouvoir la connaître.

Donc, pourquoi les conservateurs ne veulent-ils pas simplement venir préciser qu'est ce que veut dire le mot « accessibilité » si, selon eux, c'est clair comme de l'eau de roche? À cet égard, on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre.

Mme Françoise Boivin (Gatineau, NPD): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de La Pointe-de-l'Île de son discours sur un projet de loi qui n'est pas forcément facile d'accès pour tout le monde. Comme elle l'a si bien dit, c'est extrêmement technique. Je suis heureuse de voir qu'on a soulevé le problème du bilinguisme au sein de notre réglementation. C'est un problème qui risque de survenir assez régulièrement après l'adoption du projet de loi S-2.

Il y a un autre problème qui me semble aussi assez criant par rapport au projet de loi S-2, soit le fait qu'en procédant par l'incorporation par renvoi, n'y a-t-il pas un danger de court-circuiter encore davantage la question de la conformité réglementaire au niveau constitutionnel et au niveau de la conformité avec notre Charte des droits et libertés? C'est un concept qui semble assez

obscur dans l'esprit du gouvernement conservateur au niveau de ses projets de loi, mais qui est aussi une obligation au niveau de la réglementation.

Le fait qu'on puisse procéder plus facilement à l'adoption de règlements sans que cela soit scruté à la loupe par le Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation m'inquiète prodigieusement. J'aimerais donc entendre brièvement la députée à ce sujet.

Mme Ève Pécelet: Monsieur le Président, je remercie grandement ma collègue de Gatineau de son travail. Je sais que, tout comme moi, elle est vraiment très préoccupée par ce projet de loi. Sa question va me permettre d'élaborer sur un sujet particulier, parce que parler d'un projet de loi aussi complexe en 10 minutes, c'est vraiment très difficile.

Par exemple, en ce moment, le Conseil du Trésor, qui est un peu responsable de la réglementation, n'a, en ce qui a trait aux règlements, aucune ligne directrice pour l'adoption par renvoi. Cela veut dire qu'à l'heure actuelle, cela se fait déjà, mais il n'y a aucun critère et aucune norme. Il n'y a rien qui dirige les autorités réglementaires lorsqu'elles adoptent des règlements.

Le problème que cela occasionne, c'est que, malheureusement, certains règlements ne seront jamais soumis à l'examen du Parlement. C'est le cas par exemple des règlements qui ont été adoptés dans le cadre d'autres législations et par d'autres Parlements à l'extérieur du Canada. Il y a aussi des problèmes de bilinguisme et d'accessibilité parce que, pour le moment, il n'y a aucun standard. C'est très problématique car, comme je l'ai dit, c'est un peu compliqué parce qu'il y a des renvois qui sont statiques dans le temps et d'autres qui sont évolutifs. Selon le Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation, les renvois évolutifs ne devraient jamais être permis dans le cadre d'une législation provenant de l'extérieur du Canada. Or, ce projet de loi le permet à l'heure actuelle.

Il y a donc de graves problèmes au niveau de l'examen dont ces réglementations vont faire l'objet. Est-ce que les parlementaires seront mis au courant de ces questions? Pourront-ils examiner ces réglementations? On n'en est pas certains. En somme, le fait d'adopter un projet de loi d'une telle envergure, qui aura un effet concret sur tous les Canadiens et les Canadiennes, est quelque chose qui mérite selon moi d'être étudié beaucoup plus profondément.

• (1250)

M. Robert Goguen (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, j'aimerais parler d'un aspect important du projet de loi S-2, Loi sur l'incorporation par renvoi dans les règlements. En particulier, je souhaite parler de la façon dont l'incorporation par renvoi dans les règlements peut aider les autorités réglementaires à élaborer des régimes réglementaires qui assurent un accès à l'expertise des organismes chefs de file au Canada et partout dans le monde en matière d'élaboration de normes.

Comme on le sait, le projet de loi S-2 modifiera la Loi sur les textes réglementaires pour y préciser les cas où la technique d'incorporation par renvoi peut être utilisée dans les règlements fédéraux. Cette technique permet de faire un renvoi à un document et de l'incorporer dans le règlement sans l'y reproduire. Il existe deux types d'incorporation par renvoi: dynamique et statique

Lorsque l'incorporation par renvoi est dynamique, le document visé fait partie du règlement, avec ses modifications successives. Lorsque le document est incorporé de façon statique, seule la version telle qu'elle existe à une date donnée est alors incorporée, sauf si le règlement est modifié.

Initiatives ministérielles

Cette technique offre de nombreux avantages. Par exemple, elle réduit les dédoublements et les répétitions inutiles de textes, telle la législation provinciale, lorsque les régimes législatifs provinciaux et fédéraux doivent être harmonisés. Elle peut constituer un moyen de collaboration efficace avec les autres administrations.

Enfin, l'incorporation par renvoi est un outil efficace qui permet au gouvernement d'accéder à la vaste expertise développée au Canada et partout dans le monde dans une multitude de domaines qui ont une incidence sur notre économie et notre quotidien. Ce dernier avantage est celui sur lequel j'aimerais attirer l'attention de la Chambre aujourd'hui.

Lorsque le législateur confère le pouvoir de prendre des règlements, les parlementaires s'attendent à ce que l'autorité réglementaire ait la capacité de répondre aux enjeux variés, complexes et en pleine évolution qui sont associés aux domaines dans lesquels les règlements sont élaborés.

Pensons à la complexité des domaines qui nécessitent aujourd'hui l'élaboration de règlements: les véhicules électriques, l'infonuagique, les instruments médicaux de pointe et la nanotechnologie ne sont que quelques exemples.

Les autorités réglementaires fédérales doivent être en mesure de répondre avec efficacité et efficience aux demandes de réglementation de secteurs complexes. À cet égard, le recours à la technique d'incorporation par renvoi permet de répondre rapidement et efficacement aux demandes dans ces secteurs en constante évolution.

En édictant cette loi, le législateur fournira aux autorités réglementaires un fondement juridique explicite leur permettant d'incorporer par renvoi des normes nationales et internationales élaborées par des organismes d'experts. Bien que les normes ne soient qu'un seul type de documents dont l'incorporation par renvoi serait autorisée en vertu du projet de loi, elles méritent une attention particulière.

Il y a déjà de nombreux types de normes qui sont incorporées par renvoi dans les règlements fédéraux, notamment les normes rédigées par l'Organisation internationale de normalisation et d'autres organismes internationaux de normalisation reconnus. En fait, un récent examen de renvoi figurant actuellement dans les règlements fédéraux a permis de recenser près de 400 renvois à des normes établies par des organismes d'experts.

Le Canada fait partie des pays chefs de file en matière d'élaboration de normes. Des centaines de normes sont élaborées au pays dans le cadre du Système national de normes du Canada, puis incorporées dans des règlements fédéraux et provinciaux, par exemple, les normes élaborées par des organisations telles que l'Office des normes générales du Canada et l'Association canadienne de normalisation, dont le nom est probablement le plus largement reconnu.

Les normes élaborées par ces organisations sont déjà essentielles à la réglementation des divers secteurs au Canada. À elle seule, l'Association canadienne de normalisation a produit plus de 275 normes qui font l'objet d'un renvoi dans des règlements fédéraux. Au total, on compte déjà plus de 400 renvois, dans les règlements fédéraux, à divers types de normes élaborées tant à l'échelle internationale que dans le cadre du Système national de normes, qui sont des composantes importantes de nos programmes de réglementation actuels.

Le projet de loi vise à reconnaître que les autorités réglementaires peuvent continuer à s'appuyer sur ces normes de façon à assurer une mise en oeuvre efficace de leurs mesures réglementaires. Pour atteindre cet objectif, il autorise l'incorporation par renvoi dyna-

mique de tels documents. L'incorporation par renvoi de normes permet au gouvernement de tirer profit de l'expertise nationale et internationale. Elle lui permet de tirer la meilleure partie des travaux qui sont réalisées par des organismes d'experts externes, auxquels il a souvent apporté sa propre expertise.

● (1255)

Dans bien des cas, une réglementation efficace et adaptée aux circonstances exige, lorsque des changements sont apportés aux normes, la capacité de réagir immédiatement, et l'incorporation par renvoi dynamique est la façon la plus efficace d'y parvenir.

Lorsqu'une norme est incorporée par renvoi dynamique dans un règlement, chacune de ses mises à jour par l'organisme de normalisation pour tenir compte des nouvelles technologies, approches et innovations dans le domaine est incorporée automatiquement dans le règlement. Le règlement n'a jamais à être modifié.

Pourquoi est-il essentiel d'incorporer par renvoi les normes avec leurs modifications successives? Il existe trois bonnes raisons: l'expertise, la capacité d'ajustement et l'efficacité.

En premier lieu, la capacité d'adopter des normes dans le cadre de la réglementation fédérale, lorsqu'il est approprié de le faire, permet au gouvernement de recourir à l'expertise technique partout au Canada et dans le monde entier.

En deuxième lieu, l'incorporation par renvoi dynamique de ces normes garantit, lorsque des changements sont apportés par les organismes d'experts, l'adaptation immédiate des règlements fédéraux, ce qui constitue un avantage important dans le domaine de la réglementation moderne.

Enfin, le recours à des organismes d'élaboration de normes de cette nature permet d'utiliser les ressources gouvernementales de façon efficiente. Il ne serait ni attendu du gouvernement ni efficace pour lui de tenter de développer et de maintenir un large éventail d'expertise dont disposent déjà les comités qui élaborent ces normes.

En conclusion, l'adoption du projet de loi constitue une étape nécessaire pour garantir l'accès à une technique précieuse développée au Canada et partout dans le monde. J'invite donc tous les députés à appuyer cet important projet de loi.

Mme Ève Pécelet (La Pointe-de-l'Île, NPD): Monsieur le Président, selon le rapport du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, l'incorporation par renvoi à caractère évolutif, qui inclut donc toutes les modifications ultérieures à un règlement de documents administratifs produits à l'interne par le gouvernement fédéral, ne devrait pas être permise dans la réglementation du gouvernement fédéral.

Pourquoi? Parce que, malheureusement, cela fait en sorte que plusieurs réglementations et modifications ultérieures vont être soustraites à l'examen du Parlement. Alors, pourquoi le gouvernement veut-il aller de l'avant avec une modification pour permettre les renvois évolutifs de documentation internationale, au lieu de simplement en faire un renvoi statique qui n'inclut pas les futures modifications? Ainsi, si jamais on voulait modifier la loi, on pourrait la faire examiner par les parlementaires ou par le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation.

M. Robert Goguen: Monsieur le Président, évidemment, le gouvernement fédéral garde jalousement sa compétence de déterminer les aspects que doit réviser chacun des parlementaires.

Initiatives ministérielles

Toutefois, concernant les aspects des techniques d'évolution d'expertise, ce sont finalement les organismes mêmes qui développent l'expertise. En utilisant leur expertise et en adoptant de façon dynamique l'évolution de normes élaborées quotidiennement, le Canada et les Canadiens bénéficient de leur expertise, et la normalisation des normes se fait dans la loi comme cela se fait dans la vie quotidienne.

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, je veux poser une question qui a été soulevée dans les témoignages du comité.

[Traduction]

Il y a deux témoins au comité qui ont dit qu'ils ne faisaient pas confiance au gouvernement actuel parce qu'il avait déjà abusé des mécanismes de surveillance et qu'ils craignaient qu'il se serve de cette mesure législative pour faire indirectement ce qu'il ne peut pas faire directement. Nous avons la même préoccupation.

Quelques témoins ont suggéré une excellente solution à ce problème, à savoir que le Conseil du Trésor élabore des lignes directrices que devront suivre les ministères et les fonctionnaires lorsqu'ils exerceront le pouvoir d'incorporer par renvoi des dispositions réglementaires. Cette solution a été proposée par Karen Proud et John Walter, directeur général du Conseil canadien des normes. L'élaboration de lignes directrices afin de soumettre les pouvoirs d'incorporation par renvoi à une certaine surveillance aiderait grandement les gens à être un peu moins inquiets au sujet des pouvoirs que le gouvernement est sur le point de s'arroger. Le gouvernement envisage-t-il une telle solution?

• (1300)

[Français]

M. Robert Goguen: Monsieur le Président, je ne sais pas si cela a été considéré dans l'élaboration de cette loi. Toutefois, nous essayons de développer des normes en matière d'expertise.

[Traduction]

Les parlementaires sont issus de milieux différents et possèdent tous un niveau d'expertise qui leur est propre. Toutefois, dans ce cas-ci, en ce qui concerne l'incorporation par renvoi dynamique, il est question de spécialités, comme la sécurité des expéditions et la sécurité maritime, l'efficacité énergétique, les produits dangereux, la sécurité automobile et les voitures électriques.

Il s'agit de développements technologiques que les gens ou les parlementaires ordinaires ne maîtrisent pas. Ce sont des organismes précis qui ont cette expertise. Voilà pourquoi nous nous inspirons de leur force pour faire profiter les Canadiens ordinaires de la technologie incorporée par renvoi dans les lois qui nous gouvernent tous.

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi S-2, Loi sur l'incorporation par renvoi dans les règlements.

Les libéraux n'appuieront pas le projet de loi. Je tiens à préciser que nous ne cherchons pas à invalider l'incorporation par renvoi dans les règlements, une technique utilisée depuis longtemps et utile au cas par cas. Nous ne pouvons toutefois pas faire confiance au gouvernement pour qu'il agisse de manière responsable lorsqu'il détendra ces pouvoirs élargis. Le gouvernement a abusé, à maintes reprises, des mécanismes de surveillance. Je pense plus particulièrement à son recours aux projets de loi omnibus et à sa mauvaise foi dans le cadre du processus de révision constitutionnelle du ministère de la Justice, notamment le recours à des projets de loi d'initiative parlementaire pour se soustraire à ce processus.

L'incorporation par renvoi d'un pouvoir général pourrait inciter le gouvernement à faire indirectement ce qu'il ne peut pas faire directement. Voilà pourquoi élargir le pouvoir du gouvernement de déléguer le processus législatif à des entités étrangères ou privées ne servira pas l'intérêt public.

Les libéraux n'étendront pas le pouvoir des conservateurs de privatiser et d'exporter le pouvoir d'élaborer les lois canadiennes.

[Français]

Le projet de loi risque également de favoriser la version anglaise des textes de loi canadiens, en permettant que des changements soient apportés au texte anglais sans que la version française ne soit mise à jour.

[Traduction]

Nous reconnaissons que l'incorporation de règlements par renvoi deviendra inexorablement plus fréquente. La mondialisation, la standardisation et le progrès scientifique et technique rendent cet outil indispensable. Toutefois, pour pouvoir procéder à l'incorporation de règlements par renvoi, l'autorité réglementaire doit en avoir reçu l'autorisation préalable du Parlement, dans sa loi habilitante.

Le projet de loi S-2 est un texte extrêmement technique. Avant d'expliquer pourquoi les libéraux ne l'appuieront pas, je me propose de faire le survol de ses dispositions. Le projet de loi S-2 modifie la Loi sur les textes réglementaires afin de prévoir une habilitation expresse permettant l'incorporation par renvoi dans les règlements. L'incorporation par renvoi, dans un règlement, d'un document externe vise à lui donner une valeur juridique, comme dans le cas de normes techniques élaborées par le Conseil canadien des normes.

L'incorporation par renvoi est un mécanisme qui existe depuis longtemps, et il est déjà autorisé expressément dans plus de 60 lois fédérales. Mais en dehors de ces lois, sa valeur juridique est incertaine. Le projet de loi S-2 a pour objet d'affirmer que l'incorporation par renvoi est une technique valide, d'application générale. Le projet de loi S-2 prévoit également qu'un document externe incorporé par renvoi doit être accessible, et qu'une déclaration de culpabilité ou une sanction administrative ne peut découler d'une contravention relative au document si celui-ci n'était pas accessible. De plus, le projet de loi S-2 permet la validation rétroactive de toute incorporation par renvoi faite avant son entrée en vigueur.

En fait, l'incorporation par renvoi subdélègue la formulation des détails d'un règlement à une entité désignée, qui peut être privée ou étrangère. Cela accroît l'efficacité dans le contexte de la globalisation, de la standardisation et de l'évolution rapide des progrès techniques et scientifiques. Il faut savoir que les règlements incorporés par renvoi ne doivent pas outrepasser les pouvoirs de réglementation conférés par la loi. De plus, les règlements incorporés par renvoi sont soumis au contrôle du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation et peuvent faire l'objet d'une révocation.

Il existe deux types d'incorporation par renvoi : l'incorporation par renvoi figé ou statique, et l'incorporation par renvoi évolutif ou dynamique. L'incorporation par renvoi figé cite un document externe tel qu'il existait à une date donnée. L'incorporation par renvoi évolutif permet automatiquement au règlement d'évoluer au fur et à mesure que les documents externes sont modifiés. Cette dernière technique délègue la formulation des détails du règlement à l'entité qui a le pouvoir, à ce moment précis, de modifier le document externe. Le projet de loi S-2 autorise expressément les deux types d'incorporation par renvoi, le renvoi figé et le renvoi évolutif.

Initiatives ministérielles

Pourquoi les modifications proposées ne sont-elles pas acceptables ? Parce que le projet de loi S-2 réduit le contrôle auquel sont assujettis les règlements fédéraux, en autorisant la subdélégation du pouvoir de réglementation qui est déjà délégué par le Parlement au gouverneur en conseil et à d'autres personnes. On ne peut pas faire confiance au gouvernement actuel pour qu'il utilise ce pouvoir de façon responsable. Nous avons vu, à maintes reprises, qu'il n'hésitait pas à faire fi des mécanismes de contrôle, à restreindre le débat démocratique et à bafouer les droits constitutionnels des Canadiens.

Par exemple, le recours par le gouvernement à des projets de loi omnibus sape le processus d'examen qui se fait en comité, et empêche le public de prendre connaissance de modifications juridiques importantes. Je pense, par exemple, aux modifications anticonstitutionnelles qui étaient proposées à la Loi sur la Cour suprême et qui étaient dissimulées dans un projet de loi portant exécution du budget. Oui, c'est bien ce que j'ai dit : des modifications à la Loi sur la Cour suprême ont été intégrées à un projet de loi de mise en œuvre du budget. Lorsque ces modifications ont été rejetées, nous nous souvenons tous que le premier ministre et le ministre de la Justice ont reproché à tort à la juge en chef de la Cour suprême d'avoir essayé de les aider à sauver la face.

Quant aux projets de loi omnibus, je pense également au projet de loi C-13 dont le gouvernement s'est servi pour introduire, dans un projet de loi nécessaire sur la cyberintimidation, le principe de l'immunité des sociétés de télécommunications en cas de divulgation sans mandat. Là encore, la Cour suprême a réparé les pots cassés avec l'arrêt *Spencer*, ce qui nous a permis d'appuyer un projet de loi qui avait été ficelé d'une façon particulièrement cynique.

En nous opposant à la diminution du contrôle réglementaire que prévoit le projet de loi S-2, nous songeons aussi au mépris du gouvernement pour la procédure d'examen de la constitutionnalité d'un texte législatif, qui relève du ministère de la Justice. Les députés se souviendront que l'avocat de ce ministère, Edgar Schmidt, a révélé aux Canadiens que le gouvernement n'hésite pas à présenter un projet de loi même si celui-ci a moins 5 % de chances d'être conforme à la Charte. C'est, pour ainsi dire, la disposition de la dernière chance, à la façon du gouvernement.

Le gouvernement qui est actuellement au pouvoir a-t-il besoin d'être moins surveillé ou plus surveillé ? Nous n'avons guère été surpris d'apprendre que le gouvernement affichait le plus grand mépris pour la Charte, étant donné les nombreux cas où ses propres propositions législatives et autres initiatives ont été déclarées anticonstitutionnelles par les tribunaux. On pourrait en faire toute une compilation.

• (1305)

[Français]

En 2011, la Cour suprême du Canada a empêché le député de Parry Sound—Muskoka, qui était alors ministre de la Santé, de fermer un centre d'injection sécuritaire, fermeture qui aurait causé une hausse du nombre de surdoses mortelles et la propagation de maladies.

L'an dernier, la Cour fédérale a empêché le gouvernement de réduire les services de santé offerts aux réfugiés. Toujours l'an dernier, ici même à Ottawa cette fois, le juge David Paciocco de la Cour de justice de l'Ontario a déterminé que la décision d'imposer une suramende compensatoire de 900 \$ à un délinquant inuit toxicomane et démuné de 26 ans était cruelle et inhabituelle.

Des tribunaux de la Colombie-Britannique et la Cour d'appel de l'Ontario ont aussi invalidé des peines minimales obligatoires mises en place par le gouvernement. D'ailleurs, c'est sans compter les

réponses négatives aux renvois portant sur la réforme unilatérale du Sénat et la nomination de juges fédéraux pour représenter le Québec à la Cour suprême.

[Traduction]

Nous avons également constaté que le gouvernement conservateur n'hésitait pas à dissimuler un projet de loi d'initiative ministérielle derrière un projet de loi d'initiative parlementaire, afin d'éviter l'examen de la constitutionnalité de ses dispositions. Je pourrais vous donner de multiples exemples de projets de loi répressifs dont le gouvernement était probablement l'auteur, mais qu'il a déguisés en projets de loi d'initiative parlementaire. Tous ces projets de loi comportaient des modifications importantes du Code criminel, et quels qu'en soient les mérites, ils auraient dû être assujettis au processus de vérification de leur conformité à la Charte, lequel relève du ministère de la Justice.

Les Canadiens ne peuvent pas compter sur l'actuel gouvernement pour la protection et la promotion de leurs droits et de leurs intérêts. C'est un gouvernement qui a été éclaboussé par toutes sortes de scandales qui ont sapé la confiance de la population, qu'il s'agisse de fraude électorale avec les appels automatisés, du bidouillage qui a été fait avec le rapport d'audit de Mike Duffy, du paiement de 90 000 \$ au même Mike Duffy par le directeur de Cabinet du premier ministre ou encore des propos diffamatoires proférés par le premier ministre à l'encontre de la juge en chef de la Cour suprême. Les Canadiens ont de bonnes raisons de ne pas faire confiance au gouvernement conservateur actuel.

Comme je l'ai dit, le danger que présente le projet de loi S-2 est qu'il va donner carte blanche au gouvernement pour faire indirectement ce qu'il ne peut pas faire directement, et les contrôles ne pourront s'exercer qu'a posteriori, au lieu de s'exercer a priori. C'est la raison pour laquelle nous n'appuierons pas l'élargissement du pouvoir que possède déjà le gouvernement actuel de déléguer des pouvoirs législatifs à des entités étrangères et privées.

De plus, le projet de loi S-2 désavantage le simple profane, car il n'y a aucune garantie que les documents incorporés par renvoi seront vraiment accessibles. Je tiens à préciser à cet égard qu'un document incorporé par renvoi n'aura pas besoin d'être publié dans la *Gazette du Canada* et qu'il pourra même être protégé par un droit d'auteur. Il sera également plus difficile pour une personne de savoir si la version qu'elle a d'un document incorporé est la version la plus récente, et dans certains cas, elle devra même payer pour pouvoir consulter des documents protégés par un droit d'auteur. Ce projet de loi sape le droit de ceux qui sont assujettis à la loi de connaître les dispositions de cette loi. Nous n'appuierons pas la proposition du gouvernement conservateur de privatiser le droit canadien.

Nous avons appris en comité qu'il serait possible à des entités internationales de modifier des lois canadiennes sans que nous ayons notre mot à dire. Nous avons appris que l'accès aux lois canadiennes ne serait plus centralisé, et que les Canadiens seraient parfois obligés de payer pour pouvoir les consulter. De plus, si le projet de loi S-2 est adopté, le gouvernement aura le pouvoir de décider quelles entités étrangères et privées pourront légiférer, et quelles lois les Canadiens ne pourront consulter qu'en payant des droits d'accès.

Le gouvernement n'a pas été franc avec le Parlement et la population. Par conséquent, nous sommes d'avis qu'une autorité réglementaire doit avoir reçu l'autorisation préalable du Parlement, dans sa loi habilitante, pour pouvoir incorporer des règlements par renvoi. Pour cette raison, nous n'appuierons pas le projet de loi.

Initiatives ministérielles

•(1310)

M. Craig Scott (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue d'avoir prononcé un excellent discours, où il a exposé un grand nombre des problèmes que pose le projet de loi S-2. J'ai particulièrement apprécié sa description très concrète, à la toute fin de son discours, des effets combinés de la mondialisation et de la privatisation de l'élaboration des normes; la façon dont il a expliqué comment l'incorporation par renvoi évolutif ne fait que creuser la tombe de la souveraineté parlementaire et démocratique; et le constat qu'il a fait sur l'incapacité du Parlement de surveiller l'évolution des normes externes au fur et à mesure qu'elles sont incorporées dans notre dispositif juridique, sans que le Parlement puisse dire quoi que ce soit et même en soit informé, ce qui est plutôt alarmant.

Je me trompe peut-être, mais je crois que le projet de loi S-2 contient une autre clause de rétroactivité qui raffinerait l'utilisation de toutes les autres clauses du genre en disant que toutes les clauses de rétroactivité antérieures sont assujetties au projet de loi S-2 et ne poseront donc pas de problème. Est-ce que c'est exact? Le député a-t-il des observations à faire à ce sujet?

M. Sean Casey: Monsieur le Président, le député de Toronto—Danforth ne sera pas surpris d'apprendre qu'il a tout à fait raison. N'importe quel avocat sait qu'il faut connaître la réponse avant de poser une question.

Ce que le projet de loi propose, c'est de faire de l'incorporation par renvoi un principe d'application générale. Il propose également de valider rétroactivement tous les documents qui ont été incorporés par renvoi dans un règlement, ce qui est, bien sûr, une source de préoccupation.

Le gouvernement prétend vouloir simplement codifier la pratique existante, mais très franchement, pour les raisons que j'ai données tout à l'heure, ce n'est pas un bon argument. Il faut mettre en place un meilleur mécanisme de surveillance.

L'un des gros problèmes qui se posent au niveau de la surveillance, c'est que lorsqu'une autorité réglementaire a le contrôle et l'exclusivité du processus, seule l'incorporation par renvoi figé est possible. Toutefois, lorsque ce n'est pas le cas, l'incorporation par renvoi évolutif ou dynamique est possible. Avec l'incorporation par renvoi dynamique, des changements peuvent être apportés au fur et à mesure que les documents sont modifiés, mais sans que le Parlement exerce un droit de regard. Ce qui m'inquiète, c'est que si le gouvernement place dans cette instance de réglementation des gens qui peuvent avoir recours à l'incorporation par renvoi dynamique, le gouvernement pourra faire indirectement ce qu'il ne peut pas faire directement.

Des témoins nous ont dit en comité que c'était une pratique très courante. Que des fonctionnaires et des bureaucrates du gouvernement canadien qui siègent dans ces tribunaux internationaux peuvent modifier des documents de cette façon.

•(1315)

[Français]

Mme Anne-Marie Day (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, NPD): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à l'honorable député

Voici ce que dit l'article 18.3:

18.3 (1) L'autorité réglementaire veille à ce que le document, l'indice, le taux ou le nombre incorporé par renvoi soit accessible.

Toutefois, l'accessibilité est mal définie.

Le projet de loi précise-t-il comment l'autorité réglementaire devra veiller à l'accessibilité du document? Dans le cas des langues officielles, par exemple, ou de l'affichage qui aura lieu dans les médias et sur Internet, le projet de loi indique-t-il les coûts que cela va générer?

M. Sean Casey: Monsieur le Président, c'est une bonne question.

C'est un aspect dont nous avons discuté en comité, et c'est tout à fait vrai que le mot « accessible » n'est pas défini. Nous avons posé cette question aux témoins. Quelques pratiques ont évolué dans la communauté internationale afin de publier les documents touchés de cette manière. Il n'y a pas de définition dans ce cas-ci, mais nous pourrions adopter quelques pratiques internationales.

Elle a toutefois raison: pour être certain, il faut que la définition soit dans le projet de loi, et ce n'est pas le cas ici.

[Traduction]

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse aujourd'hui de prendre la parole à la Chambre au sujet du projet de loi S-2, Loi sur l'incorporation par renvoi dans les règlements.

Le Comité permanent de la justice et des droits de la personne a examiné le projet de loi S-2 et en a fait rapport à la Chambre sans proposition d'amendement. Auparavant, le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles avait aussi fait rapport du projet de loi à la Chambre sans proposition d'amendement, et la Chambre en est maintenant saisie.

Le projet de loi concerne les techniques de rédaction des textes réglementaires. En gros, le projet de loi vise à préciser quand les autorités réglementaires peuvent ou ne peuvent pas utiliser la technique de l'incorporation par renvoi, qui est actuellement utilisée dans un vaste éventail de règlements fédéraux. En effet, peu nombreux sont les domaines réglementés dans lesquels l'incorporation par renvoi n'est pas utilisée dans une certaine mesure.

Avec le projet de loi S-2, le gouvernement veut s'assurer qu'il peut avoir recours à cette technique de rédaction, qui est devenue essentielle dans la façon dont il réglemente. Il veut également être un chef de file sur le plan international pour ce qui est de la modernisation de la réglementation. Plus précisément, le projet de loi S-2 donne suite aux préoccupations que le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation a exprimées sur l'utilisation de cette technique. Le projet de loi apporterait les précisions juridiques nécessaires pour dissiper l'incertitude des autorités réglementaires et du comité.

L'incorporation par renvoi est déjà devenue un outil essentiel largement utilisé pour atteindre les objectifs du gouvernement. Les deux comités se sont fait dire que l'incorporation par renvoi est aussi une façon efficace d'atteindre un grand nombre des objectifs actuels de la Directive du Cabinet sur la gestion de la réglementation, c'est-à-dire les instructions du Cabinet qui visent à garantir l'efficacité et la souplesse de la réglementation. Par exemple, les règlements qui utilisent cette technique favorisent la coopération et l'harmonisation intergouvernementale, un objectif clé du Conseil de coopération en matière de réglementation, établi par notre premier ministre et le président Obama. L'incorporation par renvoi de textes législatifs d'autres administrations aux fins d'harmonisation, ou de normes élaborées à l'échelle internationale, permet de réduire les chevauchements, un important objectif de la Commission sur la réduction de la paperasse. Le projet de loi S-2 aurait pour effet de donner aux autorités de réglementation la possibilité de recourir à cette technique de rédaction dans les règlements qui visent ces objectifs.

Initiatives ministérielles

L'incorporation par renvoi est aussi un important outil à la disposition du gouvernement afin de permettre au Canada de s'acquitter de ses obligations internationales. L'incorporation de documents internationalement acceptés, plutôt que leur reproduction dans les règlements, aplanit aussi les différences techniques qui nuisent au commerce. Il s'agit d'ailleurs d'une obligation du Canada aux termes de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce.

L'incorporation par renvoi est également un moyen efficace de bénéficier du savoir-faire des organismes de normalisation canadiens. Le système national de normes du Canada est reconnu mondialement. L'incorporation de normes dans la réglementation, que celles-ci soient élaborées au Canada ou à l'étranger, permet de tenir compte des meilleures données scientifiques et des façons de faire les plus acceptées dans les domaines de la vie courante. En fait, il est primordial qu'on puisse se fier à cette expertise afin de pouvoir avoir accès aux connaissances techniques au Canada et à l'étranger.

Les témoignages des représentants du Conseil canadien des normes qui ont comparu devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne et le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles ont clairement fait ressortir le fait que les normes nationales et internationales sont très largement utilisées au Canada. En autorisant les organismes de réglementation à continuer d'utiliser l'incorporation par renvoi dynamique — c'est-à-dire d'incorporer automatiquement les versions ultérieures d'un document plutôt qu'une version donnée et fixe —, on contribue à protéger les Canadiens en leur donnant accès aux technologies les plus récentes.

L'incorporation par renvoi permet d'intégrer à la réglementation l'expertise qu'offrent le Système national de normes du Canada et les normes internationales. Il s'agit d'un outil de réglementation très utile.

● (1320)

Un autre aspect important du projet de loi S-2 est le fait qu'il permettra l'incorporation par renvoi de taux et d'indices, comme l'indice des prix à la consommation ou les taux fixés par la Banque du Canada, qui sont des éléments importants de nombreux règlements.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, l'incorporation par renvoi à caractère dynamique constitue un instrument important dont peuvent se servir les organismes de réglementation lorsqu'ils désignent leurs initiatives réglementaires.

Cependant, le projet de loi S-2 établit également un juste équilibre quant à ce qui peut être incorporé par renvoi en limitant le type de documents pouvant faire l'objet d'un renvoi. De plus, seules les versions d'un document qui existent une journée donnée peuvent être incorporées, et seulement quand le document est produit par l'autorité réglementaire. Il s'agit d'un élément important qui évitera que certains cherchent à contourner le processus réglementaire.

Bien que certains témoins ayant comparu devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne aient laissé entendre que le projet de loi devrait aller plus loin et permettre l'incorporation par renvoi de tous les types de documents, notamment les documents produits par l'autorité réglementaire, nous estimons que le projet de loi S-2 établit un juste équilibre. De plus, si cela n'est pas suffisant, le Parlement peut autoriser l'incorporation par renvoi de ces documents, ce qu'il a déjà fait dans le passé.

Le Parlement pourra continuer à contrôler la délégation des pouvoirs réglementaires, et le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation pourra continuer d'exercer une surveillance à cet

égard. Nous prévoyons que ce comité continuera d'examiner attentivement les textes réglementaires qui ont recours à l'incorporation par renvoi. Le comité mixte permanent jouera, en effet, un rôle important en veillant à ce que cette technique continue d'être utilisée de la façon autorisée par le Parlement.

Un des aspects les plus importants du projet de loi concerne l'accessibilité. Le projet de loi S-2 reconnaît non seulement que le recours à la technique de l'incorporation par renvoi doit reposer sur un fondement juridique solide, mais il prévoit également que les autorités réglementaires doivent veiller à ce que les documents incorporés soient accessibles. Bien que l'exigence en matière d'accessibilité ait toujours fait partie du droit, elle sera formellement consacrée dans ce projet de loi.

Il ne fait aucun doute que le projet de loi doit prévoir l'accessibilité. Il est essentiel que les documents incorporés par renvoi soient accessibles à ceux qui doivent s'y conformer. Cette reconnaissance formelle dans le projet de loi est une étape importante en matière d'accessibilité.

À cet égard, l'approche générale du projet de loi S-2 est de donner aux autorités réglementaires la souplesse voulue en leur permettant de prendre les mesures qu'elles jugeront nécessaires pour veiller à ce que les documents, dont la nature et la source varient considérablement, soient bel et bien accessibles.

En général, les documents qui sont incorporés par renvoi sont déjà accessibles. En conséquence, dans certains cas, l'autorité réglementaire n'aura pas de mesures additionnelles à prendre. Par exemple, les lois provinciales sont déjà du domaine public. Les règlements fédéraux incorporant des textes de loi provinciaux permettront indéniablement à l'autorité réglementaire de se conformer à l'exigence de s'assurer que la documentation est accessible.

Parfois, il suffira d'avoir accès au document par l'entremise de l'organisme de normalisation. Il sera clair que la loi proposée fera en sorte que le groupe visé par le règlement aura accès au document incorporé en fournissant un effort raisonnable.

Il est également important de signaler que les organisations de normalisation, par exemple l'Association canadienne de normalisation, comprennent le besoin de donner accès aux normes incorporées aux règlements. Compte tenu de la constante évolution d'Internet, le projet de loi impose aux autorités réglementaires l'obligation réelle de veiller à l'accessibilité, tout en laissant place à l'innovation, à la souplesse et à la créativité.

Le projet de loi S-2 vise à renforcer l'accès, par le gouvernement, à une technique de rédaction qui est essentielle pour que la réglementation soit moderne et pour qu'elle puisse être adaptée aux circonstances. Il reconnaît également les obligations connexes que les organismes de réglementation doivent assumer lorsqu'ils utilisent cet outil. Le projet de loi établit un équilibre important, qui tient compte de la réalité de la réglementation moderne, tout en veillant à ce que les mécanismes de protection appropriés soient inscrits dans la loi. Personne ne pourra se voir infliger une peine ou une sanction s'il lui est impossible d'avoir accès aux documents pertinents.

Cette position est conforme à celle que le gouvernement a depuis longtemps quant à savoir si la technique d'incorporation par renvoi peut être utilisée ou non dans la réglementation. Le projet de loi établira en toutes lettres le cadre juridique de l'utilisation de cette technique et confirmera la validité des règlements où des documents sont actuellement incorporés par renvoi, si tant est que ce cadre soit respecté.

Initiatives ministérielles

●(1325)

Depuis de nombreuses années, nous utilisons avec succès l'incorporation par renvoi dynamique et l'incorporation par renvoi statique dans les lois fédérales. Ces connaissances seront utiles pour indiquer la voie à suivre à l'avenir.

L'adoption de cette mesure législative est la prochaine étape logique et nécessaire pour assurer l'accès, de manière responsable, à l'incorporation par renvoi dans les règlements.

[Français]

Mme Françoise Boivin (Gatineau, NPD): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son discours. J'aimerais lui poser deux courtes questions.

Tout d'abord, l'article 18.7 confirme la validité de toute incorporation par renvoi qui aurait été effectuée avant l'entrée en vigueur de cet article. C'est donc une clause de rétroactivité laissant sous-entendre que cela se faisait sans le consentement de cette Chambre. Que pense-t-elle de cette clause et comment l'explique-t-elle?

Par ailleurs, a-t-elle des inquiétudes par rapport au respect de la règle du bilinguisme au Canada en matière de réglementation, puisque plusieurs témoins nous ont dit qu'il pourrait y avoir un problème assez sérieux à cet égard? Est-ce que le gouvernement conservateur croit encore à l'importance du bilinguisme au Canada?

[Traduction]

Mme Joy Smith: Monsieur le Président, je tiens à rassurer ma collègue et la Chambre. Nous vivons dans un pays bilingue. Le français et l'anglais sont nos langues officielles. Je ne crains aucunement que le bilinguisme soit menacé de quelque manière que ce soit par le projet de loi.

Il est très important, à l'époque actuelle, de se tenir à jour en suivant l'évolution réelle du monde. Le projet de loi aurait pour effet de réduire au minimum le double emploi et les contradictions. Il favoriserait l'efficacité et la compétitivité qui sont nécessaires actuellement dans le monde des affaires. Il réduirait très clairement les barrières commerciales actuelles.

Le projet de loi est la réponse à une question très importante, qui consiste à savoir comment nous pouvons nous tenir à jour pour garantir la compatibilité des règlements, de manière à ce que nous puissions nous y fier dans nos activités quotidiennes.

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, le comité a entendu deux témoins experts qui ont donné le même avis au gouvernement, c'est-à-dire que le Conseil du Trésor devrait établir des lignes directrices que les fonctionnaires devraient suivre lorsqu'ils exercent le pouvoir d'incorporer par renvoi des dispositions réglementaires. La députée est-elle d'accord avec ces témoins entendus par le comité?

●(1330)

Mme Joy Smith: Monsieur le Président, l'incorporation par renvoi s'applique déjà quotidiennement et de façon efficace. Le projet de loi ne ferait que définir ce procédé et l'encadrer de manière à ce qu'il y ait des lignes directrices à respecter et à ce que l'on puisse appliquer l'incorporation par renvoi de façon efficace.

Comme mon collègue l'a souligné plus tôt, l'incorporation par renvoi s'applique déjà à une foule de domaines, qu'il s'agisse de l'expédition, des activités maritimes, de l'énergie, des produits dangereux, et même de la sécurité automobile, des produits de la criminalité et du blanchiment d'argent. On applique déjà ce procédé tous les jours, à tous ces domaines, dans différents secteurs

professionnels et aspects de la vie quotidienne ainsi qu'à la gestion des affaires de notre pays et de nos relations avec d'autres pays.

Pour ce qui est de l'incorporation par renvoi, ce projet de loi vise à mieux définir ce qu'il faut faire afin d'agir plus efficacement. Voilà ce qu'il nous faut. Sur le terrain, les entreprises et autres sociétés m'ont parlé du problème d'incohérence dans la réglementation. Ce projet de loi préciserait davantage la procédure tout en réduisant les incohérences.

[Français]

Mme Françoise Boivin (Gatineau, NPD): Monsieur le Président, le projet de loi S-2 n'est probablement pas le projet de loi le plus accessible à la communauté et aux gens qui nous écoutent. Depuis le début, j'appelle ce projet de loi « *the sleeper of this legislature* ».

D'une part, il passe un peu inaperçu, ce qui est inquiétant, et d'autre part, il est issu du Sénat. Quand un projet de loi d'une si grande influence sur les futures pratiques nous vient du Sénat, mon analyse part du mauvais pied.

Cela dit, il s'agit probablement de l'un de mes derniers discours à la Chambre à titre de porte-parole de l'opposition officielle en matière de justice, étant donné l'agenda en matière de justice d'ici la fin de la législature, le 23 juin. Je veux donc remercier les membres du Comité permanent de la justice, particulièrement ceux du Nouveau Parti démocratique et ma collègue de La Pointe-de-l'Île, la marraine de la recommandation faite à nos collègues concernant le projet de loi S-2, entre autres. Elle a fait un travail assez intéressant, car ce projet de loi n'était pas la façon la plus évidente de faire ses premières armes en tant que porte-parole adjointe. Je la félicite et la remercie.

L'agenda en matière de justice a été assez imposant, dans les dernières années. Ayant vous-même été porte-parole de l'opposition officielle en matière de justice, monsieur le Président, vous le savez bien. Je remercie aussi le chef du NPD de la confiance qu'il m'a témoignée. C'est la raison pour laquelle j'ai toujours pris très au sérieux l'analyse de chaque projet de loi. C'est aussi pourquoi j'ai souvent décrié les tentatives du gouvernement de court-circuiter les débats démocratiques et les études approfondies de projets de loi. En effet, les décisions que l'on prend en matière de justice peuvent avoir des répercussions encore plus importantes sur les gens que l'on représente.

Le projet de loi S-2 en est un bel exemple, car il n'a pas trop attiré l'attention. Si j'ai fait une entrevue sur le projet de loi S-2, ce devait être avec *Blacklock's Reporter*, qui a pris le temps d'analyser ce projet de loi et qui y a vu les mêmes problèmes que nous.

Par ailleurs, il m'apparaît encore plus important de souligner la chance qui m'a été donnée, lors de mon élection en 2011, d'être nommée par notre chef de l'époque, le grand Jack Layton, à titre de coprésidente du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation. Je dois avouer que, sur le coup, je me demandais quel était le mandat de ce comité. Toutefois, j'ai compris toute l'importance de ce comité.

J'ai aussi été témoin d'une résistance systématique de la part de certains ministères, qui prennent une éternité à répondre aux questions du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation. C'est ce qui a le plus influencé ma position quant au projet de loi S-2. Ce sont parfois des questions de base, notamment en ce qui concerne des textes anglais et français dont l'emploi de la langue est incorrect ou qui ne concordent pas, ce qui crée de la confusion et peut mener à des contestations judiciaires. J'ai bien apprécié ce que j'appelle ce stage au Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, car il m'a appris à apprécier l'importance de la réglementation.

Comme certains l'ont mentionné ici, on oublie parfois que le ministre de la Justice doit attester que tout projet de loi gouvernemental, qu'il provienne du Sénat ou du gouvernement, est conforme à la Constitution et à la Charte des droits et libertés du Canada.

• (1335)

La même chose doit être faite en matière de réglementation. Ma collègue, qui s'exprimait avant moi, parlait de l'importance de la modernisation. Je suis d'accord avec elle. On sait qu'il y a annuellement 30 000 pages de réglementation. Bien sûr, c'est un travail de moine que de passer au travers de tout cela. Toutefois, les gens du Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation et les fonctionnaires — que je salue aujourd'hui pour le travail de moine qu'ils font — regardent ces questions et s'assurent, pour le bénéfice de nos concitoyens, à savoir les Canadiens de partout au pays, que cette réglementation est correcte, qu'elle est conforme et qu'elle est accessible. Il faut que les gens sachent ce qui se passe et ce qui pourrait leur être demandé. Il est certain qu'il faut trouver des façons de moderniser cela.

Toutefois, moderniser prend une autre tournure pour ce gouvernement. C'est peut-être là que, fondamentalement, les conservateurs vont jusqu'à un certain point payer le prix pour les péchés qu'ils ont commis, si je peux m'exprimer ainsi. En effet, les banquettes de l'opposition officielle ont un manque viscéral de confiance envers ce gouvernement. Pourquoi? C'est parce que ce gouvernement a été cachottier. Il a tenté par tous les moyens de court-circuiter les débats démocratiques. Il n'accepte pas qu'on puisse être en désaccord avec ses opinions. Il voit toute question de l'opposition comme étant pratiquement un crime de lèse-majesté. Bref, il nous empêche souvent de faire le travail pour lequel nous avons été élus. En somme, que les conservateurs ne se surprennent pas qu'on ne veuille pas leur donner les moyens d'accélérer les choses ou de remettre ces questions entre les mains de personnes qu'on ne pourra pas contrôler, dont on ne pourra pas réviser le travail et s'assurer que ce qu'elles font est fait correctement.

Quand un fonctionnaire, comme M. Schmidt, se retrouve devant la Cour fédérale contre son employeur, le ministère de la Justice, pour dire qu'on lui avait demandé de tourner les coins ronds et de faire fi de la Constitution et de la Charte, cela m'inquiète. Par la suite, le gouvernement veut avoir le pouvoir de faire de la réglementation par renvoi, qui est la façon la plus simple. De plus, mon collègue de Toronto—Danforth l'a mentionné tout à l'heure, on prévoit une clause de rétroactivité. On s'est effectivement fait dire en comité que cela se faisait déjà. Comme si le fait de faire quelque chose qui était interdit auparavant devrait justifier le fait qu'on embarque de plain-pied au sein d'une telle méthodologie.

Présentement, s'il y a de la réglementation par renvoi qui se fait, cela est autorisé ou aurait dû être autorisé par la loi habilitante. Ce qu'on a su, c'est que ce n'était pas toujours le cas. C'est pour cela que le gouvernement a prévu l'article 18.7 dans le projet de loi du Sénat.

Initiatives ministérielles

Cet article inclut une clause de rétroactivité. Cela me fait un peu penser à ce qu'on retrouve dans le projet de loi C-59 en ce qui a trait à la question de la destruction de certaines données des registres.

Ce que les gens ne voient pas, c'est que la réglementation peut aller très loin. Regardons chacun des projets de loi, que ce soit les projets de loi gouvernementaux, les projets de loi d'initiative parlementaire ou ceux en provenance du Sénat. On constate qu'un pouvoir est toujours dévolu au ministre qui est en charge de ce volet pour adopter des règlements. Le ministre peut lui-même déléguer à un haut-fonctionnaire le pouvoir de faire quelque chose. En somme, si en plus on décide de les laisser adopter la réglementation issue de pays étrangers — qui va nous arriver dans une langue qui n'est pas la nôtre et où le bilinguisme sera sûrement court-circuité —, on peut avoir énormément d'inquiétudes par rapport à ce projet de loi.

Ce que je dis à mes collègues dans cette Chambre, c'est qu'il n'y a pas urgence en la matière. Le projet de loi S-2 mérite d'être étudié encore davantage et être l'objet d'un peu plus d'ouverture. Il serait approprié que le gouvernement soit peut-être capable de regarder les commentaires, d'écouter les critiques et de les considérer, plutôt que de simplement fermer la porte et dire que ce projet de loi, c'est ça ou rien d'autre.

J'encourage mes collègues à prendre une petite pause stratégique pour bien regarder le projet de loi S-2 étant donné que c'est une mesure législative qui pourrait avoir d'énormes ramifications qui seraient assez dramatiques dans certains cas.

• (1340)

[Traduction]

M. Dan Albas (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, j'ai été très heureux de travailler avec ma collègue lorsqu'elle a coprésidé le comité d'examen de la réglementation.

En ce qui concerne la Loi sur l'incorporation par renvoi dans les règlements, il est important d'observer que le gouvernement a présenté cette mesure législative qui précise réellement les circonstances dans lesquelles utiliser l'incorporation dynamique ou l'incorporation statique. Le projet de loi donne essentiellement les paramètres qui permettent de décider quand il est possible d'utiliser ces deux types d'incorporation.

On a également fait valoir que les règlements ne seraient pas produits et qu'il pourrait y avoir des problèmes concernant les langues officielles. Rien ne pourrait être plus faux. Tout règlement pris par le gouvernement fédéral doit être publié en français et en anglais.

Enfin, j'aimerais indiquer à la députée que le gouvernement tente de créer un cadre permettant de déterminer quand il est approprié de recourir à ces types d'incorporation. Ce cadre donnera aux législateurs, comme nous, des moyens pour déterminer quand certaines incorporations par renvoi pourront être utilisées au profit des gens. Par exemple, il peut arriver que des normes changent. C'est à nous de décider quelles normes doivent être utilisées. Toutefois, nous ne voulons pas être constamment en retard dans les mesures à prendre pour assurer la sécurité des Canadiens.

La députée ne se rend-elle pas compte qu'il faut effectuer certains changements dans ce domaine afin d'assurer la sécurité des gens et de fixer des paramètres visant une utilisation limitée de cet outil par le gouvernement?

[Français]

Mme Françoise Boivin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Recours au Règlement

Effectivement, j'en conviens, comme je l'ai mentionné d'entrée de jeu. J'entendais ma collègue dire « *keep up speed* ». C'est une chose de se mettre à la vitesse du jour et c'en est une autre de le faire les yeux fermés. Si je conduis ma voiture à grande vitesse, je préfère le faire avec les deux yeux bien ouverts. Souvent, ce gouvernement nous demande de le faire les yeux fermés.

Par exemple, on refuse de définir la terminologie utilisée de certaines règles contenues dans le projet de loi. De plus, nous avons tenté de l'amender justement pour mieux encadrer cette nouvelle façon de faire, qui serait plus rapide et qui aurait pu être un peu plus claire.

Toutes nos tentatives deviennent extrêmement frustrantes à la longue. Même devant celles qui ne visent pas à empêcher les choses d'avancer ou celles qui chercheraient simplement une façon de faire un peu plus ouverte et claire, la porte a été refermée par les députés du Parti conservateur qui siègent au comité, comme s'ils n'avaient pas le droit d'accepter quoi que ce soit, ce qui est très inquiétant.

Il ne faut pas croire que c'est simplement la réglementation en matière de sécurité qui sera en jeu. Toutes sortes de règles peuvent entrer en ligne de compte. Les conservateurs se targuent souvent d'avoir signé beaucoup de traités avec l'extérieur. Tant mieux. C'est bon pour l'économie, j'en conviens, et à bien des égards.

Par contre, il faut s'assurer que la réglementation du pays avec lequel nous transigeons, que nous allons adopter comme étant la nôtre ici, répond à certains critères de base qui n'existent qu'au Canada, comme le bilinguisme et d'autres règles.

• (1345)

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son discours.

[Traduction]

J'aimerais connaître l'opinion de la députée à l'égard des deux questions suivantes que j'ai déjà posées.

La première tient à ce que nous avons entendu deux témoins au comité, en l'occurrence le président de Produits de santé consommateurs du Canada et le directeur général du Conseil canadien des normes. Tous deux ont demandé que le pouvoir des fonctionnaires d'incorporer par renvoi dans les règlements soit assujéti à des lignes directrices émanant du Conseil du Trésor.

Ma deuxième question a trait à quelque chose que j'ai essayé d'expliquer en réponse à une question du député de Toronto—Danforth. Le projet de loi établit deux catégories d'incorporation par renvoi dans les règlements, soit l'incorporation statique et l'incorporation dynamique. L'incorporation par renvoi statique dans les règlements n'est possible que lorsque le document en question relève de la compétence de l'autorité qui prend le règlement. Par conséquent, si tel n'est pas le cas, c'est l'incorporation par renvoi dynamique qui s'applique. À mon avis, le problème tient à ce que le gouvernement pourra ainsi faire indirectement ce qu'il ne pourra pas faire directement, parce qu'il fera partie des organismes qui exercent un contrôle sur le contenu des documents à incorporer de façon dynamique.

La députée voudrait-elle donner son opinion à ce sujet?

[Français]

Mme Françoise Boivin: Monsieur le Président, pour ce qui est de la deuxième question, je suis d'accord avec mon collègue pour dire que c'est extrêmement inquiétant.

Quant aux directives qui devraient être données par le Conseil du Trésor, je suis également tout à fait d'accord pour dire que ce sont de

bonnes suggestions qui nous ont été faites. Encore une fois, le gouvernement a tout simplement fait la sourde oreille à ces suggestions, et c'est ce qui est inquiétant dans ce genre de projet de loi qui aura tant de conséquences.

Nous ne pouvons pas faire confiance à un gouvernement qui n'est pas transparent et qui ne partage pas l'information qu'il a, et on ne peut pas lui dire non plus que nous allons élargir encore plus ses pouvoirs sur le plan de la réglementation.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE PROJET DE LOI C-59 — LE CHOIX DES MOTIONS D'AMENDEMENT À L'ÉTAPE DU RAPPORT

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, conformément à la lettre acheminée à votre bureau hier, je demande à faire un recours au Règlement pour parler de la décision que vous prendrez quant à la pertinence des amendements que j'ai présentés concernant l'étape du rapport du projet de loi omnibus de mise en œuvre du budget, soit le projet de loi C-59.

Je vous renvoie au paragraphe 76.1(5) du Règlement, qui naturellement donne au Président de la Chambre le pouvoir de choisir ou de regrouper des amendements à sa guise. Le Règlement contient toutefois une note qui donne la directive supplémentaire suivante: « Le Président ne choisit normalement que les motions qui n'ont pas été ou n'ont pu être présentées au comité. » Cette note précise également ceci: « Pour plus de précisions, le présent article du Règlement vise avant tout à fournir aux députés qui n'étaient pas membres du comité l'occasion de soumettre à la Chambre les amendements précis qu'ils veulent proposer. »

Je ne prendrai pas beaucoup de votre temps ni de celui des députés rassemblés ici pour passer en revue les événements qui ont suscité chez moi la préoccupation dont je vous fais part actuellement. Toutefois, je suis certaine que les députés reconnaîtront, sûrement comme vous, Monsieur le Président, que je peux exercer mon droit en qualité de députée de Saanich—Gulf Islands parce que les règles de procédure parlementaire actuelles permettent à un député d'un parti reconnu comptant moins de 12 députés, ou à un député indépendant, de présenter des modifications importantes à l'étape du rapport, ce que les députés appartenant aux grands partis n'ont plus le droit de faire.

La raison de cette règle tient, je suppose, à ce que nous appellerions l'évolution des règles dans cette enceinte, qui illustre une tendance persistante. En effet, les règles ont toujours eu tendance à favoriser les grands partis et à conduire à la suppression des droits des petits. Ainsi, dans un cas particulier, un grand parti majoritaire a essayé de s'en servir pour éliminer les droits d'un député en particulier.

Cela s'est fait au moyen d'une série de décisions. À la fin de 2012, le leader parlementaire a essayé de faire adopter un nouveau principe — et j'ai été personnellement citée dans le recours au Règlement du leader parlementaire — selon lequel tous les amendements présentés par la députée de Saanich—Gulf Islands devraient être regroupés, et que le Président devrait n'en choisir qu'un seul pour le soumettre à un vote d'essai. Advenant le rejet de l'amendement choisi, aucun des autres amendements que j'avais présentés n'auraient pu être présentés à l'étape du rapport.

Dans la décision que vous avez rendue le 12 décembre 2012, vous avez écarté rapidement ce principe en faisant observer qu'il allait à l'encontre de l'objet de l'examen législatif. Il semble que cela aurait laissé entendre que c'est le plus fort qui fait la loi et qu'il ne vaut pas la peine d'étudier quelque amendement que ce soit, ni même de soumettre les mesures législatives à un examen minutieux.

En rendant cette décision, Monsieur le Président, vous avez fait état de deux décisions rendues antérieurement par la Présidence au sujet de cette question. Le Président Milliken, que vous avez cité avec autorité a, dans une décision rendue le 29 mars 2009, déclaré ceci : « ni la réalité politique du moment ni la seule force du nombre ne devraient nous obliger à mettre de côté les valeurs inhérentes aux conventions et aux procédures parlementaires qui régissent nos travaux ». Vous avez également cité l'ancien Président John Fraser qui a dit le 10 octobre 1989 : « nous sommes une démocratie parlementaire et non une démocratie de type exécutif ou de type administratif ».

Dans cette décision, l'orientation était clairement présentée dans les mots suivants :

Par conséquent, à moins que soient adoptées de nouvelles façons efficaces d'examiner en comité les motions d'amendement aux projets de loi de tous les députés, la présidence entend continuer de protéger les droits des députés indépendants de proposer des amendements à l'étape du rapport.

C'est votre rôle, monsieur le Président. À la page 307 de la deuxième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, on trouve cet énoncé clair en ce qui concerne le devoir du Président :

Le Président est le gardien des droits et privilèges de la Chambre des communes, en tant qu'institution, et des députés qui la composent.

Dans votre décision, monsieur le Président, vous avez dit « à moins que soient adoptées de nouvelles façons efficaces ». Je pense qu'elle a dû être concoctée au Cabinet du premier ministre, car l'automne suivant, des motions identiques sont apparues dans tous les comités chargés d'étudier les projets de loi. On a fait croire que chaque motion identique était proposée par un député conservateur de ce comité pour créer la nouvelle règle à laquelle je me conforme actuellement, qui indique que mes amendements — comme ceux de tous les autres députés dont le parti compte moins de 12 membres ou qui siègent en tant qu'indépendants —, doivent être déposés au moins 48 heures avant que le comité procède à l'étude article par article.

• (1350)

J'ai procédé conformément à cette règle. À chaque étape, j'ai tendance à rappeler aux présidents des comités auxquels je présente des amendements qu'ils sont considérés comme ayant été présentés. En général, on m'accorde environ 60 secondes pour expliquer l'objet d'un amendement.

Bien que cette façon de procéder laisse à désirer, dans le cas de ces amendements — c'est l'essentiel de mes propos, monsieur le Président —, je vous prie de faire preuve de souplesse. Je sais que les comités sont responsables de leurs propres délibérations, mais, dans ce cas-ci, je vous demande de rendre une décision relativement à l'étape du rapport.

Une occasion que l'on ne peut pas saisir n'en est assurément pas une, que ce soit efficace ou non. Dans ce cas-ci, je devais présenter le 2 juin, à 9 heures, tous mes amendements visant le projet de loi omnibus d'exécution du budget, le C-59. Après cette échéance, 10 autres témoins de l'extérieur ont comparu, ainsi que le commissaire à la protection de la vie privée et le ministre. Ces témoins ont soulevé des questions entièrement nouvelles. Mes

Initiatives ministérielles

amendements visent de nouvelles questions qui ont été soulevées après la date à laquelle je devais présenter mes amendements.

Contrairement aux autres membres d'un comité, je ne peux pas, tout comme les députés se trouvant dans ma situation, proposer de nouveaux amendements qui tiendraient compte des nouveaux renseignements fournis. Pourtant, pour accomplir leur travail, tous les députés doivent avoir la possibilité de participer — de façon substantielle et, je l'espère, utile — aux amendements proposés à l'étape du rapport.

Dans le cas présent, monsieur le Président, je vous prie de songer au contexte dans lequel j'évolue. Comme une multitude de comités présentaient des motions, j'ai parfois dû courir d'un comité à l'autre, littéralement, pour soumettre mes amendements à temps et prendre la parole, puisque plusieurs comités se réunissaient souvent en même temps. Dans le cas du projet de loi C-59, un autre projet de loi omnibus d'exécution du budget, il m'aurait été raisonnablement impossible de soumettre les amendements que j'ai inclus.

En effet, je n'ai inclus aucun des amendements que j'ai pu soumettre à un comité, bien qu'ils aient été rejetés. J'ai seulement inclus des amendements qu'il aurait été impossible d'imaginer, de concevoir ou de rédiger à temps, parce que les témoignages qui les ont inspirés ont eu lieu après l'échéance pour laquelle je devais soumettre mes amendements.

• (1355)

Le vice-président : Je peux affirmer à la députée que la décision tiendra compte de ses observations.

Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre invoque le Règlement.

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC) : Monsieur le Président, je serai bref. J'informe la présidence et la députée de Saanich—Gulf Islands que, dans la mesure où je n'étais pas au courant que celle-ci allait invoquer le Règlement avant qu'elle ne le fasse et que j'ai manqué une partie de ses arguments parce que je n'étais pas dans la salle, le gouvernement va réserver ses observations jusqu'à ce qu'il ait pu prendre connaissance de l'ensemble du recours au Règlement de la députée, auquel il répondra en bonne et due forme à la première occasion.

Le vice-président : Je remercie le député.

Nous reprenons le débat. Il reste trois minutes au député de Toronto—Danforth avant le début des déclarations de députés.

* * *

LOI SUR L'INCORPORATION PAR RENVOI DANS LES RÈGLEMENTS

La Chambre reprend l'étude du projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les textes réglementaires et le Règlement sur les textes réglementaires en conséquence, dont le comité a fait rapport sans proposition d'amendement; ainsi que de la motion du groupe n° 1.

M. Craig Scott (Toronto—Danforth, NPD) : Monsieur le Président, je tâcherai d'être aussi bref que mon collègue.

Ce n'est pas la première fois que je parle du projet de loi S-2. Je joins aujourd'hui ma voix à celle de mes collègues de Gatineau et de Charlottetown pour déplorer le peu d'attention que ce projet a suscité. Vu les répercussions considérables qu'il aura sur notre démocratie, il aurait en effet mérité d'être scruté plus attentivement par les médias.

Déclarations de députés

Une fois qu'il sera adopté, les gouvernements pourront beaucoup plus facilement avoir recours à l'incorporation par renvoi dynamique pour intégrer en douce des changements réglementaires élaborés par des organismes extérieurs, transnationaux ou privés, ou même par des organismes mixtes auxquels ils sont partie prenante. Tout compte fait, il permettra au gouvernement de continuer à faire ce qu'il fait depuis 4 ans qu'il est majoritaire, et je dirais même depuis 10 ans qu'il est au pouvoir, même si notre démocratie s'en est trouvée gravement affaiblie.

Plutôt que de nous diriger dans cette voie, il faut penser sérieusement aux façons d'augmenter les pouvoirs du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, au Sénat et à la Chambre des communes. Nous devrions même envisager la nomination d'un mandataire du Parlement. Je suis d'avis qu'il faut discuter de la création d'un poste de commissaire aux textes réglementaires et aux instruments internationaux, qui veillerait à ce que la Chambre demeure au fait non seulement des incorporations par renvoi statique, mais aussi des incorporations par renvoi de documents externes, au fur et à mesure qu'elles se produisent. Dans ses rapports à la Chambre, le commissaire l'informerait de changements qui sont hors du ressort de celle-ci, mais qui sont maintenant susceptibles d'avoir des conséquences.

Ce commissaire pourrait se pencher, par exemple, sur les textes réglementaires et les règlements, d'une part, et, d'autre part, sur les instruments internationaux, les traités, etc. En effet, le gouvernement opère dans un univers juridique qui se mondialise, où les pouvoirs exécutifs et transnationaux unissent de plus en plus leurs efforts, ce qui érode le pouvoir de gouvernance des législateurs élus.

Bref, il manque des dispositions de sauvegarde au projet de loi. L'opposition officielle a proposé quatre amendements à l'étape du comité. Comme d'habitude, le gouvernement les a rejetés. Si les réserves de l'opposition à l'égard du projet de loi étaient prises au sérieux, nous pourrions améliorer les fonctions de surveillance et d'examen exercées sur les autorités réglementaires, au lieu de les miner, comme le ferait le projet de loi S-2.

Le vice-président: Le député disposera de sept minutes pour terminer son allocution quand nous reviendrons à l'étude de ce projet de loi.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA FISCALITÉ

M. Ted Falk (Provencher, PCC): Monsieur le Président, j'interviens à la Chambre aujourd'hui pour exprimer mon soutien envers les familles canadiennes qui travaillent fort. Elles constituent la pierre angulaire de notre société. En tant que cellule de base de toute nation prospère, les familles font tourner notre économie, façonnent nos collectivités et assurent à nos enfants une stabilité morale, sociale et financière. À mon sens, lorsque la cellule familiale se porte bien et lorsque les familles prospèrent, ce sont tous les Canadiens qui en profitent. Je prends la parole aujourd'hui pour appuyer l'engagement de notre gouvernement à aider les familles.

Dans notre dernier budget, nous avons lancé un certain nombre d'initiatives qui aideront des millions de familles, notamment celles du Sud-Est du Manitoba. Depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons réduit les impôts à plus de 160 reprises. Pour une famille type à deux revenus, cela signifie des allègements fiscaux et une augmentation des prestations allant jusqu'à 6 600 \$ cette année.

Ces crédits d'impôt prennent la forme, par exemple, de la baisse d'impôt pour les familles, de la Prestation universelle pour la garde d'enfants et du crédit pour la condition physique des enfants.

J'ai reçu de nombreux commentaires favorables à propos de nos mesures de réduction des impôts de la part de familles de ma circonscription, Provencher. Ces commentaires nous encouragent à travailler fort et à continuer de faire le nécessaire pour les familles.

* * *

• (1400)

LES BÉNÉVOLES DE NIPISSING OUEST

M. Claude Gravelle (Nickel Belt, NPD): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui en l'honneur des bénévoles qui rendent nos localités vigoureuses et exceptionnelles. Je tiens à souligner tout particulièrement l'excellent travail des personnes qui oeuvrent dans la grande région de Nipissing Ouest. Ce sont les bénévoles qui ont fait un succès de l'initiative de préparation de repas pour les aînés et qui mettent en évidence la compassion et la nature bienveillante de nos localités.

[Français]

Il faut vraiment une petite armée de bénévoles pour mettre en place des événements comme le River Country & Bluegrass Gathering, le River & Sky - Camping and Music Festival, le St. Charles Fishing Derby, le West Nipissing Rock and Rib Fest, le Sturgeon Falls Music Festival et les célébrations de la fête de la Saint-Jean partout dans la région.

[Traduction]

Les événements communautaires permettent aux visiteurs de découvrir notre culture singulière et attachante, que nous célébrons tout particulièrement dans les mois estivaux.

Je tiens également à rendre hommage au super-bénévole Charlie Lang, qui organise un grand nombre de ces événements, dont le fameux festival de violon traditionnel de Sturgeon Falls. Je suis certain que tous les députés se joindront à moi pour saluer Charlie et tous les bénévoles

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

M. Mark Strahl (Chilliwack—Fraser Canyon, PCC): Monsieur le Président, le mois dernier, j'ai eu le privilège de parcourir ma circonscription, Chilliwack—Fraser Canyon, pour honorer nos anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale encore vivants en leur remettant une épinglette commémorative et un certificat émis par le premier ministre et le ministre des Anciens Combattants afin de souligner le 75^e anniversaire de l'entrée en guerre du Canada.

J'ai organisé des réceptions aux légions de Pemberton, de Lilloet, de Hope et de Chilliwack, où 25 anciens combattants se sont réunis pour recevoir cet honneur en présence de leurs amis, de membres de leur famille et de leurs camarades.

Cet hommage à ces légendes vivantes et héros canadiens m'a fait penser à l'un de mes héros, mon défunt grand-père Bill Strahl, qui s'est joint à l'Aviation royale du Canada durant la Seconde Guerre mondiale alors qu'il n'était qu'un jeune homme de 17 ans. Comme des milliers d'autres de son âge, il était déjà assez vieux pour savoir qu'il devait s'engager dans la lutte contre la tyrannie nazie.

Bon nombre des anciens combattants à qui nous avons rendu hommage n'étaient que de jeunes garçons et filles lorsqu'ils se sont portés volontaires pour défendre notre merveilleux pays et les valeurs que nous chérissons, mais ils ont rapidement formé la plus glorieuse de nos générations.

Ils ont tous tant donné, et certains ont même donné leur vie. Ne l'oublions jamais.

* * *

ROBERT KENNY

L'hon. Dominic LeBlanc (Beauséjour, Lib.): Monsieur le Président, la fin de semaine dernière, le Nouveau-Brunswick a perdu l'un de ses citoyens les plus respectés. Robert Kenny est décédé à 72 ans, après une courageuse lutte de six ans contre la sclérose latérale amyotrophique. Bob Kenny était un éminent avocat et un chef de file dans la collectivité qui était reconnu pour sa générosité et son sens du service. À Fredericton, Bob a été président du YMCA, il a dirigé le comité en vue de construire la piscine intérieure et il était un dévoué entraîneur et joueur de baseball. Il a toujours été un partisan des Red Sox, et l'abri des joueurs au Royals Field à Marysville porte son nom.

La conservation du saumon de l'Atlantique était une autre passion de Bob. Le mois dernier, avec l'appui de Frank McKenna, un ami de longue date de Bob, Conservation de la nature Canada a nommé une fosse à saumon en l'honneur de Bob dans la rivière Miramichi Sud-Ouest.

Je demande à mes collègues de se joindre à moi en vue d'offrir nos condoléances à la femme de Bob, Joan, et à ses filles, Brigitte, Natalie et Mary Ellen.

* * *

LE DALAI-LAMA

M. Bernard Trottier (Etobicoke—Lakeshore, PCC): Monsieur le Président, Sa Sainteté le 14^e dalaï-lama célébrera son 80^e anniversaire le 6 juillet prochain. Sa Sainteté a déjà reçu le prix Nobel de la paix et est l'une des six personnes à avoir reçu la citoyenneté canadienne à titre honorifique. Il se consacre entièrement à la promotion de valeurs comme l'amour, la paix et la compassion.

Il se décrit comme étant un simple moine bouddhiste même si, partout dans le monde, on le considère comme un grand défenseur des droits de la personne. En matière de résolution des conflits, Sa Sainteté préconise l'adoption d'une approche conciliante fondée sur la non-violence, le compromis et le dialogue. Il ne ménage aucun effort pour que la République populaire de Chine reconnaisse l'autonomie du Tibet et pour que les Tibétains puissent y vivre librement et pacifiquement.

Au nom de l'Association des parlementaires amis du Tibet, de la communauté canado-tibétaine de ma circonscription, Etobicoke—Lakeshore, et de l'ensemble du pays, j'aimerais souhaiter un joyeux anniversaire à Sa Sainteté.

Tashi Delek.

* * *

● (1405)

[Français]

LE SECTEUR DE L'AÉROSPATIALE

M. Alain Giguère (Marc-Aurèle-Fortin, NPD): Monsieur le Président, le secteur de l'aérospatiale est un secteur de pointe et nous avons une expertise unique.

Déclarations de députés

Pourtant, le gouvernement conservateur ne semble pas comprendre l'importance stratégique de cette industrie. Nous avons perdu plus d'un milliard d'emplois dans le secteur de l'aérospatiale cette année. Rappelons que le gouvernement conservateur a coupé 500 millions de dollars dans les crédits d'impôt pour la recherche. Les conservateurs ont bâclé les achats d'avions et d'hélicoptères, qui ont connu des dépassements de coûts et qui ne sont pas livrés à temps. Les Canadiens méritent mieux.

Le NPD s'est engagé à investir pour appuyer le secteur de l'aérospatiale en créant un crédit d'impôt pour l'innovation et en étendant la déduction pour amortissement accéléré. Pour les contrats d'acquisition du gouvernement, le NPD tiendra un processus d'appel d'offres ouvert et transparent, et il travaillera avec le secteur de l'aérospatiale pour favoriser les retombées maximales d'emplois, ici, au Canada. Les Canadiens peuvent compter sur nous pour protéger ces bons emplois.

* * *

[Traduction]

LE DÉPUTÉ DE SIMCOE-NORD

M. Bruce Stanton (Simcoe-Nord, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, alors que la 41^e législature tire à sa fin, je tiens à rendre hommage aux gens de ma circonscription, Simcoe-Nord.

Des rives de la baie Georgienne aux terres agricoles situées en bordure Nord du lac Simcoe, de la ville dynamique de Barrie à la région de villégiature de Muskoka-Parry Sound, ma circonscription se compose de collectivités et de gens généreux et entrepreneurs, dont les origines remontent au tout début de l'histoire écrite de notre pays.

Pour moi, il n'y a pas de plus grand honneur que de représenter cette région de l'Ontario, l'endroit où je suis né et où ma famille habite depuis 1874.

[Français]

Je félicite tous mes concitoyens de la fierté qu'ils ont pour leur collectivité, leur histoire et leur culture.

[Traduction]

Ces particularités se manifestent dans tous les festivals, toutes les oeuvres d'art et toutes les innovations qui témoignent du savoir-faire de nos entrepreneurs. À mes concitoyens, à mes sympathisants et même à mes dénigreur, je tiens à dire qu'ils représentent un exemple à suivre. Chaque jour, ils sont pour moi une source de fierté.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

M. Lawrence Toet (Elmwood—Transcona, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour remercier la zone 64 de la Légion royale canadienne et la filiale n^o 7 de Transcona d'avoir organisé des services à l'occasion de la Journée annuelle des décorations pour rendre hommage à ceux qui ont servi et qui continuent de servir leur pays dans les Forces armées canadiennes. Ce genre de cérémonie nous rappelle avec force les sacrifices consentis par nos anciens combattants pour garantir non seulement notre liberté ici au Canada, mais aussi celle de bien d'autres gens ailleurs dans le monde.

Étant moi-même le fils d'immigrants néerlandais qui sont arrivés au Canada après avoir été libérés par les Forces canadiennes, je serai à jamais redevable aux anciens combattants du Canada qui ont défendu la paix et la sécurité aux Pays-Bas.

Déclarations de députés

En tant que Canadiens, nous avons été très fiers de nous associer aux Néerlandais plus tôt ce printemps, alors qu'ils célébraient le 70^e anniversaire de leur libération. J'ai eu l'immense honneur de rencontrer, le mois dernier, Leurs Majestés le roi Willem-Alexander et la reine Máxima du Royaume des Pays-Bas pour souligner ce jalon important.

J'aimerais donc témoigner ma reconnaissance aux militaires canadiens, d'hier et d'aujourd'hui, qui ont tant fait pour notre pays.

* * *

[Français]

CHICOUTIMI—LE FJORD

M. Dany Morin (Chicoutimi—Le Fjord, NPD): Monsieur le Président, je profite aujourd'hui de ma dernière déclaration à la Chambre en tant que député de cette 41^e législature pour souligner ma fierté du travail accompli au cours des quatre dernières années.

Les députés fédéraux sont la courroie de transmission essentielle entre les régions et Ottawa. Je peux dire que je suis honoré d'avoir représenté les citoyens de Chicoutimi—Le Fjord. Ce sont eux qui m'ont appris, que dans la défense de nos intérêts communs, que ce soit les douanes à l'aéroport de Bagotville, la prévention de l'intimidation chez nos jeunes, la protection du service postal, le financement crucial de notre base militaire ou l'avenir de la foresterie, l'important, c'est de travailler ensemble, unis.

Voilà la manière dont nous avons travaillé pour défendre les intérêts de notre région, le Saguenay—Lac-St-Jean, durant quatre ans. Au fond, cette façon de faire n'est-elle pas ancrée en nous, liée à nos racines et au territoire que nous avons développé et apprivoisé ensemble en nous serrant les coudes?

Durant l'été, je vais continuer à être présent sur le terrain auprès des citoyens et citoyennes de Chicoutimi—Le Fjord et à servir la population en ayant comme objectif de contribuer au rayonnement du Saguenay—Lac-St-Jean.

Merci encore de votre confiance, de votre soutien et de vos encouragements. Travaillons ensemble pour faire élire un gouvernement néo-démocrate à l'automne.

* * *

[Traduction]

LA FISCALITÉ

M. Dave MacKenzie (Oxford, PCC): Vendredi dernier, monsieur le Président, le chef du Parti libéral a révélé qu'il ferait appel à « d'autres sources de capitaux, comme les fonds de pension » pour financer ses promesses irresponsables. Or, les personnes âgées d'Oxford refusent que le chef du Parti libéral mette en péril leur sécurité financière à la retraite pour se lancer dans des dépenses.

Au nom de toutes les personnes âgées et de tous les futurs retraités au Canada, le gouvernement conservateur dit: « Ne touchez pas à leurs pensions. » Nous avons lancé le compte d'épargne libre d'impôt et autorisé le fractionnement du revenu, des mesures qui profitent à plus de deux millions de personnes âgées et de retraités.

Au Canada, les personnes âgées et les futurs retraités se portent mieux depuis que le premier ministre est au pouvoir. Le temps n'est pas aux stratagèmes risqués et aux dirigeants qui n'ont pas fait leurs preuves.

• (1410)

[Français]

LES TRAVAILLEURS ET LA CLASSE MOYENNE

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, pendant que des milliers de bonnes *jobs* se perdent et que les gens sont endettés comme jamais, le NPD va toujours être du côté des travailleurs et des familles de la classe moyenne. Nous avons des solutions: rendre la vie moins chère et créer de bons emplois verts dans une économie tournée vers les énergies renouvelables.

Nous sommes là pour les 99 %, ceux qui, tous les jours, travaillent pour joindre les deux bouts, ceux qui cherchent un emploi et ceux qui veulent vivre décemment leurs vieux jours. Nous venons du même monde et nous avons les mêmes rêves pour le changer.

[Traduction]

Alors que des milliers de bons emplois disparaissent chaque mois et que le taux d'endettement personnel atteint des sommets inégalés, le NPD défendra toujours les travailleurs et les familles de la classe moyenne. Nous proposons des solutions sensées qui aideront les familles en leur donnant accès à de meilleurs soins de santé, à des services de garderie et à emplois verts pour l'économie de demain. Nous sommes au Parlement pour les 99 % qui travaillent jour après jour afin de joindre les deux bouts. Nous vivons dans le même monde et nous rêvons tout autant de le changer pour le mieux.

* * *

LA RUSSIE

Mme Joyce Bateman (Winnipeg-Centre-Sud, PCC): Monsieur le Président, aux réunions du G7, les leaders mondiaux ont convenu de continuer à appuyer l'isolement du président de la Russie, Vladimir Poutine au moyen de sanctions économiques. Tous les membres du G7 reconnaissent avec le Canada que ces sanctions ne peuvent être levées tant que M. Poutine ne respectera pas la souveraineté de l'Ukraine sur ses frontières.

Je suis fière que le premier ministre ait adopté une position de principe selon laquelle la Russie ne pourra pas réintégrer le G7 tant que Vladimir Poutine en sera le président.

Le Canada et le gouvernement conservateurs se rangent du côté de l'Ukraine. Jamais, ni dans 5 ans, ni dans 50 ans, nous ne reconnaitrons l'annexion sauvage du territoire ukrainien par Vladimir Poutine. Les choses ne reviendront pas à la normale avec la Russie tant qu'elle s'entêtera à enfreindre le droit international.

Comme l'a déclaré le ministre des Affaires étrangères, si les Russes veulent être des citoyens du monde responsables, qu'ils le prouvent en sortant de l'Ukraine.

* * *

DANIEL WOODALL

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, au nom des libéraux, j'offre mes condoléances à la famille et aux amis de l'agent Daniel Woodall, qui a été tué dans l'exercice de ses fonctions hier soir à Edmonton, en Alberta.

Nous souhaitons aussi un prompt rétablissement au sergent Jason Harley, qui a été blessé au cours du même événement.

Questions orales

L'agent Woodall travaillait au sein de l'unité des crimes haineux du Service de police d'Edmonton. Il y a huit ans, il avait été transféré du service de police de Manchester, au Royaume-Uni.

Le chef de police Knecht l'a bien dit: « c'est une tragédie ». Les membres de son service trouvent toutefois un certain réconfort dans les mots d'encouragement des policiers du monde entier, qui partagent leur douleur en raison des liens qui les unissent. Les députés aussi partagent leur douleur et tiennent à témoigner leur respect aux agents de police pour tout ce qu'ils font.

L'agent Woodall avait 35 ans. Il laisse dans le deuil sa femme, Claire, et ses deux enfants. On m'a dit qu'il faisait ce qu'il aimait: la surveillance policière. Il était aussi passionné de soccer, ce qui semble logique puisqu'il venait de l'Angleterre.

J'offre de nouveau nos sincères condoléances à Claire, aux autres membres de sa famille et à ses collègues.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Mme Susan Truppe (London-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada doit s'acquitter indépendamment d'un mandat très clair, celui d'investir les fonds du régime dans l'intérêt des travailleurs canadiens qui y ont cotisé. Il fonctionne indépendamment du gouvernement et investit des fonds au nom des 18 millions de Canadiens qui cotisent au régime et en reçoivent des prestations. Ainsi, les fonds de retraite sur lesquels les Canadiens comptent sont protégés et en sécurité.

Or le chef libéral a admis qu'il puiserait dans « d'autres sources de capitaux, comme les fonds de pension » pour payer ses dépenses irresponsables. Ce n'est pas tout. Le chef libéral a aussi dit, à propos de ses programmes de dépenses, qu'il était temps de trouver une nouvelle source de revenus. Les Canadiens savent ce que cela signifie: une autre hausse d'impôt de la part du chef libéral.

Au nom des personnes âgées et des futurs retraités travaillants du Canada, le gouvernement conservateur dit: « Ne touchez pas à leur pension. »

* * *

L'ÉTHIQUE

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NDP): Monsieur le Président, le rapport sur le scandale des dépenses du Sénat déposé aujourd'hui par le vérificateur général permet enfin aux Canadiens d'obtenir certaines réponses au sujet de la corruption conservatrice et libérale qui entache le Sénat, et ce que l'on y apprend n'est pas très reluisant.

[Français]

Le procès de Mike Duffy n'est que la pointe de l'iceberg. Près de la moitié du Sénat était impliquée dans des dépenses illégales. Le vérificateur général nomme, dans son rapport, un trio de sénateurs qui détient une emprise considérable sur le Sénat: le Président du Sénat, M. Housakos, qui vient d'être nommé par le premier ministre lui-même, le chef de l'opposition libérale, James Cowan, et le leader du gouvernement au Sénat, Claude Carignan. C'est épouvantable.

● (1415)

[Traduction]

Les libéraux et les conservateurs espèrent que les Canadiens détourneront le regard et feront abstraction de la pourriture qui rongue cette institution non démocratique et non élue qu'est le Sénat, mais les Canadiens ne sont pas dupes.

Le 19 octobre prochain, les Canadiens pourront obtenir le changement qu'ils réclament en votant pour le NPD.

* * *

DANIEL WOODALL

M. Jim Eglinski (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, c'est avec une grande tristesse que je prends la parole aujourd'hui. Hier, une tragédie s'est produite à Edmonton. En effet, l'agent Daniel Woodall, un policier expérimenté, est décédé des suites des blessures qu'il a subies dans l'exercice de ses fonctions. Nos pensées et nos prières accompagnent la famille de l'agent Woodall et ses collègues policiers d'Edmonton dans cette épreuve.

Nous souhaitons un prompt rétablissement au sergent Jason Harley, qui a également subi des blessures au cours de l'opération.

Cette tragédie nous rappelle les dangers auxquels sont exposées les forces de l'ordre, qui se dévouent quotidiennement pour assurer la sécurité des Canadiens.

Le Président: Je crois comprendre que les représentants de tous les partis se sont consultés et ont convenu d'observer un moment de silence en l'honneur du policier tué en service à Edmonton, en Alberta.

[La Chambre observe un moment de silence.]

QUESTIONS ORALES

[Français]

L'ÉTHIQUE

Mme Megan Leslie (Halifax, NDP): Monsieur le Président, les tentatives de camoufler le scandale du Sénat sont devenues la norme au bureau du premier ministre: la dilution d'un rapport interne du Sénat et un chèque de 90 000 \$ au sénateur Duffy. Or le rapport du vérificateur général sur le scandale du Sénat est encore plus désolant.

Le bureau du premier ministre a-t-il eu des contacts avec les sénateurs avant le dépôt du rapport?

[Traduction]

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, c'est le Sénat qui, en fait, a invité le vérificateur général à examiner les dépenses des sénateurs. Nous savons que le rapport a été déposé et publié. Nous nous attendons à ce que le Sénat mette en oeuvre les recommandations.

Mme Megan Leslie (Halifax, NDP): Monsieur le Président, ce député et le gouvernement refusent de dire honnêtement aux Canadiens si le cabinet du premier ministre a communiqué avec des sénateurs avant le dépôt du rapport.

Pourquoi les conservateurs ont-ils une peur bleue de dire la vérité? Serait-ce parce que huit sénateurs pointés du doigt dans le rapport ont été nommés par le premier ministre? Serait-ce parce que le premier ministre a choisi lui-même le Président du Sénat, dont le nom figure aussi dans le rapport? Ou serait-ce parce que les leaders au Sénat, également pointés du doigt par le vérificateur, disposent de leur propre mécanisme d'arbitrage?

Questions orales

Les conservateurs ont déjà, à répétition, tenté d'étouffer des affaires. Sont-ils maintenant en train d'essayer de limiter les dégâts, de connivence avec leurs collègues sénateurs?

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, comme je viens de le dire, c'est le Sénat qui a invité le vérificateur général à examiner les dépenses des sénateurs. Je sais que le vérificateur général a formulé des recommandations, et nous espérons que le Sénat les suivra.

Il ressort de cette affaire que, lorsque des gens abusent délibérément des deniers publics, les Canadiens ont le droit de s'attendre à ce que l'argent soit remboursé et à ce que les personnes qui ont agi délibérément fassent l'objet de poursuites comme le prévoit la loi, dans toute sa rigueur.

J'espère certainement que les députés du NPD y réfléchiront. Je sais qu'ils doivent 2,7 millions de dollars. J'espère qu'ils méditeront là-dessus et qu'ils songeront à rembourser aux contribuables les 2,7 millions de dollars qu'ils leur doivent.

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Monsieur le Président, les Canadiens méritent mieux qu'un Sénat fondé sur l'autosurveillance et miné par les scandales, et mieux que les non-réponses embarrassantes du député. Le vérificateur général demande une transformation et une surveillance indépendante du Sénat.

Après être venus ici pour réformer le Sénat, les conservateurs défendent maintenant le statu quo et la corruption au Sénat. Sont-ils d'accord avec le Président du Sénat, qui dit que les sénateurs devraient être applaudis par la population pour leurs gestes, ou sont-ils d'accord avec nous et le vérificateur général pour dire que des changements fondamentaux s'imposent dès maintenant?

• (1420)

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, nous avons appris hier soir que le NPD avait comme priorité de convoquer une conférence constitutionnelle afin de rouvrir la Constitution et de tenir un référendum concernant les prochaines étapes au Sénat. Nous ne ferons pas cela. Nous continuerons de mettre l'accent sur les emplois et la croissance économique, car c'est la priorité des Canadiens.

Par ailleurs, ce qui est très clair, c'est que le NPD doit 2,7 millions de dollars. Il n'y a qu'un seul contribuable, mais qu'il s'agisse d'un sénateur ou d'un député, il y a 68 membres du caucus néo-démocrate qui doivent 2,7 millions de dollars. Je crois que c'est trois fois plus que ce que le vérificateur général a signalé dans le rapport sur le Sénat. J'espère que les néo-démocrates rembourseront cette somme.

[Français]

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, bienvenue en Absurdistan.

Les conservateurs veulent nous faire croire que le premier ministre a nommé personnellement le sénateur Housakos à la présidence du Sénat sans jamais lui poser une seule question sur ses propres dépenses ou sur la manière dont il allait gérer le scandale à venir. Franchement, les conservateurs nous prennent encore une fois pour des valises.

Peuvent-ils avoir la décence de faire preuve d'un tout petit peu de transparence et nous dire quels ont été les contacts entre le bureau du premier ministre et le sénateur Housakos avant le dépôt du rapport?

[Traduction]

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC):

Monsieur le Président, le sénateur Housakos a été nommé de façon bipartisan sur recommandation du leader des libéraux et du leader du gouvernement au Sénat. Par ailleurs, ce que ce rapport souligne, et ce que nous devrions tous comprendre, c'est qu'il n'y a qu'un seul contribuable. Qu'il s'agisse d'un sénateur ou d'un député, lorsqu'une personne induit la population canadienne en erreur de façon délibérée et qu'elle lui doit de l'argent, elle devrait rembourser cet argent.

Nous croyons comprendre qu'il y a des sénateurs qui doivent de l'argent, mais c'est aussi le cas de 68 députés du caucus néo-démocrate. J'espère qu'ils vont réfléchir à cela et rembourser l'argent.

[Français]

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, les citoyens méritent la vérité, et ils méritent des réponses de la part de leur gouvernement.

Le rapport du vérificateur général est clair: le Sénat est gangrené. Le malade est vraiment trop malade pour que nous puissions l'aider. Il faut des changements dans l'immédiat, bien sûr, mais il faut surtout un organe indépendant de surveillance.

En attendant que nous abolissions le Sénat, et cela s'en vient, le gouvernement va-t-il finalement travailler avec nous, afin de mettre en place un organisme indépendant de surveillance et d'obtenir la vérité, ou bien, le secrétaire parlementaire va-t-il continuer à s'accrocher à ses attaques insignifiantes au mépris de la transparence?

[Traduction]

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, je crois comprendre que le vérificateur général a fait des recommandations, et nous nous attendons à ce que le Sénat y donne suite.

Par ailleurs, nous savons que la tenue d'un référendum sur la Constitution est une priorité pour le NPD. Voilà qui est paradoxal, puisque le député d'en face a fait 29 chèques à un parti séparatiste. Le NPD veut rouvrir la Constitution et tenir un référendum sous la direction de ce député séparatiste.

Je ne suis pas d'accord. Nous allons continuer de miser sur la création d'emplois et la croissance économique, et d'essayer de récupérer les 2,7 millions de dollars que les députés d'en face doivent aux contribuables canadiens.

* * *

[Français]

LES PENSIONS

L'hon. Dominic LeBlanc (Beauséjour, Lib.): Monsieur le Président, le ministre d'État aux Finances a dit que, renforcer le Régime de pension du Canada, c'est comme utiliser un bazooka; le ministre de l'Emploi met en opposition le régime à la création d'emplois; le premier ministre voulait que l'Alberta s'en retire; et l'ancien ministre des Affaires étrangères traite le régime de criminalité à cravate.

Au lieu d'insulter ce programme qui a aidé tant de Canadiens, pourquoi les conservateurs ne développent-ils, avec les provinces, un vrai plan crédible pour renforcer et élargir ce régime telle important pour tous les Canadiens?

Questions orales

L'hon. Pierre Poilievre (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre de la Réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, les libéraux ont confirmé vouloir imposer une nouvelle taxe de 1 000 \$ à chaque travailleur gagnant 60 000 \$ par année. La petite et moyenne entreprise, qui emploie ces travailleurs, doit aussi payer la même taxe de 1 000 \$ pour chaque employé. Nos entreprises nous disent que cela tuerait des emplois et nuirait aux familles canadiennes.

Nous nous opposons à la nouvelle taxe proposée par les libéraux.
[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas parce qu'on répète une fausseté qu'elle devient une vérité.

La majorité des Canadiens s'inquiètent sérieusement, car ils ne sont pas certains qu'ils auront assez d'argent pour vivre à la retraite. Environ les trois quarts des employés du secteur privé n'ont pas de régime de retraite offert par leur employeur. De façon générale, aujourd'hui, les personnes de 35 ans économisent deux fois moins que leurs parents. Quant aux personnes dans la cinquantaine, les deux tiers ont mis de côté moins de 100 000 \$ pour la retraite, et le tiers n'a pas mis un seul sou de côté.

Les Canadiens veulent une solution globale. Le gouvernement va-t-il suivre les conseils du regretté Jim Flaherty et envisager une amélioration modeste, progressive et entièrement financée des prestations du Régime de pensions du Canada?

• (1425)

L'hon. Pierre Poilievre (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre de la Réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, le Parti libéral a confirmé qu'il veut adopter la proposition de Kathleen Wynne et imposer de nouvelles charges sociales aux Canadiens. Selon le gouvernement libéral de Mme Wynne, tous les travailleurs qui gagnent 60 000 \$ par année devront payer 1 000 \$ de plus en impôts.

Pire encore, les petites entreprises qui emploient ces travailleurs devront elles aussi assumer une hausse d'impôt équivalente. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a déclaré que les entreprises mettront des employés à pied et diminueront les salaires, et que certaines fermeront même leurs portes.

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Finances a lui-même confirmé la semaine dernière que les cotisations au RPC ne sont pas des charges sociales. Il a dit qu'elles ne sont pas pour le gouvernement, qu'elles reviennent toujours aux retraités. Il a dit que l'Office d'investissement du RPC obtient des résultats impressionnants.

Le ministre des Finances doit être d'accord avec feu Jim Flaherty, qui a signalé:

[...] un fort appui envers le Régime de pensions du Canada et le rôle central qu'il joue dans notre système public de revenu de retraite.

Pourquoi ne pas travailler avec les provinces à la mise sur pied d'un RPC solide et exhaustif?

L'hon. Pierre Poilievre (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre de la Réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, nous en avons déjà un, mais ce n'est pas ce que les libéraux proposent. Ils veulent imposer de nouvelles charges sociales de 1 000 \$ à tous les travailleurs au Canada. Ils veulent le régime de Kathleen Wynne, qui, je le répète, se traduit par 1 000 \$ de nouveaux impôts pour le travailleur moyen qui gagne 60 000 \$ par année. Ils disent ensuite qu'ils veulent investir dans de soi-disant programmes d'infrastructure.

Nous ne voulons pas que le régime de pension des Canadiens soit pillé pour financer la politique de l'assiette au beurre des libéraux ni que les gens payent plus de taxes nuisibles à l'emploi.

* * *

[Français]

L'ÉTHIQUE

Mme Ève Pécelet (La Pointe-de-l'Île, NPD): Monsieur le Président, le bureau du premier ministre a tout fait pour protéger les sénateurs et camoufler le scandale des dépenses, et ce, à toutes les étapes. Le Sénat est devenu la caverne d'Ali Baba pour les collecteurs de fonds du Parti conservateur. Au tout début, lorsqu'il était question, en 2013, du lieu de résidence de Mike Duffy, le premier ministre s'est porté à sa défense; le député de Nepean—Carleton, lui, a dit que Nigel Wright avait fait la chose honorable en lui remettant un chèque.

Qui, au bureau du premier ministre, a été en contact avec les sénateurs à propos du rapport du vérificateur général?

[Traduction]

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, comme les députés le savent, le vérificateur général a publié son rapport, qui a été présenté au Sénat aujourd'hui. Rappelons que le Sénat avait lui-même demandé au vérificateur général d'examiner ses dépenses. Nous prévoyons donc qu'il donnera suite à ses recommandations.

Il va sans dire que l'usage abusif des fonds public est tout à fait inacceptable. Qu'il s'agisse de dépenses de députés ou de sénateurs, les contribuables s'attendent à ce qu'on utilise les fonds publics à bon escient. Rappelons que 68 députés néo-démocrates ont délibérément fait des dépenses inacceptables de 2,7 millions de dollars. C'est le triple des sommes problématiques que le vérificateur général a signalées au Sénat. Les néo-démocrates devraient rembourser cet argent.

[Français]

Mme Ève Pécelet (La Pointe-de-l'Île, NPD): Monsieur le Président, ce qu'il refuse de dire, c'est que lorsque le scandale a éclaté, le premier ministre s'est précipité à la défense de Mike Duffy. Il a défendu Pamela Wallin et il a dit qu'il faisait entièrement confiance à Nigel Wright avant de revenir sur sa parole. Maintenant le Président du Sénat dit qu'il n'a rien fait de mal, même s'il va rembourser ses dépenses, et demande aux Canadiens de le remercier. Bravo, Champion, pour les excuses!

Le premier ministre va-t-il enfin respecter la promesse qu'il a faite aux Canadiens ou va-t-il continuer à défendre l'indéfendable au Sénat?

[Traduction]

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, de toute évidence, nous prévoyons que le Sénat donnera suite aux recommandations du vérificateur général.

Questions orales

N'oublions pas que la députée d'en face doit elle-même 27 000 \$ aux contribuables canadiens. Les députés néo-démocrates trouvent amusant de devoir 2,7 millions de dollars aux contribuables. Pour leur part, les contribuables rient jaune, puisqu'ils travaillent dur pour gagner l'argent qu'ils versent au gouvernement. Ils s'attendent à ce que cet argent soit dépensé de façon responsable et, si ce n'est pas le cas, qu'il soit remboursé. Les députés néo-démocrates pourraient poser le geste qui s'impose. Ils devraient examiner le rapport du vérificateur général, poser le geste qui méritent les contribuables et rembourser les millions de dollars...

• (1430)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. La députée d'Alfred-Pellan a la parole.

[Français]

Mme Rosane Doré Lefebvre (Alfred-Pellan, NPD): Monsieur le Président, les conservateurs ont essayé de nous faire croire que Nigel Wright avait agi seul, jusqu'à ce que la GRC les contredise. Ils ont aussi essayé de nous faire croire qu'il n'y avait pas d'entente avec Mike Duffy, jusqu'à ce que la GRC les contredise. Ce n'est pas étonnant que les gens ne croient pas ce que ce gouvernement dit. Le député de Nepean—Carleton a dit qu'ils allaient maximiser la reddition de comptes et minimiser les coûts.

Qu'est-ce que le gouvernement propose pour enfin faire un vrai ménage au Sénat?

[Traduction]

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, nous connaissons le programme du NPD concernant le Sénat. Les néo-démocrates ont dit hier qu'ils voulaient tenir un référendum et rouvrir la Constitution. Ils ont déclaré qu'il était prioritaire pour eux de rouvrir la Constitution, tenir des négociations, puis, en fin de compte, un référendum. Ce n'est pas une question prioritaire pour les Canadiens. La priorité, pour les Canadiens, c'est l'emploi et la croissance économique, et c'est ce sur quoi nous allons continuer de nous concentrer.

Par ailleurs, les Canadiens veulent que leur argent soit utilisé judicieusement. Au total, il y a 68 députés de ce caucus qui doivent aux Canadiens près de 3 millions de dollars, et j'espère qu'ils rembourseront cette somme appartenant aux contribuables canadiens.

[Français]

Mme Rosane Doré Lefebvre (Alfred-Pellan, NPD): Monsieur le Président, le vérificateur général est un arbitre indépendant. Ce qu'il nous a donné, ce sont des faits et pas son opinion. Cela n'a jamais été aussi clair: il est temps d'abolir cette institution du passé. Le vérificateur général recommande un ménage en profondeur pour rectifier les problèmes du système de remboursement de dépenses au Sénat.

Le gouvernement va-t-il enfin appuyer la proposition du NPD afin d'arrêter la frénésie des dépenses excessives au Sénat et mettre fin une fois pour toutes à la partisanerie à la Chambre haute?

[Traduction]

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, nous avons présenté un certain nombre de réformes. Il incombe maintenant au Conseil de la fédération de se pencher sur ces réformes. Ce que nous ne ferons pas, bien sûr, c'est rouvrir la Constitution et lancer le Canada dans cette voie, ce qui aboutirait à un référendum. C'est ce que le NPD a dit qu'il ferait. Ce

n'est pas ce que nous ferons. Nous continuerons de mettre l'accent sur les emplois et la croissance économique.

Par ailleurs, le vérificateur général a fait quelques recommandations. Nous espérons que le Sénat les suivra et que les néo-démocrates feront leur devoir et rembourseront aux contribuables les 2,7 millions de dollars qu'ils leur doivent.

Mme Irene Mathysen (London—Fanshawe, NPD): Ce qu'il ne faut pas entendre, monsieur le Président!

Le vérificateur général a tiré la sonnette d'alarme concernant les dépenses des sénateurs. Au total, 30 d'entre eux sont visés, et le système de vérification au grand complet a été jugé défaillant. Après avoir attendu deux ans que le vérificateur général ait fini d'éplucher les dépenses des sénateurs, actuels et anciens, les Canadiens n'ont certainement pas besoin d'un processus d'appel dont l'unique but est de disculper les fautifs. Les ministériels ne comprennent-ils pas que le vérificateur général est déjà un arbitre indépendant? Ne voient-ils pas que, contrairement à eux, il appuie ses conclusions sur des faits, et non sur de simples opinions?

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, nous accueillons favorablement le rapport du vérificateur général, et nous nous attendons à ce que le Sénat en suive les recommandations.

Cela étant dit, c'est le NPD qui pêche le plus par arrogance en ce moment. En tout et pour tout, 68 députés néo-démocrates doivent 2,7 millions de dollars aux contribuables canadiens. Même entraînés devant les tribunaux, ils refusent de rembourser cet argent.

Ces députés devraient faire leur devoir et rembourser aux contribuables les 2,7 millions de dollars qu'ils leur doivent. De notre côté, nous allons continuer de nous occuper d'emplois et de croissance économique.

Mme Irene Mathysen (London—Fanshawe, NPD): Monsieur le Président, aujourd'hui, c'est clair comme de l'eau de roche: le statu quo au Sénat est inacceptable. Cela ne peut plus durer.

Il serait possible de prendre des mesures de réforme simples qui ne nécessiteraient pas de changements constitutionnels, mais le gouvernement et ses amis libéraux refusent catégoriquement d'intervenir.

Les conservateurs vont-ils donner leur aval à des changements au Sénat? Sinon, vont-ils expliquer aux Canadiens pourquoi il est acceptable, selon eux, que les sénateurs dépensent des milliers de dollars pour se déplacer partout au pays, en première classe et aux frais des contribuables, afin d'amasser des fonds pour le Parti conservateur du Canada?

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, je le répète, nous ne rouvrirons pas la Constitution. Nous ne nous lancerons pas dans une bataille constitutionnelle qui aboutirait à un référendum, comme le propose le NPD.

La députée pourrait se rendre utile et demander au député de Louis-Hébert et au député de Beauport—Limoilou de rembourser les 31 000 \$ qu'ils doivent chacun; à la députée de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles de rembourser les 35 000 \$ qu'elle doit; au député de Scarborough—Sud-Ouest de rembourser 141 567 \$; à la députée de Louis-Saint-Laurent de rembourser...

• (1435)

Le Président: Le député de Timmins—Baie James a la parole.

Questions orales

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, mettons de côté la fiction, et concentrons-nous plutôt sur les faits. Le vérificateur général du Canada a publié un rapport accablant sur le Sénat.

Nous avons appris que des sénateurs voyageaient en première classe pour faire des affaires et promouvoir leurs projets partisans. Le vérificateur général a de nouveau signalé que nous devons mettre fin à l'autosurveillance.

C'est le premier ministre qui est à blâmer pour les problèmes soulignés dans le rapport. Il avait promis une réforme aux Canadiens mais, au lieu de cela, son personnel s'est livré à une opération de camouflage, a édulcoré une vérification, et a offert un pot-de-vin.

Pourquoi le premier ministre se terre-t-il quand les Canadiens s'attendent à ce qu'il fasse preuve de leadership et sévisse contre cette institution corrompue?

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, hier, de nombreux députés néo-démocrates ont pris la parole, et on leur a demandé comment ils réformeraient le Sénat. Cependant, ce n'est qu'à la dernière minute qu'ils ont admis qu'ils convoqueraient une conférence constitutionnelle afin de pouvoir tenir un référendum sur la question.

Il ne s'agit pas d'une priorité pour les Canadiens. Nous savons que la modification du Sénat n'est pas une initiative bénéficiant d'un appui unanime. Nous allons donc continuer à mettre l'accent sur l'emploi et la croissance économique.

Entretemps, je vais voir si je peux convaincre la députée de LaSalle—Émard de rembourser les 27 866 \$ qu'elle doit, et la députée de Rivière-des-Mille-Îles de rembourser 29 845 \$. Le député de Brossard—La Prairie pourrait nous aider en remboursant...

Le Président: À l'ordre. Le député de Timmins—Baie James a la parole.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, les conservateurs ont renié leurs idéaux. Ils se cachent derrière cet écran de fumée malsain, simplement pour protéger les proches du parti.

Qu'est-il advenu du Parti conservateur? Ce sont les sénateurs nommés par le premier ministre qui défient les travailleurs canadiens qui paient leur juste part et respectent les règles.

Les sénateurs disent qu'ils feront fi de la vérification et examineront les conclusions. Je suis désolé, mais le rapport du vérificateur général n'est pas une opinion. C'est une vérification judiciaire.

Pourquoi le gouvernement défend-il la corruption qui règne au Sénat plutôt que les contribuables canadiens?

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, de toute évidence, lorsqu'il y a un usage abusif des deniers publics, les contribuables s'attendent à ce que des mesures soient prises. C'est ce pour quoi nous nous battons depuis que nous avons été élus en 2006.

Le député ne semble pas comprendre qu'il n'y a qu'un seul contribuable. Le député et les membres de son caucus pourraient peut-être regarder les gens à la tribune qui nous envoient leur argent et qui s'attendent à qu'il soit utilisé judicieusement, et leur expliquer pourquoi ils refusent de rembourser les 2,7 millions de dollars.

Pourquoi le député de Chicoutimi—Le Fjord refuse-t-il de rembourser 28 152 \$? Pourquoi la députée de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine ne rembourse-t-elle pas 169 000 \$...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Le député de Timmins—Baie James a la parole.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, à mon avis, cette diatribe explique la disparition du programme des conservateurs-réformistes. Qui ne se rappelle pas que le premier ministre est arrivé à Ottawa sur un cheval blanc? Il repartira en tirant un cheval mort et en emportant avec lui les sénateurs Duffy et Wallin ainsi que le député d'Oak Ridges—Markham. Qu'est-ce qui a changé?

Qui ne se souvient pas de ce programme réformiste? C'est le député de Nepean—Carleton qui avait dit que les conservateurs renforceraient autant que possible la reddition de comptes et réduiraient au minimum le coût. Or ce sont plutôt les abus partisans par les proches de leur parti qui ont augmenté au maximum. De plus, les conservateurs n'ont pas l'intention de tenir tête au Sénat, cette honte, parce que c'est le premier ministre qui a nommé les sénateurs.

Pourquoi les conservateurs refusent-ils de rendre des comptes au public canadien?

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, il n'y a qu'un contribuable et, peu importe qu'il s'agisse de sénateurs ou de députés, lorsqu'ils utilisent les deniers publics de manière abusive, ils devraient rembourser l'argent. C'est pourquoi j'encourage la députée de Saint-Hyacinthe—Bagot à rembourser 30 023 \$. Le député d'Outremont, le chef de l'opposition, doit 400 000 \$ au contribuable canadien.

Nous défendons le contribuable depuis le premier jour et nous continuerons de le faire. Qu'il s'agisse de sénateurs ou de députés, ils devraient rembourser leur dette de 2,7 millions de dollars.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. La députée d'York-Ouest a la parole.

* * *

● (1440)

LES PENSIONS

L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs ont toujours détesté le Régime de pensions du Canada. Ils ont voté contre sa création en 1965...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. On ne chante que le mercredi, et il n'y a qu'une seule chanson au programme.

La députée d'York-Ouest a maintenant la parole.

L'hon. Judy Sgro: Monsieur le Président, les conservateurs ont toujours détesté le Régime de pensions du Canada. Ils ont voté contre sa création en 1965, et ils ont systématiquement voté contre son amélioration par la suite. Toutefois, aucun conservateur ne déteste plus ce régime que l'actuel premier ministre. Il a mené activement une campagne pour qu'il soit supprimé. Il a même exigé de l'Alberta qu'elle s'en retire, et son plus proche conseiller l'a qualifié de combine à la Ponzi.

Après que le premier ministre a haussé l'âge de l'admissibilité à la retraite et réduit considérablement de nombreuses prestations, comment les Canadiens peuvent-ils lui faire confiance et croire qu'il va préserver le Régime de pensions du Canada?

Questions orales

L'hon. Kevin Sorenson (ministre d'État (Finances), PCC): Monsieur le Président, cette allégation est tout simplement absurde. Depuis notre ascension au pouvoir, nous avons systématiquement réduit les impôts et créé des options à participation volontaire, comme le compte d'épargne libre d'impôt, qui permettent aux Canadiens d'épargner. En revanche, le chef du Parti libéral a révélé qu'il entend financer des projets d'infrastructure à l'aide « d'autres sources de capitaux, comme les fonds de pension », et qu'il le fera tout en contraignant les Canadiens à subir une réduction de salaire de 1 000 \$.

Au nom de tous les retraités et des travailleurs au seuil de la retraite, je dirai respectueusement au chef du Parti libéral de se garder de toucher à nos fonds de pension.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Frank Valeriote (Guelph, Lib.): Monsieur le Président, le plan d'équité pour la classe moyenne des libéraux est bien plus généreux et mieux ciblé que le plan des conservateurs. Il simplifiera le système complexe de prestations pour enfants en proposant un plus important versement mensuel libre d'impôt pour les familles qui en ont le plus besoin et réduiront leur revenu de 7 %. Le ministre ne veut pas parler du plan libéral, car il sait que le nombre de familles canadiennes qui en bénéficieront est supérieur au nombre de familles qui bénéficient du plan qu'il défend.

Pourquoi les conservateurs s'opposent-ils au plan libéral sachant que, ce faisant, ils privent d'argent les familles de la classe moyenne qui ont le plus besoin d'aide?

L'hon. Pierre Poilievre (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre de la Réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, la pire chose qui pourrait arriver à ces familles, c'est une augmentation de 1 000 \$ des charges sociales de tous les travailleurs. La hausse des charges sociales des libéraux coûtera 2 000 \$ par année à une famille dont les deux conjoints gagnent 60 000 \$ par année, et la petite entreprise qui emploie ce couple devra elle aussi payer cette somme supplémentaire en taxes. Cela ferait disparaître des emplois, selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

Et maintenant, le chef libéral a révélé son intention d'utiliser cet argent comme source de revenu pour financer les projets d'infrastructure. « Ne touchez pas à nos pensions », disent les Canadiens au Parti libéral.

[Français]

M. Marc Garneau (Westmount—Ville-Marie, Lib.): Monsieur le Président, en comparaison avec celui des conservateurs, le plan des libéraux permettrait de verser mensuellement des prestations pour enfants plus élevées et non imposables pour neuf familles sur dix. Il prévoit aussi une importante réduction d'impôts pour les gens de la classe moyenne.

Notre plan contraste vivement avec la politique des conservateurs, qui favorise davantage un petit pourcentage de Canadiens qui s'en tirent déjà bien.

Pourquoi le gouvernement ne change-t-il pas ses priorités pour se concentrer sur les Canadiens qui en ont le plus besoin?

L'hon. Pierre Poilievre (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre de la Réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, les libéraux avouent vouloir éliminer la Prestation universelle pour la garde d'enfants, ils veulent éliminer le

fractionnement du revenu, qui est aussi appelé la Baisse d'impôt pour les familles, et ils veulent retirer le compte d'épargne libre d'impôt.

Même après toutes ces augmentations d'impôt et toutes ces compressions budgétaires pour les familles, les libéraux ont un trou de 2 milliards de dollars et ils l'avouent. Quand les libéraux ont un trou, la seule chose qu'ils font, c'est augmenter les taxes et les impôts pour les familles.

Nous nous opposons aux taxes libérales.

* * *

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Monsieur le Président, des dizaines d'avocats, des professeurs, des syndicalistes et des travailleurs communautaires dénoncent la culture du secret qui entoure le Tribunal de la sécurité sociale du Canada.

Sur les 10 000 décisions que le tribunal a rendues depuis 2013, seulement 148 jugements ont été rendus publics. Lorsque les Canadiens entreprennent des procédures au Tribunal de la sécurité sociale du Canada, ils ont droit à toute la jurisprudence permettant la meilleure préparation possible.

Les conservateurs rendront-ils publiques l'ensemble des décisions rendues par le tribunal, et si oui, quand?

● (1445)

L'hon. Pierre Poilievre (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre de la Réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, le tribunal est en place afin de permettre aux Canadiens qui ne sont pas satisfaits de la décision du ministère de faire appel. Évidemment, il y a certaines préoccupations à l'égard de la vie privée des gens qui font ce genre d'appel.

Toutefois, nous nous assurons que les Canadiens ont une façon de faire appel quand ils ne sont pas satisfaits des décisions. C'est une méthode juste afin de leur permettre d'avoir accès aux avantages auxquels ils ont droit.

[Traduction]

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD): Monsieur le Président, à mesure que l'économie s'écroule, les demandes d'assurance-emploi augmentent. Malheureusement, après des compressions libérales et conservatrices dans le programme, l'accès aux prestations d'assurance-emploi n'a jamais été aussi restreint. Moins de 4 chômeurs canadiens sur 10 reçoivent des prestations. Or, les conservateurs pillent l'excédent de la caisse d'assurance-emploi pour accorder des réductions d'impôts aux mieux nantis, tandis que les libéraux veulent piller cette caisse pour accorder des allègements fiscaux aux entreprises.

Quand les libéraux et les conservateurs comprendront-ils qu'ils n'ont pas le droit d'utiliser l'argent destiné aux chômeurs canadiens?

L'hon. Pierre Poilievre (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre de la Réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, c'est tout le contraire. Nous réduisons les cotisations d'assurance-emploi pour les petites entreprises et leurs employés. En deux ans à peine, les charges sociales auront diminué de 21 % en raison des décisions prises par le gouvernement et du solide bilan en matière d'emploi de notre économie.

Les libéraux et le NPD proposent une année de travail de 45 jours, c'est-à-dire que les gens travailleraient 45 jours et recevraient des prestations d'assurance-emploi le reste de l'année. En plus de semer le chaos sur le marché du travail, cela ferait évidemment augmenter les charges sociales de plusieurs milliards de dollars, ce qui entraînerait la disparition d'encore plus d'emplois.

Questions orales

[Français]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Monsieur le Président, nous avons entendu de la part de milliers de survivants des pensionnats indiens un appel clair à la réconciliation et à l'action. Il est temps pour le gouvernement de faire preuve de leadership. Or le premier ministre rencontrera le pape jeudi, lors de sa visite au Vatican.

Comme première étape, va-t-il saisir cette occasion pour demander des excuses officielles pour le rôle joué par l'Église catholique au nom des survivants des pensionnats indiens?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, PCC): Monsieur le Président, nous voulons d'abord remercier tous les survivants de leur courage et, bien sûr, d'avoir partagé leur expérience avec la Commission de vérité et réconciliation du Canada et avec tous les Canadiens.

Lorsque le premier ministre a présenté des excuses historiques au nom de tous les Canadiens, en 2008, le gouvernement a reconnu que cette politique d'assimilation des pensionnats indiens avait causé de grands torts et que ces pensionnats n'avaient pas leur place au Canada.

J'ai personnellement écrit aux provinces, aux territoires, à la Fédération canadienne des municipalités et au Vatican pour les informer du rapport et des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada

[Traduction]

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Monsieur le Président, malheureusement, le gouvernement ne s'est toujours pas engagé à entamer le processus de réconciliation. C'est pourtant ce que veulent les survivants des pensionnats autochtones.

D'ailleurs, il est plutôt difficile de croire que les conservateurs sont aussi en faveur de la réconciliation puisqu'ils ont humilié et ostracisé une personne qui se bat pour que les enfants autochtones soient traités équitablement.

Le Tribunal des droits de la personne a conclu que David McArthur avait usé de représailles contre Cindy Blackstock. Toutefois, au lieu de le blâmer, le gouvernement lui a offert une promotion.

Le ministre reconnaîtra-t-il devant la Chambre que les gestes posés par David McArthur n'ont pas leur place dans une démocratie? Le gouvernement s'est montré odieux à l'endroit de Cindy Blackstock. Le ministre lui présentera-t-il des excuses?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement demeure déterminé à protéger la santé, la sécurité et le bien-être des enfants des Premières Nations de l'ensemble du pays.

Depuis 2006, le gouvernement a augmenté de plus de 40 % le financement des services à l'enfance et à la famille dans les réserves. Nous prenons des mesures en collaboration avec tous nos partenaires pour veiller à ce que les familles et les enfants aient le soutien dont ils ont besoin pour vivre en santé et en sécurité.

En ce qui concerne le cas précis soulevé par la députée, nous examinons la décision pour déterminer quelles seront les prochaines étapes.

● (1450)

LA DÉFENSE NATIONALE

M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC): Monsieur le Président, la secte sanguinaire et terroriste qui se fait appeler EIIS a dit clairement qu'elle visait le Canada et les Canadiens, en les nommant.

Le Canada et les membres valeureux des Forces armées canadiennes sont passés à l'action il y a 71 ans, comme c'est encore le cas aujourd'hui. Le ministre des Affaires étrangères pourrait-il faire le point sur la mission réalisée par le Canada dans le cadre de la coalition visant à affaiblir et à vaincre l'EIIS?

L'hon. Rob Nicholson (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, l'EIIS a déclaré la guerre au Canada. C'est pourquoi le Canada est passé à l'action. Je suis heureux d'informer la Chambre que l'Aviation royale canadienne a maintenant procédé à plus de 100 frappes aériennes contre l'EIIS, y compris celles menées près de Baïji et de Mossoul au cours de la dernière semaine. En outre, l'ARC a effectué plus de 1 000 sorties. Les militaires canadiens assument des fonctions de calibre mondial dans les domaines de la surveillance de champ de bataille, de l'appui au ravitaillement et des frappes aériennes de précision contre l'ennemi.

Comme toujours, nous nous joignons à nos alliés pour remercier les membres des Forces armées canadiennes de leur excellent travail.

* * *

L'EMPLOI

Mme Peggy Nash (Parkdale—High Park, NPD): Monsieur le Président, sous les conservateurs, le faible taux de croissance de l'emploi est loin de suivre le rythme de la croissance démographique.

Blacks vient d'annoncer la perte de près de 500 autres emplois, et la fermeture d'une autre chaîne dans le secteur de la vente au détail vient ajouter de nouveaux chômeurs aux plus de 1,3 million de Canadiens qui sont actuellement sans emploi. Bon nombre de ces travailleurs ne seront pas admissibles à l'assurance-emploi, en raison des compressions imposées par les conservateurs, si bien qu'ils se retrouveront sans aucune aide financière pendant qu'ils cherchent un nouvel emploi.

Pourquoi les conservateurs gaspillent-ils de l'argent en accordant des allègements fiscaux à une minorité de bien nantis, au lieu d'aider les travailleurs qui en ont le plus besoin?

L'hon. Pierre Poilievre (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre de la Réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, voici l'explication donnée par Telus, qui a acquis Blacks en 2009: « Les innovations technologiques ont changé la façon dont les Canadiens prennent et partagent des photos, d'où la diminution de la clientèle dans les magasins de photographie. »

La solution du NPD serait d'augmenter les impôts des sociétés comme Telus, qui emploient des millions de Canadiens partout au pays. Le NPD augmenterait donc les impôts des créateurs d'emplois et des travailleurs.

Nous faisons exactement le contraire. Nous réduisons les impôts des créateurs d'emplois, surtout des petites entreprises, et nous laissons plus d'argent dans les poches des familles pour qu'elles puissent le dépenser et l'investir dans leur collectivité.

*Questions orales***LA SANTÉ**

M. Murray Rankin (Victoria, NPD): Monsieur le Président, les prix facturés aux Canadiens pour leurs médicaments d'ordonnance comptent parmi les plus élevés de l'OCDE. En conséquence, un Canadien sur dix ne peut se permettre de faire remplir une ordonnance.

Les médecins, le personnel infirmier, les pharmaciens, les experts du milieu de la santé et les organismes représentant les personnes âgées réclament tous la création d'un régime national d'assurance-médicaments qui rendrait les médicaments d'ordonnance plus abordables. Les provinces se disent prêtes à négocier, mais le gouvernement fédéral refuse ne serait-ce que de s'asseoir à la table.

Pourquoi les conservateurs manquent-ils aussi honteusement d'initiative relativement au prix élevé des médicaments au Canada?

L'hon. Rona Ambrose (ministre de la Santé, PCC): Monsieur le Président, je ne cesse de répéter aux Canadiens et à mes homologues provinciaux qu'ils se font arnaquer lorsqu'ils paient leurs médicaments.

Les provinces négocient leurs régimes individuellement plutôt que solidairement. Je les incite constamment à faire front commun et à nous inviter à la table en vue de mettre sur pied un régime national d'achat de médicaments qui prévoirait, en particulier, l'achat en gros.

Si nous unissons nos forces, nous pourrions faire économiser des milliards de dollars aux Canadiens. Je suis à la table avec les provinces.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

M. François Choquette (Drummond, NPD): Monsieur le Président, 16 villes situées le long du fleuve Saint-Laurent se mobilisent afin de faire interdire les microbilles.

Présentes dans divers produits de beauté et dentifrices, ces microparticules de plastique contaminent le fleuve Saint-Laurent. Le NPD a fait preuve de leadership sur la question en réussissant à avoir l'accord unanime de la Chambre pour ajouter les microbilles à la liste canadienne des substances toxiques. Toutefois, depuis, c'est le silence radio.

Qu'attendent les conservateurs pour passer à l'action sur notre motion et protéger notre environnement?

[Traduction]

L'hon. Leona Aglukkaq (ministre de l'Environnement, PCC): Monsieur le Président, Environnement Canada a entrepris un examen scientifique sur les effets des microbilles sur l'environnement. Cet examen se fonde sur les travaux que nous avons faits pour atténuer les risques des produits chimiques dangereux.

Depuis 2006, dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques, nous avons pris des mesures au sujet de plus de 2 700 substances chimiques. D'ici 2020, nous en aurons évalué 4 300. Nous avons aussi inscrit la question des microbilles à l'ordre du jour des réunions estivales du Conseil canadien des ministres de l'environnement.

• (1455)

[Français]

Mme Hélène LeBlanc (LaSalle—Émard, NPD): Monsieur le Président, Montréal fait partie des 16 villes situées le long du Saint-Laurent qui font front commun pour interdire les microbilles. Toutefois, c'est au gouvernement fédéral d'homologuer les produits

d'hygiène. La ministre n'a pas encore donné suite à la motion du NPD votée à la Chambre visant à bannir les microbilles de ces produits.

Devant l'urgence d'agir, quand le gouvernement va-t-il passer à l'action et bannir les microbilles pour protéger nos cours d'eau?

[Traduction]

L'hon. Leona Aglukkaq (ministre de l'Environnement, ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et ministre du Conseil de l'Arctique, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, Environnement Canada a entrepris un examen scientifique sur les effets des microbilles sur l'environnement. Les scientifiques étudient la question. Cet examen se fonde sur les travaux que nous avons faits pour atténuer les risques écologiques des produits chimiques dangereux. Nous avons aussi inscrit la question des microbilles à l'ordre du jour des réunions de ce mois-ci du Conseil canadien des ministres de l'environnement, qui auront lieu au Manitoba. Ça, c'est ce qu'on appelle agir.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Monsieur le Président, au cours de la décennie d'échecs des conservateurs à la tête du pays, les délais de traitement des demandes en vue de la réunification des familles n'ont cessé de s'allonger et ont même brusquement augmenté après les compressions budgétaires de 2011. Il y a des familles dont certains membres ne peuvent entrer au pays pour assister à des événements importants comme un mariage, une naissance ou les funérailles d'un être cher. Des familles demeurent séparées à cause de la grossière incompétence du gouvernement conservateur.

Les conservateurs se reconnaîtront-ils enfin responsables de ce gâchis qu'ils ont, et eux seuls, provoqué?

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, ce sont des inepties. Le nombre de visas de visiteur n'a jamais été aussi élevé. Les demandes de citoyenneté sont traitées en un an, environ. Celles des réfugiés irakiens et syriens sont traitées en un temps record. Les conjoints parrainés reçoivent leur permis de travail dans un délai de quelques mois. Grâce au système Entrée express, les demandes des immigrants de la catégorie économique sont traitées en l'espace de quelques semaines ou de quelques mois.

Rien de tout cela ne s'est passé quand les libéraux étaient au pouvoir. Les libéraux se sont opposés à tout cela parce qu'ils sont indissociablement liés à l'accumulation des dossiers en retard, à l'influence politique et aux abus dans le système d'immigration.

Le Parti libéral du Canada, dont le député est membre, est devenu le parti anti-immigration.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a grandement tort. Il est totalement ridicule et ne sait pas de quoi il parle.

Les retards qu'il a causés sont cruels et la situation empire. Ces retards font du tort aux familles, non seulement au Canada, mais aussi à l'étranger. Les électeurs et les gens que nous essayons de servir doivent encore attendre pendant que, par son incompétence, le ministre rallonge les délais et cause des problèmes.

Quand le ministre va-t-il régler le problème qu'il a créé?

Questions orales

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, si je comprends bien, le député pense qu'il est ridicule de réformer le système d'immigration; qu'il est ridicule d'avoir doublé le nombre d'étudiants étrangers au Canada; et qu'il est ridicule d'avoir accordé plus d'un million de visas de visiteur à des gens de partout dans le monde qui veulent venir au Canada pour des raisons légitimes, pour la plupart des visas de 10 ans pour des séjours multiples. Cela ne s'est jamais fait avec le Parti libéral du Canada.

Le Parti libéral du Canada s'est constamment opposé à ces réformes. Le Parti libéral du Canada s'oppose à l'immigration massive et à ce que l'on donne un bon service aux immigrants et aux visiteurs qui viennent au Canada. Il est clair maintenant qu'il veut...

Le Président: Le député de Surrey-Nord a la parole.

* * *

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Jasbir Sandhu (Surrey-Nord, NPD): Monsieur le Président, hier soir, il y a eu une autre fusillade à Surrey, à proximité de la terrasse bondée d'un restaurant. Les gens sont terrifiés et les parents ont peur de laisser leurs enfants jouer dehors. Ma Ville a besoin de savoir que le gouvernement fédéral met tout en oeuvre pour arrêter la violence.

Or les conservateurs ne répondent même pas aux questions de mes concitoyens. Par conséquent, le ministre aura-t-il finalement l'obligeance de nous dire quand arriveront les 100 agents de la GRC qu'il propose d'envoyer?

L'hon. Steven Blaney (ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, PCC): Monsieur le Président, nos pensées accompagnent ceux qui ont été touchés par l'événement survenu hier soir à Surrey. Nous avons tout à fait l'intention de poursuivre et de mettre en oeuvre les mesures que nous avons proposées. J'invite le député d'en face à appuyer ces initiatives.

Le déploiement des 100 agents sur le terrain est en cours. Il s'agit d'une question opérationnelle. Cependant, entretemps, le député peut appuyer notre programme de lutte contre la criminalité. Il peut aussi appuyer le budget, dans lequel nous prévoyons des investissements pour la prévention.

Nous défendons les intérêts des habitants de Surrey et j'invite le député à appuyer nos initiatives.

● (1500)

Mme Jinny Jogindera Sims (Newton—Delta-Nord, NPD): Monsieur le Président, on parle ici de la sécurité de ma collectivité, pas de se faire du capital politique. Défendre les intérêts des habitants de Surrey, cela signifie fournir des réponses et un échéancier précis.

La Ville de Surrey a désespérément besoin d'aide dès maintenant pour rendre ses rues plus sécuritaires. Nous attendons depuis trop longtemps, et chaque fusillade fait monter d'un cran la peur que ressentent les familles.

Pourquoi le ministre ne peut-il pas donner à notre Ville les nouvelles qu'elle attend? Quand les nouveaux agents arriveront-ils à Surrey?

[Français]

L'hon. Steven Blaney (ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, PCC): Monsieur le Président, la réponse est très claire: dès que les agents sont disponibles, ils sont déployés sur le terrain. Nous travaillons main dans la main avec la Gendarmerie royale du Canada.

Ce qui est scandaleux, c'est de voir, jour après jour et semaine après semaine, des députés se lever et ne pas poser de gestes concrets pour défendre leur communauté, alors qu'ils sont pourtant prêts à ruer dans les brancards.

De ce côté-ci de la Chambre, nous posons des gestes concrets, tant pour la communauté de Surrey que pour toutes les communautés qui font face à des défis de sécurité. Je tiens à féliciter nos députés qui se tiennent debout pour appuyer des mesures budgétaires, de la prévention et plus de policiers sur le terrain...

Le Président: La parole est à l'honorable député de Saskatoon—Humboldt.

* * *

[Traduction]

LA FISCALITÉ

M. Brad Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur agit dans l'intérêt des Canadiens de la classe moyenne et non contre ses intérêts. Nous voulons maintenir des impôts bas.

Le ministre de l'Emploi et du Développement social pourrait-il informer la Chambre de ce que fait le gouvernement pour aider les Canadiens à dépenser leur argent en fonction de leurs priorités?

L'hon. Pierre Poilievre (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre de la Réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais dire d'emblée que nous sommes contre le plan du Parti libéral et du NPD qui consiste à imposer une nouvelle charge sociale de 1 000 \$ à l'ensemble des travailleurs de la classe moyenne et des petites entreprises qui les emploient.

En comparaison, nous avons mis en place des allègements fiscaux et des prestations pour les familles. Grâce au fractionnement du revenu, les familles peuvent épargner jusqu'à 2 000 \$. Avec la bonification de la prestation universelle pour la garde d'enfants, les parents recevront près de 2 000 \$ par enfant de moins de 6 ans, et 720 \$ par enfant âgé entre 6 et 17 ans. Ces prestations substantielles commenceront à être versées à partir du 20 juillet.

Nous encourageons tous les Canadiens à s'assurer d'être inscrits dans le système afin qu'ils puissent obtenir l'argent auquel ils ont droit.

* * *

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, les compressions budgétaires massives à l'Agence des services frontaliers du Canada nuisent à la sécurité des Canadiens.

Cette semaine, aucun des passagers d'un vol international n'a pu être soumis au filtrage de sécurité habituel à son arrivée à l'aéroport de Vancouver.

Le gouvernement parle de la sécurité, mais il mine la sécurité frontalière avec des réductions budgétaires et des réaffectations d'argent ayant pour but de financer les allègements fiscaux pour les riches. Comment les conservateurs peuvent-ils trouver 50 millions de dollars dans le budget des services frontaliers pour financer des stands à Muskoka, mais ne pas être capables de financer les services frontaliers visant à protéger les Canadiens?

L'hon. Steven Blaney (ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, PCC): Monsieur le Président, on dirait que la députée a trouvé sa question dans une boîte de Cracker Jack.

Recours au Règlement

Je tiens à rassurer la députée. Nous avons augmenté de 26 % le nombre d'agents de première ligne. Nous avons augmenté le budget de l'ASFC et, chaque fois, les libéraux s'y sont opposés.

Pour ce qui est de ce qui s'est passé hier soir, les transporteurs aériens ont, comme nous le savons, la responsabilité de voir à ce que leurs voyageurs qui arrivent de l'étranger se présentent à l'ASFC pour subir un contrôle. Les cas où des gens n'ont pas été soumis aux contrôles frontaliers habituels à cause d'une erreur commise par le transporteur aérien font l'objet d'un examen. L'ASFC collabore étroitement avec le transporteur aérien actuellement.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

Mme Linda Duncan (Edmonton—Strathcona, NDP): Monsieur le Président, le sergent Kevin Nanson, d'Edmonton, a survécu à l'explosion d'une bombe alors qu'il était en Afghanistan. Il a eu le dos brisé et le crâne fracturé, et il est maintenant obligé de se déplacer en fauteuil roulant. À la suite de cela, le ministère de la Défense nationale a engagé et payé un entrepreneur incompetent pour aménager une maison en fonction de ses besoins, mais les travaux ont rendu la maison inhabitable.

Pour ajouter l'insulte à l'injure, le ministère réclamera un loyer de 2 000 \$ par mois au sergent Nanson — montant qui s'ajoute au remboursement de son hypothèque —, et lui réclamera le reste de l'argent qu'il reçoit pour payer les rénovations incomplètes.

Pourquoi le gouvernement s'acharne-t-il sur le sergent Nanson?

L'hon. Erin O'Toole (ministre des Anciens Combattants, PCC): Monsieur le Président, je veux remercier la députée, ainsi que les anciens combattants et les Canadiens qui nous ont posé des questions à ce sujet.

Le sergent Nanson a servi le Canada avec distinction, et le Canada sera là pour lui et sa famille. Les rénovations de sa maison ont été approuvées. En attendant la résolution des problèmes avec l'entrepreneur et la fin des travaux, nous avons informé le sergent Nanson et sa famille qu'ils pouvaient rester gratuitement dans un logement fourni par l'armée, et ce, même si M. Nanson a déjà été libéré.

* * *

• (1505)

LES PENSIONS

M. Joe Daniel (Don Valley-Est, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement a systématiquement réduit les impôts et créé des options à participation volontaire, comme le compte d'épargne libre d'impôt, qui permettent aux Canadiens d'épargner.

En revanche, le chef libéral, lui, a présenté un programme de dépenses risqué qui forcerait les Canadiens à accepter une diminution de salaire de 1 000 \$. Il est évident que le chef libéral a un seul plan pour l'économie canadienne, qui consiste à alourdir le fardeau fiscal des contribuables.

Le ministre des Finances peut-il dire à la Chambre ce que le gouvernement fait pour aider les Canadiens à économiser?

L'hon. Joe Oliver (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, nous savons que les chiffres avancés par le chef libéral ne tiennent pas la route. En fait, il lui manque déjà plus de 3 milliards de dollars, et ce n'est pas fini. Il a maintenant fait une nouvelle promesse, qui suppose des dépenses inconsidérées, et a déclaré qu'il devrait trouver d'autres sources de capitaux, comme les fonds de

pension. Il compromettrait ainsi l'autonomie du Régime de pensions du Canada, en plus d'exposer les pensionnés à des risques.

Les Canadiens devraient être inquiets. Je suis d'avis que nous ne devons pas toucher aux régimes de pension des Canadiens.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Ind.): Monsieur le Président, les preuves scientifiques sont confirmées. Voilà pourquoi, le 24 mars dernier, la Chambre a voté à l'unanimité pour que le gouvernement prenne des mesures immédiates afin de contrer la menace environnementale que constituent les microbilles. Or, depuis cette date, aucune mesure n'a été prise. Ce ne sont pas du tout des mesures immédiates.

La bonne nouvelle, c'est que le projet de loi C-684, mon projet de loi d'initiative parlementaire, propose une solution, soit de tout simplement interdire la fabrication ou l'importation au Canada de tout produit de soins personnels contenant des microbilles.

La ministre de l'Environnement fera-t-elle ce qui s'impose et interdira-t-elle les microbilles, comme le prescrit mon projet de loi, avant la fin de la session parlementaire?

L'hon. Leona Aglukkaq (ministre de l'Environnement, ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et ministre du Conseil de l'Arctique, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai dit plus tôt, Environnement Canada a entrepris un examen scientifique afin d'analyser les effets des microbilles sur l'environnement. Cet examen s'appuie sur les travaux que nous avons réalisés pour réduire le risque que posent les produits chimiques nocifs.

Cette question sera également soulevée à la réunion du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, qui aura lieu ce mois-ci, au Manitoba. Je suis impatiente de me pencher sur cette question avec mes collègues des provinces et des territoires.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: J'aimerais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Ólafur R. Grímsson, président de la République d'Islande.

Des voix: Bravo!

Le Président: J'aimerais également signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Gebran Bassil, ministre des Affaires étrangères et des Émigrants de la République libanaise.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE PROJET DE LOI C-59 — LE CHOIX DES MOTIONS D'AMENDEMENT À L'ÉTAPE DU RAPPORT

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, je suis désolé d'être à la dernière minute. Par conséquent, mes observations seront brèves.

Initiatives ministérielles

La députée de Saanich—Gulf Islands ne m'a pas avisé de ce rappel au Règlement. J'ai donc dû prendre le temps d'essayer de mettre sur certains dossiers de manière imprévue, ce que j'ai fait il y a seulement quelques instants. Je voulais répondre aux points qu'elle a soulevés concernant la décision que vous avez rendue sur la recevabilité de ses amendements, et plus particulièrement l'application de l'article 76.1 du Règlement et des pratiques connexes.

Je crois qu'il serait dangereux que la présidence s'engage dans la voie que la députée propose. Elle vous demande de rendre recevables des amendements qui ne le seraient pas autrement en fonction du moment où certains témoignages ont été entendus en comité.

Le problème que pose cette proposition, c'est qu'elle oblige le Président à se faire le juge et l'arbitre de tous les témoignages entendus en comité, de la date à laquelle ils ont été entendus et de leur tenants et aboutissants. Ce n'est pas le rôle du Président, car ce qui se passe en comité relève des comités. Je pense que cela placerait le Président dans une position très difficile, car il aurait à porter des jugements en ce qui concerne les politiques, les valeurs et les questions examinées par le comité, ce qui déborde nettement du mandat du Président.

S'agissant des amendements, il n'existe, à ma connaissance, aucun critère qui oblige les députés à proposer des amendements liés aux témoignages qui ont été déposés en comité. Une telle condition n'a jamais existé. Or, l'obligation que la députée veut imposer au Président vise en fait à créer ce lien. Un député a le droit, et c'est un privilège important, de présenter un amendement à propos de n'importe quelle question pertinente au projet de loi dont le Parlement est saisi, même si l'amendement n'a pas été appuyé ou même présenté par un témoin devant le comité. Je pense qu'exiger un lien entre les deux, sous une forme ou une autre, reviendrait à s'engager sur une pente dangereuse, et que ce ne serait pas approprié.

J'aimerais faire remarquer que, compte tenu des règles et pratiques relatives à la résolution présentée en comité, rien n'empêche la députée de Saanich—Gulf Islands de présenter, au moment opportun, des amendements identiques à ceux qu'elle a présentés, à un moment inopportun, pour que le comité puisse les examiner.

Pour ce qui est de l'application concrète de la règle, je vous invite à vous reporter au Règlement 76.1 où il est dit, dans les notes en bas de page : « Le Président ne choisit normalement que les motions qui n'ont pas été ou n'ont pu être présentées au comité. » Il n'est pas question de choisir des amendements que le député n'a pas pensé à présenter au moment où le comité se réunissait pour examiner des amendements. Il est dit très clairement : « n'ont pu être présentées ».

Ce qui est à l'origine ou qui a donné de l'impulsion à l'amendement ne doit pas entrer en ligne de compte dans la décision que prend le Président au sujet de la recevabilité d'un amendement. Si nous nous engageons sur cette voie, il sera ensuite question d'amendements que des députés voudront proposer à la suite de ce qu'ils ont lu dans le journal, d'appels qu'ils ont reçus ou même d'observations que leur ont faites des gens qui voulaient comparaître devant le comité, mais qui n'ont pas pu, parce qu'ils n'ont pas été retenus comme témoins par le comité, pour quelque raison que ce soit. Encore une fois, je pense que le Président ne devrait pas s'engager dans cette voie très dangereuse.

La députée de Saanich—Gulf Islands a présenté des amendements, un grand nombre d'amendements d'ailleurs, et elle a eu l'occasion de les défendre.

Je pense qu'il ne faut pas assouplir excessivement la règle et la pratique en vigueur, en créant un lien avec les témoignages déposés devant les comités, car cela donnerait aux députés la possibilité de présenter des amendements après l'échéance et aurait bien sûr de graves conséquences sur le déroulement des procédures au sein de la Chambre.

● (1510)

Le Président : Je remercie le leader du gouvernement à la Chambre de son intervention.

J'ai pris note du recours au Règlement soulevé par la députée de Saanich—Gulf Islands sur les motions n^{os} 49 et 116 présentées pour l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en oeuvre d'autres mesures. Comme je viens de le dire, j'ai aussi pris bonne note des observations du leader du gouvernement à la Chambre des communes à ce sujet.

Comme nous sommes sur le point d'entamer l'étude à l'étape du rapport de ce même projet de loi, je vais mettre de côté ces deux amendements; je rendrai une décision sur le recours au Règlement le plus rapidement possible.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

LOI N^O 1 SUR LE PLAN D'ACTION ÉCONOMIQUE DE 2015

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en oeuvre d'autres mesures, dont le comité a fait rapport sans proposition d'amendement.

[Traduction]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président : Cent quarante-neuf motions d'amendement figurent au *Feuilleton* pour l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-59. Toutes ces motions, sauf les n^{os} 49 et 116, ont été examinées, et la présidence est convaincue qu'elles sont conformes aux lignes directrices concernant la sélection des motions d'amendement à l'étape du rapport énoncées dans l'annotation du paragraphe 76.1(5) du Règlement.

Les motions n^{os} 1 à 48, 50 à 115 et 117 à 149 seront groupées pour les fins du débat et seront mises aux voix selon les modalités que l'on peut consulter au Bureau.

[Français]

Je vais maintenant soumettre les motions n^{os} 1 à 48, 50 à 115 et 117 à 149 à la Chambre.

[Traduction]

MOTIONS D'AMENDEMENT

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD) propose:

Motion n^o 1

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression du titre intégral.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV), avec l'appui du député de Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, propose:

Initiatives ministérielles

Motion n° 2

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression du titre abrégé.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD) propose:

Motion n° 3

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 19.

Motion n° 4

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 29.

Motion n° 5

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 30.

Motion n° 6

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 31.

Motion n° 7

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 32.

Motion n° 8

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 33.

Motion n° 9

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 34.

• (1515)

[Français]

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV), avec l'appui du député de Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, propose:

Motion n° 10

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 41.

Motion n° 11

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 42.

Motion n° 12

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 43.

Motion n° 13

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 44.

Motion n° 14

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 45.

Motion n° 15

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 46.

Motion n° 16

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 47.

Motion n° 17

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 48.

Motion n° 18

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 49.

Motion n° 19

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 50.

Motion n° 20

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 51.

Motion n° 21

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 52.

Motion n° 22

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 53.

Motion n° 23

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 54.

Motion n° 24

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 55.

Motion n° 25

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 56.

Motion n° 26

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 57.

Motion n° 27

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 58.

[Traduction]

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le leader parlementaire de l'opposition officielle invoque le Règlement.

M. Peter Julian: Monsieur le Président, je suis désolé de vous interrompre, mais le député de Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour est au téléphone, ce qui est interdit à la Chambre. Je lui ai fait des signes pour qu'il termine son appel, mais il a semblé m'ignorer, et en toute honnêteté, il m'ignore encore. Les députés connaissent les règles de la Chambre et ils savent qu'ils ne peuvent pas parler ouvertement au téléphone dans la Chambre des communes.

• (1520)

[Français]

Le vice-président: J'espère que le député s'est aperçu que son comportement n'était pas approprié et qu'il a terminé son appel.

[Traduction]

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV), appuyée par le député de Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, propose:

Motion n° 28

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 59.

Motion n° 29

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 60.

Motion n° 30

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 61.

Motion n° 31

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 62.

Motion n° 32

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 63.

Motion n° 33

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 64.

Motion n° 34

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 65.

Motion n° 35

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 66.

Motion n° 36

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 67.

Motion n° 37

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 68.

Motion n° 38

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 69.

Motion n° 39

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 70.

Motion n° 40

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 71.

Motion n° 41

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 72.

Motion n° 42

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 81.

Motion n° 43

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 82.

[Français]

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD) propose:

Motion n° 44

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 83.

Motion n° 45

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 84.

Motion n° 46

Initiatives ministérielles

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 85.

Motion n° 47

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 86.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV), avec l'appui du député de Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, propose:

Motion n° 48

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 87.

Motion n° 50

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 88.

Motion n° 51

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 89.

Motion n° 52

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 90.

Motion n° 53

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 91.

Motion n° 54

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 92.

Motion n° 55

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 93.

Motion n° 56

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 97.

[Traduction]

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD) propose:

Motion n° 57

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 98.

Motion n° 58

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 99.

Motion n° 59

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 100.

Motion n° 60

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 101.

Motion n° 61

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 102.

Motion n° 62

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 103.

Motion n° 63

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 104.

Motion n° 64

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 105.

Motion n° 65

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 106.

Motion n° 66

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 107.

Motion n° 67

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 108.

Motion n° 68

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 109.

Motion n° 69

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 110.

Motion n° 70

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 111.

Motion n° 71

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 112.

Motion n° 72

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 113.

Motion n° 73

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 114.

Motion n° 74

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 115.

Motion n° 75

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 116.

Motion n° 76

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 117.

Motion n° 77

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 118.

Motion n° 78

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 119.

Motion n° 79

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 120.

Motion n° 80

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 121.

Motion n° 81

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 122.

Motion n° 82

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 123.

Motion n° 83

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 124.

Motion n° 84

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 125.

Motion n° 85

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 126.

Motion n° 86

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 127.

Motion n° 87

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 128.

Motion n° 88

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 129.

Motion n° 89

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 130.

Motion n° 90

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 131.

Motion n° 91

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 132.

Motion n° 92

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 133.

Motion n° 93

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 134.

Motion n° 94

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 135.

Motion n° 95

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 136.

Motion n° 96

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 137.

Motion n° 97

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 138.

Motion n° 98

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 139.

Motion n° 99

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 140.

Motion n° 100

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 141.

Motion n° 101

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 142.

Motion n° 102

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 143.

Motion n° 103

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 144.

Initiatives ministérielles

Motion n° 104

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 145.

Motion n° 105

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 146.

Motion n° 106

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 147.

Motion n° 107

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 148.

Motion n° 108

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 149.

Motion n° 109

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 150.

Motion n° 110

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 151.

Motion n° 111

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 152.

● (1530)

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV), appuyée par le député de Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour propose:

Motion n° 112

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 164.

Motion n° 113

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 165.

Motion n° 114

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 166.

Motion n° 115

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 168.

Motion n° 117

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 169.

Motion n° 118

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 170.

Motion n° 119

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 171.

Motion n° 120

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 172.

Motion n° 121

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 173.

Motion n° 122

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 174.

Motion n° 123

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 175.

Motion n° 124

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 176.

● (1535)

[Français]

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD) propose:

Motion n° 125

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 230.

Motion n° 126

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 231.

Motion n° 127

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 253.

Motion n° 128

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 254.

Motion n° 129

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 255.

Motion n° 130

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 256.

Motion n° 131

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 257.

Motion n° 132

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 258.

Motion n° 133

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 259.

Motion n° 134

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 260.

Motion n° 135

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 261.

Motion n° 136

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 262.

Motion n° 137

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 263.

Motion n° 138

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 264.

Motion n° 139

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 265.

Motion n° 140

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 266.

Motion n° 141

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 267.

Motion n° 142

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 268.

Motion n° 143

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 269.

Motion n° 144

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 270.

Motion n° 145

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 271.

Motion n° 146

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 272.

Motion n° 147

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'article 273.

● (1540)

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV), avec l'appui du député de Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, propose:

Motion n° 148

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'annexe 1.

Motion n° 149

Que le projet de loi C-59 soit modifié par suppression de l'annexe 2.

[Traduction]

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, je vous remercie de lire les amendements proposés au projet de loi omnibus de mise en œuvre du budget, ce qui représente une tâche prodigieuse. S'il y en a tant, c'est parce que le projet de loi est très mauvais. Il faut faire beaucoup pour corriger quelque chose d'aussi intrinsèquement bancal que ce projet de loi.

Initiatives ministérielles

Je vous remercie, monsieur le Président, de lire certains des amendements que le NPD a proposés pour ce projet de loi omnibus de 150 pages, qui compte 270 modifications visant un éventail de domaines effarant. Toutefois, il n'est pas étonnant que ces conservateurs soient en quelque sorte devenus dépendants à l'idée que les bons projets de loi n'ont pas besoin d'un examen minutieux et qu'ils doivent être adoptés au moyen de la guillotine, soit l'attribution du temps et la clôture du débat. C'est une procédure que les conservateurs aiment utiliser maintenant, étant donné que l'exercice du gouvernement les a rendus arrogants et prétentieux. C'est une procédure qu'ils détestaient lorsqu'ils étaient dans l'opposition mais qu'ils ont utilisée maintenant presque 100 fois, je crois, pour clore le débat sur à peu près tous les projets de loi qui ont été présentés à la Chambre.

L'étude de ce projet de loi a également été expédiée, même si certaines mesures qu'il contient sont importantes. Il vaut la peine de prendre du recul et d'examiner le contexte dans lequel le budget s'inscrit.

Au cours des 16 derniers mois, l'économie canadienne a connu sa croissance la plus faible, en dehors d'une période de récession, en plus de 40 ans. Pensez-y un instant. Les conservateurs sont au pouvoir depuis neuf ans maintenant, à nous servir leurs vieilles théories reaganistes sur les retombées économiques dont voici les résultats: la perte de centaines de milliers d'emplois dans le secteur manufacturier, 1,3 million de Canadiens sans emploi, et presque un quart de million de chômeurs de plus que lorsque le premier ministre est entré en fonction.

Nous avons fait les frais de leurs politiques inefficaces et nous pouvons maintenant voir les résultats. Depuis 16 mois, le taux de croissance au Canada est bien inférieur à la croissance de la population. C'est le pire résultat obtenu par un gouvernement en dehors d'une récession depuis plus d'une génération. Ces gens se félicitent de ce qu'ils ont fait, dépensant 750 millions de dollars dans des publicités faisant leur promotion pour dire aux Canadiens à quel point ils sont extraordinaires, mais les Canadiens connaissent la réalité. Les Canadiens qui ont connu le chômage, les Canadiens qui ont vu la qualité de leurs emplois diminuer — selon la CIBC, la qualité des emplois au Canada est à son plus bas depuis une génération — connaissent la réalité. Aucune campagne de publicité d'un quart de milliard de dollars ne camouflera cela.

Les pertes d'emplois affectent tous les secteurs, et ça comprend non seulement plus de 400 000 emplois du secteur manufacturier en Ontario et au Québec ainsi que des emplois à valeur ajoutée partout au Canada, mais aussi des emplois dans le commerce de détail et dans le secteur de l'énergie. Aujourd'hui même, Blacks Canada a annoncé la fermeture de ses magasins, après Sony, Target et d'autres entreprises dans le secteur de l'énergie et ailleurs.

Les conservateurs ont également refusé de prendre des mesures pour régler des problèmes qui sont pourtant simples. Les néo-démocrates ont découvert une belle échappatoire fiscale qui s'adresse aux grands pontes qui ont de beaux bureaux à Bay Street. Elle est faite pour les PDG qui sont payés en dividendes en actions.

Les conservateurs prétendent vouloir protéger la classe moyenne. Je ne connais pas beaucoup de Canadiens de la classe moyenne qui sont payés en dividendes en actions, mais les Canadiens de la classe moyenne que ciblent les conservateurs reçoivent un allègement fiscal de 750 millions de dollars par an. C'est 750 millions de dollars pour ceux qui sont payés en dividendes en actions, parce qu'ils sont imposés à un taux bien inférieur à nous, simples mortels. Ces types qui occupent de beaux bureaux et qui vivent dans de luxueux

appartements ont droit chaque année à 750 millions de dollars d'allègement fiscal de la part du gouvernement conservateur. Les néo-démocrates ont essayé de supprimer cette échappatoire fiscale et de transférer l'argent récupéré aux Canadiens à faible revenu, mais les conservateurs ont dit non.

Le gouvernement a promis de créer plus de 100 000 places de garderie. Nous nous souvenons de cette promesse. C'est comme lorsque le premier ministre a promis de ne nommer personne au Sénat. Les députées s'en souviennent-ils? Se souviennent-ils que le premier ministre a dit ici même qu'il ne nommerait personne à cette Chambre qui ne rend de comptes à personne et dont les membres ne sont pas élus? C'est précisément ce qu'il a dit. Mais, ô surprise, il récolte aujourd'hui ce qu'il a semé. Toute une brochette de sénateurs se sont finalement fait prendre la main dans le sac. Ils auraient voulu que les contribuables canadiens payent leurs parties de golf, leurs matchs de hockey, leurs week-ends de pêche, et un chauffeur pour conduire un véhicule jusqu'à la côte Est. La vie est belle quand on est sénateur!

Sans parler du financement d'une résidence secondaire. Parce qu'il faut bien reconnaître qu'un sénateur qui gagne 140 000 \$ par an et qui est amené à travailler jusqu'à trois jours par semaine, à raison de quelques heures par jour, doit en effet être exténué. On ne doit pas faire de vieux os dans ce métier.

Et que dire de tous les rabatteurs de fonds et de tous les candidats conservateurs ou libéraux qui ont été battus et recasés au Sénat, et qui se font finalement pincer pour ce qu'ils ont fait pendant des années. Dieu merci, l'audit n'est pas remonté trop loin. Car nous savons tous que lorsqu'on crée une institution corrompue, elle va se comporter comme une institution corrompue. Et c'est exactement ce qu'est le Sénat.

● (1545)

Quand on relit les discours fondateurs de notre pays, on voit que John A. Macdonald, lorsqu'il plaidait en faveur de la création du Sénat, disait que cette Chambre était nécessaire pour protéger la minorité contre la plèbe, contre la majorité représentée à la Chambre des communes. De quelle minorité parlait-il? C'était un homme fortuné. Il estimait qu'il fallait protéger les Canadiens fortunés contre la plèbe, contre le reste de la population, contre la majorité, et que par conséquent, il fallait créer un Sénat non élu.

Le premier ministre avait promis de réformer cette institution, mais ce qu'il nous laisse est bien pire. Les néo-démocrates réclament depuis des générations l'abolition du Sénat. Qui aurait pensé que les sénateurs seraient les meilleurs avocats de leur propre abolition? Ils en font la preuve jour après jour.

Quelles sont les autres propositions de ce projet de loi, un autre de ces énormes projets de loi omnibus? Les conservateurs n'en parlent même plus, parce qu'ils ont constitué des échecs retentissants. Il y a quand même deux projets qu'ils ont présentés, le premier étant le fractionnement du revenu, qui va coûter 2,2 milliards de dollars et qui va profiter à seulement 15 % des familles canadiennes, soit les familles canadiennes les plus aisées. Ce n'est pas cela qui va aider à créer des places de garderie, contrairement à ce qu'avait promis, une fois encore, l'actuel premier ministre. Ce n'est pas cela non plus qui va aider les Canadiens à faible revenu et les Canadiens de la classe moyenne, ni le reste des travailleurs canadiens, d'ailleurs. Ce que ce projet de fractionnement du revenu va faire, c'est permettre à des Canadiens fortunés de fractionner leur revenu et, par conséquent, de payer moins d'impôt. Peut-être que cela aidera le premier ministre et sa famille, mais cela ne va certainement pas aider les Canadiens ordinaires.

Initiatives ministérielles

Les conservateurs en ont rajouté en annonçant qu'ils allaient doubler la contribution maximale au CELI, le compte d'épargne libre d'impôt, auquel seulement environ 11 % des Canadiens versent le maximum actuel de 5 500 \$. Nous leur avons demandé de nous démontrer en quoi cela allait aider les Canadiens, et même si les CELI les avaient encouragés à mettre de l'argent de côté. Ils ne l'ont pas fait du tout. Ce que font les Canadiens, c'est transférer l'argent d'un instrument de placement de retraite à un autre. C'est bien correct, sauf que, maintenant, les conservateurs proposent de doubler le plafond. Quel effet cela va-t-il avoir ?

Nous avons appris que les 20 % des Canadiens les plus fortunés, autrement dit les plus riches, auront droit à 180 % de plus en avantages que tous les autres réunis. N'est-ce pas formidable? S'ils gagnent 200 000 \$ ou 300 000 \$ par an, ils peuvent être sûrs que les conservateurs ont leurs intérêts à cœur. Ces derniers sont prêts à dépenser des milliards de dollars pour cela. En fait, le doublement du plafond du CELI coûtera, au fil des ans, 30 à 40 milliards de dollars au Trésor public. Quand le ministre des Finances a dû répondre à une question précisément là-dessus, il a dit que ce n'était pas à nous de nous en préoccuper, mais plutôt à la petite-fille imaginaire du premier ministre. N'est-ce pas formidable?

Ce n'est pas l'école de pensée conservatrice à laquelle je suis habitué. Les conservateurs que je connais et qui habitent dans le Nord-Ouest de la Colombie Britannique sont conservateurs en ce sens qu'ils veulent léguer à leurs enfants et petits-enfants des conditions de vie meilleures que celles auxquelles ils auront eu droit. Ils ne veulent surtout pas leur laisser une énorme facture, comme les conservateurs sont en train de faire avec les changements climatiques, en affirmant que c'est quelqu'un d'autre qui devra régler le problème.

Ils disent qu'ils vont mettre en oeuvre diverses mesures pour essayer de gagner des votes aux prochaines élections, parce qu'ils sont en baisse dans les sondages et qu'ils ont besoin d'aide pour se faire élire. Alors, qu'arrivera-t-il si le problème prend des proportions énormes avec le temps et empêche les générations futures de payer les soins de santé, les routes, les égouts et les ponts, dont nous avons désespérément besoin?

Le Canada affiche actuellement un déficit de 172 milliards de dollars en matière d'infrastructure. Mais quelle solution les conservateurs ont-ils proposée à la Fédération canadienne des municipalités la semaine dernière? Des programmes dont le financement est concentré en fin de période. Le transport en commun: ça viendra plus tard. Les infrastructures: ça devra attendre. Actuellement, les conservateurs doivent essayer d'acheter leur retour au pouvoir à cause de tous les scandales et de toute la corruption qui ont eu cours pendant leur règne.

Au cours des dernières années seulement, les conservateurs ont coupé 14 milliards de dollars dans les programmes. Cet argent devait servir pour les anciens combattants, la salubrité des aliments, la sécurité ferroviaire et l'assurance-emploi, un autre secteur qu'ils ont dévalisé. Rappelons-nous comment les conservateurs fustigeaient mes amis libéraux, leur reprochant d'avoir dévalisé la caisse de l'assurance-emploi à hauteur de 54 milliards de dollars. Les conservateurs ont manifestement bien retenu la leçon.

Enfin, il y a ici une petite mesure rétroactive. Les conservateurs retournent en arrière et donnent une nouvelle interprétation ou une nouvelle conception de la volonté du Parlement en ce qui a trait à l'élimination du registre des armes d'épaule. C'est fascinant. La commissaire à la protection de la vie privée a déclaré que ce que le gouvernement fait est dangereux. Elle a fait observer que si les

libéraux avaient imaginé la même chose lorsqu'ils étaient au pouvoir, le scandale des commandites n'aurait jamais été mis au jour, parce qu'ils auraient pu agir rétroactivement, réinterpréter la volonté du Parlement et rendre soudainement légal ce qui était illégal. Or, les conservateurs ont caché cette possibilité dans le projet de loi.

Une voix: Quel concept!

M. Nathan Cullen: « Quel concept », disent les libéraux, monsieur le Président. S'ils avaient seulement pensé à cela, nous n'aurions pas entendu parler de toutes ces dizaines de millions de dollars qu'ils ont volés au nom des Canadiens. Les conservateurs seraient probablement bien loin du pouvoir, mais c'est ainsi.

● (1550)

Ils veulent changer la loi d'une façon qui ne s'est jamais vue au Canada, et ils cachent la modification nécessaire pour cela dans un projet de loi omnibus.

Cette mesure en fait bien peu pour l'économie canadienne et Dieu sait que l'économie a besoin d'aide, mais le plan des conservateurs est un échec. En effet, le plan des conservateurs pour l'économie canadienne ne fonctionne pas, comme en témoigne le fait que 1,3 million de Canadiens sont sans emploi. Ce plan ne permet pas de remettre l'économie de notre pays sur la bonne voie.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, lorsque les Canadiens regardent le budget du gouvernement, ils y voient de nombreux problèmes. Il y a d'abord un sentiment d'iniquité. Le député a parlé du fractionnement du revenu. Le gouvernement propose de dépenser littéralement deux milliards de dollars par année pour une mesure dont moins de 15 % des Canadiens profiteraient réellement.

Les libéraux sont d'avis qu'il vaudrait beaucoup mieux donner l'argent à la classe moyenne par un allègement fiscal. Nous proposons de modifier les pourcentages pour pouvoir accorder un allègement fiscal à la classe moyenne.

Je me demande si le député pourrait nous en dire davantage sur ce que le NPD proposerait comme allègements fiscaux, si leur plateforme actuelle prévoit quelque chose à ce sujet.

M. Nathan Cullen: Monsieur le Président, une certaine confusion semble régner au sujet du plan des libéraux, puisqu'il a changé trois fois pendant les 72 heures qui ont suivi son annonce. Et nous voilà maintenant avec un autre plan libéral qui pourrait se concentrer sur le RPC, le Régime de pensions du Canada. C'est un plan plutôt risqué, puisqu'il prétend dire au RPC quels gestes poser ou ne pas poser.

À une certaine époque, les libéraux appuyaient les cotisations volontaires au RPC et les conservateurs s'y opposaient. C'est maintenant le contraire: les conservateurs appuient les cotisations volontaires et les libéraux s'y opposent. La constance est parfois récompensée, en politique. Ça sera peut-être le cas cette fois-ci.

Pendant mon discours, je n'ai pas pu aborder la section consacrée aux stagiaires non rémunérés. Nous avons entendu Claire Seaborn, de la Canadian Intern Association, des groupes comme l'Alliance canadienne des associations étudiantes, et des citoyens qui ont à coeur de protéger les stagiaires non rémunérés contre le harcèlement sexuel et les conditions de travail inéquitables, une protection dont ils ne bénéficient pas actuellement. Les conservateurs ont promis d'agir, et nous nous attendions à ce qu'ils prennent des mesures pour protéger ces travailleurs vulnérables. Ces gens acceptent des stages, mais ils préféreraient probablement un emploi rémunéré, s'ils pouvaient en trouver un. Dans le contexte économique actuel créé par les conservateurs, ils n'y arrivent pas.

Initiatives ministérielles

Il est important pour nous de voir à la protection des stagiaires non rémunérés. Nous constatons toutefois que ce projet de loi omnibus ne fait rien pour empêcher le harcèlement sexuel des stagiaires non rémunérés, ni les heures de travail inéquitable. Nous nous demandons donc quelles sont les priorités des conservateurs. Les jeunes Canadiens qui acceptent certains stages sont particulièrement vulnérables. Pour l'amour du ciel, pourquoi ne pas leur offrir la protection du Code du travail, comme nous le faisons pour tous les autres travailleurs? Encore une fois, les conservateurs n'ont pas le coeur, ou pas le temps, de protéger les personnes les plus vulnérables, qui ont besoin d'aide.

Mme Peggy Nash (Parkdale—High Park, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Skeena—Bulkley Valley pour son excellente intervention au sujet du budget conservateur. Je crois qu'il a expliqué très clairement que l'économie tourne carrément au ralenti à l'heure actuelle, que la croissance économique n'a jamais été aussi lente en 40 ans et que les jeunes gens d'aujourd'hui, en raison de la conjoncture, vont moins bien réussir que leurs parents ne l'ont fait.

On ne doit pas s'étonner du fait que les conservateurs ne veulent pas que la population se penche sur la question de l'économie. C'est pourquoi ils ont présenté leur projet de loi antiterroriste, le très dangereux projet de loi C-51, qui, malheureusement, a reçu l'appui des libéraux. Ce projet de loi visait à faire diversion, afin que la population ne se concentre pas sur la faiblesse de l'économie.

J'aimerais poser une question qui a une incidence directe sur la ville de Toronto, où se trouve ma circonscription. Lundi dernier, tous les services de métro ont été interrompus pendant plus d'une heure en pleine heure de pointe. Ce que nous avons appris de la commission de transport de Toronto, c'est que nous n'arrivons même pas à effectuer les travaux d'entretien nécessaires pour le réseau de métro actuel, et cela ne prend pas en compte la croissance énorme de la population et les besoins criants d'investissements dans les transports en commun de notre ville.

Les conservateurs parlent beaucoup d'investir dans l'infrastructure, mais je n'ai rien constaté à cet égard à Toronto. J'aimerais que mon collègue nous dise ce qu'il pense des besoins en infrastructure et de ce qui est prévu dans le budget pour ce secteur.

• (1555)

M. Nathan Cullen: Monsieur le Président, nous voyons comment les choses se passent. Selon la chambre de commerce de Toronto, investir dans les transports en commun serait des plus judicieux, puisque la congestion routière coûte des milliards de dollars à la ville de Toronto et à l'économie canadienne.

Toutefois, les conservateurs agissent en fonction de leurs priorités, notamment conserver leur emploi, et ils ont instauré le fractionnement du revenu, une mesure qui ne vise que 15 % des Canadiens. Ils vont même jusqu'à appliquer le programme rétroactivement, alors que le financement prévu pour les transports en commun et les infrastructures ne sera versé que dans deux, trois, huit ou même neuf ans. De toute évidence, il ne s'agit pas d'une priorité pour eux. Il faut juger les conservateurs par ce qu'ils choisissent de mettre en oeuvre et non par ce qu'ils choisissent de dire. Or, ils ont choisi de laisser tomber des villes comme Toronto, Vancouver et Calgary, qui ont toutes désespérément besoin de financement.

Une députée conservatrice de Calgary a réprimandé le maire de Calgary, l'enjoignant de se mettre à la tâche et de présenter une demande de financement. Or, Calgary a déjà soumis trois demandes de financement, dont deux ont été rejetées. La troisième est toujours

à l'étude. Il est temps de collaborer avec les villes et les provinces et de faire avancer les choses.

Le week-end dernier, au congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités, le NPD a fait une proposition, chiffres à l'appui, qui a été très bien accueillie. Il nous tarde de prendre les rênes du gouvernement et de travailler avec les villes afin de nous attaquer à la congestion routière, de redonner du travail aux gens et de relancer l'économie.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion d'intervenir à l'étape du rapport. Je comprends que je parle de mes amendements visant à supprimer certaines dispositions, et qu'aucune décision n'a encore été rendue au sujet des amendements de fond que j'ai proposés.

Puisque j'ai la parole, je tiens à répondre brièvement au leader du gouvernement à la Chambre, qui a affirmé avoir été pris au dépourvu par mon recours au Règlement. J'ai demandé à mon personnel combien de fois le leader du gouvernement à la Chambre avait invoqué le Règlement afin de restreindre mes droits en tant que députée. J'ajoute qu'il ne m'a jamais avisé à l'avance de son intention d'invoquer le Règlement. Je ne laisse nullement entendre qu'il faille appliquer la loi du talion, mais je ne savais pas qu'il y avait dans cette enceinte une convention voulait que j'informe le leader du gouvernement à la Chambre de mon intention d'invoquer le Règlement alors qu'il ne l'a jamais fait lui-même.

Je me penche maintenant sur l'objet du projet de loi C-59, et je remercie mon collègue de Skeena—Bulkley Valley de ses remarques à ce sujet. Il est important de rappeler clairement que ce projet de loi omnibus est une mesure législative d'exécution du budget.

[Français]

Ce projet de loi budgétaire omnibus apporte des modifications à 20 lois du Canada. Ce sont 20 choses tout à fait différentes les unes des autres.

[Traduction]

Ce projet de loi vise plusieurs objets distincts. Or, au Canada, le principe de base qui sous-tend les projets de loi omnibus exige que toutes les mesures présentées aient un lien les unes avec les autres. Aucun autre gouvernement de l'histoire du Canada n'a eu autant recours aux projets de loi omnibus et à l'attribution de temps que l'actuel gouvernement. Jamais aucun gouvernement n'avait présenté autant de projets de loi omnibus d'exécution du budget comportant des mesures législatives n'ayant aucun rapport entre elles ou avec le budget.

Le projet de loi d'exécution du budget dont nous sommes saisis n'est pas aussi volumineux que les précédents. Le projet de loi C-38 comptait plus de 400 pages, comme le projet de loi C-45. Quelques années plus tôt, en 2008, lorsqu'ils formaient un gouvernement minoritaire, les conservateurs avaient présenté un projet de loi omnibus d'exécution du budget de 800 pages. Je pense que celui de 2009 comptait plus de 900 pages. Celui-ci en compte un peu moins de 160. Il est moins volumineux, mais non moins complexe que les précédents projets de loi omnibus d'exécution du budget. Il n'a donc pas été étudié en bonne et due forme. Il a été étudié à la hâte au comité et à la Chambre et il a fait l'objet d'une motion d'attribution de temps à chaque étape.

Je pense que ce projet de loi mérite d'être examiné en détail en collaboration avec d'autres députés, car nous n'avons eu que très peu de temps pour l'étudier alors qu'il modifie de nombreuses dispositions de différentes lois.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi a une incidence sur la sécurité dans la Cité parlementaire. C'est un sujet sur lequel je veux revenir car il est fondamental et très important de savoir qui est responsable de la sécurité dans cet endroit.

Le projet de loi modifie la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, la LPRPDE.

Il apporte des modifications à la Loi sur la gestion financière des premières nations, qui est une bonne mesure législative que nous attendions depuis longtemps et qui mérite d'être examinée attentivement à la Chambre.

Il apporte des modifications à la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt.

Il apporte des modifications à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique qui sont inacceptables car elles court-circuitent les négociations collectives. Je vais prendre un instant pour dire que le projet de loi court-circuite les négociations collectives pour apporter des changements aux dispositions relatives aux congés de maladie de nos vaillants fonctionnaires.

Les changements proposés à la Loi sur l'Office national de l'énergie modifieraient la durée de validité maximale des permis pour l'exportation de gaz naturel délivrés en vertu de la loi.

Le projet de loi propose de modifier de nombreuses autres lois distinctes et différentes qui n'ont aucun lien entre elles et qui n'ont pas été étudiées convenablement.

Je vais ajouter une anecdote. J'ai présenté au comité des amendements à un précédent projet de loi omnibus d'exécution du budget. Ce n'est que lorsque j'ai présenté ces amendements que le comité s'est rendu compte qu'aucun témoin n'avait été convoqué sur cet article-là. Aucun des membres du comité ne se rappelait l'avoir lu. Donc, nous ne pouvions pas discuter convenablement de mes amendements puisque personne ne connaissait cet article du projet de loi omnibus. Il y avait tout simplement trop d'articles pour pouvoir tous les examiner attentivement.

Permettez-moi de soulever quelques-uns des articles qui sont préoccupants.

J'ai été certainement inquiète de voir les modifications à la Loi sur le droit d'auteur. Ce sont des changements qui seront avantageux pour l'industrie de la musique, et plus particulièrement les entreprises américaines, mais les auteurs-compositeurs et les musiciens du Canada ne profiteront pas du changement visant à faire passer la durée de la protection du droit d'auteur d'un enregistrement sonore de 50 à 70 ans.

● (1600)

Il y a également des modifications dans la section 9. Je les mentionne brièvement, sans toutefois les décrire. La durée d'un permis d'exportation de gaz naturel serait désormais de 40 ans au lieu de 25 ans. C'est là une modification de taille. Les représentants de West Coast Environmental Law ont exprimé leur désaccord devant le comité lors de leur témoignage. Je vais en citer un passage. Ils ont déclaré:

Il est fort possible que ce qui semble être une bonne idée aujourd'hui puisse, dans 25 ans, en raison des changements climatiques, des revirements économiques, de la détérioration sans cesse croissante de l'environnement et d'autres changements inattendus infligés au paysage...

... être perçu comme une mauvaise idée dans 4 ans. Beaucoup de modifications n'ont pas été suffisamment examinées.

Nous avons entendu le point de vue du député de Skeena—Bulkley Valley concernant la situation précaire des stagiaires qui

travaillent à la fonction publique fédérale, et je partage entièrement son avis. Tous les partis ont déclaré, à divers moments, vouloir prendre des mesures pour protéger adéquatement les stages non rémunérés et le travail étudiant au sein de l'administration publique. L'accès ira dans cette direction; toutefois, comme l'a indiqué clairement la Canadian Intern Association dans son mémoire, il reste beaucoup à faire pour protéger ces travailleurs des abus du système.

Compte tenu du temps dont je dispose, je vais passer aux autres aspects du projet de loi qui auraient réellement dû être examinés plus attentivement. La question des données biométriques est ressortie à la toute dernière minute lors d'un témoignage. En fait, cela s'est produit le matin où nous sommes passés à l'étude article par article. Nous nous sommes rendu compte de l'ampleur des modifications concernant la collecte des données biométriques. Compte tenu des modifications apportées au projet de loi C-45 à l'automne 2012, ces modifications pourraient même viser les personnes qui veulent venir ici comme touristes. Dans le cas des gens qui souhaitent venir ici en vacances, s'ils ne sont pas d'un pays pour lequel un visa est exigé, ces touristes éventuels seraient également tenus de demander au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration la permission de venir au Canada. Les modifications radicales concernant les données biométriques pourraient s'appliquer aux touristes. Je doute toutefois que ce soit là l'intention du gouvernement.

J'aimerais m'assurer de consacrer les trois minutes qu'il me reste aux deux modifications les plus extrêmes proposées dans le projet de loi C-59.

J'ai parlé plus tôt des modifications proposées au régime de sécurité dans la Cité parlementaire. Il n'y a pas de question plus sérieuse pour les députés ici rassemblés. Le 22 octobre 2014, le Parlement a été pris d'assaut et le caporal Nathan Cirillo a été tragiquement abattu, mais la tragédie aurait pu être encore pire si l'équipe de sécurité de la Chambre des communes, la GRC et le service de police d'Ottawa n'avaient pas agi comme ils l'ont fait pour mettre fin à la crise.

Nous avons tout à fait raison d'en arriver à la conclusion qu'il nous faut une équipe de sécurité unifiée. Nous devons veiller à ce que la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur du Parlement soit assurée par des gens qui relèvent d'une seule et même entité. La grande question, à savoir quel organisme de sécurité devrait être aux commandes, a été réglée à toute vapeur à la Chambre en l'absence d'une étude en bonne et due forme. Elle est profondément ancrée dans la tradition parlementaire. La première référence que j'ai pu trouver à cette question remonte à l'an 1500. Il est profondément ancré dans la tradition parlementaire que vous, monsieur le Président, soyez l'entité qui a le mandat de protéger la sécurité des députés.

Apporter un changement pour donner plus de pouvoir à la GRC, qui relève au final du premier ministre ou du pouvoir exécutif, constitue un changement fondamental inconstitutionnel. Cependant, compte tenu des privilèges parlementaires, il est peu probable que cela fasse un jour l'objet d'une contestation judiciaire.

Il ne faut pas l'adopter à toute vitesse à la Chambre. C'est un changement fondamental dans la relation entre le Président et les députés qui se tournent vers le Président pour protéger leurs droits. On risque également que certains soient tentés d'abuser de ce pouvoir pour interdire l'accès à la Chambre aux députés en fonction de leur appartenance. Je ne suis pas en train de dire qu'un tel risque existe avec un premier ministre en particulier, mais cela demeure un risque considérable en ce qui concerne les futurs premiers ministres, si nous ne modifions pas la disposition concernée.

Initiatives ministérielles

J'aimerais soulever un dernier point en ce qui concerne la modification de lois en vigueur, et la commissaire à l'information du Canada a très bien expliqué la situation. Elle a dit:

Ces changements proposés pourraient rétroactivement éliminer le droit d'accès des Canadiens et les obligations du gouvernement en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. L'histoire sera, à toutes fins pratiques, effacée.

[Le projet de loi C-59] ne tente pas de réparer une faille, il crée un véritable trou noir.

• (1605)

De telles modifications ne devraient pas être permises dans une démocratie. Le projet de loi C-59 devrait donc être rejeté.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à ma collègue de Saanich—Gulf Islands.

Fait intéressant, même si les projets de loi omnibus traitent du budget — du moins, en théorie —, nous passons beaucoup de temps à parler de dispositions qui n'ont rien à voir avec le budget parce que celles-ci forment la majeure partie de ce type de projet de loi. Le projet de loi C-59 ne fait pas exception. Ce document de 150 pages comporte 270 dispositions différentes qui modifient toutes sortes de lois et de règlements, et la majorité de ces dispositions n'ont rien à voir avec l'économie canadienne.

Il y a lieu de se demander si le gouvernement veut vraiment aider les quelque 1,3 million de Canadiens qui sont sans emploi. Le taux de chômage chez les jeunes a augmenté de 1,5 point depuis l'année dernière. Cela fait plus de 16 mois que les taux de croissance au Canada sont catastrophiques, sans parler du retard que nous avons pris en ce qui concerne l'innovation. Le premier ministre s'est récemment engagé à décarboniser l'économie canadienne, mais d'ici 85 ans.

J'aimerais savoir ce qu'en pense ma collègue. Il y a eu une hausse des investissements dans les technologies propres à l'échelle mondiale, au point où l'on investit maintenant davantage dans ce secteur que dans celui des combustibles fossiles. Bon nombre de provinces et de villes au Canada suivent cette tendance. Toutefois, le manque de leadership et de considération pour cette question environnementale urgente n'est pas aussi flagrant que l'ignorance des Canadiens quant aux possibilités économiques qui s'offrent à eux. En effet, les Canadiens pourraient bénéficier d'avantages économiques en améliorant l'efficacité énergétique de leur maison, en se rendant au travail grâce à des moyens de transport plus écologiques, et en travaillant pour des entreprises qui se préoccupent des répercussions des activités humaines sur la planète.

Ma question est de nature financière, mais elle est aussi liée aux questions d'ordre écologique que nous devons tous nous poser. Le premier ministre a compris que le carbone est un problème et il s'est engagé à prendre des mesures — en fait, il a plutôt promis que quelqu'un prendrait des mesures d'ici 85 ans.

J'aimerais savoir ce que ma collègue pense du bilan du Canada jusqu'à présent. Croit-elle que nous sommes à bord du train — léger — qui nous permettra de tirer profit des possibilités qu'offre le secteur mondial des technologies propres?

Mme Elizabeth May: Monsieur le Président, à mon avis, nous avons manqué le train. Il a déjà quitté la gare.

Le député vient de soulever un point très important. L'année dernière, en 2014, pour la toute première fois, dans le contexte financier mondial, les investissements dans les technologies propres et renouvelables ont dépassé ceux dans le secteur des combustibles fossiles.

Le gouvernement actuel a mal évalué le marché, d'où son échec à diversifier notre économie. Il a mis tous ses oeufs dans le même panier, celui des sables bitumineux, et cette stratégie a créé des incertitudes économiques, dont le ministre des Finances s'est servi comme prétexte pour retarder le dépôt du budget.

Contrairement à ce que le gouvernement veut nous faire croire dans sa propagande, je ne pense pas que nous soyons dépendants du bitume. Les sables bitumineux sont importants, mais ils ne représentent que 2 % de notre PIB. Les petites entreprises, elles, comptent pour 30 %.

Même si je me réjouis que le premier ministre ait finalement accepté un communiqué dans lequel on utilise le mot « décarbonisation », je déplore l'attitude récalcitrante et belliqueuse du Canada lors du sommet en Allemagne, qui a amené le G7 à reporter à plus tard certaines des mesures à prendre pour créer une économie mondiale qui ne soit pas fondée sur la consommation de combustibles fossiles.

• (1610)

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur le point soulevé par le chef du Parti vert lorsqu'elle a dit qu'essentiellement, le programme législatif du gouvernement est enfoui dans un document budgétaire.

Cette façon de faire nous empêche de travailler avec la diligence nécessaire. En effet, lorsqu'on présente des mesures législatives distinctes à la Chambre, on a l'occasion d'en débattre à fond et de convoquer des experts à l'étape de l'étude en comité. Nous pouvons ainsi obtenir des projets de loi bien solides. Très souvent, certaines des dispositions prévues dans un projet de loi d'exécution du budget pourraient être d'excellentes mesures législatives à part entière.

En réalité, l'approche du gouvernement prive les Canadiens d'un système efficace, rigoureux et solide, grâce auquel nous aurions l'assurance d'élaborer de bons projets de loi, sans toutefois nier que tous les gouvernements, peu importe leur allégeance, intègrent parfois des mesures législatives aux projets de loi d'exécution du budget.

Mme Elizabeth May: Monsieur le Président, l'intervention du député de Winnipeg-Nord me donne l'occasion de souligner que le traitement accordé aux mesures législatives par l'administration conservatrice équivaut à un outrage au Parlement. Nous avons été témoins d'une série d'agissements répréhensibles, qu'il s'agisse du recours aux projets de loi omnibus ou à l'attribution de temps, ou encore de la transformation de ce qui était auparavant une étude très consensuelle et non partisane des projets de loi en comités en un processus scénarisé et d'adoption forcée, en vertu duquel ont été rejetés — comme on a pu le voir dans le cas du projet de loi C-38 — certains amendements qui auraient dû être acceptés parce qu'ils visaient à dissiper des malentendus ou à rectifier des erreurs typographiques, voire des fautes de copiste. Dans les faits, il y a effectivement lieu de parler d'outrage au Parlement.

L'hon. Kevin Sorenson (ministre d'État (Finances), PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole à la Chambre afin de parler du projet de loi C-59, qui permettra entre autres la mise en oeuvre des dispositions du Plan d'action économique de 2015.

Initiatives ministérielles

Premièrement, permettez-moi de rappeler à la Chambre et aux Canadiens qui nous écoutent que nous traversons toujours une période difficile. De nombreuses nations du monde entier — dont certaines sont nos amies et alliées — peinent à assurer leur sécurité sur le plan financier. Au lendemain de la récession, la croissance a été ternie à l'échelle mondiale. L'incertitude géopolitique continue d'entraver la reprise. Et, bien entendu, la chute radicale des prix du pétrole a ébranlé notre économie ainsi que celle de nombreux autres pays.

Malgré tout, les nouvelles pour le Canada sont bonnes dans l'ensemble. Pour cela, il faut remercier la rigoureuse direction de notre premier ministre ainsi que notre plan misant sur l'équilibre budgétaire et sur un faible taux d'imposition. Pas plus tard que le mois le dernier, il s'est créé près de 59 000 emplois au pays — à temps plein, pour la plupart —, dont la très grande majorité dans le secteur privé, ce qui a porté à plus de 1,2 million le nombre d'emplois créés depuis juin 2009.

Mais, comme tout économiste le dirait à l'opposition officielle, étant donné la volatilité du marché de l'emploi, il ne faut jamais interpréter isolément une étude sur la population active. Je dois néanmoins souligner qu'au cours des six derniers mois, il s'est créé en moyenne 15 200 emplois par mois, moyenne qui grimpe à 16 000 lorsque l'on examine la création d'emplois depuis un an.

Les faits sont clairs. Le Plan d'action économique du Canada porte ses fruits. Le Canada a connu le meilleur rendement économique des pays du G7 pendant la reprise. Le Fonds monétaire international et l'Organisation de coopération et de développement économiques s'attendent à ce que la croissance du Canada, qui a déjà devancé celle de ses pairs pendant la reprise, demeure vigoureuse. Bien entendu, nous avons équilibré le budget. Pendant tout ce temps, le gouvernement est resté fidèle à sa priorité, soit permettre aux familles et aux gens d'affaires canadiens qui travaillent dur de garder plus d'argent dans leurs poches. Ce n'est donc pas un hasard si nous sommes parvenus à rétablir l'équilibre budgétaire tout en faisant en sorte que le fardeau fiscal des Canadiens soit à son plus bas niveau depuis 50 ans.

Cela m'amène à parler du Plan d'action économique de 2015. Maintenant que le budget est équilibré, le gouvernement peut continuer de mettre l'accent sur ce qui compte le plus pour les Canadiens. Voici ces priorités: premièrement, aider les Canadiens et les collectivités à prospérer; deuxièmement, assurer la sécurité des Canadiens et les protéger contre la menace terroriste au pays et à l'étranger; et, troisièmement, soutenir l'emploi et la croissance, tout en créant un contexte économique qui permet aux entreprises de prospérer, en favorisant le commerce et en faisant des investissements essentiels dans la recherche et les infrastructures de calibre mondial.

Depuis que les Canadiens nous ont élus pour la première fois et confié le mandat de conduire le pays sur la voie de la croissance et de la prospérité, notre approche est claire et cohérente: prendre le moins possible et donner autant que possible. Nous avons tenu nos engagements à l'égard de tous, des familles ayant de jeunes enfants aux aînés, en passant par les petites entreprises, et j'en passe. Depuis 2006, nous avons réduit les taxes et les impôts à plus de 180 reprises et nous sommes déterminés à poursuivre dans la même voie.

Le projet de loi C-59 en fera encore plus pour aider les familles à joindre les deux bouts en proposant les mesures suivantes: instaurer la baisse d'impôt pour les familles, qui permettrait au conjoint au revenu le plus élevé de transférer jusqu'à 50 000 \$ de revenu imposable au conjoint dont le revenu se situe dans une tranche

d'imposition inférieure, ce qui permettrait à leur famille d'économiser de l'impôt; bonifier la prestation universelle pour la garde d'enfants âgés de moins de 6 ans et l'étendre aux enfants âgés de 6 à 17 ans; et augmenter de 1 000 \$ les montants maximums relatifs à la déduction pour frais de garde d'enfants.

•(1615)

Ce sont autant de bonnes nouvelles pour les familles canadiennes; pourtant, les deux partis de l'opposition se sont opposés à l'essentiel de nos réductions d'impôts. Le chef du Parti libéral a même annoncé qu'il éliminerait l'allègement fiscal pour les familles, qu'il juge trop coûteux pour l'État. Mais à qui donc croit-il que cet argent appartient?

En promettant d'adopter l'augmentation draconienne des charges sociales proposée par les libéraux de l'Ontario, le chef du Parti libéral a aussi promis de prélever de l'argent à même le chèque de paie des travailleurs de la classe moyenne, sans leur consentement. Selon le plan des libéraux, le travailleur qui gagne 60 000 \$ par année verrait son salaire amputé d'office de 1 000 \$.

Pour sa part, le NPD veut faire augmenter le prix de l'essence et du panier d'épicerie en imposant une taxe sur le carbone. Bien qu'il soit nécessaire d'augmenter les recettes de l'État, la priorité de l'actuel gouvernement consiste à aider les familles à joindre les deux bouts.

Je m'arrête un instant sur une autre priorité, soit la responsabilité du gouvernement à l'égard de la sécurité des Canadiens et de la défense de la souveraineté du Canada. Les Canadiens veulent se sentir en sécurité chez eux. Ils veulent se sentir en sécurité sur Internet. Ils veulent se sentir en sécurité dans leur milieu.

Le gouvernement a conscience des dangers qui planent et il est déterminé à les repousser. Le projet de loi dont nous sommes saisis comprend plusieurs mesures destinées à assurer en tout temps la sécurité des Canadiens. Au premier chef, il est essentiel de veiller à l'intégrité de nos frontières de manière à assurer la sécurité des Canadiens tout en facilitant l'activité économique.

Dans le Plan d'action économique de 2014, nous avons souligné que le contrôle biométrique des immigrants était un moyen efficace de lutte contre la fraude d'identité et le recours abusif au système d'immigration du Canada, notamment en aidant à identifier des criminels connus avant qu'ils entrent au pays. Afin d'améliorer davantage la sécurité et l'intégrité du système d'immigration du Canada, le Plan d'action économique de 2015 propose d'élargir le recours au contrôle biométrique pour vérifier l'identité de tous les voyageurs tenus d'avoir un visa qui cherchent à entrer au Canada. En contribuant à empêcher l'entrée au Canada de personnes interdites de territoire, l'élargissement du contrôle biométrique faciliterait les voyages légitimes au Canada tout en assurant la sécurité et la protection de nos citoyens.

Enfin, nous maintenons notre soutien inébranlable à la croissance et à la création d'emplois. Il est tout à fait logique que les petites entreprises, moteur de la création d'emplois, reçoivent tous les allègements fiscaux que nous avons les moyens de leur accorder. Après tout, elles représentent 99 % des entreprises du pays et emploient la moitié des personnes qui travaillent dans le secteur privé. Une entreprise qui s'occupe de réussir et qui n'a pas à verser une part excessive de ses profits au gouvernement ou à se conformer à des formalités administratives contraignantes et inutiles est une entreprise qui crée des emplois au profit des vaillants Canadiens.

Initiatives ministérielles

La mesure législative dont nous sommes saisis aujourd'hui continue d'innover. Elle réduira le taux d'imposition des petites entreprises à 9 % d'ici 2019. Il s'agit de la plus importante baisse depuis plus de 25 ans. Grâce à cette réduction d'impôt et aux autres mesures que nous avons présentées depuis 2006, les petites entreprises dont le revenu imposable est de 500 000 \$ paieront près de 50 % de moins d'impôt fédéral que lorsque nous avons été portés au pouvoir, en 2006. Les petites entreprises pourront utiliser l'argent ainsi économisé pour réinvestir dans leur entreprise, innover, faire de la recherche et peut-être même embaucher de nouveaux employés.

Il est vraiment dommage que le chef libéral s'oppose à notre plus récente baisse d'impôt pour les petites entreprises. Nous savons que les néo-démocrates s'y opposent aussi. Les changements que nous avons apportés permettront aux petites entreprises de conserver une plus grande part de leurs gains, de prendre de l'expansion et de créer des emplois.

Bref, dans un contexte d'incertitude mondiale, le Plan d'action économique du Canada est efficace. Il crée des emplois et favorise la croissance économique. Ce n'est pas le moment de prendre des risques et d'élire un chef inexpérimenté. En maintenant le cap et en redonnant notre confiance au premier ministre, un chef qui a fait ses preuves, nous pourrions continuer d'aspirer à un avenir très prometteur.

• (1620)

[Français]

M. Matthew Dubé (Chambly—Borduas, NPD): Monsieur le Président, je vais commencer par corriger rapidement les propos de mon collègue, qui dit que nous sommes contre la baisse d'impôt pour les PME. En fait, c'est le NPD qui a proposé cela, avant même que le gouvernement ne dépose son budget.

Toutefois, je veux surtout parler des stages non rémunérés et de la protection des jeunes qui travaillent dans des milieux de travail de compétence fédérale. Nous avons proposé un projet de loi auquel le gouvernement s'est opposé, mais qui aurait amélioré les conditions en empêchant le harcèlement sexuel ou le quart de travail abusif qui, selon un cas très médiatisé, a même mené à un décès. Au Comité permanent des finances, nous avons constaté que les collègues du ministre ont voté contre l'inclusion de mesures concrètes dans le document budgétaire, malgré un engagement à mettre en place ces protections.

Pourrait-il expliquer pourquoi le gouvernement ne veut pas inclure, dans ce projet de loi omnibus, des mesures concrètes pour assurer la protection des stagiaires, des jeunes travailleurs finalement, car il contient un grand nombre de choses qui n'ont aucun rapport au sujet?

[Traduction]

L'hon. Kevin Sorenson: Monsieur le Président, le député pose plusieurs questions.

Il ne suffit pas de prendre la parole au Parlement pour dire qu'on est du côté des petites entreprises et qu'on va réduire leur impôt. Les députés néo-démocrates peuvent faire toutes les déclarations qu'ils veulent. Nous ne les avons jamais vu voter en faveur d'une baisse d'impôt. Nous ne les avons jamais vu appuyer un accord de libre-échange ou, peut-être que si, avec la Corée. Nous ne les avons jamais vu faire quoi que ce soit de conforme à leurs discours.

Le présent gouvernement reconnaît que les petites entreprises sont le moteur de notre économie et qu'elles représentent la moitié des emplois dans le secteur privé. Nous avons fait passer le taux d'imposition des petites entreprises de 12 % à 11 %. Le présent

budget contient un engagement à le faire passer de 11 % à 9 %. Il y a d'autres mesures dans le budget, comme le taux d'amortissement accéléré pour les petites entreprises, pour le secteur manufacturier, pour qu'elles puissent réinvestir dans leurs activités et pouvoir offrir des emplois aux jeunes et aux moins jeunes.

• (1625)

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, il y a une chose que l'on sait des conservateurs, et c'est que la réalité leur importe peu. Ils n'ont aucune difficulté — que ce soit durant la période des questions ou lorsqu'ils font un discours — à faire des déclarations qui sont non seulement bizarres, mais qui sont tout bonnement fausses.

Nous venons de l'entendre dans plusieurs déclarations du député. Lorsqu'il a parlé de la prestation pour enfants, il a dit que les libéraux s'en débarrasseraient, l'enlèveraient aux Canadiens. En réalité, le chef du Parti libéral et son caucus ont été très clairs là-dessus: nous ne la supprimerons pas. En vérité, le régime de prestation pour enfants des libéraux est meilleur que le plan des conservateurs. Plus d'argent serait versé aux enfants du Canada.

Comment le député peut-il concilier la vérité avec les déclarations qu'il a faites et qui n'ont rien à voir avec la réalité?

L'hon. Kevin Sorenson: Monsieur le Président, je le répète, le chef libéral s'est engagé à éliminer le fractionnement du revenu et l'allègement fiscal pour les familles. Pour ce qui est de la prestation universelle pour la garde d'enfants, il avait un autre plan. Ensuite, les économistes ont soudainement commencé à examiner le plan libéral. Ils ont analysé les promesses qui y figurent, puis ont constaté une erreur de 2 milliards de dollars: c'est une bévue du chef libéral ou, comme l'a dit le député de Scarborough—Guildwood, un moment de zinzin. Quoi qu'il en soit, il manque 2 milliards de dollars.

Toutes les familles ayant des enfants de moins de 18 ans bénéficieront de nos allègements fiscaux et elles le savent. La grande majorité des avantages profitent aux Canadiens à revenu faible ou moyen, qui comprennent de quoi il s'agit. Grâce au plan conservateur, une famille type économisera 6 600 \$. Nous réduisons les impôts de la classe moyenne et versons des prestations directement aux familles.

Nous savons toutefois que les libéraux élimineraient ces mesures. Nous savons qu'ils feraient des promesses qui ne tiennent pas la route. Nous savons que leur leader pense que les budgets s'équilibrent d'eux-mêmes comme par magie. Rien n'est moins vrai.

L'hon. Scott Brison (Kings—Hants, Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs ont fait augmenter la dette nationale de plus de 120 milliards de dollars. La situation financière dont ils ont hérité était la meilleure de l'histoire du Canada pour un gouvernement en début d'exercice, soit un excédent budgétaire de 13 milliards de dollars. Ils ont réussi à faire fondre cet excédent avec leur politique fiscale et financière. Le Canada était déficitaire avant même le début de la crise financière mondiale à l'automne 2008, ce qui a propulsé la dette nationale du Canada à des niveaux records et a engendré les plus gros déficits de l'histoire du pays.

C'est une réalité à inscrire au bilan lamentable de la gestion financière des conservateurs.

Initiatives ministérielles

Je prends la parole aujourd'hui à propos du projet de loi budgétaire du gouvernement, le projet de loi C-59. Pendant des années, les conservateurs ont outrepassé les limites de l'acceptable dans une démocratie quant au respect que le gouvernement doit avoir pour le Parlement. Non contents d'avoir normalisé le recours aux projets de loi omnibus massifs, ils coupent régulièrement court aux débats à la Chambre, ils ont prorogé le Parlement à plusieurs reprises et ils se servent des comités comme des succursales des cabinets des ministres. Ce projet de loi irait plus loin encore que tout ce qu'il nous a été donné de voir jusqu'ici. Il contient une disposition extrême et choquante, même lorsqu'on sait qu'elle vient du gouvernement conservateur.

Dans ce projet de loi, le gouvernement tente en réalité de mettre fin à une enquête de la Police provinciale de l'Ontario sur la destruction illégale de documents en légalisant rétroactivement des actes qui étaient à l'époque illégaux. Il mettrait complètement fin à une enquête de la Police provinciale de l'Ontario sur la GRC, l'organisation sur laquelle nous comptons justement pour faire respecter la loi. Le gouvernement refuse de dire si c'est le ministre de la Sécurité publique qui a ordonné à la GRC d'enfreindre la loi. Si le projet de loi C-59 est adopté, les Canadiens ne le sauront sans doute jamais.

Peut-on imaginer de légaliser rétroactivement des actes qui étaient illégaux à l'époque et de permettre la destruction de preuves associées à des actes répréhensibles? C'est absolument scandaleux.

Je tiens à être clair: je crois que le gouvernement n'a laissé aucun choix à la GRC. Elle a reçu des ordres. Le gouvernement conservateur se sert des dispositions de ce projet de loi budgétaire pour tenter de couvrir son crime.

La Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule est entrée en vigueur en avril 2012. Elle prévoyait la destruction de certaines données du registre des armes d'épaule. Toutefois, elle comportait une lacune, puisqu'elle ne faisait aucune mention de la Loi sur l'accès à l'information. Cette omission signifiait que les données ne pouvaient être détruites avant que les dossiers d'accès à l'information existants soient clos.

En avril 2012, la commissaire à l'information a écrit au ministre de la Sécurité publique, dont relève la GRC, afin de lui rappeler cet engagement juridique. Le 2 mai 2012, le ministre de la Sécurité publique a répondu à la lettre de la commissaire en promettant que la GRC allait respecter la Loi sur l'accès à l'information dans ce dossier.

C'est à ce moment que le gouvernement conservateur aurait pu corriger la loi en s'adressant au Parlement. Il aurait pu respecter la loi et nos institutions démocratiques en demandant la permission au Parlement. Or, quelqu'un au sein du gouvernement conservateur a ordonné à la GRC de détruire les dossiers, enfreignant par le fait même la loi. Voilà précisément ce que la GRC a fait en octobre 2012 en détruisant les dossiers.

La commissaire à l'information a mené une enquête et a conclu que la GRC a détruit les dossiers en sachant qu'ils faisaient l'objet d'une demande aux termes de la Loi sur l'accès à l'information. C'est contraire à la loi.

À la fin de mars dernier, la commissaire a renvoyé la question au procureur général. Comment le gouvernement a-t-il réagi? Au lieu de demander immédiatement l'intervention d'une organisation policière externe dans ce dossier, les conservateurs ont camouflé cet acte criminel.

● (1630)

Cette mesure législative, qui est un projet de loi d'exécution du budget, était la solution des conservateurs. Imaginez un projet de loi qui sert à modifier la loi de manière rétroactive pour rendre le crime légal et décharger de toute responsabilité les gens concernés. Le gouvernement a depuis renvoyé la question à la Police provinciale de l'Ontario pour qu'elle mène une enquête indépendante à ce sujet. Il sera toutefois difficile pour elle d'enquêter lorsque l'adoption de cette loi soustraira à toute responsabilité les personnes impliquées et permettra au gouvernement de superviser la destruction de preuves de méfaits antérieurs. Les Canadiens méritent de savoir ce qui s'est passé et qui a enfreint la loi.

Lors de l'étude en comité, j'ai présenté des amendements pour permettre à la Police provinciale de l'Ontario de poursuivre son enquête. Mes amendements auraient retardé l'exonération de responsabilité et arrêté la destruction des preuves. Les dossiers auraient été à l'abri de la destruction s'il y avait des motifs raisonnables de croire qu'ils pouvaient fournir la preuve d'un acte ou d'une omission qui constitue une infraction à une loi fédérale. Ces amendements n'avaient pas pour but de maintenir le registre des armes d'épaule, mais plutôt de protéger les seuls dossiers qui constituaient la preuve d'un acte illégal. Les conservateurs ont voté discrètement contre les amendements et banalisé toute cette affaire. Dans leurs mots, le projet de loi C-59 ne fait qu'éliminer une échappatoire bureaucratique.

Je suis d'accord avec la commissaire à l'information, qui a déclaré ceci: « [...] le projet de loi C-59 ne tente pas de réparer une faille, il crée un véritable trou noir ». La commissaire à l'information a récemment demandé une ordonnance de communication à la Cour fédérale pour empêcher les conservateurs de détruire des preuves d'actes répréhensibles. Les députés devraient s'arrêter quelques instants pour songer à cette situation, qui est très grave. Un mandataire du Parlement a dû s'adresser aux tribunaux pour empêcher le gouvernement de camoufler un acte illégal.

Après avoir parlé de cet abus de pouvoir et de la corruption flagrante dont le gouvernement fait preuve en lien avec ce projet de loi d'exécution du budget, j'aimerais aborder d'autres mesures dont il est question dans le projet de loi et qui devraient aussi être considérées comme une atteinte au bon fonctionnement de la démocratie.

Le projet de loi comporte des mesures qui sont vraisemblablement inconstitutionnelles, comme la section 20, qui porte sur les congés de maladie et les programmes d'invalidité au sein de la fonction publique. Le gouvernement utilise ces mesures pour faire de la politique partisane et pour provoquer délibérément les syndicats juste avant les élections. Les conservateurs ne respectent pas le processus de négociation collective, car ils tentent d'imposer unilatéralement leur volonté aux fonctionnaires. Ils essaient de prétendre que les travailleurs n'ont pas de droits juridiques. En agissant ainsi, le gouvernement empoisonne les relations avec les fonctionnaires, et il fait en sorte que les prochains gouvernements auront beaucoup de difficulté à négocier des conventions collectives et à faire la paix avec les syndicats au Canada.

Certains ont aussi exprimé de vives inquiétudes à propos de la section 3, qui prévoit notamment protéger les communications entre les agents de brevets ou de marques de commerce et leurs clients. Selon la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, ce changement « soulève des questions complexes et aurait d'importantes conséquences non seulement pour le système des brevets et marques de commerce, mais aussi pour la profession juridique, pour d'autres professions et pour l'administration de la justice ».

Le gouvernement profite d'un projet de loi omnibus pour combiner des centaines de mesures disparates en une seule mesure. Bon nombre des changements proposés n'ont rien à voir avec les finances et n'ont pas leur place dans un projet de loi d'exécution du budget. Cependant, respecter le rôle du Parlement ne compte pas parmi les priorités des conservateurs. Au lieu de présenter des mesures en suivant le processus habituel, qui donne au public l'occasion de se faire entendre, les conservateurs rassemblent une multitude de changements disparates dans un seul projet de loi. Ils procèdent ainsi pour limiter le débat, soustraire ces changements à l'examen du Parlement, et les faire adopter à toute vitesse.

Il est vrai que le projet de loi contient quelques dispositions en lien avec le budget, dont l'augmentation du plafond de cotisation au CELI et le fractionnement du revenu, des mesures beaucoup plus avantageuses pour les bien nantis que pour la classe moyenne.

Le plan des libéraux prévoit une réduction d'impôt pour les familles de la classe moyenne. Il prévoit aussi une nouvelle allocation canadienne aux enfants, qui donnerait un véritable répit aux familles de la classe moyenne avec deux enfants et gagnant 90 000 \$ par année. Ces familles recevraient 2 500 \$ de plus que ce qu'elles reçoivent des conservateurs à l'heure actuelle. Les familles qui gagnent 45 000 \$ par année et qui ont deux enfants recevraient 4 000 \$ de plus que ce qu'elles reçoivent à l'heure actuelle. Les parents seuls profiteraient de l'allocation canadienne aux enfants prévue dans le plan du chef libéral. Nous en ferions davantage pour les familles qui ont le plus besoin d'aide. Nous y arriverions en en faisant un peu moins pour les familles qui n'ont pas besoin d'aide. Nous prendrions ces mesures dans le respect du Parlement et des lois qui régissent notre pays. Voilà ce que ferait un gouvernement libéral pour rétablir l'équité et le respect de la primauté du droit au Canada.

● (1635)

Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusksing, NPD): Monsieur le Président, parlons-en, des plans des libéraux. Nous savons ce que les gouvernements libéraux ont fait dans le passé et nous savons ce que les gouvernements conservateurs ont fait dans le passé, et de plus en plus de familles de travailleurs sont laissées pour compte.

Le plan fiscal des libéraux ne prévoit absolument rien pour deux tiers des Canadiens et accorde le plus d'avantages aux citoyens les mieux nantis qui gagnent jusqu'à 200 000 \$. Cela ressemble beaucoup au stratagème de fractionnement du revenu dont il a été question dans nos débats sur ce projet de loi-ci. Il faut également tenir compte d'un autre fait. Selon le plan fiscal des libéraux, une personne gagnant 45 000 \$ par année recevrait un total de 4,49 \$, alors qu'une personne gagnant 150 000 \$ recevrait 670 \$. Le député peut-il me dire s'il croit que c'est vraiment équitable?

L'hon. Scott Brison: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prendrais un peu de temps pour expliquer à la députée les points de détail du plan libéral pour l'équité et je lui donnerai un coup de pouce parce que je suis généreux de nature. La réalité est qu'une famille de quatre personnes qui possède un revenu de 45 000 \$ par

année disposerait, chaque année, de 4 000 \$ de plus que si elle recevait la prestation pour enfant prévu dans le plan des conservateurs. C'est une différence énorme.

En fait, certains commentateurs ont déclaré que la prestation pour enfant des libéraux est ce qui ressemble le plus à un revenu annuel garanti pour les enfants. Cette prestation commencerait à 6400 \$ par an, ce qui est plus généreux que ce qui est prévu dans la Campagne 2000. L'un des auteurs de notre plan est Sherri Torjman, du Caledon Institute of Social Policy. Nous avons travaillé avec Sherri Torjman. Elle fait partie du conseil consultatif économique de mon chef. Nous avons travaillé avec certains des esprits les plus progressistes en matière de politique socio-économique au Canada pour concevoir un plan qui est réellement efficace pour les familles de la classe moyenne et pour les Canadiens qui travaillent fort afin d'en faire un jour partie.

Nous sommes très fiers de notre plan, et je crois que les Canadiens verront qu'il est équitable et qu'il favorisera également la croissance.

● (1640)

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je veux remercier le député de Kings—Hants, en particulier de prendre le temps d'examiner un peu plus en profondeur le tour de magie législatif extraordinaire que les gens d'en face proposent de faire. Ils proposent de faire disparaître comme par magie des dispositions législatives actuellement en vigueur sur l'accès à l'information, en dépit, comme l'a dit le député, de l'avis donné par le Commissariat à l'information à l'ancien ministre de la Sécurité publique, Vic Toews, l'avertissant des conséquences, auquel ce dernier a répondu que « [...] la GRC respectera le droit d'accès décrit à l'article 4 de la Loi et ses obligations en la matière. »

Que devons-nous penser d'une violation aussi flagrante et aussi choquante non seulement de nos lois, mais également du principe voulant que tout ce qu'un ministre dit vaille le document sur lequel cela est consigné?

L'hon. Scott Brison: Monsieur le Président, je ne parle pas seulement en qualité de législateur, mais en qualité de citoyen, et je trouve cela désespérant. Les conservateurs ont créé une sorte de nouvelle norme pour ces choses, et les médias en fait ne sont pas aussi rigoureux qu'ils devraient l'être à ce sujet. Le gouvernement, par un abus de pouvoir réel, change une loi de façon rétroactive pour rendre légal ce qui ne l'était pas à ce moment-là et détruire de l'information et des données, en allant à l'encontre de ce que recommande un agent du Parlement.

Je dis cela à l'intention de tous les députés de la Chambre, indépendamment des partis, et des ministériels qui siègent ici. Personnellement et collectivement, les parlementaires que nous sommes ont pour rôle d'examiner en profondeur les activités du gouvernement même s'il se trouve que nous sommes du côté du parti au pouvoir. Il est fondamentalement inacceptable que le gouvernement actuel exige que les membres de son caucus, que ce soit aux réunions des comités ou à la Chambre, suivent les ordres et ne remettent pas en question les agissements du gouvernement.

Décision de la présidence

Je siége à la Chambre depuis suffisamment longtemps pour me souvenir de l'époque où les comités n'étaient pas des succursales des cabinets des ministres et où ils produisaient des rapports unanimes qui étaient parfois en désaccord avec le parti au pouvoir. Je peux dire aux députés qu'un gouvernement libéral respecterait le Parlement et veillerait à ce que les membres des comités fassent ce qu'ils sont censés faire, à savoir examiner les mesures législatives, présenter de bonnes idées de politique publique et travailler fort en tant que législateurs, sans ingérence du Cabinet du premier ministre et des cabinets des ministres, afin de faire leur travail au nom des Canadiens et de demander des comptes au gouvernement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE CHOIX DES MOTIONS D'AMENDEMENT À L'ÉTAPE DU RAPPORT — DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le vice-président: Avant de reprendre le débat, la présidente souhaite rendre une décision au sujet de la motion présentée par la députée de Saanich—Gulf Islands dans le cadre d'un rappel au Règlement plus tôt aujourd'hui.

Ayant rendu la décision quant au choix des motions pour l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en oeuvre d'autres mesures, la présidente aimerait revenir sur les préoccupations soulevées par la députée de Saanich — Gulf Islands concernant les motions n^{os} 49 et 116 présentées à l'étape du rapport et inscrites à son nom au *Feuilleton*.

J'aimerais remercier la députée d'avoir soulevé la question ainsi que le leader du gouvernement à la Chambre des communes pour ces commentaires.

La députée fait essentiellement valoir qu'il aurait été impossible de présenter ces amendements avant l'échéance fixée par le comité des finances, puisque ces amendements sont fondés sur un témoignage qui a été donné après l'échéance.

La députée de Saanich — Gulf Islands a tout d'abord soulevé la question dans une lettre détaillée, puis dans le cadre d'un rappel au Règlement. Il ne fait donc aucun doute que la députée estime ne pas avoir eu l'occasion de faire examiner certains amendements par le comité. Elle est d'avis qu'il s'agit d'une circonstance exceptionnelle et qu'il devrait donc revenir à la Chambre dans son ensemble de décider si le projet de loi C-59 devrait être amendé comme elle le propose.

● (1645)

[Français]

En l'espèce, il faut tenir compte de la longue tradition concernant le pouvoir du Président de choisir les motions à l'étape du rapport. Voici un extrait du nota du paragraphe 76.1(5) du Règlement:

Normalement, le Président ne choisit pas, pour la soumettre à la Chambre, une motion déjà déclarée irrecevable en comité, et ne choisit que les motions qui n'y ont pas été présentées ou qui n'ont pu l'être.

Les auteurs de *La procédure et les usages de la Chambre* ont énoncé, aux pages 783 et 784, les principes généraux concernant le choix des motions à l'étape du rapport:

De façon générale, le Président s'emploie à prévenir tout débat à la Chambre qui soit une simple répétition de celui qui a eu lieu en comité [...] le Président ne devrait normalement choisir que les motions d'amendement qui n'auraient pu être présentées en comité.

[Traduction]

Ces deux citations font ressortir un principe fondamental de l'étape du rapport, à savoir qu'elle n'a pas pour but de permettre un

nouvel examen en profondeur des dispositions des projets de loi. Voilà pourquoi la présidence choisit avec soin les types de motions qui peuvent être étudiées à l'étape du rapport. La présidence se fonde alors sur la présomption que le comité a amplement eu l'occasion d'examiner les dispositions du projet de loi lors de l'étude article par article ainsi que les amendements proposés

La présidence n'est pas convaincue par l'argument selon lequel le choix des motions à l'étape du rapport soit lié si étroitement à un témoignage donné représente des circonstances exceptionnelles que la présidence devrait prendre en considération.

La présidence reconnaît certes la valeur de l'argument concernant les délais pour la présentation des amendements au projet de loi C-59, mais je sais également que les comités ont fait preuve par le passé d'une grande souplesse, non seulement à l'égard des délais, mais de façon générale par la façon dont ils ont pris en considération les amendements à l'étape de l'étude article par article. On pourrait justement citer en exemple le processus même adopté par les comités afin de permettre aux députés de partis non reconnus de soumettre leurs amendements aux comités.

Je sais que la députée de Saanich—Gulf Islands est l'un des députés les plus actifs lorsque vient l'étape de l'étude article par article. À cet égard, cela aurait aidé la présidence à établir s'il était réellement impossible de saisir le comité de ces amendements. Si la députée avait effectué des tentatives démontrables pour présenter ces amendements au comité, son argument aurait été plus convaincant.

[Français]

Par conséquent, la présidence ne peut être d'accord avec la députée de Saanich—Gulf Islands et conclut que les motions n^{os} 49 et 116 ne devraient pas être choisies en raison de leur importance exceptionnelle. Je remercie la députée d'avoir soulevé la question.

[Traduction]

Nous reprenons le débat. Le secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien a la parole.

ÉTAPE DU RAPPORT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en oeuvre d'autres mesures, dont le comité a fait rapport sans proposition d'amendement.

M. Rick Dykstra (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du Plan d'action économique de 2015.

Je tiens d'abord à féliciter le ministre des Finances pour son budget, le 10^e budget présenté par le gouvernement conservateur depuis son arrivée au pouvoir en 2006. Il est clair que, depuis ce temps, nous jouissons d'une économie saine et robuste au sein de la communauté mondiale avec laquelle nous travaillons et entretenons des relations commerciales. Nous avons aussi connu des moments difficiles, mais nous les avons surmontés grâce au gouvernement qui a présenté des budgets responsables, adaptés aux besoins du moment. Le Plan d'action économique de 2015, pour l'exercice 2015-2016, propose un budget équilibré.

Décision de la présidence

C'est la première fois qu'un gouvernement a accepté d'enregistrer un déficit afin que l'économie canadienne demeure forte. Cependant, le gouvernement conservateur avait promis que, lorsqu'il y aurait une restructuration et un renforcement de l'économie, il éliminerait le déficit et il présenterait un budget équilibré, et c'est ce qu'il fait aujourd'hui.

Je me rappelle les élections de 2005-2006 que nous avons remportées. Une des cinq principales mesures de notre programme gouvernemental était l'instauration d'une prestation universelle pour la garde d'enfants dans le cadre de laquelle chaque famille recevait 100 \$ par mois pour chaque enfant de moins de six ans.

Je me souviens que les autres partis représentés à la Chambre des communes à la suite de ces élections avaient vertement critiqué ce plan et cette décision. En fait, le Parti libéral présente maintenant une option intéressante, sans doute parce qu'il constate que les Canadiens veulent d'une prestation universelle pour la garde d'enfants, ou d'une forme d'aide financière au chapitre des services de garde, versée directement aux familles, plutôt qu'un énorme plan national de garderies.

Ainsi, au cours des 10 dernières années, j'ai vu les libéraux apprendre une chose au sujet du Canada. Pendant les 13 longues années où ils ont été au pouvoir, ils n'ont jamais cessé de promettre un programme national de garderies sans jamais arriver à le mettre en oeuvre. Aujourd'hui, après 23 ans, ils abandonnent le rêve d'un programme national de garderies et ils admettent que le gouvernement conservateur a trouvé une formule gagnante: faire en sorte que les contribuables disposent de plus d'argent...

Des voix: Oh, oh!

• (1650)

Le vice-président: À l'ordre. Si les députés au fond de la Chambre souhaitent s'invectiver, qu'ils le fassent à l'extérieur. J'ai du mal à entendre le secrétaire parlementaire.

Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Rick Dykstra: Monsieur le Président, je tiens à vous remercier. Je sais que mes propos suscitent des réactions de la part du Parti libéral et parfois des commentaires très élaborés au sujet du Parti conservateur.

Je me permets de répéter qu'après 23 ans, le Parti libéral reconnaît finalement que le programme national de garderies ne constitue peut-être pas la solution à retenir. Cependant, ce qui semble fonctionner pour les conservateurs, c'est d'écouter ce que disent les familles, de prendre leur argent — celui qu'elles ont versé au gouvernement fédéral —, puis de leur en redonner une partie pour qu'elles puissent répondre aux besoins de leurs enfants.

Dans le Plan d'action économique de 2015, nous avons prévu offrir 60 \$ de plus par mois pour chaque enfant de moins de 6 ans, ce qui fait passer le montant à 160 \$ par mois par enfant. En outre, les parents peuvent maintenant recevoir 60 \$ par mois pour chaque enfant de 6 à 17 ans. Nous avons bonifié le programme car nous avons maintenant des revenus additionnels qui nous ont permis d'équilibrer le budget et de redonner aux familles une part un peu plus grande de l'argent qu'elles ont versé au gouvernement fédéral. Par ailleurs, les familles peuvent utiliser cet argent précisément pour prendre soin des enfants qu'elles ont mis au monde.

J'ai l'impression que même le Parti libéral du Canada a dit: « Bravo, ils ont trouvé le moyen de s'occuper des familles d'un bout à l'autre du pays ». Les libéraux vont donc essayer d'élaborer un plan quelconque — bien que celui qu'ils envisagent présente un déficit de

2 milliards de dollars — qui se rapproche le plus possible de ce que les conservateurs offrent.

J'attire l'attention des députés sur un fait intéressant: les familles de tout le pays voient que le gouvernement leur fait confiance pour ce qui est de dépenser judicieusement pour leurs enfants. Même certains partis de l'opposition commencent à se demander s'il n'y aurait pas lieu d'approuver et de reproduire ce plan. J'imagine que c'est la forme la plus sincère de flatterie.

Nous avons également augmenté de 1 000 \$ le montant maximal des déductions pour frais de garde d'enfants. Cela représente 1 000 \$ supplémentaires pour payer les services de garde. Nous avons augmenté le plafond pour les frais de garde afin de permettre aux familles de garder une plus grande part de l'argent qu'elles paient. Nous avons aussi instauré la baisse d'impôt pour les familles, qui est un crédit d'impôt pouvant atteindre 2 000 \$ pour les couples qui ont des enfants de moins de 18 ans.

Pendant la campagne électorale de 2011, nous avons promis d'instaurer le fractionnement du revenu pour les familles. En 2006-2007, nous avons d'abord permis aux aînés de fractionner leur revenu afin de conserver une plus grande partie de leurs fonds de retraite. Ces économies leur permettent de rester dans leur foyer, de vivre selon leurs moyens et d'avoir même un petit peu plus d'argent, chaque mois, pour acheter ce dont ils ont besoin. Nous avons approfondi cette idée jusqu'à annoncer l'instauration d'une nouvelle forme de fractionnement du revenu dans le Plan d'action économique de 2015. Ce crédit d'impôt permet aux familles de garder jusqu'à 2 000 \$ de plus.

Nous avons aussi bonifié le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants. Ce crédit, d'une valeur de 1 000 \$, s'applique de façon rétroactive depuis 2014 et il est maintenant remboursable. Encore une fois, cette mesure a été instaurée en 2006. Nous avons offert de l'aide aux familles canadiennes qui avaient besoin d'un peu plus d'argent. Nous leur avons au moins accordé un crédit d'impôt afin qu'elles puissent inscrire leurs enfants dans des programmes qui leur permettent de se mettre — ou se tenir — en forme et d'acquérir de bonnes habitudes jusqu'à la fin de leur vie. Cette année, nous avons bonifié cette mesure en permettant aux familles de déduire le coût des activités sportives ou physiques de leur revenu imposable.

En 2008, nous avons annoncé que le compte d'épargne libre d'impôt verrait le jour dans le budget de 2009. Nous en avons fixé le plafond à 5 000 \$. Les gens de plus de 18 ans pourraient y déposer leurs économies, et les intérêts accumulés ne seraient jamais assujettis à l'impôt fédéral.

• (1655)

Nous avons augmenté le plafond de cotisation dans un budget subséquent, et nous nous étions engagés à le doubler d'ici au budget de 2015-2016. Le budget que nous allons maintenant adopter prévoit des cotisations maximales de 10 000 \$ par année.

Décision de la présidence

J'ai entendu tout ce qu'il est possible d'entendre au sujet de savoir qui profitera le plus de ce programme. Ce que nous devons examiner, c'est la façon dont il a été mis en place et les résultats qu'il a donnés au cours des dernières années. En se reportant à la page 259 du budget, on constate que le compte d'épargne libre d'impôt est un mécanisme d'épargne populaire pour les Canadiens de tous les niveaux de revenu. Les particuliers dont le revenu annuel est inférieur à 80 000 \$ représentaient plus de 80 % de tous les détenteurs de comptes d'épargne libre d'impôt et environ 75 % des actifs détenus dans les comptes d'épargne libre d'impôt à la fin de 2013. Environ la moitié des détenteurs de comptes d'épargne libre d'impôt avaient un revenu annuel inférieur à 42 000 \$.

Au cours des deux dernières semaines de mai, ma circonscription a vécu au rythme du festival multiculturel d'art populaire. Il s'agit du plus ancien festival d'art populaire du pays. À trois reprises, des gens sont venus me parler de cette politique en particulier. Ils m'ont dit: « Rick, vous n'avez pas idée. Je ne gagne pas 100 000 ou 150 000 \$ par année ». Ces trois personnes m'ont dit qu'elles gagnent moins de 60 000 \$ par année et qu'elles sont heureuses de pouvoir épargner pour assurer leur avenir sans devoir payer d'impôt.

C'est là une façon d'aider les Canadiens, et nous l'avons incluse dans notre budget. Ce budget est sensé et mérite d'être appuyé.

Le vice-président: J'aimerais faire remarquer au secrétaire parlementaire qu'il ne doit pas citer de prénom, que c'est contraire à l'usage parlementaire.

Passons aux questions et aux observations. Le député de Chambly—Borduas a la parole.

M. Matthew Dubé (Chambly—Borduas, NPD): Monsieur le Président, je salue la décision du gouvernement d'encourager les enfants à être plus actifs. Manifestement, la sédentarité des enfants est un gros problème au Canada. Il y a quelques années, on nous a donné un bulletin avec la note D, ce qui est loin d'être satisfaisant.

À ce propos, j'aimerais poser des questions sur le crédit d'impôt pour la condition physique. Le député a dit qu'avec l'argent supplémentaire dont ils disposaient, les gens pouvaient faire participer leurs enfants à des activités physiques. Il y a quelques mois, j'ai inscrit deux questions au *Feuilleton*, auxquelles je devrais avoir une réponse avant la fin de la journée, mais j'aimerais bien que le député m'en donne un avant-goût. Sait-il combien de gens se sont inscrits pour la première fois à des activités sportives de leur collectivité? Je n'ai pas encore réussi à obtenir cette réponse du gouvernement, à telle enseigne que je me demande si ce crédit d'impôt ne profite pas uniquement à ceux qui font déjà de l'activité physique. À ce moment-là, en quoi cela va-t-il résoudre le problème de la sédentarité des jeunes?

• (1700)

M. Rick Dykstra: Monsieur le Président, je félicite le député d'avoir demandé ce renseignement. Je suis convaincu que la réponse à sa question figurera au *Feuilleton*. Je pourrai même jeter un coup d'œil à la réponse avant qu'elle ne lui soit envoyée et la lui transmettre. Ce sera un plaisir.

Ce que cela veut dire, c'est que dans toutes les régions du pays, les gens qui n'avaient pas vraiment les moyens d'inscrire leurs enfants à des activités sportives savent maintenant que le gouvernement fédéral est prêt à les aider. Il ne faut pas oublier que, depuis 2006, nous avons mis en œuvre de nombreux programmes, comme le programme Bon départ de Canadian Tire, si bien qu'ils savent que, s'ils n'ont pas les moyens d'inscrire leurs enfants à des activités sportives, ils peuvent compter sur le gouvernement fédéral. Ça fait partie des engagements que nous avons pris, de faire participer

davantage les enfants à des activités sportives et de conditionnement physique. Mais ce n'est pas une responsabilité qui relève uniquement du gouvernement, c'est notre responsabilité à tous.

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, le député a parlé d'aide financière aux familles, mais nous savons tous qu'avec le gouvernement actuel, cette aide financière dépend de la tranche d'imposition à laquelle la famille appartient.

J'ai reçu la lettre suivante il y a deux jours, et je cite:

[...] Le gouvernement [de ce premier ministre] est en train d'abolir les subventions au logement pour les familles à faible revenu, et ce, dès le 1^{er} juillet 2015! C'est une honte! Les propriétaires de logements subventionnés prétendent qu'ils ne peuvent pas continuer d'offrir un logement à leurs locataires actuels sans la subvention de 200 \$ par mois. Les familles qui occupent ces logements se retrouveront dans la rue, parce qu'elles avaient accepté de s'y installer précisément parce que les loyers étaient modestes.

Ce que je veux démontrer, c'est que le gouvernement ne vient pas en aide aux familles à faible revenu. Par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, il a décidé de réduire les subventions au logement à partir du 1^{er} juillet. J'aimerais savoir pourquoi le gouvernement continue de réduire les budgets de la SCHL dont l'objectif est de permettre aux gens d'avoir un logement décent, alors que, au même moment, il accorde un allègement fiscal de 2 milliards de dollars à ceux qui n'ont vraiment pas besoin de cet argent ?

M. Rick Dykstra: Monsieur le Président, dans mon discours, j'ai mis l'accent sur les progrès que nous avons faits entre 2006 et 2015, et ils sont indéniables. S'il en a l'occasion, le député devrait venir dans ma circonscription, à St. Catharines, et il verrait les investissements que le gouvernement fédéral a consentis dans le logement social et dans l'aide aux personnes qui payaient jadis de l'impôt fédéral mais qui n'en paient plus maintenant parce que nous avons relevé les seuils.

Nous avons pris des mesures dans la région de Niagara et dans d'autres régions du pays pour que ceux qui ont besoin d'un logement mais qui n'ont pas tout à fait les moyens de payer un loyer aient la possibilité de se loger. Nous leur avons offert des occasions de le faire. Nous n'avons cessé d'investir dans le logement, et le dernier budget continue de le faire. Depuis que notre gouvernement est au pouvoir, il n'a jamais présenté de budget qui ne comportait pas d'investissements dans le logement social. Le député le sait parfaitement, et c'est faux de prétendre le contraire.

[Français]

Mme Ruth Ellen Brosseau (Berthier—Maskinongé, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole avec plaisir pour parler du budget du gouvernement conservateur, lequel est un projet de loi omnibus.

Après avoir fait une vaste analyse et des consultations auprès de mes concitoyens, lors de fins de semaine où j'ai fait du porte-à-porte dans ma circonscription, Berthier—Maskinongé, je peux affirmer sans aucun doute que ce budget est purement électoraliste. Il favorise les personnes les plus nanties au détriment de la classe moyenne et des moins nantis, et surtout, il ne répond pas aux besoins criants des gens de ma circonscription.

De plus, les conservateurs déposent une fois de plus un projet de loi omnibus, un budget conçu pour faire adopter des centaines de modifications sans qu'elles fassent l'objet d'étude. Le projet de loi contient 150 pages, plus de 270 dispositions, et il modifie des dizaines de lois, dont une grande partie n'ont rien à voir avec le budget.

Décision de la présidence

Encore une fois, c'est un grave manquement à la démocratie de la part du gouvernement. Pour ces raisons ainsi que plusieurs autres que je m'efforcerai de nommer, je suis fière de dire qu'en tant que députée néo-démocrate de Berthier—Maskinongé, je suis contre ce budget.

Je vais parler de l'emploi et de l'investissement en région. Tout d'abord, partout où je vais, l'enjeu dont me parlent le plus souvent les citoyens, c'est l'emploi. Ma région n'est pas différente du reste du Québec, mais malheureusement, rien n'est prévu pour la création d'emplois en région.

En fait, ce n'est pas tout à fait vrai. Les conservateurs ont repris notre proposition concernant les petites entreprises, soit de réduire leur taux d'imposition afin de favoriser le développement et, indirectement, créer de l'emploi. Au NPD, nous croyons sincèrement que la stimulation de l'économie locale passe par les PME.

Outre cette mesure empruntée à notre parti, il n'y a aucun investissement pour les régions du Québec, dans un contexte où l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec continue de subir des compressions importantes.

Plus de 420 000 Canadiens ont perdu leur emploi dans le secteur manufacturier. Les conservateurs restent encore les bras croisés. Leur budget n'aide vraiment pas la situation; il ne fait que rattraper les erreurs antérieures.

C'est tout de même flatteur d'apprendre que le gouvernement va adopter notre idée de prolonger la déduction pour les amortissements accélérés dans le secteur manufacturier. Par contre, il est dommage que cette mesure arrive en retard, surtout quand le mal est déjà fait.

Dans ma région, le taux de chômage est alarmant, et le gouvernement reste inactif. Pour en rajouter, le budget réaffirme l'engagement du gouvernement de réduire le taux de cotisation à l'assurance-emploi et leur refus de la rendre plus accessible aux travailleurs qui y cotisent, mais qui ne peuvent en profiter lorsqu'ils en ont besoin. La réforme du gouvernement est toujours aussi néfaste, et pour couronner le tout, le gouvernement a fait comme les libéraux, qui ont pigé dans la caisse d'assurance-emploi, afin d'équilibrer leurs chiffres. Or ces fonds appartiennent aux travailleurs et aux entrepreneurs.

Parlons d'une situation régionale concernant la pyrrhotite. En région, environ 2 000 familles sont touchées par la pyrrhotite. Plusieurs de ces propriétaires sont aux prises avec ce problème. Quand j'ai reçu le livre du budget, j'ai cherché l'argent qui était réservé à cet effet et la mention du mot « pyrrhotite ».

Depuis le 2 mai 2011, j'ai travaillé avec le député de Trois-Rivières pour sensibiliser les députés à la Chambre au sujet de la pyrrhotite. Nous avons aussi demandé au gouvernement fédéral d'agir pour venir en aide à ces victimes.

Malheureusement, chaque fois, le gouvernement nous a répondu que cet enjeu était de compétence provinciale. Pourtant, le gouvernement fédéral était déjà intervenu dans la crise de la pyrite à Montréal. Le phénomène de la pyrrhotite est dévastateur pour notre région. C'est absolument une crise sociale dans laquelle le gouvernement aurait dû intervenir.

Heureusement, il n'est pas trop tard. Grâce au NPD, les conservateurs et le Parti libéral auront la chance de se racheter en votant en faveur de la motion M-615 du député de Trois-Rivières.

• (1705)

En tant que porte-parole adjointe de l'opposition officielle en matière d'agriculture, j'accorde aussi beaucoup d'importance au dossier des travailleurs étrangers temporaires. Le problème, ce n'est

pas seulement que le gouvernement actuel n'intervient pas au bon moment lors des crises, c'est il crée des crises en plus.

Pour ne nommer que celle-là, en raison de sa réforme du Programme des travailleurs étrangers temporaires, les agriculteurs québécois ont perdu 52 millions de dollars, l'automne passé. Le gouvernement est resté financièrement inactif.

Au printemps une autre crise était prévue concernant ce programme dans le secteur des champignons, par exemple, et le gouvernement est encore une fois resté les bras croisés. Le Programme des travailleurs étrangers temporaires est vital pour le secteur agricole. En ayant fait passer le nombre d'années maximales de deux ans à quatre ans, le gouvernement a causé beaucoup d'instabilité dans le secteur maraîcher, sans compter les coûts de formation reliés à ces changements.

Je suis vraiment fière de me battre pour la réduction du coût de la vie pour les consommateurs canadiens et québécois. Toutefois, cela m'attriste que le gouvernement n'agisse pas pour diminuer le coût de la vie, tout particulièrement dans un contexte où celui-ci ne cesse d'augmenter et où les emplois et les salaires de qualité, eux, ne suivent pas le pas.

Heureusement, le NPD a amené le gouvernement à voter en faveur de notre motion exigeant qu'il intervienne concernant les frais « payer pour payer ». Il importe que le gouvernement régleme les frais imposés par les banques aux consommateurs.

Je suis également déçue de ne retrouver aucune mesure visant à augmenter la sécurité alimentaire au Canada. Dans mon comté, le nombre de personnes qui peinent à payer leur loyer ou leur épicerie augmente, et il est déplorable que les conservateurs n'agissent pas pour contrer ce fléau.

Sous sa gouverne, le recours aux banques alimentaires a augmenté de 25 % depuis 2008. L'aide et les mesures entreprises par le gouvernement sont inefficaces et ne règlent aucun problème. J'aurais aimé qu'une stratégie alimentaire comme celle proposée par mon collègue de Welland soit mise en place par le gouvernement pour améliorer la situation de ces gens.

Il faut aussi noter qu'aucune mesure n'est prévue pour les familles monoparentales. Le gouvernement a préféré y aller avec sa mesure du fractionnement du revenu qui, comme le mentionnent des rapports du Centre canadien de politiques alternatives, de l'Institut C. D. Howe et du directeur parlementaire du budget, ne profitera qu'à 15 % des familles. Ils ont également indiqué que les avantages iront essentiellement aux ménages les plus riches et qu'une telle politique encouragerait les femmes, de façon disproportionnée, à quitter le marché du travail ou à ne pas y entrer.

Le doublement de la limite de cotisation au compte d'épargne libre d'impôt est une autre mesure insensée qui n'aide que les plus riches. Déjà que le directeur parlementaire du budget avait statué que la hausse du plafond n'était pas efficace pour le Trésor public, plusieurs études ont démontré qu'un très faible pourcentage des ménages pourront profiter de cette mesure. Encore une fois, cette mesure ne profite qu'aux Canadiens les plus riches.

Décision de la présidence

Par ailleurs, les gens de ma circonscription sont préoccupés par les compressions à Radio-Canada. En région, ce service est primordial. En raison des compressions du gouvernement, le réseau de Radio-Canada en Mauricie devra désormais se contenter d'un bulletin de nouvelles de 30 minutes tout au long de l'année. Radio-Canada a besoin d'un financement stable et durable pour bien faire son travail.

D'autre part, le gouvernement doit absolument rétablir les transferts en santé à la province du Québec et aux autres régions du pays. Sa décision de geler le plafond exerce une énorme pression sur les gouvernements provinciaux. C'est le devoir du gouvernement fédéral de transférer l'argent nécessaire aux provinces pour qu'elles offrent aux citoyens un service de santé adéquat. Pour ma part, la population de mon comté est vieillissante et les soins de santé sont un enjeu primordial. Le gouvernement semble encore une fois vouloir équilibrer son budget sur le dos des gens qui ont vraiment besoin d'aide.

En conclusion, je suis extrêmement déçue de ce budget électoraliste. Un budget, c'est des choix. J'aurais aimé voir plus de mesures venant en aide à la classe moyenne et aux familles de ma circonscription.

• (1710)

[Traduction]

M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais demander à la députée de préciser ses propos.

Elle a dit que notre gouvernement avait emprunté au NPD l'idée de la déduction pour amortissement accéléré. C'est loin d'être exact étant donné que la déduction pour amortissement accéléré a été instaurée en 2007. Nous l'avons prolongée de toutes sortes de façons jusqu'à la fin de 2015. Le NPD, dans son programme, proposait de la prolonger de 2 ans. Dans le budget de 2015, nous la prolongeons de 10 ans. Je ne vois pas comment on peut prétendre que nous avons emprunté l'idée au NPD.

J'aimerais savoir si la députée est consciente de l'importance des entreprises et de la nécessité de leur donner un délai de 10 ans. Elle sait sans doute que, pour beaucoup d'entreprises du secteur de la fabrication, il faut parfois faire des travaux d'ingénierie et de planification pendant deux ou trois ans avant de faire un investissement dans des machines.

La députée reconnaît-elle qu'un délai de 10 ans répond beaucoup mieux aux besoins des entreprises, lorsqu'elles doivent faire ce genre d'investissement?

• (1715)

[Français]

Mme Ruth Ellen Brosseau: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Je me souviens de mon arrivée après mon élection et de la première fois que j'ai travaillé à la Chambre avec mes collègues des autres partis. J'ai trouvé qu'il y avait vraiment un manque de collaboration, et on le voit de plus en plus souvent.

Par exemple, on présente ce projet de loi omnibus. On devrait davantage se concentrer et travailler ensemble. Quand il y a une bonne idée, il faudrait l'utiliser et travailler avec tous les partis à la Chambre pour s'assurer qu'il y a un bon environnement sain pour favoriser la création d'emplois ici, au Canada.

On sait que les PME sont des entreprises importantes, surtout en milieu rural où elles créent près de 80 % des emplois. Il est donc important d'avoir des mesures sensées afin de favoriser un bon environnement sain pour la création d'emplois.

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, nous voici aujourd'hui à débattre d'amendements au budget du gouvernement.

En prévision des élections qui auront lieu dans quelques mois seulement, les partis politiques font connaître leurs idées et certaines de leurs réflexions. Je voudrais vous faire part de certaines des nôtres et demander à la députée d'y réagir et de se prononcer sur le plan du NPD.

Par exemple, un gouvernement libéral rendrait le régime d'imposition plus équitable et réduirait le taux d'imposition de la classe moyenne de 7 %. Cela représenterait une réduction d'impôt de 3 milliards de dollars pour ceux qui en ont le plus besoin. Le plan libéral permettrait également de donner un chèque mensuel non imposable plus gros et plus équitable pour aider les familles qui doivent dépenser beaucoup pour élever leurs enfants. Nous demanderions également aux Canadiens les plus riches de payer un peu plus pour que la classe moyenne, elle, puisse payer moins. Les libéraux annuleraient le fractionnement du revenu et d'autres allègements fiscaux consentis aux riches par le premier ministre. Nous mettrions en place une nouvelle fourchette d'imposition pour les 1 % de Canadiens qui gagnent plus de 200 000 \$.

La députée pourrait-elle nous faire part de ses réflexions sur ces idées?

Mme Ruth Ellen Brosseau: Monsieur le Président, cela ne ressemblait pas beaucoup à une question, mais plutôt à une annonce du plan des libéraux.

J'aimerais seulement parler de quelque chose que nous avons proposé et qui rallie réellement, je crois, la faveur des familles canadiennes, soit les services de garde. Je suis une mère chef de famille. J'ai eu mon fils à un jeune âge et lorsque je suis retournée à l'école, je l'ai placé en garderie. Cela me coûtait 55 \$ par jour. J'étais une mère seule et je payais 55 \$ par jour pour le faire garder.

Au Québec, nous avons un système et il fonctionne. Il est merveilleux. Toutefois, partout au pays, des services de garde abordables constituent un sujet très important pour les parents et ceux qui retournent sur le marché du travail. Les deux gouvernements ont promis plusieurs fois de créer des places en garderie, mais ils n'ont jamais été capables de le faire.

Aux élections qui auront lieu dans quelques mois seulement, les Canadiens pourront voter et obtenir réellement ce qui leur a été promis. Ils auraient des places en garderie abordables à 15 \$ par jour. Je crois que cela est important pour beaucoup de familles canadiennes.

Mme Joyce Bateman (Winnipeg-Centre-Sud, PCC): Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi de participer au débat sur le projet de loi C-59. C'est une mesure dont je suis très fière et qui aura de grandes répercussions sur la vie des électeurs de Winnipeg-Centre-Sud.

Tout d'abord, le projet de loi C-59 s'ajoute au bilan déjà très positif du gouvernement en matière de soutien des familles canadiennes. En effet, notre gouvernement maintient les impôts à un niveau très bas et aide les familles à épargner davantage et à investir davantage dans leurs enfants et dans leur avenir.

Décision de la présidence

Depuis 2006, notre gouvernement a adopté des mesures destinées à rendre la vie beaucoup plus abordable pour les familles. Ces mesures comprennent la réduction du taux inférieur d'imposition du revenu des particuliers et l'augmentation du montant personnel de base, ce qui a permis d'exonérer une plus grande partie des revenus; la baisse de la TPS, qui est passée de 7 à 6, puis à 5 %; l'introduction du fractionnement du revenu de pension pour les aînés, qui assure d'énormes avantages à beaucoup d'entre eux et dont j'entends souvent parler dans ma circonscription; ainsi que la création de crédits d'impôt pour soutenir les particuliers et les familles à faible revenu, les utilisateurs du transport en commun et les acheteurs d'une première maison. J'ai reçu une note de remerciements d'une personne qui venait justement d'acquérir sa première maison. Nous avons aussi fait un travail extraordinaire dans le cas des familles qui doivent s'occuper d'un proche handicapé.

Nous avons également accordé un appui supplémentaire aux familles ayant des enfants grâce aux crédits d'impôt pour la condition physique et les activités artistiques des enfants, à la bonification du régime enregistré d'épargne-études et au crédit d'impôt pour frais d'adoption. Plus récemment, le gouvernement a proposé un nouvel allègement fiscal pour les familles et des améliorations à la prestation universelle pour la garde d'enfants et à la déduction pour frais de garde d'enfants.

Les Canadiens de tous les niveaux de revenu profitent des allègements fiscaux adoptés par notre gouvernement, surtout les Canadiens à faible et à moyen revenu.

Je voudrais parler plus particulièrement des avantages du Plan d'action économique de 2015 pour les familles, les aînés et les étudiants.

Cette année, les familles et les particuliers profiteront de 37 milliards de dollars d'allègements fiscaux et de prestations bonifiées découlant des mesures que notre gouvernement a prises depuis 2006.

Par exemple, une famille typique à deux revenus comptant quatre personnes obtiendra des allègements fiscaux et des prestations accrues d'une valeur pouvant atteindre 6 600 \$ pour 2015 et toutes les années qui suivront. Cela est possible grâce à des mesures telles que l'allègement fiscal pour les familles, la prestation universelle pour la garde d'enfants, la réduction du taux de la TPS, les crédits d'impôt pour la condition physique des enfants, d'autres nouveaux crédits et particulièrement les mesures générales d'allègement fiscal comprenant la réduction du taux inférieur d'imposition du revenu des particuliers.

En réduisant les impôts année après année et en bonifiant les prestations accordées aux Canadiens, notre gouvernement a donné aux familles et aux particuliers la possibilité de faire les choix qui leur conviennent le mieux. Une famille, c'est un peu comme un collant: il n'y a pas une taille universelle qui convient à tout le monde.

De plus, tout en réduisant les impôts des familles, nous avons veillé à maintenir la croissance des transferts fédéraux aux provinces et aux territoires, transferts qui contribuent au financement de services auxquels les Canadiens sont très attachés, soit l'éducation et les soins de santé. En fait, en incluant le transfert canadien en matière de santé et le transfert canadien en matière de programmes sociaux, les montants transférés s'élèveront cette année — 2015-2016 — à près de 68 milliards de dollars. C'est un chiffre record qui est d'autant plus impressionnant qu'il se produit dans l'année où nous avons rétabli l'équilibre budgétaire.

Notre plan d'action économique est également très avantageux pour les aînés, qui profitent déjà d'importantes mesures favorables aux économies comme le fractionnement du revenu de pension et, bien sûr, le CELI.

Le projet de loi C-59 comprend de nouvelles mesures qui donneront aux aînés plus de liberté et de flexibilité dans la gestion de leur revenu de pension. Par exemple, notre gouvernement réduira le taux des retraits minimaux à effectuer dans les fonds enregistrés de revenu de retraite. Cela aura de très importantes répercussions pour de nombreux aînés de ma circonscription, Winnipeg-Centre-Sud, et de tous les coins du Canada. En leur permettant de préserver davantage leur capital, les nouveaux taux de retrait réduiront les risques d'épuisement des économies tout en maintenant les reports d'impôt que permettent les REER et les FERR.

● (1720)

Je suis également très heureuse de voir que notre gouvernement a introduit un nouveau crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire. Ce crédit d'impôt proposé de 15 % s'appliquera aux dépenses pour rénovation domiciliaire admissibles, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par année, pour les aînés et les personnes handicapées du Canada. Pour être admissibles, les dépenses doivent permettre à un aîné ou à une personne admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées d'avoir plus de mobilité, de sécurité et d'autonomie à son domicile. Nous fournirons aussi un montant pouvant atteindre 42 millions de dollars sur cinq ans pour contribuer à l'établissement du Centre d'innovation canadien sur la santé du cerveau et le vieillissement. Nous avons prévu 37 millions de dollars par an pour faire passer la période de versement de la prestation de compassion de l'assurance-emploi de six semaines à six mois à partir de janvier 2016.

Notre gouvernement continue à investir d'importants montants dans la formation et l'éducation. Le soutien fédéral de l'éducation postsecondaire s'élève à 10 milliards de dollars par an et comprend l'assistance financière que représentent les prêts d'études canadiens, les bourses canadiennes pour étudiants, le prêt canadien aux apprentis et les programmes ciblant particulièrement les étudiants inuits et des Premières Nations. Il y a aussi des programmes conçus pour augmenter les compétences de groupes particuliers, notamment dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse, le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées et bien sûr les Autochtones, grâce à des investissements de plus de 440 millions de dollars par an.

En plus de veiller à ce que les Canadiens acquièrent les compétences dont ils ont besoin, nous avons investi dans les programmes axés sur le marché du travail, qui visent à faire le lien entre les besoins actuels du marché du travail et l'évolution future de notre population active. En 2014-2015, le gouvernement a transféré 2,7 milliards de dollars pour appuyer les programmes axés sur le marché du travail, dont 500 millions de dollars aux provinces et aux territoires dans le cadre des ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi, qui comprend la subvention canadienne pour l'emploi.

Le gouvernement a également pris des mesures pour appuyer le maintien dans la population active des travailleurs âgés qui souhaitent rester actifs en fournissant 75 millions de dollars pour reconduire l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, qui contribue à l'amélioration des compétences et de l'employabilité des travailleurs de 55 à 64 ans.

Initiatives parlementaires

Ce budget fait fond sur des mesures existantes pour aider les gens à trouver des emplois et aider les employeurs à trouver des travailleurs. Il confirme l'engagement à collaborer avec les provinces et les territoires pour faciliter l'harmonisation de la formation et les exigences de certification des apprentis dans certains métiers désignés Sceau rouge. Les députés savent probablement que les métiers désignés Sceau rouge comprennent les mécaniciens, les électriciens, les charpentiers et même les boulangers. Depuis l'année dernière, notre gouvernement a fait ce qu'il faut pour que les apprentis de ces métiers aient accès chaque année à des prêts fédéraux sans intérêt totalisant plus de 100 millions de dollars.

Dans l'ensemble, on a constaté au Canada une augmentation de 20 % du nombre d'inscriptions dans des programmes d'apprentissage de 2006 à 2012. Compte tenu de cette réussite, le projet de loi C-59 prévoit l'affectation de 1 million de dollars sur une période de cinq ans au Secrétariat du Sceau rouge d'Emploi et Développement social Canada afin de promouvoir l'adoption du programme de certification Sceau bleu partout au Canada. Ce programme permet de reconnaître la formation en affaires chez des gens de métier certifiés. Offert actuellement dans quelques provinces, la certification peut aider à augmenter les chances de réussite en affaires de gens de métier qui ont l'esprit d'entreprise.

Enfin, le gouvernement s'est acquitté de l'engagement qu'il avait pris de doubler la limite de contribution au compte d'épargne libre d'impôt en la portant à 10 000 \$. Cette mesure sera très utile à tous les Canadiens, y compris les familles, les jeunes et les aînés. Le CELI aide les Canadiens à économiser de l'argent à n'importe quelle étape de leur vie, que ce soit à la retraite ou au moment de démarrer une entreprise ou d'acheter une première maison. En doublant le plafond du CELI, qui était de 5 000 \$ par année lorsqu'il a été créé en 2009, nous permettrons aux Canadiens d'économiser encore plus en fonction de leurs priorités. Nous espérons qu'un plus grand nombre de Canadiens profiteront du CELI à l'avenir. Près de 11 millions de Canadiens ont déjà ouvert un CELI, et près de 2,7 millions d'entre eux sont des aînés.

• (1725)

Je suis extrêmement fière du gouvernement et de son engagement continu à l'égard des familles canadiennes, des étudiants canadiens et des aînés canadiens.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Lorsque la Chambre reprendra le débat sur ce projet de loi, la députée de Winnipeg-Centre-Sud disposera de cinq minutes pour les questions et les commentaires au sujet des observations qu'elle a faites pendant les 10 minutes dont elle disposait cet après-midi.

Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1730)

[Traduction]

LA LOI SUR LA PROTECTION DES PHARES PATRIMONIAUX

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 25 mai, de la motion que le projet de loi C-588, Loi modifiant la Loi sur la protection des phares patrimoniaux (phare de l'île Sambro), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir en faveur du projet de loi C-588, sur le phare de l'île Sambro.

J'ai eu le plaisir de servir la localité de Sambro de 2000 à 2004. En fait, les limites de la circonscription d'Halifax-Ouest ont été modifiées en 1997; ce n'était pas une excellente année pour moi à maints égards, car c'est là que j'ai commencé ce que j'appelle mon congé sabbatique involontaire. J'ai été battu cette année-là, mais j'ai été réélu en 2000. À ce moment-là, les limites de la circonscription étaient encore les mêmes et j'ai donc eu le plaisir et l'honneur de servir la région de Sambro de 2000 à 2004. Quand les limites ont encore une fois été modifiées, la localité est passée de la circonscription d'Halifax-Ouest à celle d'Halifax.

Le phare de l'île Sambro est une structure emblématique qui possède une importante histoire. Il a été érigé aux termes de la toute première loi adoptée par l'assemblée législative de la Nouvelle-Écosse. C'est remarquable, quand on y pense. Le phare a été construit en 1758. Il est difficile de croire qu'il y ait des phares construits il y a si longtemps en Amérique du Nord. Ainsi, personne ne devrait être étonné d'apprendre qu'il s'agit du plus vieux phare d'Amérique du Nord encore en service.

J'ai eu le plaisir de me rendre là-bas en 2013, à un moment où je n'étais plus député de la région, mais je souhaitais toujours participer aux réunions publiques dans la région de Sambro avec l'actuel premier ministre de la Nouvelle-Écosse, Stephen McNeil, qui était alors chef du Parti libéral. Il l'est toujours, bien entendu, mais il n'était pas premier ministre à ce moment-là. Nous étions là-bas pour discuter du soutien local pour la protection des phares, notamment celui de Sambro.

Je commencerai par remercier ma collègue, la députée d'Halifax, d'avoir proposé le projet de loi. C'est une idée très constructive, et je suis favorable à toute mesure propre à assurer l'entretien et la conservation durable de ce phare à cause de son incroyable histoire et du fait que cette magnifique structure est le plus ancien phare d'Amérique du Nord.

Je tiens aussi à féliciter le député provincial d'Halifax-Atlantique, Brendan Maguire. Il a beaucoup travaillé à ce dossier, participé à de nombreuses réunions et déployé beaucoup d'efforts auprès des deux ordres de gouvernement pour faire appuyer l'entretien et la protection de ce phare.

Je félicite encore Rena Maguire et Susan Paul de la société de préservation du phare de Sambro, qui ont tant fait pour mobiliser les appuis à la protection du phare.

En 2013, j'ai déposé un certain nombre de pétitions signées par plus de 5 000 personnes, qui exhortaient le gouvernement du Canada à protéger le phare de l'île Sambro, et j'ai été très heureux que le gouvernement décide de débloquer 1,5 million de dollars pour des travaux de réparation et d'amélioration au phare.

J'espère que nous reconnaissons tous qu'il s'agit là d'un élément important du patrimoine de la Nouvelle-Écosse et même de tout le Canada. Cette contribution de 1,5 million de dollars aux travaux de réparation et d'amélioration témoigne de cette importance. Il s'agit d'une étape non négligeable, et nous souhaiterions que le phare soit préservé de façon permanente.

Initiatives ministérielles

J'ai eu le plaisir de visiter le phare. C'était en septembre 2013, je crois. Paddy Gray est un pêcheur qui exerce son métier à partir de Sambro. Il a eu l'obligeance de m'y emmener à bord de son bateau. Nous avons même pris quelques poissons pendant le trajet. Nous avons visité l'île et nous sommes montés dans le phare. J'ai pris beaucoup de photos. J'utilise l'une d'elles comme fond d'écran sur mon ordinateur. Je peux donc voir le phare et l'île chaque fois que je me sers de mon ordinateur.

Il n'y a pas très longtemps, on m'a demandé de faire une peinture, une petite toile de cinq sur sept, pour des enchères dans le cadre d'une activité de financement. Je ne me compare pas à Renoir ni à Monet, mais j'ai eu grand plaisir à peindre cette toile à partir de l'une de mes photographies.

M. David Sweet: J'en suis sûr.

L'hon. Geoff Regan: Monsieur le Président, je suis content que mon collègue pense que j'y ai pris du plaisir. Très généreux de sa part. J'ai eu du plaisir à faire cette peinture à partir d'une de mes photos, et c'est pourquoi j'ai opté pour une photo du phare de l'île Sambro. Je l'ai mise sur ma page Facebook. Je ne sais pas si elle est difficile à trouver, mais si un député veut la voir, il arrivera probablement à la découvrir.

Le phare est un grand symbole, comme tous les phares le sont, de notre patrimoine maritime. Pour tous les Néo-Écossais, les phares veulent dire beaucoup de choses.

● (1735)

J'ai toutefois appris, lorsque j'étais ministre des Pêches et des Océans, que les phares veulent dire beaucoup de choses à des Canadiens des quatre coins du pays, à des endroits comme Collingwood, en Ontario, dans la baie Georgienne, et dans tous les Grands Lacs et autour de beaucoup de lacs importants du Canada. Là où il y a de la navigation, comme sur les Grands Lacs, les phares ont été un élément important de notre système de transport. Chose certaine, ils sont une partie importante de notre patrimoine. Ce sont des structures emblématiques, souvent très belles, qui veulent dire beaucoup pour la population des régions où elles se trouvent.

Il n'y a pas si longtemps, le gouvernement conservateur a déclaré excédentaires 120 phares en Nouvelle-Écosse. Jusqu'à maintenant, on a proposé à des groupes locaux d'en reprendre 29 seulement. Pour un groupe local, c'est une lourde responsabilité, assortie de coûts considérables, que de devenir propriétaire d'un phare et donc d'en assurer l'entretien en permanence. Ce sont souvent des structures assez imposantes et anciennes. Celui de Collingwood, par exemple, avait un parement de pierre à l'extérieur et l'intérieur pourrissait, plus ou moins. Étant donné la nature de la construction, l'entretien était une très lourde tâche. Je présume que le phare de l'île Sambro est construit à peu près de la même manière, de sorte que l'entretien risque, là aussi, d'être une besogne redoutable.

Je suis toutefois fier de ces collectivités qui ont décidé de faire le saut et de prendre en charge la gestion d'un phare. À titre d'exemple, la société de préservation du phare de Terence Bay — qui se trouve dans ma circonscription, Halifax-Ouest — est l'un de ces groupes qui ont adopté un plan d'affaires pour préserver le phare de leur localité. En 2008, la société a payé 80 000 \$ pour repeindre le phare, et ce fut très difficile. Je suis désolé, cette histoire est liée au phare de l'île Sambro et non à celui de Terence Bay. Ainsi, en 2008, on a investi 80 000 \$ afin de repeindre le phare de l'île Sambro. Le processus a été extrêmement difficile parce que le phare se trouve sur une île et que tout le matériel nécessaire a dû être transporté par hélicoptère.

La société de préservation des phares de la Nouvelle-Écosse a une liste de phares qu'elle surveille de très près puisque leur degré de

détérioration pourrait mener à leur perte. Cela inquiète grandement les gens de ma province. Le phare de l'île Sambro a déjà été sur cette liste. Il a aussi été désigné édifice fédéral du patrimoine et lieu historique national. Ce que propose le projet de loi s'inscrirait dans le droit fil de cette désignation.

Parmi toutes les provinces du pays, la Nouvelle-Écosse est celle qui compte le plus grand nombre de phares ayant fait l'objet de pétitions dans lesquelles les signataires demandent au gouvernement d'accorder à un phare donné la désignation d'édifice fédéral du patrimoine — ce n'est pas étonnant, puisque la province est une péninsule qui a un très long littoral. Je crois que cela montre à quel point la Nouvelle-Écosse est fière de ses phares et de leur histoire.

En fait, je crois comprendre que nous avons 92 phares qui font l'objet d'une pétition et qu'il y en a 348 au total au Canada qui font l'objet d'une pétition. Bref, près du tiers des phares canadiens qui font l'objet d'une pétition se trouvent en Nouvelle-Écosse.

Il me semble que le fardeau de l'entretien de ces phares ne devrait pas être assumé par la collectivité, en particulier lorsqu'il s'agit de phares patrimoniaux d'importance nationale, comme celui de l'île Sambro, qui est le plus vieux phare actif en Amérique du Nord. Il s'agit d'un atout important pour l'ensemble de la population, y compris celle de ma province et de tout le pays. Je suis ravi que des fonds aient été mis de côté pour l'entretenir, mais il faut trouver des façons de nous assurer de maintenir le financement et de protéger le phare à long terme, parce qu'il s'agit d'une magnifique structure emblématique. J'encourage mes collègues, s'ils ont l'occasion d'aller en Nouvelle-Écosse, à se rendre à Sambro. S'ils veulent bien m'appeler, je suis certain que ma collègue et mon amie d'Halifax ou moi-même pourrions leur organiser une excursion en bateau jusqu'à l'île pour qu'ils puissent admirer cette magnifique structure.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Avant de reprendre le débat, je vois que le leader du gouvernement à la Chambre invoque le Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

● (1740)

[Traduction]

LA LOI N^O 1 SUR LE PLAN D'ACTION ÉCONOMIQUE DE 2015

PROJET DE LOI C-59 — AVIS DE MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, je dois informer la Chambre qu'il n'a pas été possible d'arriver à un accord visé aux paragraphes 78(1) ou 78(2) du Règlement en ce qui concerne l'étape du rapport et la troisième lecture du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en oeuvre d'autres mesures.

En vertu des dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne avis que, à la prochaine séance de la Chambre, un ministre proposera une motion prévoyant pour les délibérations à cette étape un certain nombre de jours ou d'heures.

*Initiatives parlementaires***INITIATIVES PARLEMENTAIRES**

[Traduction]

LA LOI SUR LA PROTECTION DES PHARES PATRIMONIAUX

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-588, Loi modifiant la Loi sur la protection des phares patrimoniaux (phare de l'île Sambro), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-588, Loi modifiant la Loi sur la protection des phares patrimoniaux, en ce qui concerne le phare de l'île Sambro.

Je tiens à féliciter ma collègue, la députée d'Halifax, de la ténacité avec laquelle elle a appuyé cette structure communautaire et emblématique, qui signifie tant non seulement pour les gens de Sambro et d'Halifax, mais aussi pour les gens de partout au pays, voire du monde entier. Comme on l'a dit, le phare a été construit en 1758 aux termes de la toute première loi adoptée par la plus ancienne assemblée législative, dans la province de la Nouvelle-Écosse.

Le port d'Halifax a vu passer beaucoup de gens, que ce soit des membres de la Marine royale canadienne, des épouses de guerre ou des immigrants. Certains anciens combattants racontent que le phare de l'île Sambro était la dernière chose qu'ils pouvaient voir à leur départ et la première, à leur retour au port d'Halifax. Comme l'a dit un ancien combattant, en voyant le phare, les soldats se sentaient énormément soulagés, car c'était signe que la Nouvelle-Écosse et le Canada ne se trouvaient plus qu'à quelques heures de là.

Il s'agit d'une structure imposante, faite en pierre et en béton, de 24 mètres de hauteur, et située sur une île constituée de granite, à l'entrée du port d'Halifax, aux abords de la localité de Sambro. Cette structure majestueuse est considérée comme la statue de la Liberté du Canada.

L'autre jour, je songeais au grand-père de mon épouse, qui est arrivé au Canada en 1928 par le Quai 21; il avait dû voir cette structure à mesure que le navire à bord duquel il se trouvait se rapprochait des côtes de ce merveilleux pays, où il a fini par s'installer et élever sa famille, comme beaucoup d'autres personnes.

Pourquoi est-ce important? Ce projet de loi ajouterait le phare de l'île Sambro au champ d'application de la Loi sur la protection des phares patrimoniaux. Le phare deviendrait ainsi la responsabilité de Parcs Canada, qui veillerait à son entretien afin de protéger cette partie de notre patrimoine naturel.

La Loi sur la protection des phares patrimoniaux est entrée en vigueur en 2008. Cependant, pour une raison ou une autre, elle n'incluait pas bon nombre de phares patrimoniaux, y compris celui dont il est question aujourd'hui. Par conséquent, les collectivités ont dû lancer une pétition pour que ces phares soient désignés comme des structures historiques et élaborer un plan d'affaires. Le processus a été assez coûteux. Inutile de dire qu'il était difficile, compte tenu du manque de ressources. Toutefois, beaucoup de travail a été réalisé.

Je pense que la question des coûts est une des raisons pour lesquelles il est si important que la responsabilité de cette structure soit confiée à Parcs Canada. Aucune collectivité n'est en mesure d'assumer les coûts liés à l'entretien de cette structure importante. Elle se trouve sur une île et fait 24 mètres de haut. Nous avons eu un aperçu des coûts qu'exigerait l'entretien de ce phare lorsque, en 2008, la Garde côtière l'a repeint. Pour ce faire, il a fallu transporter par

hélicoptère les matériaux, dont un très grand échafaudage. Le coût total de ces travaux très difficiles s'est élevé à environ 80 000 \$, ce qui représente une dépense énorme pour une petite localité.

● (1745)

Cela dit, je félicite la Sambro Island Lighthouse Preservation Society de sa diligence et de sa ténacité dans ce dossier, de même que Barry MacDonald, de la Nova Scotia Lighthouse Preservation Society. À l'instar des autres députés de la Nouvelle-Écosse, j'ai bien dû présenter des centaines de pétitions à la Chambre, mais elles ont permis de sensibiliser les Néo-Écossais et les Canadiens à la nécessité d'agir. Je tiens par ailleurs à rendre hommage à tous les bénévoles, qui n'ont ménagé aucun effort dans ce dossier. Si nous en sommes ici, c'est grâce à eux.

C'est avec plaisir que j'ai félicité le gouvernement lorsque j'ai appris, au début de mai, qu'il avait annoncé un investissement de 1,5 million de dollars pour restaurer le phare de l'île Sambro. À cette occasion, le ministre avait rappelé qu'il s'agit d'un édifice parmi les plus emblématiques au pays. C'était une excellente nouvelle, car cette enveloppe permettra de réparer le béton — des travaux qui s'imposaient depuis longtemps —, de remettre en état la lanterne et le balcon de veille originaux et de repeindre le phare.

Cependant, il est reconnu que ces travaux ne sont qu'une mesure palliative, ce qui fait ressortir l'importance d'avoir présenté ce projet de loi à la Chambre. Selon ce que je comprends, les ministériels sont favorables au projet de loi, ce dont je les félicite de tout coeur.

Une partie importante du mandat de Parcs Canada consiste à protéger l'intégrité — l'intégrité commémorative — des lieux historiques nationaux dont il a la charge. Il doit donc préserver les ressources culturelles qui s'y trouvent, faire connaître leur valeur patrimoniale et leur importance nationale, et nourrir le respect chez ceux dont les décisions et les actions ont une influence sur les lieux. C'est pour cela qu'il est si important que le gouvernement fédéral veille à protéger de façon appropriée cette structure patrimoniale d'une importance majeure pour l'histoire de la Nouvelle-Écosse et du Canada.

Il ne faut pas croire que le gouvernement fédéral n'avait pas déjà reconnu la valeur patrimoniale de cet édifice. En 1937, le phare de l'île Sambro a été désigné lieu historique, et une plaque a été érigée dans le village de Sambro. Puis, en 1996, le phare a été reconnu en tant qu'édifice classé par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, ce qui est le plus haut statut accordé aux édifices patrimoniaux du gouvernement du Canada. Or, quand il s'agit d'un édifice fédéral du patrimoine classé pour lequel le ministre a choisi le plus haut degré de protection, les ministères sont tenus de consulter les lois sur la protection du patrimoine avant de faire quoi que ce soit qui pourrait avoir une incidence sur ladite structure.

Au départ, je n'ai pas parlé d'une autre raison qui explique l'importance que j'accorde à cela. Entre 1991 et 2003, j'ai été député d'Halifax Atlantic à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, et Sambro était dans cette circonscription. La présence du village était un rappel constant de la place occupée par cette collectivité dans l'histoire de l'Amérique du Nord. En fait, Sambro est un village de pêche actif et productif depuis plus de 500 ans et sa prospérité ne se dément pas, même aujourd'hui. La clé de ce succès est l'esprit de collaboration qui anime ses habitants — pêcheurs et autres — dans l'exploitation raisonnable qu'ils font de ce que leur procure l'océan.

Initiatives parlementaires

Je suis très fier d'être ici avec ma collègue — la députée d'Halifax, qui parraine le projet de loi — pour vous parler pendant un moment de ce qu'elle a été en mesure de faire pour cette structure patrimoniale emblématique, mais aussi pour vous faire part de mon attachement personnel à cette cause, un intérêt qui s'est traduit par ma participation aux nombreuses réunions organisées par la collectivité pour décider du sort du phare de Sambro.

●(1750)

C'est une bonne journée, et je suis heureux d'appuyer le projet de loi. Je félicite encore une fois la députée d'Halifax.

M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole aujourd'hui au sujet d'un projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-588.

Le gouvernement est prêt à appuyer le projet de loi C-588, sous réserve de certains amendements. Lorsque nous avons discuté la dernière fois du projet de loi à la Chambre le 25 mai, le gouvernement a exprimé son appui pour que le phare de l'île de Sambro soit désigné phare patrimonial en vertu de la Loi sur la protection des phares patrimoniaux. Le phare de l'île de Sambro est une structure emblématique du Canada. Il fait écho à de vastes pans de notre histoire, que ce soit en matière d'immigration, de commerce, de politique ou de guerre.

Le 25 mai, nous avons également parlé de la nécessité de mettre au point un plan à long terme pour que de nombreuses autres générations puissent profiter du phare. Cet objectif est au cœur de nos priorités et fait l'objet d'amendements que nous avons proposés dans le projet de loi C-588.

Nous savons que la population locale appuie énormément le phare. La société de préservation du phare a préparé un plan commercial préliminaire, qui pourra être amélioré à l'avenir. Le phare reçoit également un appui solide aux niveaux régional et provincial. Il y a de fortes chances que la société locale puisse profiter d'un plus vaste appui pour améliorer son plan commercial.

Comme les députés le savent, le gouvernement a récemment annoncé qu'il consacrerait plus de 1,5 million de dollars aux travaux de restauration du phare, qui permettront à ce bâtiment emblématique de rester en bon état encore longtemps. Pêches et Océans Canada prévoit aussi des fonds pour aider les tiers qui acquièrent des phares patrimoniaux.

Je souligne ces faits pour montrer que l'avenir du phare de l'île Sambro est prometteur et que son caractère patrimonial sera protégé pour le plus grand bien des prochaines générations.

La population et tous les ordres de gouvernement soutiennent le phare. Les investissements prévus permettront de le remettre en état avant son acquisition par le nouveau propriétaire. Des fonds peuvent aussi servir à faciliter le transfert de propriété du phare. Rien ne devrait être négligé pour mettre en valeur le phare de l'île Sambro. La loi s'est avérée efficace pour les autres phares excédentaires à valeur patrimoniale.

Les phares de Panmure Head et de Point Prim, à l'Île-du-Prince-Édouard, sont deux exemples de phares à valeur historique ayant été acquis par des organismes communautaires de la région.

Le phare de Point Prim a été construit en 1845. Il est le premier phare de la province et il signale l'entrée dans la baie de Hillsborough et le port de Charlottetown. Il s'agit d'un des rares phares de briques du Canada.

Le phare de Panmure Head, le deuxième de la province, a été construit en 1853. Il signale l'entrée dans le port de Georgetown.

L'expérience montre qu'il est possible que des organismes communautaires prennent en charge les anciens phares patrimoniaux, pourvu que les conditions soient favorables.

Le phare du Cap-Jourimain, au Nouveau-Brunswick, est un autre ancien phare emblématique en voie d'acquisition par un organisme de la région. Ce phare, qui a été construit en 1869, est celui qu'on voit lorsqu'on traverse le pont de la Confédération à partir de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le phare de l'île du Pot à l'Eau-de-vie et le phare de Pilier-de-Pierre, au Québec, ont été construits respectivement en 1862 et en 1843. Il s'agit encore une fois de phares anciens qui ont été acquis par des groupes de la région.

On peut penser aussi au phare de la pointe Sheringham, bâti en 1912 sur la côte Ouest de l'île de Vancouver. Plus récent que d'autres phares mentionnés jusqu'ici, il se distingue par sa conception typiquement canadienne. Sa désignation est le fruit de partenariats locaux tissés avec soin. Le phare, une tour blanche faite de béton, guide les navires à leur arrivée dans le détroit de Juan de Fuca.

À l'échelon provincial, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a acheté le phare de Point Amour, dont la construction s'est terminée en 1857. La province en a fait un site historique protégé.

Ces phares historiques iconiques figurent parmi ceux qui ont reçu une désignation en vertu de la Loi sur la protection des phares patrimoniaux et qui seront gérés à l'avenir par de nouveaux propriétaires.

Pêches et Océans Canada négocie actuellement avec des intervenants intéressés par d'autres phares qui seront sûrement désignés phares patrimoniaux. Le dévouement des autres ordres de gouvernement et des organismes communautaires, et leur détermination à élaborer et à mettre en oeuvre des plans à long terme pour les phares patrimoniaux qui leur tiennent à cœur, ont de quoi inspirer tous ceux qui tiennent au phare de l'île Sambro.

●(1755)

Nous estimons que le phare de l'île Sambro mérite les mêmes chances que les autres phares excédentaires emblématiques, désignés et protégés en vertu de la Loi sur la protection des phares patrimoniaux. L'objectif ultime est d'élaborer un plan viable à long terme pour le phare, un plan qui assurera sa préservation pour les générations à venir.

Nous ne devons pas oublier que le phare de l'île Sambro bénéficie actuellement du plus haut niveau de protection accordée aux édifices fédéraux patrimoniaux en vertu de la politique du Conseil du Trésor, ainsi que des soins du gardien diligent qu'est Pêches et Océans Canada, comme en témoigne clairement l'annonce récente relative au financement.

Initiatives parlementaires

En vertu de la Loi sur la protection des phares patrimoniaux, 74 phares ont été désignés comme phares patrimoniaux, dont certains figurent parmi les phares les plus emblématiques de notre pays. Il y a notamment huit lieux historiques nationaux dont la gestion continuera d'être assurée par le gouvernement fédéral. Jusqu'ici, on a désigné 32 phares patrimoniaux qui seront gérés par de nouveaux propriétaires. J'ai parlé de certains d'entre eux aujourd'hui, et nous savons qu'il y en aura d'autres lorsque les futurs propriétaires auront conclu l'entente d'acquisition avec Pêches et Océans Canada.

Le phare de l'île Sambro mérite de faire partie de la famille des phares patrimoniaux. Toutefois, nous devons faire plus que de simplement désigner le phare. Nous devons poursuivre notre démarche en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan viable qui nous permettra de profiter du phare pendant encore bien des générations. C'est un objectif extrêmement important pour l'avenir du phare.

[Français]

M. Robert Goguen (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux, aujourd'hui, de pouvoir entretenir la Chambre du projet de loi d'initiative parlementaire C-588.

[Traduction]

J'aimerais d'abord souligner l'importance des phares; ils font partie intégrante non seulement de notre patrimoine maritime, mais aussi, comme plusieurs députés nous l'ont dit, de notre histoire en tant que Canadiens.

[Français]

La Loi sur la protection des phares patrimoniaux permet à la population canadienne de participer à la conservation et à la protection des phares patrimoniaux. Elle vise à favoriser la préservation d'autant de phares patrimoniaux que possible, pour que ces sites demeurent accessibles aux générations actuelles et futures de Canadiens et de Canadiennes.

Le 29 mai 2015, une date importante pour la Loi sur la protection des phares patrimoniaux, notre gouvernement a annoncé que 74 phares patrimoniaux avaient été désignés en vertu de la loi. Nous savons que d'autres phares historiques seront considérés pour une autre désignation éventuelle, une fois que Pêches et Océans Canada aura conclu les négociations requises auprès des groupes communautaires et d'autres ordres de gouvernement ayant développé et présenté des plans viables à long terme visant l'acquisition et la protection de leurs phares locaux.

[Traduction]

Ces mesures positives en vue de préserver notre patrimoine maritime témoignent du succès de la loi. Il faudrait qu'on puisse appliquer comme prévu la Loi sur la protection des phares patrimoniaux. Pour cela, il est essentiel de trouver un nouveau propriétaire viable et responsable pour le phare de l'île Sambro. Ce serait également bon pour sa préservation à long terme.

En accordant à cet objectif une place de choix dans nos réflexions, nous respectons également le travail accompli partout au Canada par d'autres ordres de gouvernement et des groupes communautaires afin d'élaborer des plans viables et durables pour les phares historiques qui leur tiennent à coeur. Leur dévouement, leur engagement et leur succès devraient inspirer tous ceux parmi nous qui se soucient du phare de l'île Sambro et faire en sorte que nous osons rêver à un avenir brillant et prometteur pour cette partie importante de notre histoire maritime.

[Français]

Dans de nombreux cas déjà, des intérêts communautaires locaux ont su injecter une nouvelle vie à des phares, en les transformant en musées, en restaurants, en gîtes ou en d'autres types d'attractions touristiques. La promulgation de la Loi sur la protection des phares patrimoniaux a créé une occasion unique pour le gouvernement de travailler de concert avec divers groupes communautaires, les gouvernements provinciaux et des organismes à but non lucratif ayant comme ultime objectif d'entretenir et de préserver des phares emblématiques situés aux quatre coins du pays.

• (1800)

[Traduction]

Un certain nombre de réussites sont attribuables à la désignation de phares patrimoniaux qui seront gérés par des propriétaires autres que le gouvernement fédéral. Nous nous attendons à beaucoup d'autres réussites, alors qu'un plus grand nombre d'organismes communautaires et d'autres ordres de gouvernement terminent leurs négociations avec Pêches et Océans Canada pour acheter et protéger les phares qui leur tiennent à coeur.

[Français]

J'aimerais prendre une minute pour souligner certains des phares qui ont été désignés en vertu de la Loi sur la protection des phares patrimoniaux et qui seront dorénavant protégés et conservés par leurs nouveaux propriétaires. Ces exemples témoignent des résultats fructueux de la loi jusqu'à maintenant. Les efforts déployés par ceux et celles qui ont envisagé un nouvel avenir pour ces phares et qui ont su concrétiser cette vision sont une source d'inspiration pour nous tous.

[Traduction]

Je mentionnerai, par exemple, le phare de Brighton Beach, qui a été désigné et dont la propriété a été transférée à la ville de Charlottetown en 2013. Ce phare est l'un des fleurons de la ville, et le transfert de sa propriété fera en sorte qu'il continuera d'agrémenter le rivage du port de Charlottetown pendant de nombreuses années encore.

Je parlerai aussi du phare de Neil's Harbour, en Nouvelle-Écosse, dont un groupe de l'endroit s'occupe depuis des années. Le transfert de la propriété du phare à ce groupe va de soi, compte tenu du travail effectué par celui-ci sur le site. Le gouvernement est convaincu que la collectivité saura parfaitement garder le phare à l'avenir.

[Français]

Une situation semblable s'applique au phare de l'île du Pot à l'Eau-de-Vie, au Québec. Une société locale gère le phare depuis plus d'une génération et a maintenant franchi l'étape finale pour officiellement en obtenir la propriété. On y offre un service de gîte touristique unique et mémorable.

[Traduction]

Trois tours de la ville de Southampton, en Ontario, comptent parmi les premiers phares patrimoniaux à avoir été désignés. Même s'il s'agit de structures relativement simples, elles revêtent une importance particulière pour les gens de l'endroit. Leur acquisition par la municipalité a contribué à faire en sorte que le patrimoine maritime de la ville soit préservé et mis en valeur pour que ceux qui visiteront la ville, maintenant et plus tard, puissent en profiter.

Initiatives parlementaires

Plus récemment, trois phares de la Nouvelle-Écosse ont été acquis par la municipalité de Digby. Pour chacun d'eux, la municipalité travaille en collaboration avec une société de préservation du phare, qui a sa vision et son plan pour l'avenir du phare dont elle s'occupe. Il y a lieu de féliciter la municipalité et les groupes concernés, qui réfléchissent et travaillent de concert afin de préserver pour la postérité ces symboles majeurs de leur histoire et de leur patrimoine.

Le travail réalisé par tous les ordres de gouvernement et, surtout, par les Canadiens pour la mise en oeuvre de la Loi sur la protection des phares patrimoniaux s'est révélé pertinent, nécessaire et fructueux dans chacun des cas mentionnés.

Pour ces raisons, le gouvernement appuie le projet de loi C-588, sous réserve d'amendements, car il renouvellera l'engagement du gouvernement du Canada et de tous ceux qui se préoccupent du phare de l'île Sambro à veiller à ce que celui-ci soit protégé afin que les générations futures puissent en profiter.

[Français]

Notre gouvernement se réjouit à la perspective d'inclure le phare de l'île Sambro dans cette grande famille de phares patrimoniaux et d'ainsi contribuer à veiller à ce que les générations futures continuent de voir le Canada comme l'un des grands pays maritimes du monde.

Notre gouvernement poursuit son engagement envers la protection des phares patrimoniaux et la préservation de nos phares. Les 74 phares patrimoniaux déjà désignés en vertu de la Loi sur la protection des phares patrimoniaux témoignent de cet engagement.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Nous reprenons le débat.

J'invite donc la députée d'Halifax à se prévaloir de son droit de réplique. Elle dispose de cinq minutes.

La députée d'Halifax a la parole.

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Monsieur le Président, nous arrivons à la fin de deux heures de débat sur le projet de loi visant à sauver le phare de l'île Sambro. Je sais que bien des gens à Sambro et à Halifax nous regardent en ce moment. Je les informe que j'ai le droit de réplique, ce qui veut dire cinq minutes pour parler de ce que nous avons entendu à la Chambre et récapituler le tout, dans la mesure du possible.

Bien des députés ont demandé: pourquoi ce phare? On ne parle pas de tous les phares, mais de celui de l'île Sambro.

Je vais en donner quelques raisons. C'est le plus vieux phare toujours en service dans les Amériques. Nous avons entendu dire que la construction du phare, considérée comme un événement historique, avait été commémorée en 1937. Nous avons entendu qu'il avait été déclaré édifice patrimonial dans les années 1990. Nous avons entendu qu'il est le parfait exemple d'un certain type d'architecture de phare. Il est l'un des meilleurs exemples d'aide permanente à la navigation côtière le long de la côte de la Nouvelle-Écosse et il a joué un rôle extraordinaire dans le développement de notre pays. Nous avons entendu qu'il contribuait à assurer la sécurité du transport des marchandises au début du développement d'Halifax et de la Nouvelle-Écosse.

Nous avons aussi entendu des anecdotes se rapportant à ce phare, comme le fait que c'était la dernière chose que les marins de la Marine royale du Canada voyaient en quittant le pays, en temps de guerre comme en période de paix. C'était aussi la première leur qui les accueillait à leur retour chez eux. Nous avons appris que ce phare

était une leur d'espoir pour les épouses de guerre, les immigrants et les réfugiés qui arrivaient au Canada par le Quai 21.

Nous avons pris connaissance de tous ces faits et de toutes ces statistiques. Nous avons aussi appris que ce phare n'est pas situé au bout d'un quai ni sur la côte, mais plutôt sur un rocher, dans l'océan. La collectivité peut difficilement engager des étudiants pendant l'été pour lui donner un coup de pinceau ou pour l'entretenir. Il faut tenir compte de nombreux autres facteurs parce que l'endroit est très dangereux. Nous avons appris que les conditions météorologiques — la brume, la pluie et le vent — peuvent même empêcher les gens de s'y rendre.

Cependant, nous n'avons pas entendu la voix de ceux qui habitent sur place, qui oeuvrent à protéger le phare et qui y tiennent énormément. Aujourd'hui, j'aimerais me faire l'écho de ces gens à la Chambre.

Nancy Marryatt a dit ceci: « J'ai 73 ans, et je suis encore jeune de coeur. Je me souviens quand ma famille et moi allions rendre visite aux Gilkie dans le bateau de pêche de papa, le dimanche après-midi. Mon frère et moi avions le droit de monter dans le phare. C'était formidable. J'espère que le gouvernement maintiendra son appui. »

M.H. Watson, de Sambro, dit ceci: « Nous pouvons certainement trouver en nous un peu d'amour pour un morceau de notre histoire. Notre premier phare est aussi le premier en Amérique et la dernière image que nos soldats gardaient du pays lorsqu'ils s'embarquaient pour partir à la guerre. »

Sheilah Domenie, qui habite à Sambro, nous dit: « Cette île est très spéciale. Comme on dit, lorsqu'on ne sait pas d'où l'on vient, comment peut-on savoir où l'on va? »

Voici le point de vue de Jeanne Henneberry, de Sambro: « Aidez-nous à préserver cet élément de notre histoire, le phare de l'île Sambro, qui incarne l'espoir du peuple canadien de vivre dans un monde meilleur. »

Leslie Harnish, de Sambro également, nous apprend ceci: « Je suis une descendante des gardiens du phare, de la famille Gilkie, qui travaillaient sur l'île, et j'ai toujours voulu que l'on préserve l'île et le phare. »

Je vais terminer en lisant un extrait assez long de ce que nous écrit Kathy Brown:

Ce phare a une longue et vénérable histoire et peut être considéré comme le bâtiment le plus important du Canada d'avant la Confédération.

Pour l'amour de leur phare, les gens du village de Sambro ont fondé la société pour la préservation du phare de l'île Sambro. Ils ne ménagent pas leurs efforts afin de sensibiliser les gens, de recueillir des dons et de sauver cette icône canadienne. Mais la responsabilité de sauver le phare ne leur incombe pas à eux uniquement. C'est une responsabilité que nous partageons tous, quel que soit l'endroit où nous habitons ou notre appartenance politique. Nous devons nous assurer que le phare de l'île Sambro est préservé et que son importance est reconnue.

Comme le phare de l'île Sambro n'a pas été désigné au départ dans la Loi sur la protection des phares patrimoniaux, vous avez maintenant la chance de vous élever au-dessus de la partisanerie et de réparer cette erreur. C'est l'occasion de montrer que le patrimoine et l'histoire ont une véritable importance et sont davantage que le sujet de jolies publicités à la télévision et de célébrations éphémères.

Je vous exhorte à manifester votre appui pour le projet de loi C-588, qui sera la première étape de la préservation de ce bâtiment patrimonial dans l'intérêt des générations futures.

Les propos favorables au projet de loi qui ont été tenus dans cette enceinte me réchauffent le coeur. Ils transcendent les lignes de parti et les divisions géographiques. Je suis heureuse de pouvoir faire cette petite contribution à la protection et la préservation de l'importante richesse de notre patrimoine qu'est ce phare, pour qu'il puisse encore briller de tous ses feux.

Initiatives ministérielles

• (1805)

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): À mon avis, les oui l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote par appel nominal est reporté au mercredi 10 juin 2015, immédiatement avant la période réservée aux initiatives parlementaires.

• (1810)

[Français]

Conformément à l'ordre adopté le mercredi 27 mai, la Chambre se forme maintenant en comité plénier pour étudier la motion n° 21 sous la rubrique des affaires émanant du gouvernement.

[Traduction]

Je quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES DÉPUTÉS QUI NE SE REPRÉSENTENT PAS AUX ÉLECTIONS POUR LA 42^E LÉGISLATURE

(La Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Bruce Stanton, pour étudier l'affaire du gouvernement n° 21.)

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC) propose:

Que le comité prenne note des députés qui ne se représentent pas comme candidats aux élections pour la 42^e législature.

Le vice-président adjoint: À l'ordre, s'il vous plaît. Avant que nous commencions le débat de ce soir, j'aimerais rappeler aux députés comment se dérouleront les délibérations.

[Français]

Conformément à l'ordre adopté le mercredi 27 mai 2015, chaque député qui prendra la parole se verra accorder 10 minutes. Les discours ne sont pas assujettis à une période de questions et commentaires et les députés peuvent partager leur temps avec un autre député. De plus, la présidence ne recevra aucun appel de quorum, aucune motion dilatoire ou aucune demande de consentement unanime.

[Traduction]

L'ordre indique également que le débat de ce soir prendra fin après quatre heures ou lorsque plus aucun député ne demandera la parole. Le débat reprendra à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien le mercredi 10 juin 2015 et prendra fin à minuit ou lorsque plus aucun député ne demandera la parole.

J'aimerais seulement rappeler à tous les députés que, lors des débats exploratoires, les députés peuvent prendre la parole depuis le siège de leur choix à la Chambre.

Nous allons maintenant commencer le débat exploratoire de ce soir.

M. Frank Valeriote (Guelph, Lib.): Monsieur le président, certains jours, lorsque je me trouve ici, dans cette enceinte, j'ai bel et bien l'impression que cela fait sept ans que j'y siège. Je cesserai bientôt de représenter la circonscription de Guelph après sept ans, et on dirait maintenant que je suis ici seulement depuis quelques jours. Je fais aujourd'hui mes adieux, et cette situation me paraît aussi invraisemblable que mon élection me le paraissait lorsque je suis arrivé ici, à la Chambre.

En effet, je n'avais jamais eu l'intention de poser ma candidature au poste de député fédéral, et j'ai même essayé, sans succès, de trouver quelqu'un pour me remplacer. Lorsqu'on m'a approché, en 2006, j'avais de jeunes enfants, et je n'avais même jamais envisagé de représenter les gens de Guelph ici, à Ottawa. Cela dit, lorsque j'étais très jeune, mon père, Mico, un membre du Club Rotary, m'a inculqué qu'il est très important d'être au service de son prochain et que cela doit passer avant son intérêt personnel. Je ne pouvais donc pas refuser de servir ma collectivité, qui est exceptionnelle.

Partout au Canada, Guelph est reconnue comme étant l'une des villes où les gens sont les mieux renseignés, les plus bienveillants et les plus compatissants. Elle est aussi un chef de file dans le domaine de la recherche et de l'innovation grâce à l'Université de Guelph. On trouve également à Guelph de nombreux établissements de premier ordre qui se consacrent à l'agriculture et à l'agroalimentaire. C'est aussi dans cette ville que le taux de bénévolat est le plus élevé au pays.

Je suis encore animé par la passion et par le désir de représenter les gens de Guelph ici, à Ottawa, et de le faire avec toute l'énergie que mon personnel et moi pouvons leur offrir. Cela dit, lorsque j'ai été élu il y a sept ans, mes enfants étaient jeunes; ils le sont encore aujourd'hui, mais moi, je ne le suis plus. Je dois passer le plus de temps possible avec ma fille, Olivia, et mon fils, Dominic. Il est tout aussi important pour eux et pour moi que je sois là à l'avenir pour les voir évoluer, comme je les ai vus évoluer au début de leur vie. En fait, c'est encore plus important. Je veux être plus présent pour eux à ce moment important de leur vie.

Ce travail va toutefois me manquer. Avant d'occuper mon bureau de circonscription, je pensais savoir ce que c'était d'avoir un sentiment de satisfaction au travail. Or, rien ne peut battre le sentiment de satisfaction que l'on ressent lorsqu'on a une incidence directe sur la vie des gens, que ce soit en aidant quelqu'un à être libre et en sécurité en s'installant de façon permanente au Canada, ou en réunissant le temps d'une visite des membres d'une famille qui ne se seraient peut-être jamais revus autrement. Il s'agit parfois d'organiser la venue d'une personne au pays pour qu'elle aide sa soeur dont le fils est atteint du cancer, ou, lorsque le désir d'une femme mourante est de devenir citoyenne canadienne, de faire en sorte qu'un juge de la citoyenneté supervise la prestation du serment au téléphone, alors qu'elle est entourée de sa famille dans un centre de soins palliatifs.

Les gens se sentent parfois impuissants lorsqu'ils tentent de trouver leur chemin dans les dédales de la bureaucratie qui accompagne les demandes d'assurance-emploi, de pension, de prestations d'invalidité ou d'allègements fiscaux. Il est très important de les guider dans leur cheminement bureaucratique et de régler leur dossier.

Initiatives ministérielles

J'ai aussi eu l'occasion de faire avancer des discussions importantes et de tenir des assemblées publiques sur d'importantes questions litigieuses — souvent au grand dam de certains membres de mon équipe —, telles que les soins palliatifs, l'aide médicale à mourir, les organismes génétiquement modifiés, la salubrité des aliments, la maltraitance des aînés, l'environnement et la prévention du suicide. J'ai encouragé de nombreux habitants de Guelph à s'engager davantage et à donner leur point de vue sur les questions importantes de l'heure, peu importe leur position.

Être député m'a permis de vivre des choses exceptionnelles. J'ai pu naviguer à bord du NCSM *St. John's* et séjourner à la Base des Forces canadiennes Détachement Wainwright, en Alberta, où je me suis mêlé aux militaires. J'ai ainsi pu observer de près le travail incroyable qu'ils accomplissent. Je suis allé à Rome avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, puis avec des députés de tous les partis lorsque Mgr Collins, aussi originaire de Guelph, a été élevé à la dignité cardinalice.

Plus récemment, à titre de porte-parole en matière d'anciens combattants, j'ai eu le privilège d'aller à la crête de Vimy, où j'ai écouté des élèves canadiens réciter *Au champ d'honneur* à quelques pieds seulement de l'endroit où John McCrae l'a composé tant bien que mal au milieu du carnage du cimetière d'Essex Farm. J'ai sillonné les rangées du cimetière, parsemé de coquelicots, en méditant sur le sacrifice héroïque qu'avaient consenti ces soldats courageux qui, face à des difficultés effroyables, ont accepté de payer le prix ultime au service du Canada.

En compagnie du premier ministre, du ministre de la Défense nationale, du ministre des Anciens Combattants et d'une délégation de députés, je suis allé aux Pays-Bas, où j'ai discuté avec des anciens combattants canadiens et des Hollandais qui se trouvaient à Wageningen, il y a 70 ans, lorsque les Forces armées canadiennes ont libéré le pays. À Groesbeek, j'ai participé à un défilé de 3 000 personnes, tenu dans un silence total, qui a terminé son parcours dans un cimetière en bordure de la ville où reposent des milliers de Canadiens.

• (1815)

Mon parti m'a fait l'honneur de me confier la défense des intérêts des agriculteurs et des producteurs en me nommant porte-parole pour l'agriculture et l'agroalimentaire, et ceux du secteur de l'automobile, qui est crucial pour le Sud-Ouest de l'Ontario. J'ai également été nommé coprésident du Comité parlementaire des soins palliatifs et des soins de compassion, un comité non partisan. Plus récemment, mon parti m'a nommé porte-parole pour les dossiers liés aux anciens combattants ainsi que whip adjoint.

J'espère que ma présence à la Chambre a élevé le niveau du débat, tant au chapitre de la passion et de la substance que sur le plan des décibels. Ce fut un honneur d'assister à des votes qui ont soulevé les passions, comme celui sur le régime canadien d'accès aux médicaments — un dossier que l'organisation Canadian Grandmothers for Africa a si bien piloté — ou le vote durant la bataille entourant la Commission canadienne du blé et la gestion de l'offre.

Chaque fonction m'a permis d'élargir mes compétences et mes horizons, mais le dossier des anciens combattants est celui qui a suscité en moi le plus de compassion. Chez les personnes souffrant d'un trouble de stress post-traumatique et leurs soignants, j'ai été témoin d'une misère absolue allant au-delà de toute compréhension, mais qu'il nous faut vaincre par notre capacité et notre volonté de soulager.

Si je peux me permettre un seul appel de nature partisane — et ce ne devrait même pas l'être —, je dirai que nous devons en faire

davantage pour nos anciens combattants. Nous avons une obligation sacrée envers eux, en raison des services qu'ils ont rendus et des sacrifices qu'ils ont consentis. Cette obligation est autant morale que légale. Les paroles ne suffisent plus. Il ne suffit plus de dire « N'oublions jamais » le jour du 11 novembre. Non seulement les militaires et leur famille ont besoin de gestes concrets, mais ils les méritent.

Je suis fier de partir en sachant que je vais laisser ma marque, puisque j'ai réussi à faire adopter le projet de loi C-247, qui va faciliter la vie d'un nombre incalculable de Canadiens dont un proche vient de mourir. Ce projet de loi, qui devrait recevoir la sanction royale d'une journée à l'autre, fera de Service Canada l'unique point de contact avec le gouvernement fédéral lorsqu'il s'agit de déclarer un décès. Nous espérons ainsi que le représentant du défunt n'ait à communiquer qu'une seule fois avec le gouvernement du Canada pour l'aviser du décès et que les autres démarches officielles auprès des instances gouvernementales s'enclenchent automatiquement afin que la succession puisse suivre son cours.

Qu'un projet de loi d'initiative parlementaire présenté par un député du troisième parti franchisse toutes les étapes législatives, à la Chambre des communes ainsi qu'au Sénat, constitue tout un exploit. Je remercie chaleureusement mes collègues des autres partis d'avoir vu les mérites de ma mesure législative et de l'avoir adoptée à la quasi-unanimité.

Je dois aussi remercier chaleureusement Bryon Wilfert, qui a parrainé la première mouture du projet de loi. Ce fut également un privilège de peaufiner le texte du projet de loi avec la ministre d'État au Développement social, la députée de Portage—Lisgar. Je la remercie de l'avoir fait accepter par le Cabinet et le caucus gouvernemental. Je ne suis pas peu fier de pouvoir donner cette loi en exemple pour montrer que le Parlement agit pour le bien des Canadiens.

J'aimerais terminer sur une suggestion. Il serait vraiment bien que notre travail, et la manière dont il est organisé, soit moins exigeant pour la vie de famille. De très nombreux Canadiens auraient énormément à apporter à la vie publique et parlementaire, mais ils craignent la pression que notre métier exerce sur ceux qui le pratiquent et sur leur famille.

Il y a toujours quelque chose à faire. Impossible de compter sur les fins de semaine ou les soirées pour passer du temps de qualité avec ceux qu'on aime. Mon mariage a été mis à mal par toute cette pression, qui s'est aussi fait sentir sur la famille et les proches, et je suis convaincu de ne pas être le seul dans cette situation.

Nous avons la possibilité d'envisager des nouveautés, et j'encourage la Chambre et les députés qui reviendront après les élections d'octobre à le faire. Je les encourage à envisager l'alternance des semaines de séance de façon à ce que les députés passent chaque mois deux semaines ici et deux semaines dans leur circonscription. Ce serait là une utilisation plus efficace de notre temps et de celui de notre personnel d'Ottawa, et nous serions mieux à même d'établir une routine avec nos proches dont nous ne serions plus séparés pendant de longues périodes. D'autres députés et moi-même avons senti la différence, au printemps dernier, lorsque cet intervalle de deux semaines s'est produit. C'est un problème que l'on doit régler. Si on permettait aux députés d'avoir une vie de famille plus équilibrée, ils seraient en mesure de mieux servir les Canadiens.

Il faudrait aussi envisager le vote à distance. Il est révolu le temps où les communications étaient si difficiles qu'il fallait être tous réunis ici pour se faire entendre. Modernisons nos méthodes et allégeons un peu le fardeau de nos familles.

Initiatives ministérielles

Enfin, je tiens à remercier mon personnel, sans lequel je n'aurais pu m'acquitter de ma tâche. Brenda, Lianne, Shanice, au bureau de circonscription de Guelph, et Kim, Matt, Kyle, Ari, Liz, Jeff et Dan, qui ont travaillé au bureau d'Ottawa, ont tous fait preuve d'un grand professionnalisme et d'un grand dévouement. Ils étaient en première ligne pour recevoir les doléances des habitants de Guelph, et ils ont travaillé sans relâche pour veiller à ce qu'on y donne suite.

• (1820)

Mon passage ici a été une occasion inouïe, et je fais mes adieux en sachant que je n'avais jamais eu et que je n'aurai probablement jamais plus la possibilité d'occuper une fonction si importante et si valorisante, qui pourtant force l'humilité, que celle de député de Guelph, une ville qui se démarque au Canada par sa beauté et par la générosité et l'empathie de ses habitants. Je serai toujours reconnaissant d'avoir eu ce privilège.

M. Alex Atamanenko (Colombie-Britannique-Southern Interior, NPJ): Comme toujours, monsieur le président, on m'applaudit chaudement lorsque je prends la parole.

Cette grande aventure a commencé à l'été 2003, lorsque mon épouse Ann et moi traversions les Prairies en voiture. Je m'en souviens comme si c'était hier. C'est à l'heure du dîner à Medicine Hat que j'ai mentionné à Ann que je songeais à me porter candidat à l'investiture néo-démocrate aux élections de 2004. Je me souviens encore de sa réponse: « Je pense que tu es fou, mais je t'appuie. » Je pense qu'elle regrette encore d'avoir prononcé ces paroles.

J'ai ensuite fait part de mon projet à mes amis, Ed et Katrine Conroy. Ed était un ancien député provincial, et Katrine est notre actuelle députée provinciale. Ils m'ont dit « Vas-y ».

C'est Lily Popoff, présidente de l'association locale de la circonscription, qui m'a enfin convaincu lorsqu'elle m'a demandé de bien vouloir me présenter. J'ai perdu en 2004, mais j'ai gagné en 2006.

Ce fut l'une des expériences les plus enrichissantes et valorisantes de ma vie que d'avoir le privilège de servir en tant que député. Je suis extrêmement chanceux d'avoir connu notre ancien chef, Jack Layton, et je me souviens encore des nombreuses conversations intéressantes que nous avons eues au fil des ans. Nous sommes même allés faire du jogging durant l'une de mes campagnes lorsqu'il était à Castlegar avec Olivia.

J'aimerais rendre hommage à tous mes collègues du caucus néo-démocrate d'hier et d'aujourd'hui. Certains d'entre nous se rappellent encore l'époque où nos réunions de caucus se déroulaient autour d'une table. Je n'ai jamais travaillé avec un groupe de personnes si dévouées et déterminées. Beaucoup d'entre elles se dévouent à la cause de la justice sociale depuis des décennies. J'offre à tous ceux qui prennent leur retraite cette année mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour leur retour à ce qu'on appelle la vie normale.

• (1825)

[Français]

Je dois avouer aussi que ce fut, et que cela continue d'être, un honneur de travailler avec eux. Comme nous le savons, 2011 fut un bouleversement pour notre parti.

Je tiens à remercier tous mes nouveaux collègues, surtout les jeunes, de leur passion et de leur engagement à bâtir un meilleur Canada.

Mes amis du Québec, j'ai beaucoup aimé jaser avec vous au restaurant parlementaire après les votes. Vous allez me manquer énormément.

Je voudrais surtout glisser un mot sur notre chef. J'apprécie beaucoup son leadership et surtout le fait qu'il a toujours été disponible pour m'écouter et lire les tas d'articles que je lui ai envoyés au cours des dernières années. Je suis très content qu'il soit là.

[Traduction]

Je tiens également à remercier mes collègues de tous les partis qui m'ont traité avec respect au fil des ans. J'ai eu le plaisir d'apprendre à mieux connaître certains d'entre eux, notamment dans le cadre de déplacements avec le comité de l'agriculture et de mes deux déplacements à l'étranger. Nous ne socialisons pas assez avec nos collègues.

J'aimerais également remercier les députés des banquettes ministérielles. À maintes reprises, j'ai approché directement des ministres à la Chambre au nom des électeurs de ma circonscription, en dernier ressort après que tout le reste eut échoué. Ils ont été très bienveillants et respectueux à l'égard de mes préoccupations, et ils ont pris le temps de faire un suivi auprès de leurs fonctionnaires. Je les en remercie.

J'ai aimé travailler au Parlement où le professionnalisme est omniprésent. J'aimerais tout d'abord remercier nos interprètes qui sont toujours là pour nous, non seulement à la Chambre, mais aux comités et aux réunions de caucus. Ils font de l'excellent travail. En tant qu'ancien interprète, je comprends la difficulté et la complexité de leur travail et j'espère que tous les députés les aident en leur remettant une copie de leurs discours à l'avance.

J'aimerais également souhaiter la meilleure des chances aux pages dans leurs projets. C'est un plaisir d'être entouré de ces étudiants universitaires dynamiques et parfaitement bilingues. Je les remercie de leur service.

Si vous me permettez d'utiliser la terminologie militaire, ce que j'aime, c'est que dans le cadre de notre fonction de député nous sommes aux premières lignes. Toutefois, il nous serait impossible de faire notre travail sans notre personnel de soutien. Je remercie le personnel de la Chambre des communes et tous ceux qui contribuent au bon fonctionnement du Parlement, notamment les greffiers, les chercheurs, le personnel responsable de l'enregistrement, les employés des postes, le personnel de la bibliothèque et tous les autres membres du personnel de soutien.

[Français]

Comme vous le savez, monsieur le président, le travail que vous faites ici à la Chambre n'est pas facile, surtout lorsque les choses se réchauffent un peu. Je vous remercie donc sincèrement, de même que vos collègues et les autres Présidents, de votre patience.

[Traduction]

Ayant été enseignant, je sais ce que c'est que de se trouver devant un groupe d'élèves turbulents et débordants d'énergie.

[Français]

Vous faites preuve de beaucoup de compréhension.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Par ailleurs, malgré l'incident tragique d'octobre dernier, je me suis toujours senti en sécurité sur la Colline du Parlement. En plus d'être très professionnels, les membres du personnel de sécurité sont capables de tous nous identifier nommément. C'est tout un exploit. Je les remercie, de même que les loyaux agents de la GRC, de leurs services.

Le personnel du restaurant du Parlement, en haut, occupe une place toute particulière dans mon cœur. Je m'ennuierai sincèrement de ne plus pouvoir monter au sixième étage, après les votes, pour me faire accueillir par ces véritables professionnels et ensuite me délecter du buffet du soir en compagnie de mes collègues québécois. Ce fut un plaisir que de passer du temps au restaurant en compagnie de mes amis les serveurs. J'aimerais seulement qu'on puisse leur garantir un emploi à plein temps, même lorsque la Chambre ne siège pas. Perdre son travail chaque fois que la Chambre s'ajourne, ce n'est pas idéal. Serait-il possible, par exemple, de garder cet excellent restaurant ouvert durant l'été à l'intention du personnel et des touristes? Tout le monde en sortirait gagnant. Je prie le prochain gouvernement d'examiner sérieusement cette possibilité.

[Français]

Je voudrais aussi reconnaître le travail que fait le personnel du bureau de notre whip, ainsi que ceux et celles qui travaillent au bureau de notre chef. Leurs connaissances et leur professionnalisme sont exemplaires. J'ai beaucoup aimé travailler avec eux pendant mon séjour ici au Parlement. Espérons qu'ils continueront leur travail après les prochaines élections, cette fois-ci au sein du gouvernement.

Je veux aussi remercier tous ceux et celles qui travaillent dans nos cafétérias, surtout à l'édifice de la Confédération. C'est un plaisir de les rencontrer chaque semaine.

Je tiens aussi à remercier tout le personnel de soutien, ceux et celles qui gardent nos lieux de travail propres et en bon état.

● (1830)

[Traduction]

Enfin, nous sommes tous ici grâce au soutien que nous avons reçu dans notre circonscription. Je remercie sincèrement les députés et les militants qui m'ont permis d'avoir cet honneur. Il est absolument fascinant d'observer tout le travail qui se fait en coulisse pendant une campagne électorale. C'est un véritable exercice d'humilité de voir tous les efforts qui sont déployés pour que nous soyons élus. La démocratie est bien vivante et se porte bien.

Ce fut pour moi un grand honneur de servir les gens de Colombie-Britannique-Southern Interior, quelles que soient leurs allégeances politiques. En fait, après les élections, je me suis fait un devoir d'oublier les allégeances de chacun. Je tiens à remercier mes collègues provinciaux et municipaux de leur coopération, car nous nous sommes employés, ensemble, à défendre les intérêts des gens de la région. J'ai toujours essayé de les consulter avant de défendre en leur nom des dossiers fédéraux ou de m'immiscer parfois dans leurs platebandes. Je leur souhaite bonne continuation et bon travail au nom des gens qu'ils représentent.

Je profite du temps qui m'est alloué pour rendre hommage à l'ancien maire d'Osoyoos et député provincial, John Slater. Ce fut toujours un plaisir de travailler avec lui. Il nous manquera. Que son âme repose en paix.

Les gens me demandent parfois comment j'arrive à composer avec toutes les absurdités qui se produisent à la Chambre. Je leur réponds d'abord que c'est un peu comme enseigner à des élèves du secondaire: être bien reposé et avoir le sens de l'humour sont des

qualités utiles. Plus important encore, je leur réponds que toutes les personnes qui luttent pour la justice sociale d'un océan à l'autre m'aident à y arriver. Échanger avec eux me permet de refaire le plein. Ce fut un véritable honneur de les représenter ici, au Parlement. J'ai rencontré des citoyens préoccupés par la paix dans le monde, la participation du Canada à une guerre, la protection de l'environnement, la souveraineté alimentaire, la pauvreté, Postes Canada, les compteurs intelligents, les droits des femmes, le développement international, et j'en passe. C'est formidable de voir qu'autant de gens, dans ma circonscription et partout au pays, s'efforcent constamment d'améliorer la vie d'autres personnes.

Quand j'étais porte-parole de mon parti en matière d'agriculture, je communiquais régulièrement avec un grand nombre d'organisations représentant des agriculteurs et qui se préoccupent des OGM, de l'abattage des chevaux, du commerce international et de la souveraineté alimentaire. C'était toujours un plaisir de rencontrer les représentants de ces organisations et d'écouter ce qu'ils avaient à dire.

Enfin, j'aimerais remercier les membres de mon personnel. Ces femmes dynamiques m'ont indiqué la bonne direction à suivre et m'ont dit quoi dire. Merci à Jennifer Ratz, qui travaille à Ottawa; à Lilly Zekanovic, qui se trouve à Oliver; et à Margaret Tessman, à Gina Petrakos et à Gail Hunnisett, qui sont à Castlegar. Grâce à leur dévouement et à leur persévérance, nous avons pu aider de nombreux électeurs au cours des neuf dernières années. Je serai triste de ne plus passer de temps avec ces personnes dévouées quand je prendrai ma retraite.

Je tiens également à remercier les autres personnes qui ont travaillé à mon bureau depuis que j'ai été élu pour la première fois en 2006. Je leur offre à tous mes meilleurs vœux de succès pour l'avenir.

Certaines personnes m'ont demandé ce que j'allais faire de ma retraite. Ma réponse est simple: rien. Je vais passer du temps à la maison avec mon épouse, Ann, nos deux chats et peut-être un nouveau chien. Il y aura du bois à couper et des fleurs à planter, et je jouerai sans doute de la musique. Je crois que la retraite devrait se résumer à cela.

[Français]

Je souhaite tout ce qu'il y a de mieux à chacun, ici, à Ottawa.

[Traduction]

Je remercie les gens de ma circonscription, Colombie-Britannique-Southern Interior, de m'avoir accordé l'honneur de servir mon pays en tant que leur représentant pendant les neuf dernières années.

M. Rick Norlock (Northumberland—Quinte West, PCC): Monsieur le président, c'est la soirée des remerciements; je vais donc consacrer une bonne partie de mon discours ce soir aux personnes que je dois remercier de m'avoir permis d'être ici et de m'y avoir maintenu.

Je remercie tout d'abord mon Seigneur et Sauveur pour tous les dons qu'Il m'a prodigués, en particulier ma famille et mes valeurs.

À propos de valeurs, je veux remercier mes parents, Dan and Bernadette Norlock, pour les valeurs qu'ils nous ont inculquées, à mes cinq frères et soeurs et à moi. Ils sont en quelque sorte à l'origine de ce que je suis, et je veux les en remercier.

Initiatives ministérielles

J'ai occupé toute ma vie une charge publique. Mon premier emploi à long terme a été au sein de la Police provinciale de l'Ontario. Je me rappelle que l'agent qui m'encadrerait m'avait dit, quand je pensais qu'il fallait régler certaines choses au sein de l'organisation, que je devais mériter le droit d'avoir une opinion. Je me suis joint à l'unité de négociations, et nous avons accompli un tas de choses. C'était il y a plus de 40 ans.

Un jour en 1999 — je ne me souviens pas de la date exacte —, j'étais rentré du travail et je m'affairais à enlever mes bottes à l'entrée. Ma femme avait réchauffé le souper pour la deuxième fois. À cet instant, le téléphone a sonné, et un homme du nom de Bert Purvis s'est présenté à l'autre bout du fil. Il m'appelait pour me proposer de présenter ma candidature auprès de l'Alliance canadienne, le parti politique du jour. Je me revois en train de couvrir le combiné avec ma main, de jeter un regard à ma femme, qui était occupée à réchauffer le souper, et de lui demander: « Peux-tu croire cela? » Et ma femme de répondre: « Tu n'a qu'à dire oui. » C'est donc de sa faute si je suis ici aujourd'hui.

Nous n'avons pas réussi en 2000, et nous avons choisi de ne pas briguer les suffrages en 2004. Toutefois, à certains égards, quelques personnes ont fini par me convaincre. J'ai été président du parti pendant de nombreuses années et, même si j'en étais indigne, bon nombre des membres de mon association de circonscription ont estimé que je devais présenter ma candidature. Le député de Leeds—Grenville m'a fait cette recommandation, après les élections de 2004; j'ai aussi eu la chance de faire la connaissance du député d'Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, qui a participé à une campagne de financement et qui s'est montré très favorable. Bien entendu, Colin McSweeney m'a donné quelques bons conseils.

Toutefois, ce sont les membres de notre association de circonscription et les bénévoles qui nous ont fait confiance et qui nous ont appuyés tout au long des années, pendant les élections.

Je ne pourrais oublier — et je n'oublierai jamais — la confiance que les citoyens de Northumberland—Quinte West ont mise en moi lors de la 39^e et de la 40^e législature et lors de la présente législature, qui est la 41^e. Mes concitoyens de Northumberland—Quinte West et moi avons beaucoup fait ensemble. Quand je pense à cette formidable circonscription, je vois toutes les choses que le présent gouvernement, en collaboration avec d'autres ordres de gouvernement, a pu accomplir et j'en suis fier. Je parlerai aux citoyens de Northumberland—Quinte West, dans un autre contexte, de tout ce que nous avons réalisé ensemble.

Nous ne pouvons faire ce travail sans une équipe pour nous soutenir. Durant les neuf années et quelques mois que j'ai passés ici, nous avons eu beaucoup de personnel. Dans la circonscription, la plupart de mes collaborateurs sont avec moi depuis un bon moment. Si vous le permettez, monsieur le Président, je vais les nommer, car, si nous avons été réélus, c'est grâce à eux: Barb Massey, qui était là pour nous dès le début, Catherine Cole, Stephanie Campbell, Rob Dodd, James Daniels, Sarah Honey, Erica Meeke, Jake Enright, Tom Rittwage, l'un de mes formateurs, Graham Howell et son épouse Nubia, Mark Elton et Sonia Garvey, qui faisait partie de l'équipe de formation, Daphne Gower et Sally Harris.

Je suis certain d'avoir oublié quelqu'un et je m'en excuse.

• (1835)

Je vais prendre le risque de m'adresser à mes amis d'en face, mais mon propos me concerne aussi. Je me souviens d'avoir dit au député de Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, lors d'un barbecue, qu'il me semblait épouvantable d'entendre les députés chahuter lors de la période des questions et que je ne ferais jamais une chose pareille. Je

n'ai pas été capable de tenir la promesse que je lui avais faite et je lui demande de m'en excuser.

Pourquoi ne manifestons-nous pas, dans cette enceinte, le genre de respect qui devrait être le nôtre? Nous devrions être les premiers à donner l'exemple. Nous ne pouvons pas nous attendre à ce que d'autres nous respectent si nous ne pouvons pas nous respecter entre nous. La période des questions commence habituellement par ce genre de question de la part de l'opposition: « Pourquoi êtes-vous le pire gouvernement qui ait jamais existé sur la planète, sur terre, dans ce pays? » Nous répondons en faisant cette affirmation: « Nous sommes le meilleur gouvernement qui ait jamais existé. »

Voilà où je dois féliciter nos pères fondateurs, les députés et les auteurs des règles qui régissent notre comportement, pour avoir décidé que nous devons parler à la troisième personne afin de calmer le jeu. Beaucoup de gens pensent que cette assemblée ne fonctionne pas très bien, ce qui rappelle les paroles de sir Winston Churchill à propos de la démocratie: « La démocratie est la pire forme de gouvernement, dit-on, à l'exception de toutes les autres qui ont été essayées. »

Je dirais que cette déclaration s'applique aussi à la Chambre des communes. Aux yeux des autres, nous avons parfois l'air d'afficher un comportement négligent et répréhensible. Toutefois, nous prenons les décisions qui s'imposent. Les Canadiens sont bien servis par le Parlement. Au bout du compte, les Canadiens obtiennent toujours un bon gouvernement, car ils vivent dans un pays démocratique. Il y aura des changements, ce qui est une bonne chose. Le changement est sain pour la démocratie. Je tiens à redire à quel point j'ai été privilégié de siéger dans cette Chambre.

Lorsque l'heure de notre retraite en tant que député a presque sonné, nous devons reconnaître les raisons pour lesquelles nous quittons cette enceinte, comme l'a dit le premier député à avoir pris la parole ce soir. Il a déclaré que la famille était l'une des raisons principales de son départ. Il a mentionné que nous avons besoin du soutien de notre famille. Je ne serais pas ici si je n'avais pas bénéficié du soutien de ma famille, surtout de ma femme, qui a reconnu en moi quelque chose qui m'échappait. Elle me connaît mieux que je me connais moi-même. Je dis cela pour tous les maris et les conjoints. S'ils sont intelligents, ils vont écouter leur épouse. Au bout de compte, elles ont raison. Ma femme, quant à elle, a toujours raison.

Je souhaite passer du temps avec les membres de ma famille. Je travaille depuis 40 ans, ce qui est beaucoup moins que bien des gens d'affaires et d'autres Canadiens. Si je quitte la vie politique, c'est pour pouvoir passer un peu de temps avec mes fils. Le député libéral a parlé d'un projet de loi d'initiative parlementaire. C'est vrai, très peu de Canadiens réussissent à faire adopter un projet de loi d'initiative parlementaire.

La chasse et la pêche sont mes passions. Le projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai fait adopter visait à désigner la Journée du patrimoine national en matière de chasse, de piégeage et de pêche au Canada, et j'en serai toujours fier. Je vais maintenant pouvoir m'adonner à ces loisirs.

De nouveau, je tiens à remercier les habitants formidables de Northumberland—Quinte West, qui m'ont accordé leur confiance à trois reprises. Je remercie ma chère épouse de m'endurer. Je la remercie aussi de m'avoir amené à dire oui. Ce fut un honneur et un privilège de siéger comme député. Comme feu M. MacMillan, le crieur public de Cobourg, avait l'habitude de dire à la fin de ses interventions — et je vais terminer mon discours là-dessus —, que Dieu bénisse le Dominion du Canada et notre gracieuse reine.

Initiatives ministérielles

● (1840)

M. Barry Devolin (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de m'adresser pendant quelques minutes ce soir à mes collègues. Comme c'est souvent le cas lorsqu'il y a une occasion importante, la première question que l'on se pose, c'est « qu'est-ce que je devrais porter? » Cet après-midi, alors que j'essayais de décider si je devrais porter un complet ordinaire, ce que tous les autres députés portent ce soir, ou les vêtements que je porte lorsque je suis à la présidence, j'ai décidé que je ferais à tout le moins entorse aux règles, à défaut de les enfreindre, en intervenant à la Chambre vêtu comme je le suis en ce moment.

J'ai eu le privilège de siéger ici pendant 11 ans. À mes débuts, je disais aux gens que 10 ans seraient suffisants pour moi, et c'est bien le cas. Il y a environ deux ans, je me suis mis à réfléchir à d'autres choses que j'aimerais faire dans ma vie.

Pendant mes quatre premières années à la Chambre, j'ai siégé à titre de simple député. J'ai siégé à divers comités, j'ai été porte-parole lorsque nous formions l'opposition et j'ai aussi présidé le comité des affaires autochtones à un moment donné, mais j'ai siégé en tant qu'occupant du fauteuil pendant les sept dernières années. Aucun de mes collègues qui sont arrivés en 2008 ou en 2011 ne m'a vu dans un rôle autre que celui d'occupant du fauteuil de Président et d'arbitre. Ils ne m'ont jamais vu participer aux débats qui ont lieu ici.

Je me souviens que, lorsque je suis devenu un occupant du fauteuil, l'un de mes collègues m'a demandé pourquoi diable j'accepterais d'occuper ce poste. Il m'a dit: « C'est comme lutter pour se rendre jusqu'à la LNH, puis accepter de jouer le rôle d'arbitre. » Je suppose qu'il y a du vrai dans ces propos, mais je crois aussi qu'il faut un certain tempérament pour occuper ce fauteuil et qu'il s'agit d'un rôle important sans lequel la Chambre ne pourrait pas fonctionner. Ce fut un honneur pour moi d'occuper ce fauteuil et de servir sous Peter Milliken, l'ancien Président, ainsi que sous le Président actuel, le député de Regina—Qu'Appelle.

Comme mes collègues de Guelph, de Colombie-Britannique—Southern Interior et de Northumberland—Quinte West, qui m'ont précédé, j'aimerais consacrer beaucoup de temps à remercier diverses personnes.

Comme on l'a dit, nous sommes tous ici grâce à l'appui des membres de notre équipe. Je me rappelle avoir entendu un jour à la radio, à l'automne 2003, alors que j'étais au volant de ma voiture, que l'actuel procureur général et l'actuel premier ministre, en tant que chefs du Parti progressiste-conservateur et de l'Alliance canadienne, s'étaient entendus sur une possible fusion et qu'il y aurait un nouveau Parti conservateur. Je me rappelle avoir pensé que la circonscription d'Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, où j'habite, était l'une des circonscriptions où le vote avait été divisé durant plusieurs campagnes. Aux dernières élections avant 2004, en 2000, ces deux partis avaient recueillis à eux deux 61 % des votes; j'avais donc le sentiment que, grâce à un Parti conservateur unifié, il serait possible de faire élire un député. J'étais la cinquième personne à me présenter à l'assemblée d'investiture. Je n'étais pas du tout le favori à ce moment-là, mais j'ai travaillé d'arrache-pied tout au long du processus et j'ai eu l'immense plaisir d'être choisi cet automne-là.

Je parle d'abord de cela parce que je tiens à parler de mon personnel. Je ne dis jamais que ces gens travaillent pour moi parce que c'est avec moi qu'ils ont travaillé au cours des dernières années. J'ai commencé par travailler avec Peter Taylor, qui est à Lindsay. Peter m'a aidé lors de ma campagne d'investiture et de ma campagne électorale pour ensuite travailler dans mon bureau pendant environ

huit ans. Nous pouvons encore compter sur lui. Si quelqu'un est malade ou si nous avons besoin d'un coup de main, il peut venir en renfort. Peter est un ami qui m'a aidé de façon extraordinaire à faire mon travail à titre de député d'Haliburton—Kawartha Lakes—Brock.

Lisa Rodd est une autre femme qui a travaillé dans mon bureau de circonscription. Lisa a également commencé à travailler avec moi en 2004. Il y a environ trois ans, elle est partie pour devenir consultante. Son travail porte encore en partie sur les mêmes dossiers, mais elle travaille à partir de la maison, où elle peut passer plus de temps avec sa famille.

Connie Pearsall gère mon bureau d'Ottawa depuis 2006. Bon nombre de députés ont deux employés à Ottawa. Comme Connie est ma seule employée, sa description de tâches comporte de nombreux éléments, dont le dernier consiste à effectuer diverses tâches selon les besoins, ce qui signifie essentiellement qu'elle fait tout ce qui doit être fait. Je lui suis reconnaissant du travail qu'elle a fait pour moi et avec moi au cours des neuf dernières années.

● (1845)

À mon bureau de circonscription, à Lindsay, Marnie Hoppenrath travaille avec moi depuis six ou sept ans. Elle travaillait auparavant dans un bureau de circonscription provincial et elle a beaucoup d'expérience. Kate Porter travaille à mon bureau de Lindsay depuis cinq ans environ. Nous savons tous que, lorsque le personnel qui accueille les gens au bureau de circonscription est amical, compétent et, surtout, qu'il fait preuve d'empathie, la relation part du bon pied.

Comme la plupart des députés, je rentre chez moi pour la fin de semaine. Des gens viennent me voir et me serrent la main en me disant: « Merci beaucoup de ce que vous avez fait pour moi. » Je m'embrouille un peu et je réponds: « Il n'y a pas de quoi, je suis heureux que nous ayons pu vous être utiles », même si, parfois, je ne sais pas trop de quoi parle la personne parce que ce sont mes collaborateurs qui ont réglé son problème.

Brenday Hymus est une autre personne qui a travaillé à mon bureau pendant des années. Elle est semi-retraîtée et fait souvent des remplacements. Andrea Coombs a été la dernière à se joindre à l'équipe. Elle travaille avec moi depuis un an environ et s'occupe des documents de communication.

Ce que je trouve intéressant, c'est que la plupart des membres de mon personnel travaillent avec moi depuis plus de cinq ans, y compris mon adjoint exécutif, Jamie Schmale, qui s'est joint à mon équipe en 2004. En fait, il s'est présenté contre moi pour obtenir l'investiture. Je ne l'avais jamais rencontré auparavant, mais je me souviens de la première fois que je l'ai rencontré, alors que nous étions adversaires. En sortant de la salle, mon frère m'a dit: « Si tu remportes l'investiture, tu devrais engager ce gars-là. » J'ai suivi son conseil et, depuis, Jamie est mon adjoint exécutif, et c'est lui qui dirige mes campagnes. Il sera le candidat conservateur dans notre circonscription lors des prochaines élections. Je lui souhaite bien du succès dans cette nouvelle aventure.

Initiatives ministérielles

Je suis chanceux que ma circonscription soit assez proche d'Ottawa pour recevoir des visites de nombreux groupes scolaires. Je connais d'autres députés qui représentent des provinces plus éloignées et qui n'ont pas l'occasion et le plaisir d'accueillir des groupes scolaires, mais ma circonscription se trouve à seulement trois ou quatre heures de route. Quand des groupes scolaires se rendent dans ma circonscription, j'essaie toujours de leur faire comprendre que la vie publique constitue une vocation honorable et utile, que ce que nous faisons est important et ne se limite pas à remplir des fonctions électives, et que les gens peuvent servir leur collectivité de maintes façons — bref, que la vie publique est quelque chose d'important.

Dieu sait que nous encaissons des coups en cet endroit. Un flot de critiques accueille la moindre erreur. On dit que 20 000 avions peuvent atterrir avec succès et personne n'en parle, mais qu'un seul écrasement d'avion fait toutes les manchettes. C'est un peu la même chose à la Chambre. Un jour, alors que je marchais dans l'édifice, un agent de sécurité m'a demandé de m'identifier. « Vous devez être nouveau ici », a-t-il dit. Je lui ai répondu que, non, je siégeais en fait depuis sept ou huit ans. « Comment se fait-il que je ne vous reconnaisse pas? » m'a-t-il demandé. « Parce que je n'ai rien fait de ridicule? » ai-je avancé, ce qui l'a fait rire. « Je vous parie que, si je le voulais, je pourrais faire les manchettes ce soir, non pas en raison d'un discours intelligent et réfléchi prononcé à la Chambre, mais parce que j'aurai fait quelque chose pour attirer l'attention. » Il en va ainsi à la Chambre: les feux d'artifice attirent l'attention et éclipsent l'excellent travail que font discrètement tant de députés.

J'aimerais terminer comme l'ont fait mes collègues, en remerciant ma famille: mon épouse, Ursula, et mes enfants, George et Molly. Ils sont venus s'établir à Ottawa cinq ans après mon élection et vivent donc ici depuis cinq ans. Comme le député de Guelph, j'encouragerais les futurs parlementaires à mieux adapter les règles à la vie familiale. Dans bien des cas, il serait facile de tenir des votes après la période des questions, plutôt qu'à 18 h 30. Je ne pourrais pas être ici et faire ce travail sans ma famille.

Contrairement à mon collègue de Colombie-Britannique-Southern Interior, avec qui j'ai siégé au Comité de l'agriculture il y a déjà bien des années, je ne prends pas ma retraite pour retourner dans ma région. Nous déménagerons plutôt en Corée du Sud, où j'enseignerai la politique à l'université, comme je le faisais longtemps avant mon élection. Mon épouse et moi travaillerons également avec les réfugiés et les transuges de la Corée du Nord, dans le but d'améliorer leur qualité de vie et d'oeuvrer à une résolution positive d'un enjeu important dans cette région du monde.

Merci à ma famille, à mon personnel, à mes collègues, et merci à la Chambre pour les discours de ce soir.

• (1850)

M. Peter Goldring (Edmonton-Est, PCC): Monsieur le président, chacun a une histoire sur son parcours qui l'a mené à la Chambre et sur son cheminement politique. Voici la mienne.

Mon parcours a commencé en force il y a 20 ans en collaboration avec mon épouse, Lorraine. Au cours de l'été 1995, alors que nous parcourions le Sud des États-Unis en autocaravane, nous avons entendu à la radio que la campagne référendaire de Jacques Parizeau stagnait à 60 % contre 40 %, soit le même niveau qu'avait obtenu René Lévesque en 1980, et que, tout à coup, sous la direction de Lucien Bouchard, les deux camps se trouvaient subitement nez à nez. En entendant cette nouvelle, j'ai décidé que, à mon retour à Edmonton, je prendrais une semaine de congé avec Lorraine à

Québec afin d'être sur place le jour du scrutin référendaire et de voir de nos propres yeux ce qui se passait exactement.

Notre travail pour la reine et l'unité canadienne a commencé à Québec, au Château Frontenac, où nous nous trouvions durant la semaine du référendum québécois en 1995 et d'où nous avons fait campagne pour le Canada dans le camp du « non ».

De retour à l'hôtel, à la fin de la journée, après avoir fait campagne dans les rues et les boutiques, nous avons monté les drapeaux du Canada et de l'Alberta sur des socles et les avons installés dans le bar situé dans la rotonde du Château Frontenac. Les gens et le personnel se rassemblaient pour écouter ce qui se disait. Les occupants de la salle tendaient l'oreille. Nos verres étincelaient à nos tables avec la même intensité que l'esprit d'unité qui semblait prévaloir, du moins dans notre groupe.

Ce soir-là, les résultats du vote sont entrés au compte-goutte, et c'est le côté du « non » qui a remporté la victoire de justesse. L'unité canadienne l'a échappé belle, et ce résultat serré a changé notre vie à jamais.

Dans les deux mois suivants, nous sommes retournés au Québec, à Montréal, où on nous a confié la direction et l'organisation du chapitre de l'Ouest du Comité spécial pour l'unité canadienne, basé à Edmonton. Nous avons également sollicité le soutien des partis politiques. À nos propres frais, nous avons oeuvré pour l'unité nationale à Edmonton. Nous avons organisé des réunions régulières du comité et fait campagne pour recruter des partisans. Nous sommes devenus actifs dans les médias et avons tenu un kiosque pour l'unité canadienne à l'Assemblée législative de l'Alberta pendant plus de 14 ans.

Nous avons également financé le voyage en avion d'un groupe de 10 personnes, lesquelles ont participé à un dîner du Comité spécial pour l'unité canadienne à McGill et se sont ensuite rendues en train à Québec pour célébrer le premier anniversaire de la victoire remportée de justesse au référendum de 1995. Nous avons été bien reçus et Allan Barbe, un membre de notre groupe, a été invité sur la scène du Château Frontenac pour chanter sa magnifique chanson intitulée (*One Canada (Uni)*).

Le problème avec le soutien à l'unité canadienne dans l'Ouest canadien à l'époque, c'est que la minorité bruyante était convaincue qu'il ne valait pas la peine de sauver l'unité de notre pays. Cette minorité bruyante anti-unité de l'Ouest était en fait les meilleurs alliés des séparatistes.

Je suis ensuite entré en politique, et j'ai été appelé au début de 1997 à présenter ma candidature pour le Parti réformiste à Edmonton-Est; j'ai remporté un siège cette même année, vainquant le député libéral sortant. Je suis encore à ce jour un membre en règle et dynamique du Comité spécial pour l'unité canadienne à Montréal.

Bien évidemment, Lorraine organisait des activités de financement et des réunions pour le Comité spécial pour l'unité canadienne dans la foulée du référendum, et elle a continué à en organiser, notamment pour le Parti réformiste, l'Alliance canadienne et puis le Parti conservateur. Je faisais mon travail, parcourant le Canada d'un bout à l'autre, tâchant d'être proactif dans des dossiers d'actualité qui à maintes reprises par le passé avaient fait progresser mes dossiers d'intérêt en matières de politique et d'unité.

Les courses à l'investiture, les campagnes électorales, les élections de présidents de comités, tout ça n'est que marketing. C'est au cours de nombreuses années passées en affaires avant d'entrer en politique que j'ai acquis toutes mes compétences de base en marketing. Avant la politique, j'étais propriétaire d'entreprise et je devais voyager fréquemment pour rencontrer les clients sur place, chose qui m'a préparé à tous les déplacements que les députés doivent faire. C'est ainsi que j'ai pu me rendre à Québec avec Lorraine pour assister de mes propres yeux au référendum de 1995.

Au début de 1996, je travaillais à Cochrane, localité située un peu à l'ouest de Calgary, et je m'étais arrêté dans un restaurant tard le soir pour souper. Je profitais de ce moment pour écrire aux parlementaires à Ottawa, leur faisant part de mes soucis à propos de l'unité nationale. Un homme du coin, voyant la paperasse étalée devant moi, m'a demandé ce que je faisais — peut-être pensait-il que j'étais un enseignant qui corrigeait des devoirs.

● (1855)

Une discussion s'est engagée, durant laquelle j'ai exprimé mes préoccupations, mon désir d'obtenir des réponses et de trouver des façons de contribuer à renforcer l'unité canadienne. Je lui ai aussi expliqué que même si je n'avais aucune appartenance politique, je communiquerais avec les partis pour offrir mon aide.

L'homme de Cochrane m'a dit que je perdais mon temps et qu'un seul homme ne pouvait rien changer. Cet homme aurait peut-être raison dans certains cas; peut-être qu'un seul homme ne peut rien changer, mais je n'ai jamais reculé devant un défi, surtout pas quand il concerne une chose qui me passionne.

Un seul homme peut-il changer les choses? Oui, s'il a une épouse extrêmement dévouée comme Lorraine, s'il a une famille, des amis, un parti, des bénévoles et des donateurs qui contribuent à l'unité canadienne, pour Edmonton-Est, pour le Canada et pour le monde.

Je suis très satisfait des efforts de mes partenaires et de mon équipe au cours des 20 dernières années.

Je ne serais tout simplement pas ici si je n'avais pas eu le soutien de mon épouse, Lorraine. Son travail est le secret de notre succès. Mes filles, Corinna et Kristina, m'ont accordé un appui et une aide indéfectibles au cours des 18 derniers mois. Ma fille Corinna m'a demandé, au tout début, lorsque nous avons commencé à nous pencher sur les questions d'unité nationale, si nous nous étions lancés dans une quête, et à cela, j'ai dû répondre oui.

Mes deux filles ont toutes les deux participé à la création des certificats, du logo et des t-shirts du Train de l'unité. Les t-shirts ont eu un succès monstre à Montréal. Mon autre fille, Kristina, a trouvé le logo et le slogan pour ma nomination: « Go for Gold, vote Goldring ». Quelle enfant merveilleuse.

Mon gendre, Tom, a offert son aide et son soutien. Je veux passer beaucoup plus de temps avec mes petites-filles, Katelin, Alexandra et Eleanor, pour les voir grandir.

À mon bureau d'Edmonton, Annette Sabrowsky a consacré 18 années de sa vie au cours desquelles elle a fait preuve d'un professionnalisme irréprochable et a géré de main de maître le bureau. Lynda Werning, qui y a travaillé pendant 7 ans, est connue de bien des gens pour l'excellent travail qu'elle fait, surtout dans le domaine de l'immigration.

À mon bureau d'Ottawa, Shazmin Ali, une personne très compétente et de nature avenante, a géré le bureau de façon remarquable pendant 10 ans. Lorne Anderson a rédigé des centaines d'articles, de brochures et de rapports pendant 8 ans. Grant Peters, qui travaille au bureau depuis les huit derniers mois seulement, a fait

Initiatives ministérielles

un travail remarquable à effectuer des recherches, à rédiger des documents et à organiser 90 réunions au Canada, aux États-Unis, en Ukraine et en Turquie. Ce sont des employés exceptionnels.

Je tiens à remercier tout particulièrement mes partisans, les membres du conseil, les bénévoles, les donateurs, mes collègues et le personnel de soutien de la Chambre des communes.

Après 98 ans, Edmonton-Est, une circonscription girouette qui a accueilli tous les partis politiques dans l'Ouest canadien, n'existera plus. Dix-sept députés ont représenté Edmonton-Est. Bill Skoreyko a été député de la circonscription pendant 21 ans. Je l'ai représentée pendant 18 ans, et le mandat des 15 autres a varié entre trois et six ans.

J'ai reçu 53 % des voix lors des élections de 2011, et c'est le plus haut pourcentage depuis 1979; il y a plus de 30 ans, Bill Yurko avait reçu 56 % des voix.

J'ai connu bon nombre de succès. En voici quelques-uns: le règlement des questions qui remontaient à 50 ans en ce qui concerne les anciens combattants de la marine marchande et les anciens combattants de Hong Kong; le Noël à Ortona; le sauvetage des médailles du colonel John McCrae; le rapport Kingsclear avec Karl Toft et l'enquête de la GRC; la rédaction de deux livres sur le logement abordable et l'unité; et sans oublier l'unité canadienne, qui jouit de l'appui le plus fort depuis le début des années 1960, comparativement au niveau 50-50 lorsque j'ai été élu pour la première fois, en 1997.

Des regrets, j'en ai quelques-uns, mais j'en ai trop peu pour m'y attarder.

Cinq frères Goldring sont arrivés au Canada dans les années 1840. Plusieurs sont devenus des capitaines d'industrie, et un est devenu littéralement un capitaine. En effet, le capitaine Richard Goldring pilotait la goélette *Maple Leaf* à Whitby, en Ontario, où j'ai fait mes études secondaires. Je suis toutefois fier d'être le premier Goldring à occuper des fonctions de représentant élu.

Maintenant que me voici à l'automne de la vie, le temps de laisser ma place approche. Je vais à jamais chérir l'honneur d'avoir servi notre reine, notre pays et les électeurs d'Edmonton-Est. Je souhaite à tous tout ce qu'il y a de mieux et je remercie le Président et tout le monde ici à Ottawa. Que Dieu vous bénisse.

● (1900)

M. Gerald Keddy (secrétaire parlementaire du ministre de l'agriculture, de la ministre du Revenu national et pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, PCC): Monsieur le président, je suis très heureux de prendre la parole à la Chambre ce soir.

En 10 minutes, il est difficile de résumer la carrière politique d'une personne, qu'elle soit courte ou longue. Néanmoins, le 2 juin marquait le 18^e anniversaire de ma carrière politique. Je me souviens de mon arrivée à la Chambre il y a 18 ans; j'étais un jeune parlementaire qui, bien honnêtement, avait tout à apprendre. Je me souviens d'avoir foulé le tapis vert de la Chambre des communes, qui représente bien entendu le peuple.

Initiatives ministérielles

Cela ne représente pas seulement le peuple; cela remonte à une autre époque, soit l'époque de la signature de la Grande Charte à Runnymede. Le roi Jean a bien entendu accordé lors de cette occasion de plus grands pouvoirs en matière d'imposition aux chevaliers et à la noblesse. Comme il était le roi, il a forcé les chevaliers et la noblesse à descendre de leur monture et à se tenir debout sur le gazon. Voilà d'où provient l'idée du tapis vert. C'était parce qu'ils se tenaient debout sur le gazon.

Nous savons aujourd'hui que ces gens appartenaient à l'élite, qu'il s'agissait certainement de la crème de la crème parmi la société, tandis que tout le monde, même moi qui ai grandi dans une région rurale de la Nouvelle-Écosse, peut venir dans cette enceinte vraiment démocratique qu'est la Chambre des communes du Canada. C'est un magnifique héritage à léguer à d'autres Canadiens.

Je me rappelle mon discours de mise en candidature, et nous avons tous eu à en faire un. Nous avons tous amené nos partisans à une caserne de pompiers ou à un hôtel de ville pour les faire voter. Je ne saurais dire aux députés ce que j'ai dit dans mon discours de mise en candidature. Je n'en ai en fait qu'une très vague idée, parce que j'étais extrêmement nerveux. Je me souviens cependant d'avoir cité *The Shooting of Dan McGrew* de Robert Service, et je crois que cela m'a bien préparé à mon travail. C'est probablement la seule partie de mon discours de mise en candidature que j'ai assez bien prononcée. J'ai cité cet extrait:

C'est alors que par une nuit à 50 sous zéro est entré dans le vacarme et la lumière
Un mineur gonflé à bloc et sale comme un chien tout juste sorti de la rivière.
Semblant déjà au bord de la tombe et pas plus fort qu'une fourmi,
Il allongea sur le bar un sac de poudre et offrit à tous le whisky.

J'ai toujours eu l'impression que lire cet extrait m'a bien préparé à venir ici parce qu'il s'agit parfois d'un lieu très favorable à l'antagonisme et que le climat qui y règne peut être assez houleux. On pourrait parfois confondre la Chambre avec le bar mentionné dans ce poème rédigé par Robert Service.

Toutefois, il nous arrive aussi souvent de collaborer et de faire du bon travail, et je pense que nous venons tous ici avec les meilleures intentions du monde. Peu importe notre affiliation politique, nous sommes ici pour les bonnes raisons. Nous nous écartons parfois un peu du droit chemin, mais la majorité d'entre nous sont ici pour les raisons appropriées, c'est-à-dire faire un bon travail dans l'intérêt de nos concitoyens et du pays.

J'ai écrit que « la politique pouvait être frustrante, exigeante, déconcertante et valorisante ». Je pense que c'est quelque chose que tous mes collègues reconnaissent. Cependant, nous sommes tous ici grâce à nos conjoints, à nos proches, à nos amis, à nos partisans et à tous les bénévoles qui ont donné généreusement de leur temps, et qui nous ont permis de siéger à la Chambre pour y discuter des événements nationaux.

Je dois tout d'abord remercier ma famille, mon épouse Judy, nos six enfants, mes frères et soeurs, ainsi que mes amis qui m'ont appuyé au fil des années. Je sais que nous n'avons pas le droit de signaler la présence de personnes à la tribune, mais je suis persuadé que mon épouse Judy, ma soeur Marsha, mon beau-frère Charlie, ainsi que mes amis Keir et George, me regardent probablement ce soir.

• (1905)

Je tiens à saluer le personnel de ma circonscription: Kim, qui travaille pour moi depuis que je suis devenu député, Jennifer, Shauna, qui a depuis quitté son poste pour aller travailler au Nouveau-Brunswick, Cathy, au bureau de Barrington, et Ben, au

bureau d'Ottawa. Chacun d'entre eux a véritablement contribué à la cohésion de l'équipe. D'une importance égale au soutien et à l'amour des proches, la qualité, le savoir-faire et le professionnalisme dont le personnel fait montre chaque jour sont indispensables au travail des députés, comme il a été mentionné plus tôt ce soir. J'inclus ici les anciens attachés politiques, dont beaucoup poursuivent aujourd'hui une brillante carrière dans la sphère politique.

Je veux prendre quelques instants pour parler des bénévoles. Tous les députés, peu importe le côté de la Chambre où ils siègent, se trouvent ici grâce au travail acharné de dizaines, de centaines, voire de milliers de bénévoles. Ici, au Canada, nous sommes une société de bénévoles. Les gens donnent de leur temps à la légion de leur localité, à l'église et dans les banques alimentaires. Pourtant, d'une certaine façon, il est mal vu de donner de son temps en politique. Je le dis bien franchement, c'est une honte: ces bénévoles sont l'autre élément qui contribue à souder notre démocratie. Nous devons les saluer et les remercier de leur participation au travail qui se fait, que ce soit au Parlement du Canada, dans les assemblées législatives provinciales et territoriales ou dans les municipalités. Sans eux, nous ne pourrions pas faire ce travail.

Je tiens à remercier tous mes collègues. Je ne nommerai personne, et je ne veux pas voler la réplique du ministre de la Justice, mais nous avons été élus le même jour, le 2 juin 1997, et à l'époque nous étions un petit groupe venu à Ottawa pour tenter d'apporter un vent de changement. Il nous a fallu du temps, mais bien franchement, parce que nous avons réuni les deux partis, nous sommes ici aujourd'hui non seulement à titre de députés se retirant de la vie politique, mais également à titre de députés sortants d'un gouvernement qui a véritablement transformé ce pays, pour le mieux.

Je salue le premier ministre et je le remercie d'avoir cru en moi et de m'avoir permis d'être secrétaire parlementaire. Je lui en serai toujours reconnaissant. Mes fonctions de secrétaire parlementaire m'ont permis de travailler à des dossiers importants, ce que, autrement, je n'aurais jamais pu faire.

Il a été question tout à l'heure des initiatives parlementaires. Lorsque j'ai été élu, je voulais faire réduire ou éliminer l'impôt sur les gains en capital réalisés sur les terrains boisés au Canada et j'ai pu proposer cette mesure dans un projet de loi d'initiative parlementaire. Le gouvernement en place n'a pas jugé bon de l'adopter, mais il a présenté une mesure identique qui a été adoptée. J'ai présenté un autre projet de loi au sujet des gains en capital des entreprises de pêche. Nous avons fait cette promesse en campagne électorale et nous y avons donné suite. Cela a énormément aidé les propriétaires de terrains boisés et les entreprises de pêche.

J'ai également eu le grand honneur de travailler à la Loi sur la protection des phares patrimoniaux avec des gens comme Barry MacDonald, de la Nouvelle-Écosse. Nous avons pu préserver pour toujours un certain nombre de phares anciens de la Nouvelle-Écosse, dont l'un à l'île Cap Sable, dans ma circonscription. Le ministre de la Justice et moi avons pu faire une annonce au sujet d'un autre phare, juste à l'extérieur de ma circonscription, celui de l'île Sambro. Ce phare est le plus ancien non seulement en Nouvelle-Écosse, au Canada, en Amérique du Nord, mais aussi dans tout l'hémisphère occidental. Voilà un élément du patrimoine que nous avons pu préserver.

Je dois dire à mes collègues, à ma famille et à mes amis que ce fut un honneur et un plaisir de servir mon pays.

Initiatives ministérielles

● (1910)

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le président, c'est un grand honneur. C'est un honneur non seulement de prendre la parole après mon collègue de South Shore—St. Margaret's, mais aussi d'être ici, entouré de tous mes collègues et avec vous, monsieur le président.

Prenant la parole à la Chambre peut-être pour la dernière fois, je voudrais vous livrer quelques réflexions sur les 18 dernières années et sur le grand cadeau que ce fut de faire partie de cette institution formidable. Cela ne fait aucun doute. La Chambre des communes et le Parlement du Canada existent depuis près d'un siècle et demi, et on peut sans doute dire qu'à l'avenir comme en ce moment, ils resteront une œuvre en constante évolution. Clairement, l'infrastructure matérielle et politique évoluera et les travaux de construction qui se déroulent en ce moment se poursuivront.

Je me souviendrai d'abord et avant tout des personnes que j'ai connues. La majesté et la splendeur de ces bâtiments superbes et cette salle remarquable nous laissent sans voix. Tout comme les gens courtois et travailleurs qui s'y trouvent, ceux qui y travaillent, ceux qui veillent à notre sécurité, nous transportent, nous nourrissent et nous permettent d'accomplir notre travail au quotidien.

Bien sûr, aucun d'entre nous ne serait ici sans les gens que nous représentons, nos électeurs. Mes premiers mots de remerciement s'adressent donc à la population de Nova-Centre. Cette circonscription du Nord de la Nouvelle-Écosse comprend Pictou, Antigonish, Guysborough, des parties du comté d'Halifax et bientôt des parties de Musquodoboit Valley dont j'hériterai de mon ami de Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, que j'appelle maintenant le dernier homme debout.

En dépit du changement de nom, les gens sont restés les mêmes: profondément enracinés, laborieux, assidus, loyaux. Il y a des collectivités et des gens que j'ai toujours été fier de représenter. J'ai gardé leur confiance puisque j'ai été leur député pendant six mandats consécutifs. C'est un grand honneur pour moi, dans le sens le plus large du mot.

J'ai écouté les propos éloquentes des collègues qui ont pris la parole avant moi et dont je partage beaucoup de sentiments. J'ai un très grand attachement pour cette vie partagée, cette vie politique que nous menons ici à Ottawa et dans tout le reste du pays.

Mes camarades parlementaires, et particulièrement ceux du Parti conservateur, qui constitue mon foyer politique, ont également évolué pendant que je siégeais à la Chambre. Tout le long de notre histoire, de John A. Macdonald à notre chef actuel, le premier ministre, il y a eu une continuité ininterrompue de notre vie politique et un fort engagement envers l'édification et l'avancement de notre Canada. Je suis fier d'avoir servi comme conservateur et je suis réconforté en pensant que nous sommes un parti fort et uni, doté de fortes valeurs canadiennes, un parti politique progressiste profondément enraciné dans les origines et l'avenir de notre nation, comme dans ses perspectives et son orientation.

Comme on l'a également dit, c'est un parti qui apporte, je crois, beaucoup de souvenirs partagés. Je suis heureux de les échanger avec mon collègue d'en face, l'ancien ministre de la Justice et député de Mont-Royal qui, de bien des façons, a été pour moi un mentor. J'ai été son critique. Aujourd'hui, d'une certaine façon, il est le mien. Toutefois, les critiques ont toujours été constructives et respectueuses, ce qui révèle, je pense, ce qu'il y a de mieux ici lorsque nous abordons ensemble d'importantes idées et d'importantes notions qui font avancer le pays.

Mais les efforts ont toujours tendu d'abord et avant tout à améliorer la vie des électeurs de Nova-Centre, que ce soit grâce à des infrastructures, à des investissements ou des programmes ou encore à un soutien personnel. Beaucoup de tout cela dépend essentiellement du travail de nos collaborateurs des bureaux de circonscription. D'autres députés ont bien sûr fait la même observation. J'ai eu l'immense chance de pouvoir compter sur une équipe remarquable.

Grâce aux portefeuilles qui m'ont été confiés au cours des neuf dernières années, j'espère avoir eu la possibilité de contribuer dans le cadre de projets de lois et de débats, comme tous ceux qui l'ont fait avant moi. Même s'il arrive inévitablement que l'on parle ici avec fougue et beaucoup d'émotion, la Chambre est d'abord et avant tout le foyer des idées et des sains débats. Le débat devrait s'épanouir comme il se doit.

Ici, dans cette formidable institution qu'est notre Chambre, j'espère avoir laissé une petite impression, non physique, non sculptée dans la pierre ou le bois comme les mots, les dessins et les symboles qu'on trouve partout en ce lieu et qui sont l'œuvre de talentueux artisans et maçons de tous les coins du Canada, mais plutôt dans les décisions, les débats, la gouvernance, les règles et règlements que nous avons le devoir de respecter, mais aussi de modifier et d'actualiser au fil des ans.

● (1915)

De nombreux intervenants ont parlé de famille et, bien sûr, je ferai de même. J'ai apporté ma petite contribution, à l'époque où j'étais leader parlementaire de l'opposition à la Chambre. Comme mon ami de South Shore—St. Margaret's l'a mentionné, nous sommes venus ici ensemble; nous étions jeunes, idéalistes et prêts à changer les choses. J'étais alors un célibataire, mais j'ai tout de même réussi à démontrer qu'il fallait installer des tables à langer dans toutes les toilettes de la Cité parlementaire, tant des hommes que des femmes. D'ailleurs, l'autre jour, j'ai dû en utiliser une pour mon fils.

J'ai fait un exposé à ce sujet au Bureau de régie interne, mais c'était vraiment l'idée de mon bon ami, John Holtby, un géant à mes yeux, qui demeure l'un des plus grands experts de la procédure parlementaire au Canada; c'est un auteur, un intellectuel, un exemple et un ami. Il s'occupe maintenant de prendre soin de son jardin et, comme mon grand-père, il aime observer la nature s'épanouir, tout comme les jeunes politiciens qu'il a pris sous son aile.

Ce fut pour moi un honneur et un privilège que de siéger dans ce foyer de la démocratie, et je remercie tous les parlementaires d'hier et d'aujourd'hui, peu importe leur allégeance, ainsi que mes collègues, qui sont trop nombreux pour être mentionnés. Même si nous avons des opinions divergentes sur certains sujets, nous avons tous servi ensemble.

Les parlementaires viennent tous ici avec un cœur pur et un esprit lucide, avec l'intention d'apporter des changements positifs. Il s'agit d'un énorme privilège que nous donnent les électeurs. C'est une expérience commune, et nous avons tous le même but: renforcer cet endroit et rendre notre pays plus fort.

Cet objectif est une vocation honorable, malgré ses faiblesses et ses lacunes, à l'image même de la démocratie. Comme le grand sir Winston Churchill l'a dit:

La démocratie est la pire forme de gouvernement, à l'exception de toutes les autres que l'on a essayées [...].

Initiatives ministérielles

C'est donc avec humilité que j'ai accepté ce privilège, et j'espère que mon bilan montrera que j'ai fait de mon mieux pour ma circonscription et, en fait, pour l'ensemble de la Nouvelle-Écosse et du Canada. C'est ce que ma grand-mère m'a encouragé à faire.

Depuis 2006, le premier ministre m'a fait l'honneur de me confier les fonctions de ministre des Affaires étrangères, de ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et de la porte d'entrée de l'Atlantique, de ministre de la Défense nationale et de ministre de la Justice et procureur général du Canada, poste que j'occupe en ce moment. De plus, j'ai représenté la Nouvelle-Écosse au Cabinet fédéral et auprès d'autres provinces. J'ai présidé des comités du Cabinet. Je remercie le premier ministre de sa confiance et du soutien qu'il m'a accordé à chacun de ces postes. J'ai fait de mon mieux pour honorer les promesses que le gouvernement conservateur a faites aux Canadiens.

Je remercie aussi personnellement le premier ministre de m'avoir demandé de conserver mes fonctions de ministre de la Justice et de procureur général jusqu'aux élections. Je suis heureux de pouvoir terminer ma carrière en beauté et d'achever aussi mon mandat de député de Central Nova.

À chacun de mes portefeuilles, j'ai travaillé avec des fonctionnaires dévoués qui sont des bourreaux de travail et font de longues heures pour aider à apporter des changements et à améliorer les politiques et les programmes. Je les remercie de leurs services, qu'ils aient été sous-ministres ou qu'ils aient travaillé à n'importe quel autre échelon.

Comme bien des députés le savent, j'ai eu l'honneur de travailler avec les Forces armées canadiennes pendant environ sept ans, pendant une guerre. Ces gens, nos plus grands citoyens, qui s'enrôlent et cherchent avant tout à servir leur pays au péril de leur vie sont vraiment remarquables. Je demeure admiratif, humble et inspiré devant ceux qui servent notre pays sous les drapeaux, et ce fut un honneur d'être leur ministre.

J'ai été bien servi ici dès le premier jour par Madeleine et Krista, que j'ai rencontrées auparavant, lorsque j'exerçais le droit, et par tant d'autres personnes, chez moi, que j'ai nommées et dont j'ai parlé. Nombre d'entre elles sont avec moi depuis fort longtemps.

Je remercie tous les membres de mon personnel, qui ont été d'une loyauté exceptionnelle envers moi, envers le gouvernement et envers le Canada. Je les remercie du service qu'ils ont offert à leur pays et de leur dévouement. Ils forment une vraie équipe acharnée au travail qui reste avec moi à ce jour. Je n'aurai plus la joie de travailler avec eux, et je le déplore. À mes yeux, c'est là une équipe qui ne compte que des étoiles.

Marian, mon chef de cabinet, s'est usé les genoux à parcourir les couloirs et elle peut par son intelligence tenir tête à n'importe qui ici. Vu son ascendance irlandaise, il est difficile de ne pas être d'accord avec elle, une fois que son idée est faite. Il y a aussi Marc Charbonneau qui, comme beaucoup d'autres que j'ai connus, serait littéralement prêt à me servir de bouclier, ce qui revêt une signification bien réelle, étant donné ce qui est arrivé en octobre dernier. Ils me manqueront, non comme employés, mais comme amis et collègues.

Le rythme impitoyable qu'il faut suivre ici donne parfois l'impression que nous vivons en accéléré.

Enfin, je tiens à remercier ma famille, qui est l'indéniable raison pour laquelle j'ai décidé de partir. Mes parents et mes grands-parents ont fait de moi celui que je suis et m'ont donné tout ce que j'ai. Ils m'ont inculqué de bonnes valeurs, m'ont donné un bel exemple par

leur vie et les sacrifices qu'ils ont fait pour leurs enfants demeurent ma plus grande source d'inspiration.

● (1920)

Comme mon père était un parlementaire, la barre était très haute. Quant à ma mère, elle aurait pu être une excellente députée pleine de compassion, au cœur grand comme cette enceinte. Elle aurait également excellé lors des débats, et jamais je n'aurais voulu me lancer dans un débat contre elle. Je remercie mes parents de leur amour et de leur soutien, qui ont joué un rôle essentiel dans ma vie.

Les membres de ma fratrie sont mes amis les plus proches et les plus chers. Cela dit, je tiens surtout à remercier ma femme, Nazanin, que j'ai rencontrée ici, en fait, dans le lobby juste derrière moi. Si ce n'était de la politique, je n'aurais pas rencontré l'amour de ma vie. Elle demeure mon phare et ma confidente. Je reconnais ses valeurs, sa bonté et sa façon d'être dans notre fils, Kian. Notre merveilleux petit garçon, qui est un enfant en santé et curieux, a donné un véritable sens à ma vie. J'ai très hâte de rencontrer notre fille, qui n'est pas encore née.

Comme il se doit, les derniers mots que je prononce ici sont empreints de toute la passion et de tout l'amour que j'éprouve pour cette institution, mais tout cela contrebalancé par l'espoir que je pourrai passer plus de temps avec ceux que j'aime plus que tout.

Pour conclure, je vais reprendre les mots du poète écossais Robbie Burns:

Adieu! un chaleureux et tendre adieu, [...]

Le cœur attendri, et l'œil plein de larmes,

Je penserai toujours à vous, quoique bien loin.

So long, dear colleagues. J'espère que nous nous reverrons sous peu.

Je vais également citer le grand John Diefenbaker, qui a déclaré ceci: « Le Parlement est plus qu'un lieu de procédure; c'est le gardien de la liberté de la nation ».

Encore et encore, nous avons prouvé que, lorsque la liberté et la sécurité des Canadiens sont menacées, nos origines et notre allégeance politique importent peu. Les députés savent unir leurs efforts pour améliorer le sort de la nation et des électeurs. C'est dans de telles circonstances que la Chambre donne sa pleine mesure.

J'espère que la Chambre pourra toujours compter sur des citoyens très dévoués qui, avant toute chose, souhaitent améliorer le sort de leur nation.

● (1925)

L'hon. Gerry Byrne (Humber—St. Barbe—Baie Verte, Lib.):

Monsieur le président, je vous remercie d'être notre hôte au cours de cette soirée très spéciale qui couronne une autre journée de travail en un lieu où il fait bon venir tous les jours.

Monsieur le président, chers collègues, je voudrais prendre quelques instants pour vous présenter une fois de plus ma circonscription, cet endroit que j'ai représenté à la Chambre pendant quelque 19 ans, depuis le 25 mars 1996, après une élection partielle. Cinq autres de mes collègues ont été élus le même jour. Depuis, nous avons été les meilleurs amis du monde.

Humber—St. Barbe—Baie Verte est un vrai trésor. C'est un endroit que je suis profondément fier de représenter, surtout parce que c'est mon foyer. Avant de parler de ma circonscription, de son incroyable population, de ses paysages et de son cœur, je voudrais aussi évoquer la façon dont j'ai commencé ici, car je finirai là où j'ai commencé.

Initiatives ministérielles

Mes premiers jours comme député m'ont certainement laissé des souvenirs mitigés tandis que je parcourais ces corridors sacrés. J'ai entrepris assez tôt ma carrière politique. J'avais occupé les fonctions d'adjoint exécutif d'un ministre fédéral avant de devenir chef de cabinet d'un premier ministre provincial. Ensuite, une élection partielle a été déclenchée pour le 25 mars 1996 à Humber—St. Barbe—Baie Verte. Comme j'avais la politique dans le sang, j'ai envisagé de me porter candidat. J'ai demandé l'avis de beaucoup de gens. J'ai interrogé la personne qui revêtait le plus d'importance pour moi à l'époque et qui occupe encore une grande place dans ma vie aujourd'hui, mon père. Je lui ai demandé si je devais me présenter. Il m'a regardé et a dit: « Tu peux faire ce que tu veux, mais quoi que tu décides, tu peux toujours compter sur moi. » J'ai donc sollicité l'investiture du parti et, ayant gagné, je me suis porté candidat à l'élection partielle, que j'ai également remportée. Cela s'est passé il y a sept ou huit cycles électoraux.

Ce fut une aventure incroyable, avec des hauts et des bas. Mes souvenirs de mes premiers jours ici sont à la fois doux et amers, parce que mon père, qui faisait campagne avec moi, avait le cancer, mais je ne le savais pas, et il ne le savait pas non plus. Nous avons fait campagne ensemble, et j'ai remporté les élections en mars. L'une de mes plus grandes joies, c'est le temps que j'ai passé pendant ma carrière à parcourir à pied la circonscription de Humber—St. Barbe—Baie Verte en sa compagnie. Il était ici, juste au-dessus de moi, lorsque j'ai été assermenté comme député. Mon père est décédé le 27 juillet à 19 heures, à peine trois mois plus tard.

Je ferais n'importe quoi et je céderais tout ce que j'ai si je pouvais passer une autre journée avec lui. Cependant, si je lui demandais s'il pouvait passer une autre journée avec moi, voici ce qu'il me dirait: « Tu dois passer la prochaine journée avec les personnes qui te sont les plus chères. »

C'est devenu ma philosophie de vie, c'est-à-dire de comprendre qui je suis, qui je représente et qui m'est le plus cher. Mon père n'est plus à mes côtés, mais il reste dans mon cœur pour toujours. J'ai conservé ses valeurs et j'ai été réélu comme député en 1997, 2000, 2004, 2006, 2008 et 2011. Enfin, après avoir siégé pendant 19 ans à la Chambre, je me suis dit qu'un changement s'imposait.

Vivre dans ses valises pendant 19 ans, ce n'est pas une mince tâche, mais j'ai été heureux de représenter les habitants de Humber—St. Barbe—Baie Verte. J'y ai réfléchi avec ma famille, et je savais que le temps viendrait où je ressentirais le besoin d'un changement. Je vais donc quitter la Chambre sous peu pour retrouver un très bel endroit appelé Corner Brook.

Je pense ce soir à Humber—St. Barbe—Baie Verte et aux personnes auxquelles je suis tellement reconnaissant. Je tiens à remercier affectueusement et sincèrement Lisa Snow, qui a mis en ordre mon bureau alors que le chaos y régnait, Bonita Costello, qui a pris du galon et est devenue mon adjointe exécutive, Jerome Ward, mon conseiller principal sur toutes les questions liées aux pêches, la très créative Jeanette Mulrooney-French et Susie Bugden, qui aidaient à garder le bureau en ordre.

• (1930)

J'ai eu énormément de chance au cours des 19 années que j'ai passées ici. J'ai été secrétaire parlementaire de plusieurs ministres et j'ai aussi siégé au Cabinet du gouvernement de Jean Chrétien en tant que ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Je n'oublierai jamais cette époque où j'étais très occupé, mais aussi très heureux et satisfait du travail accompli. Je tiens à remercier Debbie Vickers, Corey Hobbs, Ralph Meachon, Olivia

Letemplier, Denise Allain, et plusieurs autres personnes qui m'ont aidé à faire ce travail.

Il va sans dire que nous ne sommes que les gardiens temporaires de cet endroit. Toutefois, notre passage en ces murs nous marque tous pour la vie. Il nous apporte son lot de joie, mais il constitue aussi une lourde épreuve pour nos familles, comme nous le savons tous. J'aimerais prendre le temps d'adresser un merci spécial à deux personnes qui occupent une place cruciale dans ma vie.

Mon épouse, Denise Gibbons, est sans doute l'une des meilleures conseillères politiques qui soient, puisqu'elle sait gérer une famille et qu'elle arrive aussi à me gérer. Elle sait exactement ce qui doit être fait.

Je suis issu d'une famille très active en politique et je pense qu'il est tout à fait naturel que Denise et moi en soyons venus à unir nos destinées. Mon père a été candidat pour le NPD en 1958 et 1962. Il a été un ardent défenseur de la justice naturelle et sociale. Il m'a été d'un grand soutien et a fait campagne pour moi de façon très efficace. Mon beau-père a été président du Parti progressiste-conservateur de Terre-Neuve-et-Labrador pendant plusieurs années.

Lorsque Denise et moi étions fiancés, nous sommes allés voir Mgr Murphy. Notant l'allégeance politique de mon père et celle de mon beau-père, Mgr Murphy, qui, en tant que catholique irlandais, avait un sens de l'humour caustique, a déclaré: « Je consens à célébrer votre mariage, mais nous devons tous convenir aujourd'hui qu'il s'agira d'un mariage tout à fait mixte. »

Ce mariage mixte est un partenariat qui m'a très bien servi. Un fils, Gerry, que j'adore plus que tout, est né de cette union. Il est devenu mon nouveau roc et une des raisons pour lesquelles je dois quitter cet endroit, même si je l'aime beaucoup. Le temps est venu pour moi de rentrer à la maison.

Je veux continuer de servir la population. Je veux continuer de servir les gens de Terre-Neuve-et-Labrador, peut-être comme député provincial de Corner Brook, si les gens veulent de moi. Cela arrivera un jour, en temps et lieu. Tout ce qui doit arriver arrivera.

Bien des gens ont des regrets, et je les comprends. La vie de parlementaire n'est pas facile. Mais je peux honnêtement me regarder dans le miroir ou regarder dans les yeux les gens que j'aime et leur dire que, grâce à eux, je n'ai pas de regrets. Mes proches n'ont jamais cessé de me soutenir. Sans eux, je ne serais rien. J'aimerais que mon père soit à mes côtés. Mais c'est impossible. Un jour. Ma mère est toujours là et elle m'appuie sans réserve. Elle a maintenant un peu plus besoin de mes soins. J'ai aussi ma famille.

J'ai une famille magnifique qui m'a toujours appuyé depuis 19 ans, mais il est temps, aujourd'hui, de dire merci et au revoir. J'espère avoir le plaisir de revoir tout le monde. J'espère que nous continuerons de collaborer dans d'autres fonctions. Il y a beaucoup de travail à faire dans ma province et dans l'ensemble du Canada. Si nous ne perdons pas de vue que nous sommes tous ensemble dans le même bateau et que, d'une façon ou d'une autre, nous faisons tous partie d'une grande famille, nous en sortirons tous gagnants.

Humber—St. Barbe—Baie Verte est un endroit vraiment exceptionnel. Pour s'en convaincre, il suffit de savoir que, des 16 sites canadiens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, 2 sont situés dans Humber—St. Barbe—Baie Verte. Voilà qui témoigne du riche patrimoine naturel, culturel et historique que renferme ma circonscription, mais aussi du fait que, à bien des égards, il s'agit du berceau du Canada, car c'est l'un des premiers endroits à avoir été colonisés au Canada.

Initiatives ministérielles

Ce fut un plaisir que de siéger dans cette enceinte. Je tiens à remercier les députés conservateurs et néo-démocrates, mais surtout mes collègues du Parti libéral du Canada.

● (1935)

J'ai vu cet endroit accomplir de grandes choses et je sais qu'il continuera à en accomplir afin de continuer à améliorer la qualité de vie au Canada. L'idée d'y avoir contribué au cours de ma carrière, ne serait-ce que modestement, me remplit de fierté. Cependant, je suis surtout fier d'avoir offert mon amitié à chacun des députés.

Que Dieu nous bénisse. Je nous souhaite bonne chance à tous et j'espère avoir bientôt le plaisir de revoir tout le monde.

M. Randy Kamp (secrétaire parlementaire de la ministre des Pêches et des Océans, PCC): Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots ce soir.

Mon histoire politique a commencé en 1997. Je traversais une période de transition —certains appelleront cela le chômage— et j'ai été invité par l'organisme qui est devenu Service Canada à prendre part à un cours pour directeurs et gestionnaires remerciés par suite d'une réduction des effectifs. On nous a dit de comparer notre situation à celle d'une personne qui se trouve dans un canot, après avoir abandonné la sécurité de l'île où elle a vécu pendant des années, et qui pagaie, parfois furieusement, mais qui doit savoir vers quelle île elle veut se diriger. Voilà où j'en étais en 1997, pagayant furieusement, mais ne sachant pas vraiment où je m'en allais.

À la vérité, je ne pense pas qu'il me soit venu à l'esprit de pagayer vers cette île qu'on appelle la politique. Or, par pure coïncidence, un jour, pendant la pause-repas, il y a eu tout un branle-bas à l'hôtel voisin: c'était un rassemblement organisé pour Preston Manning, le chef du Parti réformiste.

Dans la circonscription où je vivais, qui s'appelait alors Dewdney —Alouette, le jeune Grant McNally, candidat pour la première fois du Parti réformiste, a remporté les élections du 2 juin. Un ami commun m'a signalé que Grant cherchait quelqu'un pour diriger son bureau de circonscription. J'ai donc posé ma candidature et, environ une semaine plus tard, j'ai été invité à une entrevue. Je ne me souviens pas tellement de l'entrevue —je crois que cela s'est bien passé—, mais quand je suis sorti du bureau, l'autre candidat retenu attendait son tour. Il était jeune, grand et avait des cheveux, mais c'est moi qui ai obtenu l'emploi. Ce jeune homme est maintenant le député de Port Moody—Westwood—Port Coquitlam et le ministre de l'Industrie. Il est intéressant de se demander ce que la vie aurait été pour nous deux si c'est lui qui avait été choisi au lieu de moi.

Sept ans plus tard, quand les partis ont fusionné pour former le Parti conservateur du Canada, Grant nous appris, à notre grande déception, qu'il ne briguerait pas la candidature du nouveau parti. Il n'y en a pas beaucoup qui me croient quand je dis cela, mais lorsque je travaillais pour lui comme adjoint administratif, je n'ai jamais envisagé sérieusement de lui succéder un jour. Toutefois, quand il nous a annoncé qu'il quittait la vie politique et que d'autres nous ont fait part de leurs intentions, j'ai pensé que je devrais y réfléchir.

J'avais plutôt tendance, au début, à ne pas vouloir me présenter. Étant introverti et plus réservé que la plupart des politiciens, je n'étais pas certain que c'était un travail pour moi. J'ai jonglé avec cette idée plusieurs jours et plusieurs nuits, puis Ruth a fini par perdre patience, ce qui est très rare, et a dit « Ne sois donc pas si poltron. » Alors, j'ai fait le saut.

Certains qui écoutent savent qu'on ne s'attendait pas à ce que je devienne candidat. Certains m'ont critiqué, me reprochant de manquer d'ambition, ou, comme un ami l'a décrit: « Je veux voter

pour quelqu'un qui a le feu sacré ». J'admets que le slogan pour ma campagne d'investiture, « Je suis prêt à gagner », n'était pas trop inspirant, mais Ruth est une femme formidable et j'ai mené une bonne campagne, et j'ai gagné.

Le 28 juin 2004, j'ai été élu pour la première fois et je remercie les électeurs de Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, qui m'ont apporté un soutien incroyable pendant 11 ans.

Je dois admettre que, même pour quelqu'un d'aussi discret que moi, ce fut une époque grisante pour moi.

Peu de temps après ces premières élections, Ruth et moi sommes sortis comme tous les vendredis soirs. Nous étions en train de manger dans une aire de restauration à un centre commercial local lorsqu'un jeune homme s'est approché de moi. Même s'il semblait avoir une déficience développementale, j'ai pensé qu'il m'avait peut-être reconnu, moi, le nouveau député, pour m'avoir vu en photo sur des affiches ou un panneau d'affichage. Il a simplement dit: « Monsieur, votre braguette est ouverte. » Depuis, j'ai réussi à garder les deux pieds sur terre et ma braguette fermée.

Je suis bien conscient que je n'ai pas été élu la première ou la deuxième, ni la troisième ou la quatrième fois pour mon intelligence supérieure ou ma beauté. La politique est un jeu d'équipe et j'ai toujours pu compter sur une équipe exceptionnelle pour me soutenir, des directeurs de campagne et des bénévoles aux présidents et conseils d'administration de mon association de circonscription, qui ont toujours été d'une loyauté et d'une aide sans faille.

Je dois des remerciements spéciaux à mon bon ami et agent officiel Mark Bogdanovich, qui m'appuie depuis 1997, année où je me suis retrouvé pour la première fois dans l'arène politique. À maints égards, nous sommes des âmes soeurs et son amitié et ses encouragements m'ont aidé à continuer durant les périodes particulièrement difficiles qui sont le lot occasionnel de n'importe quel député.

● (1940)

Je me permets aussi de remercier du fond du coeur les gens qui ont travaillé pour moi dans mon bureau de circonscription et dans celui du Parlement. Ma première équipe, composée de Rebecca Bartle, ici à Ottawa, ainsi que de David Russell-Coutts et Dan Cody à Maple Ridge, sous la direction de l'actuel député de Chilliwack—Fraser Canyon, s'est remarquablement acquittée de ses tâches et, dans toute la mesure du possible pour moi, a rendu notre travail amusant.

C'est avec ce groupe que j'ai rédigé l'énoncé de valeur de notre bureau, qui figure encore aujourd'hui sur notre tableau blanc: « C'est quand nous sommes les plus utiles à nos électeurs que nous les représentons le plus efficacement. »

Tous ces collaborateurs ont poursuivi leur carrière vers des fonctions plus prestigieuses, ce qui est normal, mais d'autres personnes compétentes se sont jointes à l'équipe, notamment d'excellents stagiaires et bénévoles, et aucune équipe n'est plus compétente que celle qui travaille avec moi depuis plusieurs années. Il y a Cutis Schoblocher, ici à Ottawa, ainsi que Janis Butcher, Davis Friesen et Mike Murray, mon adjoint administratif, à mon bureau de circonscription. Je les remercie, car c'est une chance unique de pouvoir travailler avec des amis.

Initiatives ministérielles

Je tiens aussi à remercier le premier ministre, qui m'a permis d'occuper le poste de secrétaire parlementaire de la ministre des Pêches et des Océans pendant plus de neuf ans. Même si j'ai probablement marmonné de temps en temps que les bonnes actions sont toujours punies, j'ai toujours considéré comme un privilège d'avoir servi sous trois ministres modestes et terre à terre: d'abord Loyola Hearn, puis le député de Fredericton et enfin, à deux reprises, la députée d'Egmont. Ils ont tous les trois eu le don de me demander de travailler sur des dossiers qui m'intéressaient et me stimulaient, et je les en remercie.

En ma qualité de secrétaire parlementaire, j'ai travaillé avec des assistants intelligents et compétents qui, dans la mesure du possible, m'ont bien fait paraître. Je remercie donc Jeff Kennedy, Connor Robinson, Brad Nazar, Blair Kestevan et Paul Beckmann, mon assistant actuel. J'ai hâte d'applaudir leurs réalisations futures qui viendront, j'en suis convaincu.

Je remercie également les députés de tous les partis qui m'ont traité avec respect, surtout au cours des dernières années, depuis que je suis aux prises avec une perte auditive sévère. Je les remercie de leur compréhension.

J'ai gardé pour la fin ceux qui sont les premiers dans ma vie: ma famille. En plus d'être un peu surpris de mes succès, peut-être, mes parents m'ont toujours solidement appuyé et ont toujours été fiers de moi. Ma mère est décédée il y a environ deux ans et demi, et ses encouragements me manquent, mais mon père, qui a presque 89 ans, est encore l'un de mes plus grands admirateurs, tout comme je suis l'un des siens.

Je voudrais remercier mes enfants, Mark, Melanie et Adam, ainsi que leurs conjoints, pour leur amour et leur soutien tout au long de mon parcours politique. Comme tous mes collègues le savent, notre vie publique a une incidence sur nos familles. Ce fut le cas, par exemple, à l'occasion d'une entrevue radiophonique sur les ondes de CKNW, lorsque l'animatrice m'a dit que j'étais un crétin. Elle ne s'était pas rendu compte que son micro était encore allumé. Ils en ont peut-être été troublés davantage que moi, mais peut-être que non aussi puisque je pense qu'ils sont arrivés à cette conclusion au cours de leur adolescence.

Lorsque j'ai été élu pour la première fois, j'avais un petit-enfant, qui était âgé de deux ans. J'en ai maintenant 12. Trois d'entre eux ont marché avec moi dans un défilé samedi, alors je regrette de quitter mon travail de député au moment où ils auraient pu m'être vraiment utiles pendant mes campagnes électorales. J'ai du rattrapage à faire dans l'exercice de mes fonctions de grand-père, alors ce sera l'une des mes priorités après le 19 octobre.

Évidemment, il y a aussi Ruth, ma femme. Nous sommes mariés depuis plus de 41 ans. Nous avons fait connaissance en 1971, alors que nous n'avions pas encore 20 ans. Elle avait tout ce que je n'avais pas: vivacité, énergie, enthousiasme, belle apparence et facilité à s'exprimer. J'étais fou amoureux d'elle et je le suis toujours. Elle aura été, dans tous les sens du mot, ma partenaire au cours de ma carrière politique. Bien que mon nom fut sur les bulletins de vote, sur les affiches électorales et sur la porte de mon bureau, ceux qui nous connaissent bien savent quel rôle indispensable Ruth a joué. Je ne serais pas ici sans elle. J'envisage avec joie les 41 prochaines années que nous allons passer ensemble.

Enfin, je veux remercier Dieu de m'avoir comblé de ses bienfaits au-delà de tout ce que j'aurais pu imaginer, puisque j'ai eu le privilège de servir la population de Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission et que, ce faisant, j'ai modestement servi Dieu également.

●(1945)

M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC): Monsieur le président, je me réjouis de pouvoir participer aux discours de ce soir après avoir eu l'immense privilège de représenter mes concitoyens de Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale pendant 11 ans et 4 législatures.

J'aimerais tout d'abord remercier les électeurs, les voisins et les amis qui ont jugé bon de m'élire à la Chambre une première fois, puis trois fois par la suite. Je suis touché par la confiance qu'ils me portent et qu'ils portent au gouvernement. Je suis fier de tout ce que mon équipe et moi avons pu faire pour bien servir les intérêts de nos concitoyens.

J'ai toujours trimé dur pour eux et, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur en 2006, j'ai pu contribuer à plusieurs projets prioritaires dans notre collectivité. En effet, le gouvernement fédéral a investi des millions de dollars dans de petits et de grands projets qui venaient combler des besoins importants dans notre région. J'ai aussi travaillé, à la Chambre, à des projets et initiatives spéciaux qui ont profité à ma collectivité.

Je pense particulièrement au caucus frontalier multipartite que j'ai fondé avec l'ancien député libéral Roger Gallaway et le député néo-démocrate de Windsor-Ouest peu après mon arrivée à la Chambre. Les relations canado-américaines traversaient une dure période, à l'époque. Après les événements du 11 septembre, la sécurité de la frontière l'emportait sur le commerce, l'efficacité, et parfois même le gros bon sens. Comme moi et mes collègues représentations des circonscriptions frontalières, nous avons uni nos forces, tous partis confondus. Nous avons rencontré nos homologues du Congrès américain et travaillé avec eux au fil des ans afin de relever les défis que pose la sécurité et l'efficacité aux frontières.

Un autre fait marquant s'est produit en 2006, quand mes collègues m'ont fait l'honneur de m'élire directeur de la section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth, puis de me réélire pour six autres mandats. Le Canada, l'une des plus anciennes démocraties de la planète, est un véritable modèle pour les pays plus jeunes, particulièrement les pays en développement. L'association parlementaire du Commonwealth contribue grandement à l'établissement d'institutions démocratiques dans ses 54 États membres, et j'ai adoré jouer un rôle important dans ce travail.

Exercer les fonctions de secrétaire parlementaire, d'abord du ministre de la Défense nationale, puis de la ministre des Affaires intergouvernementales et de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, a été une chance unique de contribuer aux travaux du gouvernement. L'un des faits saillants de mon mandat, ce fut de me rendre à Kandahar pour constater les efforts déployés par les troupes canadiennes pour aider sans relâche à faire de ce pays un meilleur endroit où vivre. Alors que j'étais à Kandahar, j'ai aussi pu remettre à des citoyens afghans handicapés les premiers d'une série de fauteuils roulants qui ont été envoyés là-bas. Les fauteuils roulants étaient un don de la Fondation Chaise Roulante Canada, un organisme de bienfaisance situé dans ma circonscription. J'ai eu l'honneur de constater par moi-même dans quelle mesure la bravoure et la générosité des Canadiens ont eu une incidence sur la vie de personnes dans le besoin dans un pays épuisé et ravagé par la guerre.

Initiatives ministérielles

J'ai aussi beaucoup aimé siéger à plusieurs comités importants à la Chambre, dont les comités des finances, de la défense nationale, du commerce international, des ressources naturelles, de l'éthique et des droits internationaux de la personne. C'est mon passage au comité des droits internationaux de la personne qui m'a ouvert les yeux sur la terrible souffrance et la persécution que vivent des gens dans de nombreuses régions du monde. C'est pourquoi je suis reconnaissant d'avoir un premier ministre et un Cabinet qui ont su faire preuve de courage et de détermination pour affronter le mal, peu importe où il existe dans le monde. Je suis également reconnaissant d'avoir travaillé aux côtés de collègues, de tous les partis, qui ont à cœur les mêmes dossiers que ceux sur lesquels j'ai eu l'honneur de travailler.

Cette expérience m'a permis de mieux comprendre le processus législatif. Au début de la législature, j'ai eu le privilège inhabituel de voir mon nom pigé en premier lors du tirage au sort des projets de loi d'initiative parlementaire. Le projet de loi C-377 que j'ai présenté, et qui vise à obliger les organisations ouvrières à fournir des renseignements financiers, a franchi les trois étapes de lecture à la Chambre des communes et en est maintenant à l'étape de la troisième lecture au Sénat, où j'espère qu'il fera bientôt l'objet d'un vote final. Je tiens à remercier bon nombre de mes collègues, ici et au Sénat, pour leur appui extraordinaire et tous leurs encouragements, à mesure que le projet de loi C-377 franchit progressivement les étapes du processus législatif.

Nous ne pouvons pas réussir sans aide. Quand je repense au temps que j'ai passé au Parlement, je songe à toutes les personnes qui ont contribué au bon travail qui a été fait ici au cours de la dernière décennie. Je veux donc conclure mon intervention en remerciant quelques-unes des nombreuses personnes importantes qui m'ont aidé depuis mon arrivée à la Chambre.

● (1950)

Premièrement, je remercie ma mère, Erna Hiebert, qui m'a élevé convenablement et m'a enseigné les principes qui ont guidé mon existence. Ses conseils me sont toujours très précieux. Son appui et sa fierté me soutiennent dans tout ce que j'entreprends.

Je remercie également ma merveilleuse épouse, Andrea, mon amie la plus chère, ma plus fervente défenseuse et ma plus grande admiratrice. Nous formons une équipe. Elle sait adoucir mes aspects un peu frustes et elle s'occupe de tout à la maison, avec adresse et dévouement. Elle m'aide aussi parfois à rendre mes discours plus vivants. C'est ensemble que nous avons décidé de participer à la vie politique. Nous en avons partagé les hauts et les bas. Il est temps pour nous de relever ensemble de nouveaux défis. Je la remercie d'être à mes côtés.

Lorsqu'ils quittent la vie publique, les politiciens disent souvent que c'est pour consacrer plus de temps à leur famille. C'est assurément mon cas. Au début de ma carrière politique, nous n'étions que deux, Andrea et moi. Peu après, nous avons eu la joie d'accueillir Kate, qui est née le jour de la fête du Canada. Trois ans plus tard, une autre petite fille extraordinaire, Marie, s'est jointe à elle. Après les élections de 2011, leurs frères jumeaux Ryan et Kyle les ont suivies. Je remercie tous les membres de ma famille d'avoir patiemment enduré mes absences. J'ai très hâte de passer plus de temps avec eux.

J'ai eu la chance de pouvoir compter sur une équipe exceptionnelle dans mon bureau d'Ottawa et celui de Colombie-Britannique. Mes collaborateurs m'ont aidé à servir notre collectivité et à faire bonne figure. Leur aide m'a été précieuse. Je remercie chacun d'entre eux de leur service, de leur amitié et de leur persévérance.

Je remercie tout particulièrement Peter Stock, mon frère politique, conseiller stratégique et ami qui a travaillé avec moi au cours des 11 dernières années.

Beaucoup de personnes ont généreusement donné de leur temps et des ressources pour m'aider à remporter mes élections et à conserver mon siège. Je ne peux pas toutes les nommer, mais j'aimerais remercier quelques amis en particulier qui ont donné sans compter pendant des années. Ed et Marlene Penner, Brian et Norma Bowen ainsi que Don et Muriel Hanberg ont été des partisans loyaux. Mike Martens et Kathy Jary m'ont aidé non seulement à me lancer dans cette aventure, mais à survivre lorsque les campagnes électorales semblaient ne plus devoir finir.

Je tiens également à remercier notre chef, le premier ministre, et à lui exprimer mon profond respect. Il reste le député qui travaille le plus fort. Je tiens à le remercier de son leadership et de la confiance qu'il m'a accordée en tant que membre de son équipe. Je remercie également tous mes collègues de leur soutien, de leurs encouragements et de leurs conseils.

La politique, c'est un sport d'équipe et ce fut un grand privilège de jouer dans l'équipe des conservateurs. Je remercie mes collègues.

J'ai hâte de commencer un nouveau chapitre excitant de ma vie, mais ce fut un honneur de servir à la Chambre durant les 11 dernières années. Je suis reconnaissant et chanceux d'avoir pu travailler en ce lieu unique, d'avoir vécu des expériences exceptionnelles, de m'être fait de bons amis au fil des ans, d'avoir travaillé fort, d'avoir atteint des objectifs, d'avoir rencontré des gens remarquables de partout dans le monde et d'avoir travaillé avec eux, et d'avoir pu redonner à ma collectivité et à mon pays.

Que Dieu continue de garder notre pays fort, glorieux et libre.

● (1955)

[Français]

Mme Lise St-Denis (Saint-Maurice—Champlain, Lib.): Monsieur le président, je tiens d'abord à remercier tous ceux qui ont pensé donner aux députés qui ne se représentaient pas l'occasion de s'exprimer sur l'expérience qu'ils ont vécue. La plupart étaient très longues; la mienne ne l'était pas tellement. Mon élection, tout comme celle d'une soixantaine de députés ici, fut inattendue.

Même si je faisais de la politique à titre de bénévole depuis un certain temps, je n'avais jamais pensé que cela me mènerait à la Chambre. C'est souvent l'attitude des femmes à l'égard de la possibilité d'une carrière politique. Comme l'affirmaient certaines de mes collègues, pour qu'une femme accepte d'être candidate, il faut la convaincre avec des arguments parfois corsés.

Dans le parti dans lequel je militais, j'avais pourtant été présidente de la commission des femmes, et j'avais rédigé, avec deux autres collègues, les statuts de la section Québec du parti. J'étais active et engagée, sans jamais avoir pensé à la possibilité de devenir députée. Finalement, la vie parlementaire fut pour moi une expérience riche à plusieurs points de vue.

Participer aux décisions d'un pays, ce n'est pas rien, même quand on est dans l'opposition. C'est, à mon avis, une expérience privilégiée. Qu'est-ce que je retiens de ces quatre années vécues à la Chambre et dans la circonscription?

Initiatives ministérielles

À la Chambre des communes, le député développe l'habileté d'analyser le fait politique de façon différente de celle du commun des mortels. Son information est plus complète, à cause des nombreux moyens dont il dispose, lesquels lui permettent d'articuler ses décisions. Les projets de loi du gouvernement orientent le pays dans un sens que ce dernier veut lui donner, mais on ne peut affirmer que les décisions sont prises à la légère, même si les différences d'approche d'un parti à l'autre aboutissent souvent à des conclusions que l'on n'approuve pas nécessairement.

Les députés ont aussi le droit de présenter un projet de loi ou une motion, selon un ordre déterminé par un tirage au sort. Malheureusement, il nous aurait fallu rester à la Chambre encore quelques mois pour que je puisse proposer le mien.

La semaine dernière, j'assistais à la discussion à la Chambre sur une motion d'un député qui proposait le vote libre sur les projets de loi ou les motions qui concernent la conscience des individus ou les jugements moraux. Même sans avoir défini ce que l'on entendait par « décision selon la conscience », ce qui devra être fait avant de voter sur la motion, nous nous sommes demandé s'il fallait voter en fonction de nos concitoyens, en fonction de la ligne de parti ou en fonction de notre conscience personnelle. Ce n'est pas un problème simple et facile à régler.

C'est le genre de réflexion à laquelle nous sommes parfois confrontés, où les croyances et les idéologies s'opposent et demandent recherche, témoignages et analyses en profondeur, pour que les votes éventuels soient justes et appropriés.

Les vendredis à la Chambre ont un cachet particulier. La plupart des députés sont retournés dans leur circonscription et la Chambre s'appête à fermer pour le week-end, après une dernière heure de débat sur la motion ou un projet de loi issu d'un député. C'est un des rares moments où il y a place pour un débat plus personnel.

Ce fut le cas la semaine dernière, alors qu'il était question du projet de loi C-643, qui proposait une journée nationale de sensibilisation aux lésions médullaires. Ce projet de loi, défendu par nos deux députés en chaise roulante, nous a exceptionnellement permis, au-delà des discours partisans, d'en apprendre un peu plus sur ce que signifiait leur vie.

C'est lors de cette rare occasion que les députés présents ont partagé, sans partisanerie, la même émotion humaine, une situation rare qui devrait se répéter plus souvent et qui était bien différente de ce qui apparaît à la période des questions.

Je voudrais ajouter, par rapport à la vie à la Chambre, qu'en cette 41^e législature, on a souvent restreint le débat, prétextant que tout avait été dit.

● (2000)

Pourtant, c'est souvent après les analyses des spécialistes d'un domaine donné, très importantes, reconnaissons-le, que les analyses plus secondaires font ressortir des aspects ignorés dans un premier temps.

Si j'avais un souhait à faire sur ce plan, ce serait bien qu'on ne retienne jamais un débat. La liberté de parole est un critère de la démocratie. La diversité des analyses provenant d'approches différentes ne peut qu'enrichir le débat et permettre des décisions plus éclairées.

Le deuxième aspect de la vie d'un député est le travail qu'il accomplit dans sa circonscription. Mon attaché politique et moi avons d'abord engagé, au bureau de circonscription, une employée qui connaissait bien notre nouveau milieu de travail. Par son intermédiaire, je l'en remercie d'ailleurs, nous avons appris le comté

avec ses 23 municipalités, ses 37 000 km², la variété des paysages, la diversité sociale et économique des villages et des villes, ses difficultés et son chômage. Nous avons établi des liens avec les maires, les groupes communautaires, les organismes de toutes sortes, les petits commerçants et les députés provinciaux rencontrés, lors des divers événements auxquels nous assistions. Nous avons découvert toutes les beautés physiques et les richesses humaines de cette circonscription. J'ai appris à l'aimer et à la défendre de tout coeur.

Aujourd'hui, j'en connais toutes les caractéristiques: la beauté des paysages en toutes saisons, la vie des Atikamekw, les routes sablonneuses pour se rendre dans leurs villages, l'importance du train, que l'on « *fly* », dans les régions éloignées, les difficultés que rencontrent les travailleurs en foresterie, les usines qui ferment et les municipalités qui s'efforcent d'attirer les touristes perçus comme une façon de redonner vie à la rutilance perdue de leurs municipalités.

Nous avons maintes fois traversé la circonscription d'un bout à l'autre. Nous avons encouragé le festival de St-Tite et celui de la pêche des petits poissons des Chenaux, de même que nous avons soutenu les arts, notamment cette superbe église de la Présentation qui est décorée de dessins d'Ozias Leduc.

C'est toujours un plaisir de rencontrer les uns et les autres dans de multiples circonstances. Je me suis aperçue qu'autant à la ville qu'à la campagne, tous les êtres sont humains et sensibles et cherchent finalement la réalisation de leurs rêves les plus chers.

Je ne voudrais pas terminer cette intervention, sans remercier de tout coeur les employés qui ont travaillé pour moi.

À Ottawa, Anne Cleary est une employée expérimentée qui travaille sur la Colline depuis 20 ans, qui est organisée et toujours disponible.

Jacqueline Froidefond, responsable de la recherche me fournissait, chaque jour, une revue de presse des événements de la circonscription.

Nicole Duchesne et Mance Vallée devaient faire preuve d'autonomie, elles, qui travaillaient dans des bureaux éloignés et qui devaient savoir s'organiser et souvent assister aux événements où je ne pouvais aller.

Jocelyne Rivest et Christine Boisvert se partageaient le temps du bureau principal de Grand-Mère. On me disait toujours combien elles savaient bien accueillir tous les citoyens de la circonscription.

Enfin, Roger Le Blanc, mon attaché politique, a occupé toutes les fonctions: gérer les employés, faire le travail de rédaction, analyser les projets de loi et toujours m'accompagner dans la circonscription. Je ne sais ce que j'aurai fait sans sa perspicacité politique, ses analyses et la pertinence de son jugement. Merci Roger pour tout. Je quitte en ayant beaucoup appris.

● (2005)

[Traduction]

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, PCC): Monsieur le président, je remercie les gens de Calgary-Ouest, que j'ai eu l'honneur de représenter ici, dans cette enceinte, pendant plusieurs années. Je vais nommer toute une liste de gens qui méritent d'être remerciés.

Initiatives ministérielles

Je remercie mes parents, qui m'ont montré à lire les journaux lorsque j'avais trois ans et qui me permettaient de rester éveillé jusqu'à une heure tardive pour voir les nouvelles de fin de soirée si je pouvais leur dire qui était visé par la nouvelle, de quoi il était question, à quel endroit se déroulaient les événements, à quel moment ils avaient eu lieu et pourquoi il en était ainsi. Je remercie également ma grand-mère, qui a cuisiné des biscuits pour mes campagnes.

Je remercie aussi le premier ministre, l'un des rares parlementaires pouvant interpréter une formule macroéconomique comprenant 23 variables. Il a diminué les impôts, et depuis que je suis né, parmi tous les conservateurs, il est celui qui a dirigé notre pays pendant la plus longue période. Je tiens aussi à remercier Preston Manning, qui a fait une déclaration prophétique. En effet, il a dit que les députés viennent à Ottawa pour modifier de façon importante le Parlement, mais qu'au fond, lorsqu'ils quittent la Chambre des communes, ils n'ont apporté que des changements mineurs au gouvernement canadien.

Je remercie Deborah Grey d'avoir inspiré les troupes à prendre les commandes ici, sur la Colline, de même que John Reynolds, le mâle alpha des parlementaires, qui m'a permis d'occuper son bureau dans l'édifice du Centre.

Merci à Grant Hill. Comme John Hamm, premier ministre de la Nouvelle-Écosse, il imprégnait l'enceinte de son charme et de sa douce amabilité. Je remercie Stockwell Day de nous avoir fait sourire avec son sens de l'humour.

Personne ne peut survivre à la Chambre sans l'appui d'un comité et d'une association. J'ai eu la chance de côtoyer plein de gens formidables.

Je mentionne tout particulièrement Stephen et Cynthia Butt, parents d'accueil qui ont élevé des dizaines de petits Canadiens; Andrew Constantinidis et sa fille Alexandra, qui a fait du porte-à-porte lorsqu'elle avait six ans avec Tony Abbott, aujourd'hui premier ministre de l'Australie; Colin et Meredith Poole et toute leur famille; Wilmer et Margaret Doerksen, pour avoir coupé court à leurs vacances pour contribuer à la campagne; Gail Pronk pour son sourire contagieux; Bob Tennant, qui m'a appuyé même après que j'aie percuté sa voiture avec ma Chevy Suburban sur Crowchild Trail durant la première nomination; Bob Caddell et sa famille pour leur soutien; les Einarsson pour avoir organisé des activités dans leur charmante demeure; la famille DeRinzy; Catharine Marshall; les Elliott pour leur soutien et leurs efforts au fil des ans; Linda et Don Coward; Chuck Benedict et George Marks, qui voulaient imprimer toutes mes affiches dans mon vieux garage après qu'il ait été racheté par quelqu'un d'autre durant ma deuxième campagne; Ron Pearpoint, qui aimait toujours quand on cognait à sa porte; John Bleile; et Phil Underwood.

De nombreux employés de la Chambre des communes nous ont aussi souvent tirés d'affaire et travaillent très fort en coulisse pour nous faire bien mieux paraître que nous le sommes en vérité. J'aimerais nommer, en particulier, Trevor Cazemeir, Angela Ford, Jennifer McFarlan, Dustin van Vugt, Brian McAdam, pour les discours qu'il a rédigés, Chris Struc et Russ Kuykendall, qui a lui aussi une belle plume.

Je remercie les gens que j'ai côtoyés et qui m'ont aidé au fil des ans dans le cadre de diverses campagnes, notamment mon premier directeur de campagne, John O'Neil, ainsi que John Carpay, Jessica Maga, Nillo Edwards et Lanny Cardow.

Je remercie mes amis du bureau du leader du gouvernement à la Chambre: Darlene Stone et Colin Thackery.

Je remercie mes anciens camarades de classe Stephanie Kusie et Brian Crowder.

Je remercie mes amis du Cabinet du premier ministre: Andrea Smotra, Brock Stephenson, Nigel Hannaford, Will Lymer, Hamish Marshall, Ray Novak, Jenni Byrne, Meredith McDonald, Ian Brodie, Patrick Muttart et Sean Speer.

Je tiens aussi à remercier les autres amis de la liberté: l'Association canadienne pour les armes à feu, dont je suis membre à vie, ainsi que Ray Laycock, Mack MacDonald et Trevor Grover; l'organisme Gun Owners of Canada et Nathan Cook; le Firearms Institute for Rational Education, ainsi que Todd Brown et Wade Myall; le club de tir de l'Université de Calgary, ainsi que Henry, Delano et Adam. Il y a aussi la Fédération canadienne des contribuables, ainsi qu'Andy Crooks, Michael Binnion et Sean McKinsley. Je remercie la Coalition nationale des citoyens, où j'ai eu mon premier véritable emploi, ainsi que David Somerville, Gerry Nicholls, Mark Poole, Elizabeth Robertson, Miriam Alford, Jeff Ball et Arthur Finkelstein. Merci à l'Ontario Landowners Association et à Russ Hillier, un excellent directeur de campagne. Merci aussi à la Conservative Leadership Foundation, qui offre la meilleure formation qui soit au Canada, ainsi qu'à Karma MacGregor, Mark Spiro, et j'en passe.

Je remercie tous les gens qui luttent contre le terrorisme: John Thompson, du Mackenzie Institute; les membres de la Princess Patricia's Canadian Light Infantry, James Cox et la famille Bewick; le Royal Alberta United Services Institute, ainsi que Dick Westbury, qui incarne ce que le patrimoine britannique a de meilleur et qui sait nous régaler de ses histoires sur William Pitt le Jeune et lord Mountbatten de Birmanie; le régiment Governor General's Foot Guards et Will Lymer; l'Aviation royale canadienne, ainsi que Stan Goddard, Bruce Pultz et John Melbourne; les représentants des anciens combattants Harry James, Travis Smith, Don Leonardo et Jamie Filstein; et mes amis juifs, les familles Levant et Bogach ainsi que Barry Bristman.

● (2010)

Au fil des ans, j'ai tendu la main à un certain nombre de groupes qui ont été victimes du communisme puisque c'est une cause qui nous tient particulièrement à coeur, à ma famille et à moi, et cela fait partie de notre histoire. J'ai discuté avec des Ukrainiens, comme Tony Reznowski et Tara Katrusiak, qui porte maintenant le nom de Baran; des Hongrois, comme Joseph Zamuda; des Polonais, comme Jean Mullen ainsi qu'Artur Pawlowski et sa famille. Jean Mullen était l'une des rares bénévoles qui s'empressaient d'appeler, de chez elle, tous les gens qui se trouvaient sur la liste que je lui avais donnée et qui les suppliait de lui fournir d'autres noms. Que Dieu la bénisse.

Il y a aussi des Tibétains qui m'ont aidé à défendre cette cause: Tenzin Khangsar et sa famille, la famille Dorjee, Chungtak Tsering, Tenzin Lhadon et Tsenden Dhongopa. Beaucoup de Tibétains sont prénommés Tenzin ou Tsenden parce que c'est le véritable nom de Sa Sainteté le dalaï-lama.

Je dois aussi mentionner des membres de la communauté vietnamienne, comme Bich, Peter, et Giau; des membres du Falun Gong, comme Xun, Grace, et Ian; des rédacteurs de l'*Epoch Times*, comme Lucy; et des Sud-Coréens, comme Katie Ahn, David Lee, et Young Choi.

Je remercie aussi les gens de la communauté vénézuélienne, comme Nhora Romero, qui a permis de vendre 61 cartes de membres, ainsi que Josue Ramirez et Daniel Rodriguez. Je salue également les membres de la communauté albanaise, comme la famille Mino.

Initiatives ministérielles

J'aimerais aussi remercier Ted Morton, Rick McIver, Jon Lord et Stan Schumacher, que j'ai connus alors que je représentais les conservateurs sur la scène politique provinciale.

Je remercie Tim Dyck, Dustin Nau, Shane McAllister, Greg Schell et David Price, de la Wildrose Alliance.

Je remercie Randy et Val Iversen, Devin Iversen et Bill Iversen, de la Sir Winston Churchill Society, qui m'ont aidé à perfectionner mes talents d'orateur au fil des ans.

Je remercie Craig Chandler, du Progressive Group for Independent Business, ainsi que les personnes qu'il a recrutées au fil des années.

Je remercie les personnes qui se sont battues pour prévenir la décadence morale au sein de la civilisation occidentale: Art Hanger et Maria, du service de police de Calgary, et George Jones, de la Gendarmerie royale du Canada, qui, malgré son combat contre le cancer, a tenu à aller voter.

Je remercie les défenseurs des droits des victimes, comme George Bears ainsi que Stu et Marg Garrioch, qui m'ont demandé d'assister avec eux à des audiences de la Commission des libérations conditionnelles du Canada.

Je remercie les membres du Family Life Centre, dont Elizabeth Shaw et Trassa Van Ommen Kloeke; les représentants de My Canada, qui incitent les jeunes à être actifs en politique; les jeunes évangélistes Faytene Grusechl et Valerie Josephine Trudel; Curt Storrington et Richard Dur, de la Coalition de l'action pour la famille au Canada; ainsi que Jack Fonseca, Johanne Brownrigg et Sharon Rose, de la Coalition nationale pour la vie.

Je remercie les nombreux catholiques qui m'ont appuyé au fil des ans, notamment le père Leo Boyle, avec sa joie de vivre typiquement irlandaise; Mgr Fred Henry, un homme fort qui ne transige jamais sur ses principes; le père Wojciech Zbigniew Jarzecki; Peter Csillag; Maureen Lawrence, qui m'a donné son point de vue sur le conseil scolaire séparé; Eva Cain, qui saisit des données plus vite que son ombre; Chris, Debra et Simon Goldring ainsi que toute leur famille, qui perpétuent la tradition de dire la messe en latin à Calgary; Nolan Beckie et sa famille, et Paul Hamnett et sa famille.

Je remercie toutes les personnes qui s'investissent dans les Chevaliers de Colomb, entre autres George Wahl et Dan Larabie; mes amis de l'Église chrétienne réformée, comme Margaret Ostenbrink, Hermina Dykxhoorn, Martin Laubser, et les familles Slagter et Coutts; ceux de l'Église de Jésus-Christ des Saints des derniers jours, comme Devaughn Fraser; Vance Gough; Emily Ady; David Salmon, qui accueillait si chaleureusement les politiciens en herbe au cours de mes premières réunions du Parti réformiste; Wayne Bourne, qui entonnait l'*Ô Canada* de sa magnifique voix de stentor pendant nos assemblées publiques; Randy Thorsteinson et Kelly Swerid.

Je remercie les adeptes de l'école à la maison qui m'ont donné un coup de main au fil des ans, comme Tammy Vestrum et Bridget Houston, qui, avec leurs enfants, ont inséré d'innombrables lettres dans des enveloppes, ainsi que les personnes qui appuient le Collège universitaire Ambrose, comme les familles Van Seters et Striebl.

Je remercie les anciens députés fédéraux Myron Thompson, Ted White, Darrel Stinson, Lee Morrison et Ken Epp. Je n'ai jamais douté de leurs intentions de vote. Ces hommes ont été des soutiens inébranlables.

Enfin, je remercie le sénateur Doug Finley, qui a été le meilleur soldat pour la cause conservatrice.

● (2015)

Je terminerai par ceci:

Ce n'est pas le critique qui compte, ni celui qui montre les défauts de l'homme fort ou qui indique au bon Samaritain comment mieux faire. Tout le mérite appartient à celui qui est dans l'arène; dont le visage est sali par la poussière, la sueur et le sang; celui qui lutte vaillamment; celui qui trébuche et qui maintes fois approche de la victoire sans y parvenir parce qu'il n'y a pas d'efforts sans faux pas, mais qui lutte pour accomplir l'exploit; celui qui connaît les grandes passions et les grands engagements et qui se consacre à la bonne cause; celui qui, au mieux, connaît enfin le triomphe de la réussite et qui, au pire, s'il échoue, le fait avec éclat, de sorte que sa place ne sera jamais parmi ces âmes froides et timides qui ne connaissent ni la victoire ni la défaite.

M. LaVar Payne (Medicine Hat, PCC): Monsieur le président, au cours des sept dernières années, j'ai eu l'insigne honneur et, en fait, le privilège de servir en qualité de député de la circonscription de Medicine Hat. Toute bonne chose a une fin, et voici venues les dernières semaines de la législature. Je tiens à prendre quelques instants pour me remémorer, en compagnie des députés, certains souvenirs que j'ai de cet endroit, des souvenirs qui resteront à jamais gravés dans mon cœur.

J'aimerais d'abord remercier mes concitoyens, ceux qui ont voté pour moi et contre moi. À tous les résidents de la circonscription de Medicine Hat, j'offre ma profonde gratitude et je loue chacun d'entre eux. Être député du Parlement du Canada est une tâche colossale qui suppose de représenter des dizaines de milliers de personnes à la Chambre des communes.

Au fil des ans, j'ai fait de mon mieux et j'ai toujours songé à leurs souhaits au moment de m'adresser à la Chambre ou de voter au sujet d'un important projet de loi. J'espère qu'ils comprennent que j'ai toujours agi de la façon qui, à mon sens, convenait le mieux aux résidents de Medicine Hat. Après tout, sans eux, je ne serais pas ici aujourd'hui. Je leur en serai à jamais reconnaissant.

Je remercie également tous les membres de mon association de circonscription, tous les bénévoles qui m'ont aidé à me faire élire deux fois. Je me souviendrai toujours avec une immense gratitude des employés de la Chambre des communes, qui sont d'un professionnalisme absolument exceptionnel.

Je pense, en premier lieu, au personnel du service de sécurité. Je n'ai jamais vu d'organisme aussi professionnel au cours des années que j'ai passées dans le secteur privé avant mon entrée dans la vie publique. Ces personnes représentent la crème de la crème et font de leur mieux pour assurer notre sécurité. Elles ont été mises à l'épreuve le 22 octobre. Nous savons qu'elles n'ont ménagé aucun effort pour éviter une autre effusion de sang ce jour-là et sauver un nombre incalculable de vies. Je les remercie du fond du cœur et je les prie de continuer à faire ce qu'elles font.

Quant aux pages, qui assurent le fonctionnement quotidien de la Chambre, je ne sais pas ce que nous ferions sans leur aide. J'en ai vu passer beaucoup, et j'espère que mes collègues ont rendu leur passage à la Chambre agréable.

Pour ce qui est des traducteurs, qui assurent un service essentiel dans des conditions fort stressantes, j'ai énormément de respect pour eux et je les remercie tous de leur excellent travail.

En ce qui concerne le personnel technique et de soutien, qui fait fonctionner la Chambre comme une machine bien huilée, je lui demande de continuer son bon travail et je le remercie.

Initiatives ministérielles

J'aimerais aussi remercier le Président, qui travaille très fort tous les jours pour que nous puissions délibérer librement et ouvertement en cette enceinte et pour que nos droits à titre d'élus soient toujours respectés. Je lui en serai toujours reconnaissant.

Je sais qu'il m'est arrivé de chahuter, mais ce fut un immense privilège pour moi de siéger ici. Au fil des ans, j'ai eu la chance de pouvoir compter sur d'excellents employés qui m'ont aidé à rester dans le droit chemin. Il étaient toujours là quand j'avais besoin d'eux. Je veux les remercier pour tout le travail qu'ils ont fait au fil des ans. Ce fut toute une aventure. J'aimerais remercier expressément Trudi, Karen, Sue, Holly, Andrew, Blair et Jeff ainsi que les nombreux stagiaires que j'ai eu le plaisir d'accueillir dans mon bureau au fil des ans.

Je remercie mes enfants, Scott et Carmen, Darcy et Jennifer, Nicole et Jerry, et Todd et Brandy de continuer à m'épauler. Je remercie aussi de leur soutien mes petits-enfants, Conner, Abby, Carter, Mason, Jessica, Chelsea, Megan et Tristan, ainsi que ma soeur et son époux, Rena et Clayton.

Je m'en voudrais de ne pas dire que je n'aurais jamais accompli tout ce que j'ai fait sans le soutien constant de ma partenaire, ma chère épouse Micheline. Elle a toujours cru en moi et, grâce à ses encouragements, j'ai réussi à servir les habitants de Medicine Hat. Je l'en remercie.

Je tiens à prendre un moment pour souligner quelques-uns des dossiers qui, au fil des ans, ont été très importants pour moi et pour les électeurs de ma circonscription.

• (2020)

D'abord, il y a eu la modernisation du Centre de loisirs familial de Medicine Hat, que je suis fier d'avoir réalisée au nom du gouvernement du Canada dans le cadre de notre Plan d'action économique. Ce fut un projet de 10 millions de dollars destiné à améliorer un lieu important de la ville de Medicine Hat. Je suis heureux d'avoir pu contribuer à cette réalisation, ainsi qu'à l'investissement de plusieurs millions de dollars dans l'ensemble de la circonscription.

Ensuite, il y a eu le poste frontalier de Wild Horse, qui est une préoccupation constante pour les habitants de la circonscription de Medicine Hat. Des progrès ont été réalisés dans ce dossier grâce à des projets pilotes visant le prolongement des heures d'ouverture du poste. J'ai travaillé fort avec mes collègues et avec les parties intéressées, au Canada et dans l'État du Montana, pour veiller à ce que les progrès dans ce dossier se poursuivent. Je suis heureux que nous ayons réussi à faire avancer les choses. C'est désormais à nos fonctionnaires qu'il incombe de continuer à promouvoir cet important poste frontalier au cours des prochaines années.

Il y a eu la question du tétras des armoises.

Quelques-uns de mes électeurs ont collaboré avec mon bureau et avec moi depuis un an et demi environ pour soulever certains enjeux. Nous ne devons jamais oublier que ces simples citoyens sont de vaillants Canadiens qui font un apport important à nos économies locales, régionales et nationales. J'ai eu l'honneur de défendre leurs intérêts et de parler en leur nom lorsque ce fut nécessaire.

La BFC Suffield constitue une partie importante de ma circonscription. C'est la base des Forces canadiennes qui abrite aussi l'unité de formation de l'armée britannique, BATUS. La BFC Suffield est un actif important de nos forces armées, et je suis heureux d'avoir pu l'aider au cours de mes années comme député de Medicine Hat, de même que j'ai pu aider le centre de recherche de Suffield de Recherche et développement pour la défense Canada.

J'espère qu'après la fin de mon mandat, je pourrai continuer d'entretenir des relations avec les braves gens qu'on trouve là-bas.

D'innombrables projets de loi ont été étudiés par la Chambre. Mes premières élections ont eu lieu en 2008, et ma participation au processus démocratique, ma contribution à notre système démocratique m'ont insufflé une bonne dose d'humilité, plus que n'importe quelle autre expérience qu'il m'ait été donné de vivre.

C'est un endroit vraiment exceptionnel. Les Canadiens ont la chance d'avoir un régime démocratique, libre et ouvert où tout le monde peut jouer un rôle sans craindre la violence ou l'oppression. Je crois que nous tenons souvent ce que nous avons pour acquis, et j'espère que nous continuerons d'avoir l'un des meilleurs régimes parlementaires démocratiques du monde. Si nous laissons le régime s'éroder, la voix indépendante des parlementaires démocratiquement élus et cette enceinte perdront leur valeur et leur sens.

Je remercie les députés que j'ai côtoyés au fil des années de leurs sages conseils et de leur aide. Nous sommes un peu comme une famille ici. Je sais que, dans les pires moments, nous pouvons être extrêmement partisans, et j'y ai peut-être moi-même contribué, mais nous avons également uni nos efforts à maintes reprises dans l'intérêt du Canada.

Je n'oublierai jamais la façon dont nous nous sommes réunis après le décès de Jim Flaherty pour rendre un hommage des plus sincères à notre estimé collègue. C'est cet esprit de solidarité que nous devons voir davantage à la Chambre, et j'espère que c'est ce que je verrai lorsque je regarderai les délibérations sur la chaîne CPAC. Nous n'en serions que meilleurs.

Je veux aussi remercier mes collègues du Parti conservateur du Canada, qu'ils siègent ici ou à l'autre endroit. Je les invite à poursuivre leur excellent travail et à continuer de stimuler l'emploi, la croissance et la prospérité pour notre nation. J'apprécie chacun d'entre eux, et je me souviendrai bien affectueusement d'eux.

Enfin, je tiens à remercier le premier ministre. C'est un grand homme qui se soucie énormément du Canada et des Canadiens ainsi que de la réputation du Canada, l'un des meilleurs pays du monde. Je le remercie de sa sagesse et des conseils qu'il m'a prodigués au fil des ans, et je le remercie aussi d'avoir cru en moi. Grâce à lui, j'ai pu mieux représenter mes électeurs, de façon plus efficace. Le Canada a besoin de lui. Nous avons besoin de lui. Je lui souhaite beaucoup de succès lors des prochaines élections fédérales.

Je remercie mes collègues de m'avoir écouté. Je souhaite à tous ceux qui prendront eux aussi leur retraite bientôt une belle retraite et un été reposant. Je vais m'ennuyer de cet endroit et de mes collègues.

Que Dieu vous bénisse tous et qu'il bénisse aussi le Canada.

• (2025)

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le président, c'est un plaisir d'être à la Chambre ce soir, dans l'enceinte du superbe Parlement du Canada, pour prononcer mon discours d'adieu. Les 11 dernières années n'ont décidément pas été ennuyantes, ici au Canada.

Initiatives ministérielles

Je tiens tout d'abord à remercier ma merveilleuse famille. Mon fils Edward m'a inspirée à devenir députée, quand je voyais son travail au Service intégré de lutte contre l'exploitation des enfants et toute sa compassion pour les gens qui avaient besoin d'aide, les victimes de la traite des personnes et les enfants maltraités. Mon cœur de mère en était tout retourné. Le cœur de la nation en a aussi été transformé, puisque j'ai pu, une fois au Parlement, représenter les survivants de la traite des personnes. Je remercie mon fils, Michael, un jeune homme brillant; Janet, qui m'a toujours soutenue; Natasha, un miracle de créativité et d'intelligence; Alexandra, bien sûr, une femme merveilleusement attentionnée, qui consacre beaucoup de temps et d'énergie à ma fondation; et Jenna. Ce sont mes six enfants, et j'ai aussi des petits-enfants.

Je serai éternellement reconnaissante à ma famille d'avoir soutenu tout ce que j'ai fait depuis mon arrivée sur la Colline du Parlement. Je remercie aussi mon mari, qui a combattu un cancer pendant une bonne partie de mes 11 années à la Chambre. Je le remercie d'avoir cru en mon travail et de m'avoir inspirée à tenir bon.

Je remercie également mon association de circonscription, qui m'a soutenue dans tous mes projets, plus particulièrement John Feldsted et Kaz Malkiewicz. John Feldsted a assuré la présidence de mon association de circonscription pendant trois ans et continue de redoubler d'efforts pour faire avancer l'aspect politique de mon travail.

Je remercie toutes les personnes, partout au pays, d'avoir prié pour moi lorsque j'ai travaillé à la présentation de mesures législatives visant à lutter contre la traite des personnes. Ces prières comptent beaucoup pour moi, car Dieu occupe la première place dans ma vie. Il me donne ma force. Viennent ensuite ma famille et tout le reste.

Je me dois également de remercier trois personnes: Brian McConaghy de Ratanak, mon frère dans la lutte contre la traite des personnes au Canada et partout dans le monde; Jamie McIntosh, l'instigateur de l'International Justice Mission; et Benjamin Perrin qui a lancé le Future Group. Ce trio m'accompagne depuis de nombreuses années. Il m'accompagnait déjà avant mon élection au Parlement et m'a bien sûr accompagné tout au long de mon mandat de députée.

Avant tout, je veux remercier les survivants de la traite des personnes. Lorsque j'ai été élue, j'avais le projet de mettre fin à ce fléau. J'avais l'intention de faire adopter des lois afin de protéger les victimes de la traite des personnes. Par la grâce de Dieu, j'ai été en mesure de faire adopter deux lois qui sont entrées dans l'histoire canadienne. Les survivants de la traite des personnes sont des personnes comme Timea Nagy, Natasha Falle, Bridget Perrier, Trisha Baptie, pour n'en nommer que quelques-unes. Ces jeunes femmes sont absolument extraordinaires.

J'ai noué des amitiés sincères avec des collègues du caucus et des députés de l'autre côté de l'allée, des liens tissés en travaillant au bien commun. Je suis persuadée que tous les députés ont à cœur les intérêts du pays.

J'ai eu le bonheur de recevoir les encouragements de John Holtby, un homme brillant qui a travaillé dans notre antichambre pendant des années et qui se souciait profondément des dossiers abordés et de mon travail.

Il y a aussi Kelly Williams, une jeune femme qui a travaillé avec moi — tout en exerçant une influence sur moi — alors que je présidais le comité de la santé. Kelly a fait beaucoup de travail pour les comités.

Bien sûr, il y a aussi les agents de sécurité, les employés du restaurant, les pages et tout le personnel qui veille au bon fonctionnement du Parlement.

Lorsque je songe aux raisons qui m'ont amenée ici, je constate qu'elles se résument à ceci: mettre fin à la traite des personnes. Sans les survivants, qui ont eu le courage de dénoncer le phénomène, sans les ministres, comme le ministre de la Justice, entre autres, je n'aurais jamais pu atteindre les objectifs que je m'étais fixés.

Quant aux chefs de parti au Parlement, je sais que plusieurs d'entre eux ont été très touchés par le problème de la traite des personnes au pays. Ils sont intervenus à la Chambre pour prendre la défense des personnes les plus vulnérables et je les en remercie.

● (2030)

Je remercie Susan Finlay, ma partenaire de prière. Elle est ma partenaire de prière depuis des années, et elle a toujours été à mes côtés. Elle a toujours été là, pour mes triomphes comme pour mes défaites.

C'est au Parlement que nous modifions les lois qui nous gouvernent. Il y a des décideurs très talentueux à la Chambre, et il nous arrive souvent de ne pas être conscients de toutes les petites choses qui se passent en coulisses. En ce qui me concerne, je pense à mes employés lorsque je pense à toutes ces petites choses néanmoins très importantes.

Joel Oosterman, mon chef de cabinet, et sa femme Kristy sont avec moi depuis très longtemps. Je les aime comme s'ils faisaient partie de ma famille. Marian Jaworski, qui dirige mon bureau de circonscription, est une personne extraordinaire. Je dois dire que ces gens-là partageaient ma vision et m'ont aidée. Joel est l'un des rédacteurs les plus doués que j'aie jamais connus. S'il vous faut quelque chose, même un rein, il suffit de demander à Marian. Il vous en trouvera un. C'est le genre d'employé qu'il est. C'est un homme des plus honnêtes qui se distingue des autres.

Tous ces gens-là mettent leurs efforts en commun dans des moments comme celui-ci, pour mettre fin à la traite des personnes au Canada. Ma mère, que Dieu ait son âme, m'a toujours dit que nous devrions tâcher de laisser le monde en meilleur état que lorsque nous y sommes venus; j'espère que c'est ce que j'ai fait durant ma carrière au Parlement.

Je dois dire qu'il y a de nombreuses lois que nous avons adoptées, comme le projet de loi C-268, qui prévoit des peines minimales obligatoires pour les criminels qui pratiquent la traite des enfants âgés de 18 ans ou moins. Il y a le projet de loi C-310, qui prévoit une compétence extraterritoriale de la justice canadienne dans le cas de citoyens ou de résidents permanents du Canada qui vont à l'étranger pour y exploiter des personnes ou s'adonner à la traite des personnes. Nous pouvons maintenant ramener ces criminels au Canada.

J'ai commencé à sentir que je pouvais vraiment quitter cet endroit le 6 décembre 2014. Ce jour-là, nous avons adopté le projet de loi C-36, sur lequel j'avais travaillé avec le ministre de la Justice. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, l'achat de services sexuels était illégal. J'ai eu l'impression que nous étions maintenant mûrs pour un nouveau départ. C'est à ce moment-là dans ma carrière que j'ai su que je devais quitter cet endroit.

Initiatives ministérielles

Je savais qu'il me fallait me consacrer à autre chose. C'est pourquoi je travaille sur ma fondation, la fondation Joy Smith. Je vais poursuivre mes efforts dans ce domaine, et ce, jusqu'à la fin de mes jours. La fondation se porte très bien. J'ai reçu des centaines de très belles lettres de remerciements de la part de victimes, partout au pays, qui ont déclaré que la fondation les avait aidées à recommencer leur vie. Que pourrait-on demander de mieux?

J'ai écrit un livre qui sortira avant Noël et qui s'intitule *I Just Didn't Know*. Les recettes de la vente seront versées à ma fondation. J'espère vraiment que le livre touchera le cœur des gens partout au pays qui le liront parce qu'il contient des histoires réelles. En effet, des courageux survivants ont accepté de raconter leur histoire, de mettre leurs photos dans le livre et d'expliquer comment les criminels qui s'adonnent à la traite des personnes réussissent à attirer les jeunes.

Je suis très honorée d'avoir servi, et de continuer à servir, mon pays au sein de cette merveilleuse institution qu'est le Parlement du Canada. Il est rare de pouvoir bénéficier d'un tel privilège et d'avoir pu rencontrer des gens comme les membres de mon caucus, que je considère comme des amis, et qui sont tous d'excellents leaders aptes à prendre les meilleures décisions pour le pays.

Je remercie Dieu des possibilités qui m'ont été offertes ici, et j'espère pouvoir renouer et conserver ces amitiés, alors que je me lance dans ma nouvelle carrière.

• (2035)

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Ind.): Monsieur le président, je suis très heureux d'intervenir ce soir, peut-être pour la dernière fois, alors que la 41^e législature touche à sa fin. Cela représente beaucoup pour moi d'être ici, ce soir, en compagnie de mes collègues. Certains d'entre eux ont fait de très beaux discours. Beaucoup d'excellents députés quittent la Chambre. Cependant, nous savons aussi que bon nombre des députés extraordinaires qui sont ici, ce soir, resteront à la Chambre, et que d'autres prendront la place de ceux qui s'en vont après les prochaines élections.

Je veux remercier le Président et le leader du gouvernement à la Chambre de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole ce soir.

J'ai d'abord été élu à la 37^e législature. C'était un 27 novembre. Par la suite, j'ai été élu lors des quatre législatures suivantes, y compris la législature actuelle. Lors de ma première élection, ce 27 novembre-là, 17 nouveaux députés de l'Alliance canadienne ont été élus, ce qui a fait passer notre nombre à 66 et nous a permis d'obtenir le titre d'opposition officielle.

Nanaimo—Alberni est une très belle région de l'île de Vancouver. Elle couvre près de 9 000 kilomètres carrés et compte 127 000 électeurs. C'est l'un des plus beaux milieux naturels où l'on peut vivre, travailler ou s'amuser. L'île de Vancouver bénéficie du climat le plus tempéré au Canada. On peut y admirer la beauté naturelle des montagnes, de l'océan et des plages. La région possède aussi des ressources humaines d'une valeur inestimable puisqu'elle abrite des retraités tous plus extraordinaires les uns que les autres. À titre d'exemple, certains anciens députés de la Chambre, comme Deb Gray et Randy White, ainsi que l'ancien premier ministre de Terre-Neuve, Brian Peckford, habitent dans ma circonscription. Il reste de la place, et certains des députés qui prendront bientôt leur retraite pourraient venir s'y installer ou, à tout le moins, nous rendre visite.

J'ai été très honoré de représenter une circonscription électorale du Canada et de siéger à la Chambre des débats de notre pays. La plupart d'entre nous doivent leur réussite au travail acharné de leur

équipe et c'est pourquoi nous avons beaucoup de personnes à remercier.

Bien des gens ignorent les contraintes que la politique fédérale impose aux relations conjugales. Certains députés ont rappelé ce soir à quel point la famille est importante. Je tiens à remercier ma femme Helen de son amour et de son soutien pendant ces 25 années de mariage et 15 années passées au Parlement. Elle a été un pilier pour moi. Sans les sacrifices de mon épouse, nous n'aurions pas pu faire ce que nous avons fait. Je lui suis très reconnaissant de sa ténacité, qui nous a permis de faire ce qu'il fallait pour que je sois élu et réélu et que je puisse me mettre ainsi au service de la population.

Comme je suis chrétien, je tiens à remercier Dieu de m'avoir conduit là où je suis et de m'avoir permis de servir les gens de ma circonscription. J'ai passé la moitié de ma vie à apprendre et à être au service des gens et, pendant les prochaines étapes de ma carrière, je compte profiter des leçons de vie que j'ai apprises au cours de ces 15 années extraordinaires.

J'ai été ravi de pouvoir travailler avec bon nombre d'éminents Canadiens: Stockwell Day, le chef de parti qui nous a permis d'obtenir le statut d'opposition officielle; le premier ministre actuel, qui a fusionné les partis d'origine avec le député de Nova-Centre et ministre de la Justice, qui s'est exprimé brillamment ce soir; les nombreuses personnes exceptionnelles avec lesquelles j'ai travaillé au sein du caucus conservateur élargi; les membres du Cabinet; et bien des députés des autres partis. Ces personnes ont toutes contribué à l'un des grands chapitres de ma vie. Je tiens à remercier chacune d'entre elles.

Je remercie chaleureusement les membres du parti d'origine et du PCC, les militants de l'association de circonscription, ainsi que nos équipes et travailleurs de campagne, qui se sont mobilisés pour une cause commune. Je n'aurais jamais pu être élu sans leur contribution.

Les membres du personnel de mon bureau ont joué un rôle crucial dans notre succès. Beaucoup de personnes ont travaillé dans trois bureaux sur une période de 15 ans, dont Gayle Goodman, qui s'est jointe à mon équipe après avoir travaillé dans mon cabinet de chiropraticien; Ann Bell; Jim Chutka; Dave McEachern; Kathy Roycroft; Patti Pearce; Pamela Dransfield; Jean Farnsworth; Chris Mellin; et quelques adjoints à court terme ou à temps partiel. Ces personnes ont toutes servi en suivant le modèle faisant primer les résidents de la circonscription. Elles se sont dépassées pour trouver des réponses dans un véritable labyrinthe d'attentes et de services tout aussi exigeants les uns que les autres. À Ottawa, Anne Anders et Bobby Wollock ont été de véritables piliers. Je tiens à remercier tous les membres de mon équipe de leurs efforts remarquables.

Initiatives ministérielles

Toutefois, il y a une personne exceptionnelle qui mérite une reconnaissance toute particulière, j'ai nommé Paula Peterson. Elle incarne tous les attributs que je retrouve dans tant de membres de mon personnel. Paula a dirigé trois de nos cinq campagnes. Elle a présidé l'association de circonscription des années durant. Après avoir pris sa retraite, Paula a réintégré le marché du travail afin de diriger mon bureau de circonscription au cours de mon dernier mandat. Paula est d'ailleurs courtisée par des personnes aux trois principaux ordres de gouvernement. Son bon caractère, son sens de l'organisation et son savoir-faire politique font ressortir le meilleur en chacun de nous. C'est une personne généreuse qui débordait d'amour et qui ne ménage aucun effort pour servir la circonscription, même lorsqu'elle reste dans les coulisses. Je remercie Paula d'avoir consacré sa vie aux autres. Je lui suis reconnaissant de même qu'aux membres de l'association de circonscription et au personnel de mon bureau d'avoir uni résolument leurs forces pour faire de notre circonscription et du monde des endroits où il fait bon vivre.

● (2040)

Les soins de santé sont un sujet qui me passionne. J'ai consacré toutes mes études postsecondaires à la compréhension et au soulagement des problèmes de santé chez l'humain. Je suis reconnaissant à l'Université du Manitoba et au Canadian Memorial Chiropractic College de m'avoir transmis les compétences professionnelles et les connaissances théoriques grâce auxquelles je peux servir les autres aujourd'hui.

J'ai présentée la motion M-501, qui a fait l'objet d'une première heure de débat il y a quelques semaines. Il y est question d'innovation, d'efficacité et du rapport coût-efficacité dans les soins de santé pour assurer la viabilité de ceux-ci. La promotion du bien-être et les stratégies de prévention des maladies préviennent les coûts immenses entourant la gestion des patients avec de grands besoins. Il est prévu que la motion soit débattue d'ici la fin de la session, mais il pourrait en être autrement s'il y a des changements à l'horaire. Si c'est le cas, j'espère que d'autres reprendront mes idées pour les faire avancer. Avec le savoir que nous détenons aujourd'hui, nous pourrions libérer des milliards de dollars grâce à l'étude et la promotion de stratégies économiques et efficaces en matière de santé. Pour le bien des Canadiens, ne négligeons pas cette possibilité.

Récemment, j'ai exprimé des mises en garde au sujet des Canadiens parmi nous qui tentent de donner à notre nation l'image d'un pays athée. Je quitte la Chambre après y avoir siégé 15 ans et après avoir été élu à cinq reprises. J'exhorte les députés de prendre note de cette grave atteinte aux fondements de notre nation.

La Charte canadienne des droits et libertés reconnaît que le Canada a été fondé sur la croyance en la suprématie de Dieu. À la Cité parlementaire, il y a des psaumes inscrits sur les pierres, sur la Tour de la Paix et partout dans la Chapelle du Souvenir, qui se trouve au cœur de la Tour de la Paix.

Au-dessus de la porte de la salle du cabinet fantôme, qui se trouve au quatrième étage, sont gravées les célèbres paroles « Craint Dieu » et « Honore le roi ». Ceux d'entre nous qui siégeaient dans l'opposition voyaient ces paroles régulièrement.

Ceux qui sont déterminés à modifier le Canada petit à petit pour le transformer en pays athée et laïque veulent se servir de leur poste, de leur position d'autorité, de leur argent et de nos tribunaux pour y parvenir. La décision récente de la Cour suprême sur la prière au conseil municipal de Saguenay a eu des répercussions partout au pays et a grandement fait avancer la cause de ceux qui veulent

transformer le Canada en pays athée. Aux termes de cette décision, il n'est plus vraiment question de liberté de religion, mais plutôt d'affranchissement de la religion. Les grandes banques et les PDG d'entreprises ont utilisé leur argent et leur influence pour militer contre l'ouverture d'une faculté de droit chrétienne à l'Université Trinity Western. Les autorités chargées de l'octroi des licences de médecine ont supprimé unilatéralement les dispositions sur la conscience auxquelles les médecins étaient assujettis depuis longtemps, ce qui a donné lieu à des contestations judiciaires coûteuses.

Le livre le plus publié et lu de l'histoire porte en fait sur les rapports de Dieu avec les êtres humains depuis le début des temps. Il donne le conseil suivant à ceux qui ne veulent pas écouter Dieu et s'opposent à ses desseins:

La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse.

En fait, sur la Tour de la Paix, on peut lire ceci:

Un peuple sans idéal est voué à mourir.

On peut aussi lire:

Ne retire pas l'ancienne borne [...]

[...] ne soyez pas beaucoup de maîtres [...]

Malheur à ceux qui enseignent aux hommes à pécher.

Malheur à ceux qui appellent le mal bien et le bien mal.

La rectitude exalte une nation, mais le péché est une honte pour n'importe quel peuple.

Un monde bâti par des impies est un monde sans espoir, où la noirceur se répand. C'est notre patrimoine pieux qui a permis au Canada de connaître un franc succès. Loin de Lui, il n'y a pas de remède au péché; Ses préceptes sont le seul code moral sur lequel nous pouvons nous appuyer. Le mépris de Dieu entraîne un désordre social, une violence, une dépravation et un mépris des lois croissants; et ces maux se répandent dans le monde. Chers collègues, continuons de faire jaillir la lumière sur le Canada.

Ce n'est pas la droite chrétienne, s'il existe une telle chose au Canada, qu'ils cherchent à vaincre. C'est le Dieu qui règne sur la terre et au ciel, qui a bâti Son royaume à travers les âges et à tout jamais, en ces temps agités que nous vivons.

Ceux qui rejettent Sa bonté, Son amour et Son salut divin connaîtront certainement son jugement et ceux qui s'opposent à ses desseins peuvent s'attendre à hâter leur jugement. J'invite ceux qui détruiraient les fondations de nos grandes nations à craindre Dieu. Il connaît vos pensées, votre adresse et votre date d'expiration. Il a beaucoup investi dans le Canada et Il défendra Ses investissements par amour et compassion pour notre nation.

Que ceux qui aiment le roi prennent note et agissent en conséquence, et que Dieu veille à la gloire et à la liberté de notre nation.

Monsieur le président, je tiens à vous remercier de m'avoir donné l'occasion de parler ce soir et à remercier mes collègues des services qu'ils ont rendus à notre pays, au premier ministre, à notre parti et au Canada. Chers amis, nous savons que les nombreuses amitiés que nous avons gagnées à la Chambre ne nous quitteront pas lorsque nous quitterons la Chambre. Avec des amis, il n'y a pas d'au revoir. Nous resterons en contact. Nous continuerons de vouloir participer à des initiatives dans le but d'amener le Canada à atteindre son plein potentiel. Nous souhaitons du succès à ceux qui restent. Nous croirons en eux, nous prions pour eux et nous ferons tout en notre pouvoir pour veiller au succès continu du Canada.

Initiatives ministérielles

● (2045)

Je souhaite le plus grand succès à tous ceux qui restent dans leurs activités parlementaires, et à ceux qui passent à autre chose, je leur souhaite de réussir toutes leurs entreprises futures.

Je remercie beaucoup tous mes collègues.

Le vice-président: Nous reprenons le débat. Peut-être que des députés voudront nous faire une annonce inattendue ce soir?

Comme aucun autre député ne souhaite intervenir, conformément à l'ordre adopté le mercredi 27 mai 2015, je dois maintenant

interrompre les délibérations. Nous reprendrons le débat sur la motion le mercredi 10 juin 2015, à l'heure ordinaire de l'ajournement. Le comité s'ajourne et je quitte le fauteuil.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Comme il est 20 h 48, la Chambre s'ajourne à demain, à 14 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 20 h 48.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 9 juin 2015

AFFAIRES COURANTES	INITIATIVES MINISTÉRIELLES
La commissaire au lobbying	Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares
Le Président 14781	Projet de loi S-7 — Motion d'attribution de temps
La commissaire à la protection de la vie privée	M. Van Loan 14787
Le Président 14781	Motion 14787
La commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique	Mme Blanchette-Lamothe 14787
Le Président 14781	M. Alexander 14788
Réponse du gouvernement à des pétitions	M. Lamoureux 14788
M. Lukiwski 14781	Mme Quach 14788
Loi sur la protection contre la discrimination génétique	Mme May 14789
M. MacKay 14781	M. Albrecht 14789
Projet de loi C-68. Présentation et première lecture 14781	Mme Sims 14790
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi 14781	Mme Day 14791
Les comités de la Chambre	Adoption de la motion 14792
Affaires autochtones et développement du Grand Nord	Loi sur l'incorporation par renvoi dans les règlements
M. Richards 14781	Projet de loi S-2. Étape du rapport 14792
Patrimoine canadien	Décision de la présidence
M. Brown (Leeds—Grenville) 14781	Le Président 14792
Loi sur l'intégration des personnes handicapées au marché du travail	Motion d'amendement
M. Davies (Vancouver Kingsway) 14782	Mme Pécelet 14792
Projet de loi C-687. Présentation et première lecture 14782	M. Casey 14794
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi 14782	Mme Boivin 14794
Loi sur l'allègement des dettes d'études	M. Goguen 14794
M. Davies (Vancouver Kingsway) 14782	Mme Pécelet 14795
Projet de loi C-688. Présentation et première lecture 14782	M. Casey 14796
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi 14782	M. Casey 14796
Loi sur la responsabilisation mondiale pour les violations des droits de la personne	M. Scott 14798
M. Cotler 14782	Mme Day 14798
Projet de loi C-689. Présentation et première lecture 14782	Mme Smith 14798
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi 14783	Mme Boivin 14800
Les comités de la Chambre	M. Casey 14800
Procédure et affaires de la Chambre	Mme Boivin 14800
M. Preston 14783	M. Albas 14801
Motion d'adoption 14783	M. Casey 14802
Adoption de la motion 14783	Recours au Règlement
La défense nationale	Le projet de loi C-59 — Le choix des motions d'amendement à l'étape du rapport
M. Harris (St. John's-Est) 14783	Mme May 14802
Motion d'adoption 14783	M. Lukiwski 14803
Mme May 14785	Loi sur l'incorporation par renvoi dans les règlements
M. Julian 14785	Projet de loi S-2. Étape du rapport 14803
M. Lamoureux 14786	M. Scott 14803
M. Lukiwski 14786	DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS
Motion 14786	La fiscalité
Adoption de la motion 14787	M. Falk 14804
	Les bénévoles de Nipissing Ouest
	M. Gravelle 14804
	Les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale
	M. Strahl 14804
	Robert Kenny
	M. LeBlanc (Beauséjour) 14805

Le dalai-lama	
M. Trottier	14805
Le secteur de l'aérospatiale	
M. Giguère	14805
Le député de Simcoe-Nord	
M. Stanton	14805
Les Forces armées canadiennes	
M. Toet	14805
Chicoutimi—Le Fjord	
M. Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	14806
La fiscalité	
M. MacKenzie	14806
Les travailleurs et la classe moyenne	
M. Boulerice	14806
La Russie	
Mme Bateman	14806
Daniel Woodall	
M. Easter	14806
Le Régime de pensions du Canada	
Mme Truppe	14807
L'éthique	
M. Julian	14807
Daniel Woodall	
M. Eglinski	14807

QUESTIONS ORALES

L'éthique	
Mme Leslie	14807
M. Calandra	14807
Mme Leslie	14807
M. Calandra	14808
Mme Leslie	14808
M. Calandra	14808
M. Boulerice	14808
M. Calandra	14808
M. Boulerice	14808
M. Calandra	14808
Les pensions	
M. LeBlanc (Beauséjour)	14808
M. Poilievre	14809
M. Goodale	14809
M. Poilievre	14809
M. Goodale	14809
M. Poilievre	14809
L'éthique	
Mme Péclet	14809
M. Calandra	14809
Mme Péclet	14809
M. Calandra	14809
Mme Doré Lefebvre	14810
M. Calandra	14810
Mme Doré Lefebvre	14810
M. Calandra	14810
Mme Mathysen	14810
M. Calandra	14810

Mme Mathysen	14810
M. Calandra	14810
M. Angus	14811
M. Calandra	14811
M. Angus	14811
M. Calandra	14811
M. Angus	14811
M. Calandra	14811
Les pensions	
Mme Sgro	14811
M. Sorenson	14812
La fiscalité	
M. Valeriote	14812
M. Poilievre	14812
M. Gameau	14812
M. Poilievre	14812
L'assurance-emploi	
M. Aubin	14812
M. Poilievre	14812
M. Chisholm	14812
M. Poilievre	14812
Les affaires autochtones	
Mme Ashton	14813
M. Valcourt	14813
Mme Ashton	14813
M. Valcourt	14813
La défense nationale	
M. Sweet	14813
M. Nicholson	14813
L'emploi	
Mme Nash	14813
M. Poilievre	14813
La santé	
M. Rankin	14814
Mme Ambrose	14814
L'environnement	
M. Choquette	14814
Mme Aglukkaq	14814
Mme LeBlanc (LaSalle—Émard)	14814
Mme Aglukkaq	14814
La citoyenneté et l'immigration	
M. McCallum	14814
M. Alexander	14814
M. Lamoureux	14814
M. Alexander	14815
La sécurité publique	
M. Sandhu	14815
M. Blaney	14815
Mme Sims	14815
M. Blaney	14815
La fiscalité	
M. Trost	14815
M. Poilievre	14815
La sécurité publique	
Mme Murray	14815
M. Blaney	14815

Les anciens combattants	
Mme Duncan (Edmonton—Strathcona).....	14816
M. O'Toole	14816
Les pensions	
M. Daniel.....	14816
M. Oliver.....	14816
L'environnement	
M. Pacetti.....	14816
Mme Aglukkaq.....	14816
Présence à la tribune	
Le Président.....	14816
Recours au Règlement	
Le projet de loi C-59 — Le choix des motions d'amendement à l'étape du rapport	
M. Van Loan.....	14816

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2015	
Projet de loi C-59. Étape du rapport.....	14817
Décision de la présidence	
Le Président.....	14817
Motions d'amendement	
M. Cullen.....	14817
Motion n° 1.....	14817
Mme May.....	14817
Motion n° 2.....	14817
M. Cullen.....	14818
Motions n ^{os} 3 à 9.....	14818
Mme May.....	14818
Motions n ^{os} 10 à 27.....	14818
Mme May.....	14818
Motions n ^{os} 28 à 43.....	14818
M. Cullen.....	14818
Motions n ^{os} 44 à 47.....	14818
Mme May.....	14819
Motions n ^{os} 48 et 50 à 56.....	14819
M. Cullen.....	14819
Motions n ^{os} 57 à 111.....	14819
Mme May.....	14820
Motions n ^{os} 112 à 115 et 117 à 124.....	14820
M. Cullen.....	14820
Motions n ^{os} 125 à 147.....	14820
Mme May.....	14820
Motions n ^{os} 148 et 149.....	14820
M. Cullen.....	14820
M. Lamoureux.....	14822
Mme Nash.....	14823
Mme May.....	14823
M. Cullen.....	14825
M. Lamoureux.....	14825
M. Sorenson.....	14825
M. Dubé.....	14827
M. Lamoureux.....	14827
M. Brison.....	14827
Mme Hughes.....	14829
Mme May.....	14829

Recours au Règlement	
Le choix des motions d'amendement à l'étape du rapport — Décision de la présidence	
Le vice-président.....	14830
Étape du rapport	
Projet de loi C-59. Étape du rapport.....	14830
M. Dykstra.....	14830
M. Dubé.....	14832
M. Easter.....	14832
Mme Brosseau.....	14832
M. Allen (Tobique—Mactaquac).....	14834
M. Lamoureux.....	14834
Mme Bateman.....	14834

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Loi sur la protection des phares patrimoniaux	
Projet de loi C-588. Deuxième lecture.....	14836
M. Regan.....	14836

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2015	
Projet de loi C-59 — Avis de motion d'attribution de temps	
M. Van Loan.....	14837

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Loi sur la protection des phares patrimoniaux	
Projet de loi C-588. Deuxième lecture.....	14838
M. Chisholm.....	14838
M. Carrie.....	14839
M. Goguen.....	14840
Mme Leslie.....	14841
Report du vote sur la motion.....	14842

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les députés qui ne se représentent pas aux élections pour la 42^e législature	
Étude de l'initiative ministérielle no 21 par la Chambre, en comité plénier, sous la présidence de M. Stanton.....	14842
M. Van Loan.....	14842
Motion.....	14842
Le vice-président adjoint.....	14842
M. Valerioté.....	14842
M. Atamanenko.....	14844
M. Norlock.....	14845
M. Devolin.....	14847
M. Goldring.....	14848
M. Keddy.....	14849
M. MacKay.....	14851
M. Byrne.....	14852
M. Kamp.....	14854
M. Hiebert.....	14855
Mme St-Denis.....	14856
M. Anders.....	14857
M. Payne.....	14859
Mme Smith.....	14860
M. Lunney.....	14862

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>